

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : *H. de Lubac, s.j., et † J. Daniélou, s.j.*  
Directeur : *C. Mondésert, s.j.*

N° 239

AMBROISE DE MILAN  
APOLOGIE DE DAVID

*INTRODUCTION, TEXTE LATIN, NOTES ET INDEX*

par

**Pierre HADOT**

Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études

*TRADUCTION*

par

**Marius CORDIER**

Agrégé de l'Université

*Ouvrage publié avec le concours du Centre National  
de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF  
29, BD DE LATOUR-MAUBOURG — PARIS

1977

L'édition de cet ouvrage a été préparée  
avec le concours de l'Institut des « Sources Chrétiennes »  
(E.R.A. 645)

## INTRODUCTION

### CHAPITRE I

#### LE GENRE LITTÉRAIRE

##### 1. *Apologia* : une plaidoirie

Dans sa forme extérieure, l'ouvrage se présente comme une plaidoirie, dans laquelle Ambroise cherche à excuser le double crime d'adultère et de meurtre commis par David, lorsqu'il fut séduit par la beauté de Bersabée<sup>1</sup>. Ce plaidoyer comporte deux parties. Tout d'abord Ambroise lui-même plaide pour David en faisant valoir ce qui justifie ou excuse son péché (§§ 1-40). Puis David lui-même entre en scène. Commenté par Ambroise, le psaume 50, dans lequel David confessa sa faute et implora son pardon, devient le plaidoyer de David lui-même (§§ 41-85).

Les deux plaidoyers, celui d'Ambroise et celui de David, se conforment aux règles traditionnelles de la rhétorique. Dans le cas présent, il n'est pas possible de nier la réalité des faits ou leur caractère délictueux. David a bien fait tuer Urie et il a bien commis l'adultère avec Bersabée. L'avocat se trouve donc dans le pire des « états de cause », celui de la *qualitas assumptiva*<sup>2</sup>, dans lequel il lui faut chercher en dehors du fait

1. J'emploie la graphie « Bersabée », au lieu de « Bethsabée », pour rester en harmonie avec le texte latin et la traduction de l'*Apologia*.

2. Cf. H. LAUSBERG, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich 1960, § 177, p. 98 s.

litigieux lui-même des arguments capables de défendre son client, puisque de toute manière on ne peut nier qu'il soit coupable. Il lui faut alors implorer le pardon des juges, c'est la *deprecatio*; il lui faut essayer de minimiser la responsabilité du coupable en invoquant l'ignorance ou le hasard ou la nécessité, c'est la *purgatio*. *Deprecatio* et *purgatio* sont les deux formes de la *concessio*, c'est-à-dire de l'aveu, de la confession, seule attitude possible dans une telle situation<sup>3</sup>.

Dans son plaidoyer pour David, Ambroise utilise donc les lieux communs traditionnels de la *deprecatio*. David, dit-il, n'a commis qu'une faute, alors qu'il a accompli une multitude de bonnes actions<sup>4</sup>. Il s'est aussi repenti abondamment de cette chute exceptionnelle<sup>5</sup>. Tout le reste de sa vie a montré que son péché n'avait été qu'un égarement passager<sup>6</sup>. Et d'ailleurs dans sa faute même, il n'a pas agi par haine ou par cruauté<sup>7</sup>, de même que, dans l'exercice du pouvoir, il a toujours été miséricordieux et porté à l'indulgence<sup>8</sup>. Dans ce plaidoyer, on peut

3. CICÉRON, *De inuent.*, I, 11, 15 : « *Concessio est cum reus non id quod factum est defendit, sed ut ignoscatur postulat; haec in duas partes diuiditur: purgationem et deprecationem.* » Sur la *deprecatio*, cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 34, 104 : « *Deprecatio est in qua non defensio facti sed ignoscendi postulatio continetur.* » Sur la *purgatio*, cf. *ibid.*, II, 31, 94 : « *Purgatio est per quam eius qui accusatur non factum ipsum sed uoluntas defenditur. Ea habet partes tres: inprudenciam, casum, necessitatem.* »

4. *Apologia David*, §§ 4.6.26. Comparer avec CICÉRON, *De inuent.*, II, 34, 104 : « *Quodsi, iudices, hic pro suis beneficiis, pro suo studio, quod in uos semper habuit, tali suo tempore multorum suorum recte factorum causa uni delicto ut ignosceretis postularet...* »; II, 35, 106 : « *Oportebit igitur eum qui sibi ut ignoscatur postulabit commemorare si qua sua poterit beneficia et si poterit ostendere ea maiora esse quam haec quae deliquerit...* »

5. *Apologia David*, §§ 5.6.25. Cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 35, 106, et QUINTILIEN, *Instit.*, VII, 4, 18 et XI, 1, 81.

6. *Apologia David*, §§ 4.40. Cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 35, 106 : « *Aut stultitia aut impulsu alicuius.* »

7. *Apologia David*, §§ 36.40. Cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 35, 106 : « *Non odio neque crudelitate fecisse quod fecerit.* »

8. *Apologia David*, §§ 29.30-32.38. Cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 34, 107 : « *Ac multum proficiet si se misericordem in potestate, propensum ad ignoscendum fuisse ostendet.* »

reconnaître aussi un essai de *purgatio*, ce sont les *allegationes* dont parle le § 15. Une nécessité extérieure est intervenue : le péché de David *devait* se produire, tout d'abord en raison de la fragilité humaine<sup>9</sup>, mais surtout par la volonté de Dieu qui voulait montrer aux hommes que la perfection des saints est imitable et qu'elle dépend entièrement de la grâce divine<sup>10</sup>. Par-dessus tout, le péché de David avait sa place nécessaire dans l'économie divine, dans laquelle il se situe comme une figure particulière du mystère du salut<sup>11</sup>. Dans le plaidoyer de David lui-même, le *Miserere*, on retrouve de toute évidence une *deprecatio* dans laquelle David confesse sa faute et en implore le pardon, et aussi une *purgatio* qui replace son péché dans l'économie du salut<sup>12</sup>.

## 2. Une exégèse du psaume 50

Cette forme rhétorique ne doit pourtant pas égarer le lecteur. L'*Apologia* n'est pas un exercice de rhétorique. C'est en fait une exégèse du psaume 50. Le fait est évidemment indiscutable en ce qui concerne les §§ 41-85 qui commentent verset par verset le *Miserere* : c'est la partie qu'Ambroise présente comme le plaidoyer de David pour lui-même. Mais la première partie, le plaidoyer d'Ambroise pour David (§§ 1-40), appartient aussi

9. *Apologia David*, §§ 16-19. Cf. CICÉRON, *De inuent.*, II, 33, 101 : « *Suo nomine communem hominum infirmitatem posse damnari* »; II, 33, 102 : « *Defensoris conquestio est calamitatis eius quae non culpa sed ui maiore quadam acciderit et de fortunae potestate et hominum infirmitate et uti suum animum, non euentum considerent.* »

10. *Apologia David*, §§ 2-9.

11. *Apologia David*, §§ 10-14 et 20-23 (ce sont les *allegationes ualidae* du § 15). Ce mode d'argumentation se rapproche beaucoup de la *comparatio*; cf. QUINTILIEN, *Instit.*, VII, 4, 9 : « *Factum defenditur... ex aliqua utilitate aut rei publicae aut hominum multorum.* »

12. *Deprecatio* : §§ 43-57. *Purgatio* : §§ 58-85, notamment § 81 : « *Quomodo igitur in typo eius mysterii peccatum imputari potest cum de ipso mysterio sit remissio peccatorum?* »

au même genre littéraire exégétique. C'est l'étude des sources de l'*Apologia* qui nous permet de l'affirmer. Elle nous apprend en effet d'une part que le commentaire verset par verset du psaume 50 (§§ 41-85) est en grande partie inspiré, sinon traduit, des commentaires de Didyme et d'Origène sur ce même psaume 50, d'autre part que les premiers chapitres de l'*Apologia* (§§ 2-9) sont une paraphrase du prologue que Didyme avait placé au début de son commentaire de ce psaume<sup>13</sup>.

Ainsi, dès les premières pages de l'ouvrage, Ambroise se trouve donc dans la situation d'un commentateur des Psaumes. Le plaidoyer pour David faisait précisément l'objet du prologue de Didyme. Il développait les points suivants qui sont repris par Ambroise. Nous ne devons pas juger celui que Dieu a justifié<sup>14</sup>. Dans son long règne, David a été exposé à de nombreuses tentations, mais il n'a succombé qu'une fois en commettant cette faute contre Urie et Bersabée (à laquelle il faut ajouter l'erreur du dénombrement de son peuple)<sup>15</sup>. De cette faute isolée, David s'est repenti immédiatement, bien que ce soit un simple particulier qui ait osé le réprimander<sup>16</sup>. Et il s'est relevé tout de suite après sa chute. Il a repris immédiatement la « course » du salut<sup>17</sup>. D'une manière générale, les fautes des saints sont permises par la Providence divine : si nous ne les voyions quelquefois tomber, nous croirions qu'ils sont de nature divine et qu'ils sont impeccables. Par leur vie habituelle, ils sont pour nous une leçon de vertu, par leur repentir après leurs fautes passagères, ils sont pour nous une leçon de pénitence<sup>18</sup>.

13. Cf. P. HADOT, « Une source de l'*Apologia David* d'Ambroise : les commentaires de Didyme et d'Origène sur le psaume 50 », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 60, 1976, p. 205-226. On trouvera la traduction des textes de Didyme et d'Origène dans les notes de la traduction de l'*Apologia*, et le texte grec correspondant dans l'Appendice I.

14. *Apologia David*, § 3 (voir les notes de la traduction, p. 72).

15. *Ibid.*, § 4.

16. *Ibid.*, § 5.

17. *Ibid.*, § 6.

18. *Ibid.*, § 7.

Si les saints ne commettaient jamais de faute, ils pourraient croire que leurs vertus sont l'œuvre de leurs propres forces et qu'ils n'ont pas besoin de la grâce de Dieu<sup>19</sup>. Ce plaidoyer continue dans les §§ 9-40, sans que l'on puisse déceler ses sources : nous ne possédons pas de parallèle dans les fragments de Didyme. Mais Ambroise reste fidèle au thème du prologue. Il continue à justifier la faute de David. Elle est un témoignage de la fragilité humaine (§§ 15-19) ; surtout Dieu l'a voulue comme figure annonçant le mystère du salut : la vocation des Gentils (§§10-14) et l'union du Verbe avec la nature humaine (§§ 20-21). Enfin la faute de David est compensée par le contrepois de ses bonnes œuvres (§§ 24-40). L'ensemble des §§ 1-40 se trouve donc, par rapport au commentaire verset par verset, dans la même situation que le prologue de Didyme.

Le prologue de Didyme et le plaidoyer d'Ambroise pour David se rapportent très précisément au titre du psaume 50 : « Psaume de David, lorsque vint vers lui le prophète Nathan, après qu'il se fut uni à Bersabée ». Ce titre rattache le psaume à un événement précis de la vie de David dont la signification providentielle et typologique demande à être élucidée. Ce commentaire du titre du psaume donne en même temps l'occasion d'une étude approfondie des problèmes théologiques posés par la faute de David et par le repentir qui s'exprime dans le psaume.

Il apparaît donc que, d'un bout à l'autre, l'*Apologia* est une exégèse du psaume 50. Une petit détail le confirme. Au § 36, donc dans la première partie de l'ouvrage (le plaidoyer d'Ambroise pour David), nous voyons Ambroise citer le psaume 25, en le désignant par l'expression *supra* : « plus haut<sup>20</sup> ». Une telle tournure ne peut avoir de sens que pour un commentateur

19. *Ibid.*, § 8.

20. *Apologia David*, § 36 : « Dixerat enim supra : Proba me domine et tempta me... »

des Psaumes<sup>21</sup> qui, d'une part, considère l'ensemble des psaumes comme une unité, et d'autre part, se situe, pour citer les autres psaumes, dans la perspective de celui qu'il est en train de commenter. Employé à propos du psaume 25, le mot *supra* se justifie si on se situe à la place du psaume 50, dans le Livre des Psaumes. Il faut donc admettre que les §§ 1-40 constituent un long prologue au commentaire verset par verset qui s'étend sur les §§ 41-85. L'*Apologia David* appartient donc au genre littéraire exégétique.

### 3. Une homélie exégétique

L'*Apologia David* ne doit pourtant pas être considérée comme un commentaire purement livresque<sup>22</sup>. C'est une homélie, un sermon qui a été prononcé devant le peuple chrétien, comme il apparaît clairement au § 20 : « Et il n'y a pas de dissonance, semble-t-il, entre la parabole et la figure. Qui est, en effet, le riche, si ce n'est Jésus, notre Seigneur, qui dit de lui-même, comme on l'a lu aujourd'hui : Un homme, qui était riche, partit pour un pays lointain, afin d'y recevoir la royauté et revenir ensuite. » Nous avons ici une allusion aux lectures liturgiques faites le jour où cette homélie a été prononcée. « On lit d'abord le prophète (c'est-à-dire l'Ancien Testament), puis l'Apôtre, puis l'Évangile », précise quelque part Ambroise<sup>23</sup>. Ce jour-là on a donc lu un texte de l'Ancien Testament, puis

21. On retrouve cette formule par exemple au § 80 : « Denique supra ait : *Holocausta etiam pro peccato non postulasti...* » pour citer le psaume 39, 7-8. Même expression au § 59 à propos du psaume 22.

22. Nous rencontrons ici la distinction constante depuis Origène entre l'homélie exégétique et le commentaire savant.

23. *Exp. Ps. CXVIII*, 17, 10. Dans la *Lettre* 41, on voit que le jour où Ambroise s'est opposé publiquement à Théodose à propos de l'affaire de Kallinikon, on avait lu à l'office divin tout d'abord un passage de l'Ancien Testament (*in libro prophetico*) : *Jér.* 1, 11, un texte de l'« Apôtre », dont Ambroise ne parle pas, et un texte évangélique : *Lc* 7, 37.

un passage d'une épître et enfin la parabole des mines ; et dans son homélie, Ambroise a commenté le psaume 50 et fait une rapide allusion au texte évangélique.

Nous retrouvons de telles allusions aux lectures liturgiques du jour en divers endroits des commentaires d'Ambroise sur les psaumes<sup>24</sup>. Par exemple, dans l'*Expositio Psalmi CXVIII*, une des homélies a été prononcée le jour de l'invention des reliques des saints Gervais et Protas<sup>25</sup> et l'on a lu à l'Évangile, nous dit Ambroise, le texte « *Ecce ego mitto uos sicut agnos in medio luporum (Matth. 10, 16 ; Lc 10, 3)* ». Une autre homélie a été prononcée le jour de la Saint-Sébastien<sup>26</sup> et l'on a lu un passage de l'évangile de Jean (5, 30). Dans d'autres homélies, Ambroise fait allusion aux lectures du jour tirées de l'Ancien Testament<sup>27</sup> (*Sag.* 14, 7-8 ; *I Sam.* 17, 34) ou de l'« Apôtre<sup>28</sup> » (*Rom.* 6, 10) ou de l'Évangile<sup>29</sup> (*Lc* 5, 12-13). Il en va de même pour l'*Explanatio Psalmorum XII*. Ambroise y parle de lectures tirées de l'Évangile<sup>30</sup> (*Jn* 3, 23) ou de l'Ancien Testament<sup>31</sup> (*Is.* 50, 2). On constate même que le jour où Ambroise prononce une homélie sur les psaumes 1 ou 36 ou 118, on a lu<sup>32</sup>, pen-

24. Cf. M. PETSCHENIG, dans *C.S.E.L.*, t. 62, pars quinta, p. v, n. 1.

25. *Exp. Ps. CXVIII*, 6, 16 : « *Celebramus enim diem sanctorum, quo reuelata sunt populis corpora sanctorum martyrum.* » Et *ibid.*, 6, 16 : « *Pulchre lectum est hodie : Ecce ego mitto uos...* »

26. *Ibid.*, 20, 44 : « *Vtatur exemplo Sebastiani martyris, cuius hodie natalis est.* » L'allusion à la lecture du jour se trouve en 20,31 : « *Audisti hodie quid iudex uerus et iustus locutus sit.* »

27. *Ibid.*, 8,23 ; 14,4.

28. *Ibid.*, 18, 42.

29. *Ibid.*, 3, 29.

30. *Expl. Ps. XII*, 37, 3.

31. *Ibid.*, 35, 20.

32. *Ibid.*, 36, 2 : « *Atque iste (sc. psalmus) qui nobis hodierna lectione propositus est* » ; 1, 32 : « *Audisti hodie dicentem prophetam : Potasti nos uno compunctionis (Ps. 59, 5).* » Voir également *Exp. Ps. CXVIII*, 5, 4 : « *Et ideo bene lectum est hodie : Quid retribuam domino (Ps. 115, 3).* » Il s'agit dans ces trois textes, de lecture liturgique. Dans un autre passage (*Expl. Ps. XII*, 45, 15), il s'agit d'un chant : « *Illud quod hodie in psalmi responsorio decantatum est...* »

dant l'office, des passages du Psautier différents de ceux qui vont être commentés dans l'homélie<sup>33</sup>.

Ces suites d'homélie qui constituent l'*Expositio Psalmi CXVIII*, l'*Explanatio Psalmorum XII* et aussi l'*Expositio Euangelii secundum Lucam* nous révèlent donc qu'Ambroise usait de beaucoup de liberté dans le choix du thème de ses homélie. Tantôt il s'attachait à l'explication des lectures qui avaient été faites pendant l'office du jour<sup>34</sup>, tantôt il se contentait d'une brève allusion à ces lectures et il se consacrait à l'explication d'un passage de l'Écriture tout à fait différent, quelquefois même, il ne faisait aucune allusion aux textes liturgiques<sup>35</sup>. On pourrait penser au moins qu'Ambroise s'est astreint à commenter d'une manière continue pendant telle ou telle partie de l'année liturgique un livre de l'Écriture bien déterminé : le Psautier ou l'évangile de Luc. Mais en fait il n'en est rien<sup>36</sup>. Les homélie se rapportant à ces livres de l'Écriture ont été prononcées à des moments très différents qui se répartissent sur plusieurs années et l'ordre dans lequel elles ont été prononcées ne coïncide pas toujours avec l'ordre des psaumes ou des chapitres de l'évangile<sup>37</sup>. C'est seulement au moment de la rédaction définitive que ces homélie ont été mises en ordre.

33. On trouve des traces analogues de lectures liturgiques et donc de prédication dans l'*Exp. Eu. sec. Lucam*, VII, 202 ; VIII, 73 (« Pulchre mihi hodie legitur legis exordium quando mei natalis est sacerdotii ») et dans beaucoup d'autres œuvres d'Ambroise.

34. C'est le cas du sermon prononcé devant Théodose et rapporté dans la *Lettre 41* (cf. plus haut n. 23). Ce qui n'empêche pas Théodose de dire à Ambroise à la fin du sermon (§ 27) : « De nobis proposuisti », c'est-à-dire : C'est sur moi que tu as prêché. Ambroise a su habilement adapter le sens des lectures du jour à la situation. — Je laisse aux historiens de la liturgie le problème complexe du programme annuel des lectures liturgiques.

35. Par exemple, *Exp. Eu. sec. Lucam*, VII, 48, où l'on trouve bien la trace d'un sermon (*hodierno tractatu*), mais sans allusion aux lectures du jour.

36. C. SCHENKEL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars quarta, p. II, à propos de l'*Exp. Eu. sec. Lucam* ; G. TISSOT, dans *SC* 45, Paris 1956, p. 11 s., à propos du *Traité sur l'évangile de saint Luc*.

37. Cf. M. PERSCHENIG, dans *C.S.E.L.*, t. 62, pars quinta, p. VI. On remarque par exemple que l'homélie sur le psaume 61 a dû être prononcée ou rédigée

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater qu'Ambroise s'est attaché à commenter un grand nombre de psaumes : les psaumes 1, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 47, 48, 61 dans l'*Explanatio Psalmorum XII*, le psaume 118, dans les vingt-deux homélie de l'*Expositio Psalmi CXVIII*. Il faut ajouter à cette liste les homélie sur le psaume 41 et sur le psaume 73 contenues dans le *De interpellatione Iob et David* (ces psaumes 41 et 73 se trouvent placés, dans le Psautier, au début du deuxième et du troisième livre) ainsi que l'homélie sur le psaume 50 qui constitue l'*Apologia David*<sup>38</sup>.

#### 4. Une homélie « réécrite »

Nous retrouvons, avec l'*Apologia David*, le problème complexe du passage du sermon parlé au sermon rédigé et revu pour la publication<sup>39</sup>. Quel rapport existe-t-il exactement entre les notes prises par Ambroise pour préparer son homélie, la sténographie de son discours et l'effort de composition littéraire apporté au moment de la rédaction définitive ? Il est extrêmement difficile de le déceler dans l'*Apologia*. Ses différentes parties se répondent d'une manière très harmonieuse, comme nous allons le voir en étudiant son plan. Ambroise s'est tout parti-

peu de temps après la défaite de l'usurpateur Maxime (388), alors que l'homélie sur le psaume 36 fait allusion à la guerre entre Théodose et Eugène (394).

38. L'*Apologia* et le *De interpellatione* présentent une certaine analogie de forme littéraire, en ce sens que, dans les deux œuvres, l'exégèse des psaumes est insérée dans un cadre rhétorique plus général : celui du plaidoyer, dans l'*Apologia*, celui de l'*interpellatio*, c'est-à-dire de la protestation, dans le *De interpellatione*. Ambroise, dans les deux cas, a cherché à corriger l'inévitable dispersion qu'engendre le commentaire verset par verset, à l'aide d'une perspective dominante et unifiante.

39. Sur le passage du « sermon parlé » à l'œuvre écrite, cf. les réflexions et la bibliographie présentées par P. COURCELLE, « La littérature latine d'époque patristique. Direction de recherches », dans *Actes du I<sup>er</sup> Congrès de la Fédération internationale des Associations d'études classiques*, Paris 1951, p. 297 (et notes 3-5). Cf. également G. TISSOT, dans *SC* 45, p. 11-14.

culièrement appliqué à cette rédaction ; ce soin s'explique peut-être par la destination de l'écrit, si l'on admet la valeur de la dédicace à Théodose. Les seuls vestiges de l'homélie primitive sont reconnaissables dans les §§ 20-23 où l'on trouve les allusions aux lectures liturgiques du jour. Pour le reste, l'on est réduit à se poser des questions : Ambroise s'est-il inspiré déjà de Didyme et d'Origène en prononçant son homélie ou bien a-t-il utilisé ces documents lors de la rédaction définitive ? Y a-t-il eu deux sermons parlés, l'un sur le titre du psaume 50, l'autre sur l'exégèse de ce psaume verset par verset ? Peut-être une étude attentive du style et du vocabulaire permettra-t-elle dans l'avenir de les résoudre<sup>40</sup>.

40. Un modèle d'une étude de ce genre est fourni par G. NAUROX, « La méthode de composition et la structure du *De Iacob et uita beata* », dans *Ambroise de Milan, XVI<sup>e</sup> centenaire de son élection épiscopale*, Dix études rassemblées par Y.-M. DUVAL, Paris 1974, p. 128 s.

## CHAPITRE II

### LE PLAN ET LES THÈMES

#### 1. Le plaidoyer pour David (§§ 1-40)

Les §§ 1-2 nous situent d'emblée dans la perspective de la rédaction écrite : « Apologiam prophetae David praesenti adripuimus stilo scribere. » Ambroise rappelle brièvement le récit de l'adultère de David et de l'assassinat d'Urie tels qu'ils sont racontés au livre II de *Samuel*, dans la mesure où ils expliquent le titre du psaume 50. Si Ambroise a voulu écrire ce plaidoyer pour David, c'est parce que beaucoup de gens sont scandalisés de voir que ce saint homme a commis de telles fautes.

Les §§ 3-8 sont inspirés, nous l'avons vu plus haut, du prologue du commentaire de Didyme sur le psaume 50. C'est effectivement un plaidoyer pour David : le péché de David y apparaît justifié par sa signification morale. Le § 9 est un complément des §§ 3-8 ; on y trouve une autre raison providentielle qui excuse les fautes des saints : Dieu veut éprouver les saints de multiples manières et les exercer au repentir. Bien que l'on ne trouve pas de parallèle à ce § 9 dans le prologue de Didyme, il doit, à cause de son contenu, être rattaché à l'ensemble formé par les §§ 3-8.

Les §§ 10-23 forment un tout cohérent : ils présentent une interprétation typologique de l'adultère de David. Seuls les §§ 15-19 forment une courte parenthèse dans cet ensemble, mais ils n'en sont pas moins, comme nous le verrons, intimement liés aux §§ 10-23. Le centre de cette unité littéraire se trouve au

§ 14 : « Qu'est-ce donc qui nous empêche de croire que Bersabée, elle aussi, unie au saint David, ne l'ait été en figure afin de signifier l'Église des nations ? » Ainsi l'adultère de David a été permis par Dieu pour que soient figurées l'abolition de l'Ancienne Alliance entre Dieu et le peuple juif et la fondation de la Nouvelle Alliance entre le Christ et le peuple païen.

La transition entre les §§ 3-9 consacrés à la signification morale de la faute de David et les §§ 10-23 exposant sa signification typologique est assurée aux §§ 10-11 par l'évocation du texte de *I Cor.* 10, 11 : « Haec autem in figura facta sunt illis ad nostram correctionem. » On y trouve liées, en effet, les deux notions de *correctio* et de *figura*. Dans les §§ 3-9, la faute de David servait à notre *correctio* et dans les §§ 10-23, elle va apparaître comme *figura*. On pourrait penser que c'est une excuse bien faible et tout à fait misérable pour le crime de David que de dire qu'il a été permis pour notre correction, pour notre amendement (§ 10). Mais c'est pour cela aussi que le Christ s'est fait « péché » (§ 10). Et surtout ces événements sont arrivés « en figure », pour représenter à l'avance le mystère du salut. Ambroise énumère un certain nombre de ces figures de l'Ancien Testament. Tout d'abord, l'histoire du serpent d'airain (introduite par la citation de *I Cor.* 10, 11 dont nous venons de parler) figurait le mystère de la croix (§ 11). Ensuite nous trouvons des figures de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance dans les enfants des femmes d'Abraham, de Jacob et de Juda (§ 11). Tamar, qui donne deux jumeaux à son beau-père Juda, apparaît dans la généalogie du Christ, à côté de Bersabée<sup>41</sup>. Viennent ensuite les figures du Christ lui-même : Joseph, et David (§ 12). Salomon qui termine cette énumération apparaît plutôt comme un exemple de la fragilité humaine (§ 13). Tous ces exemples permettent de mieux comprendre la notion de « figure » et d'admettre que l'histoire de l'adultère ait pu servir

41. Sur la signification des deux fils de Tamar, cf. plus bas, n. 17-19 de la traduction de l'*Apologia* et l'Appendice II.

de figure annonçant le mystère du salut, c'est-à-dire très précisément la vocation des Gentils (§ 14) et l'union du Verbe avec la nature humaine (§§ 20-23).

Le début du § 15 résume excellemment ce développement et sa signification : « Distinximus allegationes ualidas... et in figura fuisse textum huius historiae comprobauimus. » Les §§ 15-19 laissent de côté cette interprétation typologique (*exutum spiritalibus indumentis*) et reviennent (*nunc superiora repelamus*) à l'interprétation morale de la faute de David qui avait été donnée dans les §§ 3-9 inspirés par le prologue de Didyme. Toutefois les §§ 15-19 sont assez différents des §§ 3-9 et intimement liés avec les §§ 10-14. Le thème de la fragilité humaine, qui excuse le péché de David, est illustré par des exemples tirés eux aussi de l'histoire biblique (Samson, Jephthé, Aaron et Marie) qui font pendant aux exemples énumérés dans les §§ 10-14 à l'appui de l'interprétation typologique. D'ailleurs ces exemples sont tellement apparentés qu'ils sont en quelque sorte interchangeables. La figure de Salomon, présentée comme typologique au § 13, pourrait aussi bien, étant donné le commentaire qu'en donne Ambroise, prendre place au § 16 comme illustration de la faiblesse humaine, tandis que l'histoire d'Aaron et de Marie, qui fait partie du catalogue des pécheurs célèbres (§ 17) pourrait tout aussi bien apparaître au § 13, puisqu'Ambroise y trouve avant tout le thème du mariage de Moïse avec une femme étrangère, donc le type du mystère de la vocation du « peuple des nations », le mystère même figuré par Bersabée.

On trouve peut-être dans ce retour au thème du mystère une habile transition pour la réintroduction du *leitmotiv* qui va être désormais magnifiquement orchestré dans les §§ 20-23. Ambroise rapproche la parabole des mines (*Lc* 19, 12) lue pendant l'office le jour où il a prononcé son homélie<sup>42</sup> et l'apologue par lequel le

42. Dans l'*Exp. Eu. sec. Lucam*, VIII, 91-95, la parabole des mines est commentée très rapidement, dans une perspective tout à fait différente et

prophète Nathan a fait comprendre à David l'étendue de sa faute (*II Sam.* 11-12). Le riche de l'apologue de Nathan et le riche de la parabole des mines figurent le Verbe divin. Le pauvre de l'apologue de Nathan, c'est-à-dire Urie, le mari de Bersabée, n'est autre que Satan. La brebis du pauvre, assimilée à la brebis égarée de l'Évangile, c'est Bersabée, c'est-à-dire la nature humaine déchue, qui appartient au démon, comme Bersabée appartenait à Urie. L'homme riche, c'est-à-dire le Verbe, a donc pris la brebis du pauvre, c'est-à-dire qu'il a assumé un corps humain. Il a immolé, puis restitué la brebis, c'est-à-dire qu'il a accompli les mystères de la Passion et de la Résurrection. Cette exégèse typologique présentée dans les §§ 20-23 est assez différente de celle qui avait été présentée dans le § 14. Au § 14, Bersabée était la figure de l'Église des nations, au § 20, elle est la nature humaine du Christ. Mais au § 20 comme au § 14, David est la figure du Christ et Urie celle de Satan. La conversion de David est liée à la vision prophétique par laquelle il entrevoit que son union avec Bersabée est le type du mystère du Christ et de l'Église et que sa pénitence va être une préfiguration de la rémission des péchés et du don de la grâce (§ 23). Cette vision prophétique sera, dans le commentaire littéral du psaume 50 (§§ 41-85), le contenu essentiel du poème de David.

Les §§ 24-40 tracent un portrait de la perfection morale de David. Ambroise relie habilement ce thème au thème fondamental du plaidoyer pour David en faisant appel au texte scripturaire : « L'amour couvre une multitude de péchés<sup>43</sup>. » Les bonnes œuvres de David qui nous sont racontées dans la Bible, ses vertus exemplaires, ont « couvert » l'unique faute qu'il ait commise. Ambroise fait un portrait extrêmement vivant des vertus de David : son courage, son respect de l'autorité royale, son respect de la religion, sa miséricorde, sa patience,

d'une manière qui correspond plutôt à une rédaction écrite qu'à une prédication (notamment au § 95, citation du traité d'Ambroise, *De fide*).

43. *I Pierre*, 4, 8. Cf. plus bas, n. 65.

sa tempérance, son horreur de la cruauté, sa confiance en Dieu, l'amour qu'il avait pour son peuple. Ce thème des vertus de David revient souvent, avec prédilection, semble-t-il, dans l'œuvre d'Ambroise, surtout dans le *De officiis* où sont décrits également son courage, sa patience, sa mansuétude, son sens du devoir<sup>44</sup>, mais aussi dans d'autres ouvrages<sup>45</sup> où sa tempérance, son attitude devant la mort sont données en modèle. On peut se demander si ce portrait du prince idéal que tracent les §§ 24-40 n'a pas été esquissé tout spécialement à l'intention de l'empereur Théodose. Nous aurons à reposer cette question en examinant le problème de la dédicace de l'ouvrage.

## 2. Le plaidoyer de David lui-même : le psaume 50 (§§ 41-85)

La seconde partie de l'ouvrage commente le psaume 50 verset par verset. Elle est introduite (§§ 41-42) par des considérations sur la signification symbolique du nombre du psaume : cinquante est le nombre du pardon, le nombre de la Pentecôte. Cette introduction est empruntée au prologue que Didyme avait placé au début de son commentaire du psaume. Les §§ 41-42 se situent donc, du point de vue de leur source, immédiatement à la suite des §§ 2-9. Le commentaire des versets est emprunté en

44. *De officiis*, I, 24, 114 : « David etiam fortis in bello, patiens in aduersis, in Hierusalem pacificus, in uictoria mansuetus, in peccato dolens, in senectute prouidus, rerum modos, uices temporum per singularum sonos seruauit actatum, ut mihi uideatur non minus uiuendi genere, quam canendi suauitate praedulcis immortalē deo sui fuisse meriti cantilenam. » — Description des vertus de David : sa force, comparer *De officiis*, I, 35, 177 et *Apologia*, § 26 ; sa patience, *De officiis*, I, 48, 235-237 et *Apologia*, §§ 30-32 ; sa miséricorde et son horreur de la cruauté, *De officiis*, II, 7, 32-38 et *Apologia*, §§ 29 et 36 ; son sens du devoir, *De officiis*, III, 5, 33-34 et *Apologia*, § 27.

45. *De Iacob*, I, 1, 3 ; *De excessu fratris*, II, 25 ; *Expl. Ps. XII*, 37, 41 et 51 ; 38, 30-31. Sur l'histoire de cette interprétation morale de la figure de David, cf. J. DANIELOU, art. « David », dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. III, 1957, col. 594-603.

grande partie à Origène et à Didyme<sup>46</sup>. A propos de chaque verset, Ambroise propose souvent deux et même trois exégèses. Elles ne sont pas empruntées nécessairement à des sources différentes ; cette pluralité d'interprétation se situe très bien dans la tradition origénienne qui proposait d'un même texte plusieurs exégèses situées à des niveaux spirituels différents<sup>47</sup>.

Ambroise distingue dans le psaume trois parties qui correspondent à des étapes progressives dans la libération du péché. David commence par confesser son péché (versets 3 à 7) dans une atmosphère d'intense désolation. Il demande d'être lavé de l'injustice qui est au fond de son âme et des fautes qu'il a commises<sup>48</sup> par suite de cette injustice foncière (§§ 43-45). Sa conscience l'accuse sans cesse (§§ 47-48). Il reconnaît qu'il a péché contre Dieu seul (§§ 51-52), parce qu'il est roi, parce que Dieu est le seul juge et que Dieu avait pris tout particulièrement soin de lui. Jusqu'ici la confession de David s'est rapportée à son seul péché. Mais elle s'élargit peu à peu aux dimensions de l'universalité du péché. Dieu a eu bien raison de dire que tout homme est pécheur (§§ 53-55), car c'est dès sa conception que tout homme est plongé dans l'iniquité (§§ 56-57).

Arrivé par cette prise de conscience progressive au plus profond de l'abîme du péché, brusquement<sup>49</sup> David entrevoit la lumière : « Alors qu'il prononçait ces paroles et confessait les immondes souillures des péchés de l'individu et des péchés de l'espèce, brusquement la splendeur de la vraie réalité et l'éclatante blancheur de la grâce spirituelle brillèrent à ses yeux. Car s'élevant au-dessus de la simple figure, il vit, dans l'esprit prophétique, les sacrements des mystères célestes

46. Les traductions des textes parallèles seront données dans les notes de la traduction de l'*Apologia*.

47. Cf. ORIGÈNE, *De princ.*, IV, 2-6.

48. Cf. plus bas, n. 65.

49. *Apologia*, § 58 : « Subito ei splendor ueritatis... effulsit. » Il y a là probablement un souvenir (de source origénienne ?) de l'ἐξαίφνης platonicien, cf. PLATON, *Lettre VII*, 341 c 7 ; *Banquet*, 210 e 4.

dont Moïse a préfiguré le type dans la Loi. Aussi, blessé de la blessure d'amour et pris du désir ardent de découvrir la vraie réalité, il tendit son regard jusque dans les régions supérieures de son esprit et sa vue plongeant dans le lointain du futur, il discerna les trésors de sagesse et de science contenus dans le Christ. » Ici commence donc pour Ambroise la seconde partie du psaume. Pour expliquer le changement de tonalité qui se fait jour maintenant, le passage de la tristesse à la joie, il suppose un événement spirituel, une vision de David, dans laquelle il découvre que le péché, dans lequel il était plongé, sera détruit par le mystère du salut dans le Christ. C'est cette vision prophétique de David qui explique l'opposition entre les premiers versets (3-7) et les versets qui constituent la deuxième partie du psaume (8-17). La troisième partie (versets 18-21) décrira plus précisément le contenu de cette vision prophétique. La seconde partie exprime la joie de David reconnaissant les signes du pardon que Dieu lui a accordé : l'illumination prophétique (§ 58), la blancheur spirituelle de l'âme (§ 59), l'exultation intérieure (§ 60), l'effacement du péché et de l'iniquité (§§ 61-63), la création d'un cœur nouveau et l'infusion de l'Esprit Saint (§§ 64-71), l'affermissement par l'Esprit souverain (§§ 72-74), la vocation à l'évangélisation des pécheurs (§§ 75-76), la possibilité de chanter les louanges de Dieu (§§ 77-80).

Les derniers versets du psaume (18-21) qui constituent sa troisième partie révèlent le contenu de la vision prophétique de David. Dans le verset 18, David parle, semble-t-il, au nom du Christ (comme déjà peut-être au verset 15) : le Christ déclare par sa bouche que le sacrifice qui assure la rémission des péchés consiste dans l'obéissance et dans l'humilité (§ 81). Les versets 19-21 donnent à la vision de David une perspective grandiose. Ses regards se portent sur la cité de Dieu et son sacrifice. Dans la cité de Dieu, édiflée de pierres vivantes et fondée sur les enseignements de la foi, c'est le sacrifice de justice qui est offert. C'est la justice elle-même, c'est-à-dire la perfection

spirituelle, qui est ce sacrifice : perfection des saints qui s'immolent eux-mêmes par l'ascèse, perfection des martyrs qui ont été immolés au nom du Christ (§§ 82-85).

Bien que nous ne puissions retrouver aucune trace de cette division tripartite dans les fragments que nous possédons d'Origène et de Didyme, il est très vraisemblable qu'elle provient de cette tradition exégétique, tant les parallèles textuels entre Didyme et Ambroise sont étroits surtout dans la troisième partie. Le texte d'Ambroise nous permet ainsi de nous faire une certaine idée du contenu probable du commentaire de Didyme qui ne nous est parvenu que d'une manière très fragmentaire.

### 3. Structure générale

Les deux parties de l'*Apologia* se correspondent étroitement, nous aurons à le constater avec précision en analysant les thèmes fondamentaux de l'œuvre. Pour le moment, nous pouvons noter que les deux parties aboutissent, dans leurs fins respectives à des conclusions analogues : la faute de David n'a pu être portée à son compte parce qu'elle était une figure du mystère du salut :

§ 40

Nec inputatum est ei peccatum... quia non fuit inprobitatis aestus sed umbra mysterii.

§ 81

Quomodo igitur in typo eius mysterii peccatum inputari potest cum in ipso mysterio sit remissio peccatorum ?

Ambroise est parfaitement conscient des articulations qu'il a données à son développement. Il les souligne fortement au § 40 qui sert de charnière entre le commentaire du psaume (§§ 41-85) et le vaste prologue qui le précède (§§ 1-40) :

1. *Ainsi il a mérité la rémission de son iniquité, il a par son amour caché et couvert ses péchés, il les a cachés par ses bonnes œuvres. C'est là la conclusion de la partie consacrée aux bonnes œuvres de David (§§ 24-40).*

2. *Son péché n'a pas été porté à son compte, car il n'y a pas eu en lui de ruse due à la méchanceté, mais un faux pas dû à l'égarement. C'est le thème du prologue de Didyme : la faute de David est justifiée parce qu'elle est un avertissement moral et un témoignage providentiel de la fragilité humaine (§§ 3-9 et 15-19).*

3. *Et puis, il n'y a pas eu dans sa faute la chaleur brûlante de la perversité, mais au contraire l'image d'un mystère. C'est la justification typologique de la faute de David (§§ 10-14 et 20-23).*

4. *Et pourtant, il a avoué sa faute, il a reconnu son iniquité. C'est l'annonce de la première partie du psaume 50 et de son commentaire (§§ 41-57).*

5. *Il a vu à l'avance le bain purificateur, il a vu et il a cru, il a beaucoup aimé, en sorte que par l'excès de son amour, il a été capable de recouvrir ses égarements, quels qu'ils fussent. C'est la seconde et la troisième partie du psaume 50 et de son commentaire (§§ 58-85).*

On retrouvera les numéros de ces différentes phrases dans le tableau suivant :

Commentaire du psaume 50	Figura mysterii	Les vertus de David
<i>Plaidoyer pour David : sa faute a été justifiée :</i>	2 §§ 3-9 : comme avertissement moral providen- tiel = DR- DYME, § 532	3 §§ 10-14 : comme figure de la Nouvelle Alliance
	2 §§ 15-19 : comme témoi- gnage de la fragilité hu- maine	3 §§ 20-23 : comme figure de l'union du Verbe et de la nature hu- maine
		1 §§ 24-40 : par le contre- poids de ses bonnes œuvres
<i>Plaidoyer de David pour lui- même :</i>	4 §§ 41-57 : il confesse sa faute = DR- DYME, §§ 532- 539 et ORIGÈNE	
	5 §§ 58-85 : il voit que son péché est une figure du mys- tère du salut = DIDYME, §§ 541-551 et ORI- GÈNE	

On voit ainsi les différents blocs que l'analyse peut découvrir dans l'ouvrage. On reconnaît tout d'abord l'unité littéraire constituée par les emprunts faits à Didyme et Origène dans la perspective du commentaire du psaume 50. Les §§ 10-23 se rapportent au thème de la figure du mystère du salut. Les §§ 24-40 proposent un portrait de David, roi idéal.

Il est très intéressant de constater que l'on retrouve les différentes parties de ce plan à l'exclusion du thème des vertus de David, dans une sorte d'esquisse de l'*Apologia David* que l'on peut facilement reconnaître au livre III de l'*Expositio Euangelii secundum Lucam* (III, 37-39). On y retrouve successivement, et dans le même ordre, le thème de la signification providentielle des fautes des saints, comme avertissement moral, celui de la signification typologique du péché de David, comme figure de l'union du Christ avec l'Église des nations, et enfin celui de la confession de David dans le psaume 50. Cette esquisse a l'avantage de nous donner une sorte de résumé de l'*Apologia David*, c'est pourquoi elle mérite d'être citée entièrement :

### 1. La faute de David comme avertissement moral providentiel

« Est-ce que David le saint, bien que d'ailleurs beaucoup des choses qui lui arrivèrent aient été des figures destinées à la réalisation du mystère, n'est pas d'autant plus grand qu'il s'est connu homme<sup>50</sup> et qu'il a jugé que le péché commis en enlevant la femme d'Urie devait être lavé par les larmes du repentir ? Il nous montrait ainsi que personne ne doit se fier à sa propre vertu.

C'est que nous avons un adversaire puissant dont nous ne pouvons triompher sans la grâce de Dieu. Et souvent vous trouverez chez des hommes illustres et bienheureux des fautes graves afin que vous connaissiez que, comme des hommes qu'ils étaient, ils ont été accessibles à la tentation, de crainte qu'à cause de leurs vertus éminentes, on ne s'imaginât qu'ils étaient plus que des hommes<sup>51</sup>.

50. *Exp. Ev. sec. Lucam*, III, 37 : « Hominem se esse cognovit » et *Apologia*, § 19 : « David, qui sciret hominem se esse natum lapsui. »

51. Cf. *Apologia*, § 7.

Si en effet David, pour avoir dit, exalté par l'orgueil<sup>52</sup> de la vertu : ' Si j'ai rendu le mal à ceux qui me le faisaient...' et ailleurs : ' Pour moi, dans l'excès de ma confiance, j'ai dit : Je ne serai jamais ébranlé ' a subi aussitôt la peine de cette arrogance, comme il le rappelle par ces mots : ' Tu as détourné ta face de moi et j'ai été troublé ', si donc même l'ancêtre de la lignée du Seigneur a subi les atteintes de l'arrogance, combien plus, nous autres pécheurs, qui n'avons pour nous secourir l'appui d'aucun mérite, devons-nous craindre l'écueil de l'arrogance sur lequel des gens de bien font naufrage. Nous devons d'autant plus le redouter qu'un tel grand homme nous sert d'enseignement et d'exemple, lorsque, dans les psaumes qui suivent ceux qui viennent d'être cités, il a pensé qu'il devait chanter une sorte de palinodie pour apaiser le Seigneur en disant : ' Seigneur, mon cœur ne s'est pas exalté et mes yeux ne se sont pas élevés vers le haut ' et aussi : ' Le Seigneur est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé '. Car il savait qu'il était tombé, lorsqu'il avait eu confiance en lui-même. Finalement il a laissé entendre qu'il n'y avait rien dans l'homme sinon le fait de connaître Dieu. Car on lit : ' Qu'est-ce que l'homme pour que tu te fasses connaître à lui et qu'est-ce que le fils de l'homme pour que tu en tiennes compte ? ' Si donc David condamne l'arrogance, se revêt d'humilité, c'est à bon droit que l'on reconnaît dans l'histoire de la femme d'Urie cette leçon qui nous invite à pratiquer l'humilité. »

## 2. L'adultère de David, figure de l'union du Christ avec l'Église des nations

« Et pourtant, puisque d'elle est né Salomon le Pacifique, voyons s'il n'y a pas là un mystère. Une fois éliminé celui qui jadis revendiquait pour épouse le peuple des nations<sup>53</sup>, l'Église s'unit à un autre époux, au vrai David<sup>54</sup>. Car le Christ est appelé

52. Ce thème de l'orgueil vient d'Eusèbe de Césarée, dont les *Quaestiones evangelicae ad Stephanum* (cf. VIII, 3, PG 22, col. 913) sont la source du livre III du commentaire sur saint Luc d'Ambroise où l'on retrouve les mêmes citations du psaume 29, 7-8. Ce thème réapparaît dans l'*Apologia*, § 8 : « *Virtutis abundantia* » et § 36 (même citation du psaume 29, 7).

53. Cf. *Apologia*, § 20 où Urie est identifié avec Satan qui revendique la possession de l'humanité.

54. Cf. *Apologia*, § 14 : « Sa simplicité sans voile devait séduire le cœur du vrai David. »

' David '. Il est revêtu du nom de son ancêtre, ainsi qu'il est écrit : ' J'ai trouvé David mon serviteur '. A lui s'est unie en mariage l'Église qui, remplie de la semence du Verbe et de l'Esprit de Dieu, a enfanté le corps du Christ, c'est-à-dire le peuple chrétien. C'est donc ' cette femme qui, du vivant de son mari, est liée par la Loi ' et c'est pourquoi son époux est mort, afin qu'elle ne soit pas adultère en étant avec un autre homme. *Ainsi est mystère dans l'ordre de la figure ce qui est péché dans l'ordre de l'histoire.* Ce qui est faute du fait de l'homme devient sacrement du fait du Verbe. De cette histoire, j'ai parlé plus longuement ailleurs<sup>55</sup> ; c'est pourquoi il me semble que je peux passer plus rapidement ici. »

## 3. L'aveu de David dans le psaume 50

« C'est à bon droit que David le saint a écrit sur cette histoire le psaume 50 plein de mystères, en disant, à cause de son mariage avec Bersabée : ' Lave-moi abondamment de mon iniquité et purifie-moi de ma faute '. Si cet ami de Dieu reconnaît son ' iniquité ' et l'obstacle que sa ' faute ' oppose à ses mérites, si enfin il a avoué qu'il a péché contre Dieu, pourquoi rougirait-on d'avouer ses fautes ? C'est le souvenir<sup>56</sup> du crime, non son aveu qui doit nous faire honte ! Puis donc que David n'a pas omis dans ses psaumes l'épisode de Bersabée afin de nous apprendre par là *soit un mystère, soit l'exercice d'une parfaite pénitence*<sup>57</sup>, c'est à bon droit, nous le voyons, que cette histoire n'a pas été omise non plus dans la généalogie du Seigneur<sup>58</sup>, étant donné que ce même David qui la prit pour épouse est indiqué comme ancêtre de la lignée du Seigneur selon la chair<sup>59</sup>. »

55. Allusion à notre *Apologia David*.

56. *Commentum* (de *comminiscor*) correspond au grec ὑπόμνημα.

57. Ceci correspond bien au tableau que nous avons présenté plus haut : le sens du psaume 50 est ou bien la confession et le repentir (n° 4 de notre tableau) ou bien la reconnaissance dans la faute de David d'une préfiguration du mystère du salut (n° 3 et 5).

58. Ceci nous ramène au livre III du commentaire sur saint Luc, dont le thème fondamental, emprunté aux *Quaestiones evangelicae ad Stephanum* d'Eusèbe de Césarée, est la généalogie du Christ et tout spécialement le problème que pose l'évocation des femmes pécheresses et étrangères dans cette généalogie.

59. *Exp. Ev. sec. Lucam*, III, 37-39, trad. G. Tissot, SC 45, p. 140-142, modifiée sur quelques points.

On ne peut douter que nous ne soyons ici en présence du canevas de l'*Apologia David*. Ambroise vient probablement d'en achever la rédaction définitive et il est encore plein de son sujet. Alors que, dans ce livre III de son commentaire sur saint Luc, Ambroise suit, d'une manière assez littérale, sa source, les *Quaestiones evangelicae ad Stephanum* d'Eusèbe de Césarée, il se sépare ici de son modèle, dont il ne conserve que l'allusion à l'*abundantia*, à l'arrogance de David, cause de sa chute. Il introduit de son propre chef le thème du caractère typologique de la faute de David, figure de l'union du Christ et de l'Église, et le thème de la confession de David dans le psaume 50, thèmes qui correspondent exactement au plan de l'*Apologia*.

#### 4. Thèmes fondamentaux

Au sein des différentes parties de l'ouvrage, certains thèmes fondamentaux s'appellent et se correspondent. Le thème essentiel est évidemment celui des rapports entre l'événement historique qu'est l'adultère de David et sa dimension typologique : « *Mysterium igitur in figura, peccatum in historia*<sup>60</sup> ». Tout d'abord, les circonstances du péché de David préfigurent le mystère du salut. L'union de David avec Bersabée a été un adultère, mais l'union du Christ avec l'Église des nations, la répudiation du peuple juif, est une sorte d'adultère justifié par l'économie du mystère du salut. Ce thème se retrouve dans les deux parties de l'*Apologia*. « *Vt significaretur congregatio nationum* » dit le § 14, et les dernières pages du commentaire du psaume 50 répondent (§§ 82 et 85) : « *Ecclesiae congregationem per uocationem gentium* » et : « *Ecclesiam ex gentibus adquisitam* ». L'union de David avec Bersabée signifie également l'union du Verbe avec la nature humaine (§§ 20-23) et le Christ est le vrai David (§§ 12.14.20.81).

60. *Exp. Ev. sec. Lucam*, III, 38.

En second lieu, la pénitence de David a été à la fois la cause et l'effet de la vision prophétique dans laquelle il a entrevu le mystère du baptême et de l'infusion de l'Esprit Saint. Ce thème revient d'une manière constante aussi bien dans la première partie (§§ 23.35. et 40 « *uidit lauacrum* »), que dans la seconde (§§ 43. 58. 59). David a vu à l'avance le mystère de la rémission des péchés (§§ 23 et 81). Le mystère de la liaison providentielle entre le péché et le mystère du salut se retrouve dans le livre III du commentaire d'Ambroise sur l'évangile de saint Luc, qui fait précisément allusion à notre *Apologia*<sup>61</sup>. Ambroise, s'aidant des *Quaestiones evangelicae* d'Eusèbe de Césarée, y dégage la signification typologique des quatre femmes pécheresses ou étrangères qui apparaissent dans la généalogie du Christ : Thamar, Rahab, Ruth et Bersabée<sup>62</sup>. Thamar et ses deux fils, figures des deux Alliances, sont évoqués aussi dans l'*Apologia David*<sup>63</sup>. C'est précisément la préfiguration du mystère du salut qui justifie cette mention des femmes pécheresses<sup>64</sup> et spécialement de Bersabée aussi bien dans la généalogie du Christ que dans le titre du psaume 50.

Un thème secondaire, étroitement lié au précédent, est celui de l'universalité du péché. Le péché est naturel à la fragilité humaine (§§ 6.15.24.53) : tout homme est pécheur et capable de péché, même l'enfant d'un jour (§§ 15 et 56) et le plus grand des saints (§§ 7.8.15.19.24.53.56.76). Seul le Christ est sans péché (§§ 10.57.59). C'est pourquoi Dieu a permis la faute de David : il fallait montrer aux hommes que la vertu des saints est imitable, qu'ils ne sont pas d'une nature transcendante (§ 7) ; il fallait leur fournir un modèle de pénitence (§§ 7 et 76).

Il faut d'ailleurs distinguer entre la corruption foncière qu'est l'*iniquitas* ou l'*iniustitia*, disposition stable issue à la fois

61. Cf. p. 29 et n. 55.

62. *Exp. Ev. sec. Lucam*, III, 17.

63. *Apologia*, § 11. Voir Appendice II.

64. Sur ce thème, cf. H. DE LUBAC, *Catholicisme*, Paris 1938, p. 136-137.

de la nature et de l'habitude de pécher, et les fautes passagères et individuelles, les *delicta*<sup>65</sup>. La première ne peut être supprimée que par la grâce du sacrement de baptême, les secondes sont recouvertes par les bonnes œuvres et par l'amour (§§ 24.49.62). L'adultère de David n'est qu'un *delictum* que ses bonnes actions et son repentir ont recouvert comme le triple reniement de Pierre a été effacé par sa triple confession (§§ 25.50.68). Il ne faut donc pas se glorifier de ses vertus (§§ 8.36), car la faute est toujours possible; il ne faut pas hésiter à confesser ses péchés et à s'en repentir, car « le juste est son propre accusateur » (§§ 7-9.15-19.40.47-48.55). Ce conseil est appliqué avec une insistance toute particulière aux grands de ce monde et aux rois (§§ 4.5.15.51.56).

Comme nous l'avons signalé dans les notes de la traduction, ces différents thèmes, inspirés par une exégèse morale ou typologique, proviennent d'Origène, soit directement, soit par l'intermédiaire de Didyme. Nous avons également indiqué dans les notes les parallèles qui peuvent exister entre certains passages de l'*Apologia* et d'autres œuvres d'Ambroise. Ces parallèles sont en général une invitation à deviner à l'arrière-plan du texte d'Ambroise une source s'inspirant de la tradition origénienne.

65. Le thème apparaît dans la première partie, grâce aux allusions au psaume 31 : « Beati quorum remissae sunt iniquitates et quorum tecta sunt peccata », et à *I Pierre* 4, 8 : « Caritas operit multitudinem peccatorum », allusions qui servent à introduire la partie consacrée aux vertus de David (§§ 24-40), mais qui reviennent très souvent comme arguments de la plaidoirie : §§ 9.24.25.36.39.40. Ces allusions ou citations réapparaissent dans le commentaire du psaume 50 : §§ 49-50. L'opposition entre *iniquitas* et *delictum* est présentée dans les §§ 45 (« habitudinem... peccandi »), 49 (« radix est iniquitas », « uidetur iniquitas ad mentis prolapsionem referri », « iniquitas per lauacrum remittitur »), 56, 62 (« Iniquitas operatrix culpae », « radix et seminarium peccatorum »), 63 (« perfecta uirtus iniquitatem... delet »). Cf. plus haut, p. 20 et n. 43.

### CHAPITRE III

#### LA DATE DE L'APOLOGIA DAVID ET LA DÉDICACE A L'EMPEREUR THÉODOSE

Pour dater notre ouvrage, nous possédons un *terminus ante quem*. En effet Ambroise fait très clairement allusion à l'*Apologia David* au livre III de son *Expositio Euangelii secundum Lucam*. Nous avons cité le texte plus haut<sup>66</sup>. Or ce livre III et les dernières pages du commentaire sur saint Luc, inspirés par les *Quaestiones euangelicae* d'Eusèbe de Césarée, ont été vraisemblablement ajoutés par Ambroise à son ouvrage au moment de la rédaction définitive. Ces textes ne correspondent pas en effet à des homélies prononcées devant le peuple chrétien, mais semblent destinés à éclairer certains problèmes qui n'ont pu être traités dans la prédication orale<sup>67</sup>.

66. Voir plus haut, p. 29 et n. 55.

67. Cf. C. SOHENKL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars quarta, p. v : « Totum librum tertium ab Ambrosio non ex sermonibus olim in ecclesia habitis compositum sed libellum esse lucernam olentem et domi slucubratum chartisque mandatum non solum materia nos edocet arida et a praedicantium usu aliena sed etiam uox illa frater (III, 50), quam una cum totius libri argumento ex Eusebii Caesareensis libro qui inscribitur περί τῆς τῶν εὐαγγελίων διαφορίας deprompsit. Ex eodem fonte fluxerunt quae in libri X ss. 147-184 ab Ambrosio proferuntur et ipsa certe parum idonea quae diebus dominicis coram populo indocto tractentur. Quae cum ita sint, iam nihil aliud restat nisi ut statuamus episcopum libros illos Eusebii suo more latino sermone interpretatum esse eo consilio ut uiro cuidam ecclesiastico donum mitteret, postea uero, cum in Lucae expositione retractanda uersaretur mutato consilio opusculum illud nouo libro inseruisse. »

Au moment de cette rédaction définitive de l'*Expositio Euangelii secundum Lucam*, l'*Apologia David* est donc déjà rédigée, mais pas depuis longtemps, à ce qu'il semble. En effet d'une part, Ambroise en donne un intéressant résumé, qui laisse supposer qu'il est encore plein de son sujet, et d'autre part, l'*Apologia* elle-même évoque l'histoire de Thamar d'une manière qui ne peut guère être comprise sans se référer au livre III du commentaire sur saint Luc<sup>68</sup>. Les deux rédactions définitives peuvent être très proches l'une de l'autre. Ambroise semble d'ailleurs avoir à cette époque travaillé d'une manière toute particulière sur les Psaumes. En effet, d'une part le livre III fait allusion au futur commentaire<sup>69</sup> sur le psaume 48 et d'autre part le commentaire sur le psaume 61 fait allusion aux mêmes événements que l'*Apologia* et le commentaire sur l'évangile de Luc<sup>70</sup>.

Reste maintenant à dater la rédaction définitive de l'*Expositio Euangelii secundum Lucam*. Il faut la situer après 388, puisqu'on trouve dans l'ouvrage des allusions à la défaite de Maxime par Théodose<sup>71</sup>, mais au plus tard en 389, puisque le prologue de Jérôme à sa traduction des homélies d'Origène sur saint Luc fait allusion à l'ouvrage d'Ambroise<sup>72</sup>. Or cette traduction date des années 389-390.

Nous possédons également un *terminus a quo* assez lointain mais qui peut se préciser et se rapprocher sensiblement du *terminus ante quem*. L'*Apologia* évoque l'assassinat de l'empereur Gratien

68. Cf. Appendice II.

69. *Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 15 : « Licet sit uersiculi istius et alia interpretatio quam suo dicemus loco. » Il s'agit du verset 8 du psaume 48.

70. *Expl. Ps. XII*, 61, 17 et 25-26 : il s'agit de l'usurpation de Maxime et de sa défaite par Théodose (année 388). *Exp. Eu. sec. Lucam*, IX, 32 : allusion à la paix et au retour de Valentinien II. *Apologia*, § 27 : allusion à l'usurpation de Maxime.

71. Cf. note précédente.

72. Sur la date de rédaction définitive du commentaire d'Ambroise, cf. F. FOURNIER, *Introd. à Origène, Homélies sur saint Luc*, SC 87, Paris 1962, p. 78.

et l'usurpation de Maxime, qui eurent lieu en août 383. Ambroise y fait allusion au § 27 :

« Plût au ciel que par la suite on eût imité notre héros (dans le respect de l'autorité royale) : nous n'eussions pas eu à supporter les si terribles malheurs de la guerre ! On reproche à David d'avoir tué un homme, un seul, et on ne veut pas voir qu'il nous a enseigné comment une paix perpétuelle peut être assurée au monde romain ! De quelles terribles dévastations n'expions-nous pas aujourd'hui, de quel deuil public du monde entier ne payons-nous pas le meurtre d'un roi dont on convoitait le pouvoir ! Ah ! les cruels tourments ! De là vient qu'un ennemi barbare nous attaque encore, tandis que se tournent contre nous-mêmes les armes préparées contre lui. Ainsi se sont effondrées les forces du peuple romain, ainsi s'est épuisée la puissance romaine, énervée par ses propres convulsions, tandis qu'on ravissait par un parricide qui endeuillait l'Empire un pouvoir qu'on aurait dû recevoir dans le respect des sages dispositions paternelles. »

Ce texte n'a pu être rédigé immédiatement après la mort de Gratien. La situation qu'il décrit ne correspond pas à celle des années 383-387. Les « terribles malheurs de la guerre », les « terribles dévastations » ne se sont pas produits au moment de l'usurpation de Maxime : l'insurrection des troupes et l'assassinat de Galien se sont déroulés sans véritable guerre<sup>73</sup>. Ils ne se sont pas produits non plus dans les années qui suivirent, puisque Maxime fut toléré sinon reconnu par Théodose et Valentinien II<sup>74</sup>. C'est seulement en 387 que la situation s'aggrave. L'empereur Valentinien demande l'aide de Maxime contre les Barbares qui menacent la Pannonie. Maxime envoie effectivement des troupes, mais en profite pour envahir l'Italie et s'établir à Aquilée<sup>75</sup>. Valentinien II s'enfuit à Thessalonique. En 388, Maxime fait pénétrer ses troupes dans l'Illyricum, en

73. Cf. W. ENSSLIN, art. « Maximus », dans *PW*, t. XIV, 2, col. 2547 : « So ohne Schlacht besiegt floh Gratian mit wenigen Getreuen. »

74. Cf. *ibid.*, col. 2546.

75. Cf. *ibid.*, col. 2552.

direction de l'Empire d'Orient. C'est bien la situation décrite par Ambroise : les troupes romaines tournent contre elles-mêmes les armes destinées aux Barbares. L'affrontement sanglant ne commence vraiment que pendant l'été 388. C'est alors que l'on peut parler des « malheurs de la guerre » et des « terribles dévastations ». Les troupes de Théodose s'avancèrent en Pannonie et vainquirent les partisans de Maxime successivement à Siscia, puis à Pettau. Maxime fut fait prisonnier à Aquilée et fut mis à mort (28 août 388)<sup>76</sup>. Les combats s'étendirent ensuite à la Gaule, où se trouvait encore le fils de Maxime<sup>77</sup>, Flavius Victor. Profitant de la guerre civile, les Francs avaient anéanti deux légions sur la rive droite du Rhin<sup>78</sup>. C'est probablement le sens de l'allusion d'Ambroise : « De là vient qu'un ennemi barbare nous attaque encore, tandis que se tournent contre nous-mêmes les armes préparées contre lui. »

Ambroise emploie des présents qui peuvent donner l'impression que les événements dont ils parlent sont en train de se dérouler et que la guerre est en cours. Mais il faut bien admettre que ces lignes ont dû être écrites lorsque la guerre venait de s'achever, après le triomphe de Théodose. En effet, Maxime occupant l'Italie, il aurait été impossible d'écrire ouvertement qu'il avait été un parricide en assassinant Gratien. Le présent employé par Ambroise signifie donc que les événements viennent de

76. AMBROISE, *Lettre* 40, 22-23; PACATUS, *Paneg. Theodos.*, 34-46. On peut constater une certaine analogie d'expression entre le panégyrique de Pacatus et l'*Apologia David* : 1° même éloge, direct ou indirect, de la clémence de Théodose (PACATUS, § 45, et *Apologia*, § 29 [sous les traits de David]); 2° même allusion à la paix perpétuelle (PACATUS, § 45 : « Pertinet ad securitatem omnium seculorum quod est factum uideri », et *Apologia*, § 27 : « Quemadmodum pax orbi Romano perpetua seruetur », assurée au peuple romain si tous acceptent de respecter l'autorité royale ; 3° même description du règne de Maxime comme d'un long « deuil public » (PACATUS, § 24 : « Iustrale iustitium », et *Apologia*, § 27 : « publico quodam totius orbis funere »).

77. W. ENSSLIN, *art. cit.*, col. 2554, 61.

78. Cf. ZOSME, *Hist.*, IV, 47; GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, II, 9 (invasion des Francs en Gaule, alors que Maxime, qui a perdu tout espoir de conserver l'Empire, se trouve à Aquilée).

se passer. Tout ceci correspond donc à un moment qui doit se situer après la défaite de Maxime, c'est-à-dire après le mois d'août 388.

Un autre élément de datation entre ici en jeu. L'excellent manuscrit *Parisinus latinus 1732 (P)* donne à notre ouvrage le titre suivant : *Incipit tractatus eiusdem de apologia David ad Theodosium Augustum*. Si l'œuvre a été dédiée à Théodose, c'est très probablement dans une certaine circonstance que l'on peut essayer de déterminer. La date de la dédicace ne coïncidera pas nécessairement avec celle de la rédaction définitive. Ambroise peut avoir jugé que l'œuvre qu'il avait rédigée s'adaptait bien à telle ou telle circonstance.

On peut se demander légitimement si Ambroise n'a pas dédié son *Apologia* à Théodose à l'occasion de l'affaire de la synagogue de Kallinikon, qui provoqua un conflit entre l'empereur et l'évêque de Milan dès les premiers temps du séjour de Théodose dans cette ville, après sa victoire sur Maxime. Dans ce cas, la date de la rédaction définitive et la date de la dédicace coïncideraient. La synagogue de Kallinikon avait été brûlée par le peuple à l'instigation de l'évêque du lieu en septembre 388 et Théodose voulait contraindre ce dernier à reconstruire l'édifice à ses frais. Ambroise s'opposa violemment aux intentions de l'empereur<sup>79</sup>. Deux de ses *Lettres* nous rapportent l'affaire. La *Lettre* 40 est une ferme admonestation adressée à Théodose. La *Lettre* 41, destinée à Marcellina, la sœur d'Ambroise, raconte d'une manière très vivante le sermon prononcé devant l'empereur pour le faire revenir sur sa décision et le dialogue qui s'ensuivit<sup>80</sup>. Ces deux *Lettres* ont beaucoup de traits communs avec l'*Apologia David*. Comme celle-ci, elles évoquent les récents combats de Théodose contre l'usurpateur Maxime<sup>81</sup>, elles présentent Théodose comme un nouveau David qui possède les mêmes

79. Cf. A. LIFFOLD, art. « Theodosius I », dans *PW, Suppl.* XIII, col. 879,

80. Cf. plus haut, n. 34.

81. *Apologia*, § 27 ; *Lettre* 40, 22-23.

vertus que son modèle<sup>82</sup> et qui est soutenu par les mêmes secours extraordinaires de la Providence divine. On y retrouve les mêmes citations groupées de *Michée* 6, 3-5 et de *II Samuel* 12, 7-9, c'est-à-dire la même énumération des bienfaits divins, rappelés par Dieu à son peuple et par Nathan à David<sup>83</sup>. Ambroise, nouveau Nathan, rappelle lui aussi à l'empereur toutes les grâces que Dieu lui a accordées pendant son règne et tout spécialement lors de sa victoire sur Maxime<sup>84</sup>. Par ce moyen, il espère, comme Nathan l'avait fait pour David, amener Théodose au repentir. Enfin, l'*Apologia* contient elle aussi une allusion à l'opposition entre l'Église et la Synagogue<sup>85</sup>.

Il serait donc bien tentant de mettre la dédicace de l'*Apologia* à Théodose en rapport avec cette affaire de Kallinikon. Chronologiquement, cette hypothèse serait tout à fait acceptable. Pourtant, le ton de l'*Apologia* ne me paraît pas adapté à cette circonstance. L'empereur céda somme toute assez vite, même s'il en éprouva un certain ressentiment. Et il n'avait pas vraiment à se repentir d'une faute, il devait seulement changer d'avis. Or l'*Apologia* est indiscutablement une exhortation intense à la pénitence. Il n'en est pas moins intéressant de constater l'existence de nombreux traits communs entre notre ouvrage et les *Lettres* 40 et 41. Ils s'expliquent précisément par le fait que ces *Lettres* sont contemporaines de la rédaction définitive de l'*Apologia*. Ambroise, qui, à cette époque, travaille à l'exégèse de plusieurs psaumes, est tout spécialement sensible à la signification morale et spirituelle de la figure de David. Il se repré-

82. *Lettre* 40, 5 : « Noui te pium, clementem, mitem atque tranquillum, fidem ac timorem Domini cordi habentem. » *Ibid.*, 22 : « Non recordaris quid David sancto per Nathan prophetam mandauerit ? » *Lettre* 41, 25 : « Ad ipsum regem David, illum pium atque mansuetum, qualis per Nathan prophetam expostulatio ? » *Apologia David*, § 9 : « Sanctum David, fide nobilem, praestantissimum mansuetudine, manu fortem. »

83. *Apologia David*, § 54 ; *Lettres* 40, 22 et 41, 24-25.

84. *Lettres* 40, 22-23 et 41, 24.

85. *Apologia David*, § 18.

sente tout naturellement ses rapports avec Théodose sur le modèle de la relation qui existait entre le prophète Nathan et le roi David. Le thème des vertus de David lui sert tout à la fois à flatter l'empereur et à lui proposer un modèle du roi idéal.

Le thème fondamental de l'*Apologia David* : le roi coupable d'assassinat, mais saisi d'un profond repentir, correspond beaucoup mieux à la situation créée par le massacre de Thessalonique qu'à celle qui résultait de l'incendie de la synagogue de Kallinikon. Cette tragédie<sup>86</sup> eut lieu au printemps de l'année 390. En représailles contre l'assassinat du *magister militum* Buthéric par le peuple de Thessalonique, Théodose fit massacrer dans le cirque de cette ville plusieurs milliers de personnes. Profondément bouleversé par ce crime, Ambroise écrivit à l'empereur une lettre qui, elle aussi, offre bien des thèmes communs avec l'*Apologia David*. Elle invite<sup>87</sup> l'empereur à s'écrier comme le roi coupable : « Peccavi Domino ». Elle évoque, comme l'*Apologia*, le désespoir de David voyant l'Ange de Dieu frappant son peuple après le dénombrement ordonné par le roi<sup>88</sup>. Elle rappelle, comme l'*Apologia*, la douleur de celui-ci après la mort d'Abner<sup>89</sup>. Elle cite aussi, comme notre traité, ce texte des *Proverbes* (8, 17) : « Iustus in exordio sermonis accusator est sui » pour en conclure : « Celui qui s'accuse est juste<sup>90</sup>. » Surtout on retrouve de part et d'autre le même ton général, la même exhortation à la pénitence<sup>91</sup>.

86. Cf. G. RAUSCHEN, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius*, Fribourg en Brisgau 1897, p. 317. J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, Paris 1933, p. 227-250 et 536. A. LIPPOLD, art. « Theodosius I », *PW*, col. 886-891.

87. *Lettre* 51, 7 : « An pudet te, Imperator, hoc facere quod rex propheta... fecit David ? ... cognito quod in hoc ipse argueretur, quia ipse fecisset, ait : Peccavi Domino. » Cf. *Apologia*, §§ 5 et 39. Voir l'analyse de la lettre dans J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain*, p. 232 s.

88. *Lettre* 51, 9. Cf. *Apologia*, §§ 37-38 et 69.

89. *Lettre* 51, 10. Cf. *Apologia*, § 36.

90. *Lettre* 51, 15. Cf. *Apologia*, § 47.

91. *Lettre* 51, 7 : « Noli ergo impatienter ferre, Imperator, si dicatur tibi : Tu fecisti istud, quod David regi dictum est a propheta. » — Je pense qu'il

On pourrait donc, semble-t-il, supposer les étapes suivantes dans la composition de l'*Apologia*. Il y a eu tout d'abord un sermon sur le psaume 50 prononcé devant le peuple chrétien à une date qui peut être antérieure à l'automne 388. Il y a eu ensuite une période de rédaction durant laquelle se sont produits les événements de l'automne 388, c'est-à-dire la défaite de Maxime et l'affaire de Kallinikon. C'est peut-être en relation avec ces événements qu'Ambroise introduit dans l'*Apologia* le développement consacré aux vertus de David, dans lequel prend place l'évocation de la défaite de Maxime. Ce commentaire sur le psaume 50 ainsi rédigé aurait pu être introduit, plus tard, dans le recueil intitulé *Explanatio psalmorum XII* qui réunit divers commentaires<sup>92</sup> écrits à différentes époques. Survient alors le drame de Thessalonique. Ambroise envoie à l'empereur sa *Lettre* 51 pour l'exhorter à la pénitence. Mais son commentaire du psaume 50 lui paraît constituer un complément, une illustration excellente de ce qu'il a voulu dire au nouveau David. C'est donc à ce moment-là que, retirant son commentaire du recueil de commentaires sur le Psautier auquel il était destiné, Ambroise lui donne une forme définitive, en

faut voir une confirmation de notre hypothèse dans le § 24 de la *Vita S. Ambrosii* de PAULIN DE MILAN. Nous y apprenons ceci : alors que l'évêque de Milan s'efforçait de convaincre Théodose de faire pénitence, celui-ci répondit : « Mais David a commis lui aussi un adultère et en même temps un homicide. » Mais Ambroise lui dit aussitôt : « Toi qui l'as imité dans ses erreurs, imite-le aussi dans son amendement. » Évidemment, le dialogue ainsi imaginé entre Théodose et Ambroise est tout à fait fictif et on ne voit vraiment pas pourquoi Théodose aurait eu la naïveté d'invoquer l'exemple de David ; il connaissait suffisamment l'enseignement chrétien pour deviner la réponse qu'il s'attirerait. Mais nous avons ici une sorte d'explication légendaire de l'origine de l'*Apologia David*. C'est bien cette *Apologia* que l'on peut résumer par la formule d'Ambroise : « Qui secutus es errantem, sequere corrigentem. » Il faut donc voir dans ces lignes de Paulin une allusion à l'*Apologia* et au fait qu'elle a été adressée à Théodose à l'occasion du massacre de Thessalonique.

92. Cf. plus haut, n. 37.

l'adaptant aux circonstances, en y ajoutant notamment quelques phrases qui insistent fortement sur la pénitence des rois<sup>93</sup>.

« David a péché, ce dont les rois sont coutumiers. Mais il a fait pénitence, il a pleuré, il a gémi, ce dont les rois ne sont pas coutumiers. Il a avoué sa faute, il a imploré miséricorde ; étendu à terre, il a pleuré sa misère, il a jeûné, il a prié et en racontant sa douleur il a transmis à la suite des siècles le témoignage de sa confession. Chose que des particuliers rougissent de faire, un roi n'a pas rougi<sup>94</sup> de faire une confession publique ! Des hommes assujettis aux lois ont l'audace de nier leur péché, ils ne daignent pas demander ce pardon que recherchait celui qui n'était assujetti à aucune loi humaine. Il a péché, c'est la marque de sa condition ; il s'est prosterné : c'est la marque de son amendement. Sa faute, c'est le lot commun, mais sa confession, c'est son mérite distinctif. »

Ou encore :

« Qui fait pénitence avec de pareils sentiments ? Étendu à terre, il était abîmé en des torrents de larmes, il ne goûta à aucune nourriture, il refusa de se baigner. Dirai-je aussi le reste : il renonça à l'escorte et aux ornements royaux ? A tout cela, il ajouta la confession de son iniquité et il l'a transmise à toute la suite des siècles pour qu'elle soit chantée dans l'univers entier. »

93. *Apologia*, §§ 15 et 56. Ces deux textes sont introduits d'une manière assez artificielle dans le plan de l'*Apologia*. Le premier est placé dans un développement consacré à l'idée : le péché est naturel à l'homme (§§ 16-19) ; la mention de la pénitence du roi David est donc inutile. Le second trouve place dans le commentaire du verset du psaume 50 : « Ecce in iniquitatibus conceptus sum » et n'a aucun rapport avec le problème traité, celui de la souillure du péché originel. Il semble bien que dans les deux cas on soit en présence d'additions tardives. On remarquera d'ailleurs la parenté entre les deux textes, notamment la mention du psaume 50, « confession de son iniquité transmise à toute la suite des siècles », et l'insistance sur les marques extérieures de la pénitence.

94. Comparer *De obitu Theodosii*, 34 : « Quod priuati erubescunt, non erubuit imperator, publicam agere paenitentiam » et *Apologia* : « Quod erubescunt facere priuati rex non erubuit confiteri. »

Aucune difficulté chronologique ne s'oppose à notre hypothèse. Lorsqu'Ambroise rédige définitivement son commentaire sur saint Luc en 388-389, il mentionne son commentaire sur le psaume 50 comme un ouvrage terminé et il sait que ce texte attend avec d'autres de prendre place dans le vaste commentaire sur le Psautier dont les éléments se réunissent peu à peu. Au printemps de 390, en apprenant le massacre de Thessalonique<sup>95</sup>, Ambroise décide d'extraire ce commentaire du psaume 50 du recueil en question et de lui donner une forme adaptée aux exigences de la situation. La dédicace de l'œuvre à Théodose doit donc dater du printemps ou de l'été 390.

Ce traité d'Ambroise est donc, comme on le voit, une œuvre pourvue de multiples significations. C'est tout d'abord une élégante adaptation latine des commentaires de Didyme et d'Origène sur le psaume 50. A ce point de vue, elle a contribué, comme une grande partie de l'œuvre d'Ambroise, à trans-

95. C. SCHENKL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars secunda, p. v, n'a pas exclu cette hypothèse, bien qu'il place la rédaction de l'*Apologia* entre 382 et 386 : « ... nihil tamen obstat, quo minus Ambrosium id postea Theodosio misisse credamus. Quod cur fecerit uario modo explicari potest. Ac primum Theodosium ipsum id ab eo expositulauisse haud improbable tibi uidebitur, si epistulae memineris, qua ille Ausonium ut scriptiones suas secum communicaret rogauit. Deinde sua sponte Ambrosius hunc librum imperatori mittere potuit perfectam regis summi imaginem ei ad imitandum propositurus. Neque sine causa factum esse ut puto ut Dauidis bellicae et imperatoriae uirtutes in hoc libello tantis laudibus celebrentur, tam saepe uenia et misericordia eius praedicentur. Ac re uera inter illum et Theodosium similitudinem quandam intercedere nemo negabit. Nam et hic inclaruit uirtuteque sua rem publicam seruauit ac restituit et inimicis libenter ueniam impertiuit, denique, quae res maximi momenti est, sicut Dauid delicto a se commisso uehementer doluit humilique modo paenitentiam egit. Ac talem eius imaginem Ambrosius in oratione quae de obitu Theodosii inscribitur expressit. Ceterum utrum ante an post stragem illam Thessalonicensem hic liber ad imperatorem missus sit quis quaeso diiudicabit ? Hoc tamen certum est codices quibus utimur ex exemplo Theodosio dicato originem duxisse. » Cf. également W. ENSSLIN, « Die Religionspolitik des Kaisers Theodosius d. Gr. », dans *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-Hist. Kl.*, Munich, 1953, p. 59 : « Unentschieden bleibt ob Ambrosius damals oder schon früher seine *Apologia prophetiae David ad Theodosium Augustum* dem Kaiser gewidmet hat. »

mettre à l'Église d'Occident, sous une forme anonyme, des thèmes théologiques origéniens. C'est aussi une très belle évocation, vivante et sensible, de la figure de David, qui rassemble, aux yeux d'Ambroise, les traits du roi idéal. Nous sommes ainsi en présence d'une sorte de « Politique tirée de l'Écriture sainte », qui servira de modèle aux évêques carolingiens quand ils composeront, à l'aide de modèles bibliques, le portrait du prince parfait<sup>96</sup>. Enfin, si l'on admet notre hypothèse concernant la dédicace à l'empereur, c'est une œuvre politique. Quels que soient les jugements d'ensemble que l'on voudra porter sur la politique religieuse d'Ambroise — l'affaire de Kallinikon n'est pas très glorieuse pour lui —, on ne pourra nier qu'en protestant contre le massacre de Thessalonique et surtout en persuadant Théodose de faire pénitence et de développer une législation qui empêcherait dans l'avenir le retour de pareils excès<sup>97</sup>, Ambroise a fait un de ces actes politiques — trop rares dans l'histoire de l'Occident — qui attestent l'exigence absolue, la transcendance, la pureté intransigeante de la conscience morale. Dans cette perspective, l'*Apologia David*, exhortation à la conversion, destinée à un roi coupable, est un ouvrage qui revêt une signification historique exceptionnelle.

96. Cf. P. HADOT, art. « Fürstenspiegel », dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. VIII, 1972, col. 555-631 (ajouter à la bibliographie concernant la littérature d'époque carolingienne : E. RIEBER, *Die Bedeutung alttestamentlicher Vorstellungen für das Herrscherbild Karls des Grossen und seines Hofes*, Tübingen 1949 ; E. EWIG, « Zum christlichen Königsgedanken im Frühmittelalter », dans *Das Königtum, Mainauer Vorträge* 1954, Mainau 1956.

97. Cf. *Cod. Theod.*, IX, 40, 13 : dans l'avenir ne procéder aux exécutions que trente jours après que l'empereur les aurait ordonnées.

## CHAPITRE IV

## PRINCIPES D'ÉDITION

Je n'ai pas la prétention de proposer une édition critique définitive de l'*Apologia David*. Un tel travail eût été inséparable d'une étude générale de la tradition manuscrite des œuvres d'Ambroise et eût dépassé ainsi ma compétence. Ce travail d'ensemble a d'ailleurs été entrepris par d'autres, qui sont plus qualifiés que moi. J'ai cherché seulement à améliorer du mieux que j'ai pu le texte proposé par C. Schenkl<sup>98</sup> en 1897 afin que la traduction proposée par M. Cordier puisse reposer, autant que possible, sur un texte plus sûr. En effet, le texte de Schenkl se révèle souvent fautif par suite d'erreurs dans les collations ou dans le choix des variantes, mais surtout parce qu'il ignorait l'existence de l'important manuscrit *K*.

L'apparat critique que je propose n'est donc pas destiné à renseigner le lecteur sur l'état général de la tradition manuscrite. Il est rédigé dans le seul but d'expliquer *pour quelle raison, à tel ou tel endroit, le texte d'Ambroise que je retiens est différent du texte de Schenkl*. Il signale également les conjectures de Schenkl et, très rarement, des variantes intéressantes non retenues. Comme il est assez difficile très souvent, en lisant l'apparat critique de Schenkl, de savoir exactement sur quels manuscrits il fonde son texte, j'ai désigné par *s* le groupe mal déterminé de manuscrits sur lequel cet éditeur s'est appuyé

<sup>98</sup>. *Ambrosii Opera*, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars secunda, Vienne 1897, p. 299 a.

pour justifier telle ou telle leçon et j'ai désigné par *Schenkl* les conjectures qu'il avait proposées.

A part quelques corrections, le texte ici imprimé reproduit la ponctuation et l'orthographe de Schenkl. D'une manière générale, les problèmes orthographiques sont passés sous silence dans l'apparat.

## Témoins du texte

*Première partie* : § 1, 1 - § 41, 4 (Doec)

En ce qui concerne la première partie, nous possédons trois excellents témoins, indépendants les uns des autres :

*K* : *Cassellanus* = Kassel, Landesbibliothek, *Theol. F. 21*, VIII<sup>e</sup> siècle, selon A. Læwe. Décrit par A. Læwe, *Codices latini antiquiores*, Oxford, t. VIII, p. 33, n° 1134 (origine insulaire supposée); et K. CHRIST, *Die Bibliothek des Klosters Fulda im 16. Jahrhundert*, Leipzig 1933, p. 278.

*P* : *Parisinus latinus 1732*, première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle selon A. Læwe. Décrit par C. SCHENKL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars secunda, p. xxx; Ph. LAUER, *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris 1940, p. 148; et A. Læwe, *Codices latini antiquiores*, t. IV, p. 6, n° 534 (origine italienne supposée).

*B* : *Bononiensis 32*, première moitié du VI<sup>e</sup> siècle selon A. Læwe. Décrit par O. FALLER, dans *C.S.E.L.*, t. 73, pars septima, p. 66\*; par A. Læwe, *Codices latini antiquiores*, t. VI, p. 11, n° 735 (origine italienne supposée); et dans *Catalogue général des*

*manuscripts des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. IV, Paris 1872, p. 592.

Pour établir le texte de la première partie de l'*Apologia*, Schenkl s'est appuyé sur l'accord de *P* et de *B*, en ignorant l'existence de *K*. Comme *B*, dans cette première partie, est mutilé, Schenkl a utilisé, en cas d'absence de *B*, le témoignage des descendants de *B*, c'est-à-dire notamment *P'* (= *Parisinus latinus* 12137), *B'* (= *Musei Britannici Add. ms.* 18332) et *O* (= *Oxonienis Bodleianus* 137). Schenkl a reconnu que *P* avait une valeur bien supérieure à celle de *B* (p. xxxv-xxxvi), mais il n'a pas toujours tenu compte de ce fait et surtout son ignorance de *K* l'a privé d'un témoin extrêmement important.

Pour réaliser l'édition critique du texte de cette première partie, j'ai collationné les manuscrits *K*, *P*, *B*, ainsi que le descendant de *B*, *P'* :

*P'* : *Parisinus latinus* 12137, ix<sup>e</sup> siècle. Décrit par C. SCHENKL dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars prima, p. lxi, et pars secunda, p. xxiii et xxxiii.

Le texte que je propose se fonde avant tout sur l'accord entre *K*, *P* et *B* (ou les descendants de ce dernier). Il apparaît que *K*, tout en comportant certaines bévues (tendance à répéter les mots qu'il vient d'écrire) et certaines omissions, est la copie d'un très ancien et très bon manuscrit, et qu'il est souvent le seul à conserver une bonne leçon, comme on le voit clairement en 5, 3 et 36, 23. En cas de désaccord entre *P* et *B*, c'est presque toujours l'accord *KP* ou, parfois, *KB* qui doit être retenu. Autrement dit, *P* seul ou *B* seul ont rarement de bonnes leçons. Il est souvent extrêmement difficile de choisir entre certaines variantes (par exemple en 7, 5 ; 12, 12), surtout lorsqu'elles portent uniquement sur l'ordre des mots. Tant qu'une étude générale du texte scripturaire d'Ambroise et un index complet de son vocabulaire et de ses tournures n'existeront pas, il sera toujours impossible de décider d'une manière sûre entre des leçons qui ont souvent une égale probabilité.

Deuxième partie : § 41, 4 (Syri) - § 85, 11

La seconde partie de l'*Apologia* manque dans *P*. Nous sommes donc privés, pour le travail d'édition, d'un excellent témoin. A sa place, nous pouvons utiliser deux de ses descendants :

*B''* : *Bruxellensis* 1893-1899, xi<sup>e</sup> siècle. Décrit par C. SCHENKL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars secunda, p. xxxi ; et J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. II, Bruxelles 1902, p. 35, n° 952.

*G* : *Parisinus latinus* 1723, xiv<sup>e</sup> siècle. Décrit par Ph. LAUER, *Catalogue général des manuscrits latins...*, t. II, p. 143.

A côté de ces descendants de *P*, nous pouvons toujours utiliser *K* et *B* (qui, pour cette partie, n'est pas mutilé). D'autre part, le témoignage du manuscrit suivant se révèle important :

*R* : *Remensis* 376, ix<sup>e</sup> siècle. Décrit par O. FALLER, dans *C.S.E.L.*, t. 73, pars septima, p. 51\* ; et dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXXVIII, 1904, p. 484.

Pour l'édition de la seconde partie, j'ai collationné ces manuscrits. Le texte que je propose est fondé sur l'accord entre *K*, les descendants de *P* et les manuscrits *B* et *R*. Ici encore, *K* a une valeur capitale. Il est souvent le seul à conserver une bonne leçon (45, 15 ; 65, 3-5 ; 73, 14) et c'est presque toujours l'accord *KP* (*P* étant considéré dans ses descendants) ou *KR* qui doit être retenu. Au groupe *KB*, il faut parfois préférer l'accord entre *R* et les descendants de *P*. L'association la plus fréquente est *KRB''G* (c'est-à-dire *KPR*).

J'ai comparé l'ordre des ouvrages d'Ambroise contenus dans ces différents manuscrits afin de voir si l'on pouvait en tirer des conclusions concernant la constitution du corpus ambrosien. On peut tout au plus conjecturer que la suite conservée dans *P* rassemble des œuvres qui ont été composées par Ambroise

vers la même époque que l'*Apologia* : 1. *De officiis*, 2. *De Nabuthe*, 3. *De Helia*, 4. *De Tobia*, 5. *De interpellatione*, 6. *De Apologia David*. Dans le manuscrit *B*, on trouve l'ordre suivant : 1. *Apologia*, 2. *De Ioseph*, 3. *De benedictionibus*, 4. *De paenitentia*, 5. *De excessu fratris*, 6. *Epistulae quattuor* (= 74, 75, 78, 80). On retrouve la même suite dans *P'* (descendant de *B*) ; mais il manque dans ce manuscrit le *De paenitentia*. Dans *K*, l'*Apologia* se trouve isolée dans un ensemble d'œuvres de saint Jérôme. Elle est placée à la suite du commentaire de Jérôme sur l'*Ecclésiaste* et avant l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi*. Le manuscrit se termine par la *Lettre 57*, à Pammachius. Il y a là, certainement, d'intéressants thèmes de recherches pour les historiens des textes. Il est très possible que *P*, *K* et *B* correspondent à différents états du texte de l'*Apologia David*, c'est-à-dire à différentes « éditions » au sens antique du terme. Cela expliquerait l'existence de variantes d'égale probabilité.

Je voudrais ici remercier de tout cœur Solange Sagot qui a rédigé l'apparat et l'index scripturaux et relu les épreuves avec un soin exemplaire.

Je dédie cet ouvrage à la mémoire de Marcel Richard.

Pierre HADOT

## APPENDICE I

### Texte grec des fragments des commentaires sur les Psaumes de Didyme et d'Origène utilisés par Ambroise

Nous reproduisons ici le texte grec des passages des commentaires sur les Psaumes d'Origène et de Didyme, qu'Ambroise a utilisés dans son *Apologia* et dont nous avons donné une version française dans les notes de la traduction. Pour la commodité du lecteur, nous avons conservé au début de chaque texte le n° du paragraphe de l'*Apologia David* dans lequel on peut retrouver le parallèle ambrosien, et le n° de la note dans laquelle on peut lire la traduction française des textes d'Origène et de Didyme. On trouvera une juxtaposition des textes grecs et latins dans mon article : « Une source de l'*Apologia David* d'Ambroise : les commentaires de Didyme et d'Origène sur le psaume 50 », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 60, 1976, p. 205-225.

Les textes grecs d'Origène et de Didyme nous ont été conservés, sous une forme fragmentaire, dans les *Chaines* sur le Psautier. On trouvera des indications générales sur ces *Chaines* dans les ouvrages suivants :

R. DEVRESSE, *Les anciens commentateurs grecs des psaumes (Studi e Testi 264)*, Cité du Vatican 1970.

M. HARL, *La chaîne paléstinienne sur le psaume 118*, t. I, SC 189, Paris 1972, p. 30 s.

E. MÜHLENBERG, *Psalmenkommentare aus der Kettenüberlieferung*, I (*Patristische Texte und Studien*, t. 15), Berlin 1975, p. XI s.

Grâce à la bienveillance de M. Richard, nous avons pu ajouter aux fragments d'Origène édités par le regretté R. Cadiou, plusieurs fragments inédits tirés du manuscrit *Lavra B 83*. Sur ce manuscrit, cf. l'article suivant :

M. RICHARD, « Quelques manuscrits peu connus des chaînes exégétiques et des commentaires grecs sur le Psautier », dans *Bul-*

letin de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, n° 3, 1954, p. 87-106 (sous le n° 28).

Les fragments rassemblés par R. Cadiou se trouvent dans l'ouvrage suivant :

R. CADIOU, *Commentaires inédits des psaumes. Études sur les textes d'Origène contenus dans le manuscrit Vindobonensis 8*, Paris 1938, p. 82-85.

Les fragments de Didyme se trouvent dans l'ouvrage d'E. Mühlberg cité plus haut, p. 368 s. (fragments numérotés de 532 à 551). On apportera les corrections suivantes au texte proposé par E. Mühlberg : § 532, ligne 24 (= *Apologia*, § 6, n. 7), lire μηδὲ δοκεῖν et non μὴ δεδόκειν ; § 533, ligne 15 (*Apologia*, § 41, n. 48), lire τρίτον à la suite de πεντηκοστὸν (le mot, indispensible au sens, est attesté dans le *Baroccianus* 235) ; § 533, ligne 18 (*Apologia*, § 41, n. 48), lire διαβολὴν, exigé par le sens, au lieu de διαβολή, leçon des mss ; § 533, ligne 24 (*Apologia*, § 42, n. 49), lire ἀφέσεως au lieu de ἀφέσεως (probablement faute d'impression) ; § 545, ligne 16, ajouter πάντη après γυμνωθῆναι (le mot est attesté dans le *Baroccianus*). Ces modifications au texte de Mühlberg sont marquées d'un astérisque\* dans les citations qui suivent. On trouvera, à la fin du volume, un *Index* des correspondances gréco-latines entre Ambroise, Didyme et Origène.

*Apologia*, § 3, note 2  
Didyme, § 532 Mühlberg

Ἄλλ' ὄρα μὴ ἐκ τοῦτου ἀφορμὴ γένηται κατεπιβῆναι τοῦ Δαυὶδ· δικαίωσαντος γὰρ τοῦ θεοῦ οὐδεὶς ἐστὶν ὁ κατακρίνων.

*Apologia*, § 4, n. 4  
Didyme, § 532 M.

Ἐύλαβῆς δὲ περὶ τὸν ἄνδρα γενήσεται ἐπιστήσας ὡς πολυχρόνιος ὢν ὁ ἀνὴρ καὶ τὰ πλείστα τῶν ἐτῶν ἐν δυναστείαις καὶ βασιλείᾳ διατελέσας τοῦτο μόνον τὸ ἀμάρτημα εἰσάγεται πεποιθῶς καὶ πρὸς τοῦτο τὸ μεμετρῆκεναι τὸν λαὸν παρὰ τὸ βούλημα θεοῦ.

*Apologia*, § 5, n. 5  
Didyme, § 532 M.

Ἄλλ' ὥστε οὐδ' ἐπίμονον τὴν ἀμαρτίαν ἔσχεν. Βασιλεὺς γὰρ ὢν τοσοῦτος καὶ τηλικούτος ἐλεγθεὶς ἐφ' ᾧ ἤμαρτεν παρὰ ἀνδρὸς ἰδιώτου οὐ μόνον οὐκ ἠγανάκτησεν, ἀλλὰ καὶ ἐκάκισεν ἑαυτὸν, ὡς τὸν ἐλέγχοντα προφήτην εἰπεῖν. Καὶ κύριος παρήγαγεν τὴν ἀμαρτίαν σου. Τὸ γὰρ φάναι Καὶ κύριος

ἔδειξεν ὅτι καὶ αὐτὸς ὁ Δαυὶδ σφοδρότατη μετανοία παραγῶν ἦν τὴν ἀμαρτίαν.

*Apologia*, § 6, n. 7  
Didyme, § 532 M.

Ἐροῦμεν οὖν ὅτι οἱ ἄλλοι ἄνθρωποι καταπίπτουσιν ἀμαρτάνοντες, οἱ δὲ ἔγιοι τρέχοντες τὸν τῆς σωτηρίας δρόμον, εἴ ποτε ὡς ἄνθρωποι ἀπροσεκτῆσαντες προσκόψοιεν, οὐ καταπίπτουσιν ἀλλ' ἐπιμένουσι τῷ δρόμῳ, ὡς ἀδιαστάτου μείναντος τοῦ δρόμου μὴ δὲ δοκεῖν\* αὐτοὺς προσκοφῆναι.

*Apologia*, § 7, n. 9  
Didyme, § 532 M.

Καὶ δι' ἄλλα δὲ πολλὰ λυσιτελεῖ ἀνεγράφησαν τὰ τῶν ἁγίων ἀμαρτήματα ὢν ἐν τούτῳ· ἐπεὶ γὰρ ὑπερβάλλουσιν ἀρετὴν εἶχον ἐπὶ μίμησιν τούτων καλούμενοι, ὀκνοῦντες ἐπροφασίσαντο ἂν θεῖαν μοῖραν εἶναι καὶ ἀμαρτίας ἀνεπίδεκτον τοὺς ἁγίους, αὐτοὺς δὲ μὴ ὄντας τοιοῦτους, ἀδυνάτως εἶχον μιμήσασθαι τοὺς τηλικούτους ἁγίους· ὅθεν ἐνδέδωκεν ἡ πρόνοια πρόφασιν ἀμαρτίας περὶ αὐτοὺς γεγενῆσθαι, ἵν' ὥσπερ ἀρετῆς οὕτως καὶ μετανοίας διδάσκαλοι ὡσιν τῶν παιδευόντων τότε ἀνούοντων, ὅτ' ἂν πράξαντες ὄσιν.

*Apologia*, § 8, n. 13  
Didyme, § 532 M.

Τάχα δὲ καὶ οὗτοι οἱ τηλικούτοι εἰς ἄκρον ἀρετῆς φθάσαντες ἔδοξαν ἰδίᾳ δυνάμει ἀλλὰ μὴ θεοῦ συνεργείᾳ ἐπὶ τούτ' ἐληλυθῆναι· ἵν' οὖν μὴ εἰς οἴησιν πέσωσιν, παρῆιδεν ὀλίγον ἢ θεῖα χάρις, ἵν' ὀλισηθῶντες ζητήσωσιν τὸν ἀρωγὸν τῆς ἑαυτῶν ἀσθενείας ἐν συναισθήσει γεγενημένοι.

*Apologia*, § 41, n. 48  
Didyme, § 533 M.

Πεντηκοστὸς δὲ οὗτος ψαλμὸς ἀναγέγραπται οὐ ματαίως. Ἐχει γὰρ ἀρμονίαν πρὸς ἔλεον καὶ ἄφειον ὁ ἀριθμὸς, ἐπεὶ, εἰ τὸ ἀκόλουθον τῆς ἱστορίας ἐτήρει τὸ συγγραφικὸν πνεῦμα, προέτασεν τοῦτον τὸν πεντηκοστὸν πρῶτον καὶ πεντηκοστὸν τρίτον\* καὶ τοὺς ἐφ' ἐξῆς. Ὁ γὰρ πεντηκοστὸς πρῶτος ἐπιγραφὴν ἔχει περιέχουσαν τὴν διαβολὴν Δαὶκ τοῦ Σύρου· αὕτη δὲ ἡ ἱστορία πρὸ βασιλείας ἐστὶν τοῦ Δαυὶδ. Καὶ ἡ τοῦ πεντηκοστοῦ τρίτου τῶν Ζιφαιῶν διαβολὴν\* πρὸς τὸν Σαοὺλ περὶ τοῦ Δαυὶδ ὡς κεκρυμμένου παρ' αὐτοῖς περιέχει καὶ τοῦτο δὲ τὸ διήγημα πρὸ τῆς βασιλείας τοῦ Δαυὶδ γέγονεν, ἡ δὲ πρὸς τὴν Βηθσαβεῖ σύνοδος βασιλεύοντος τοῦ Δαυὶδ γέγονεν.

*Apologia*, § 42, n. 49  
Didyme, § 533 M.

Εἴπερ οὖν τὸ ἀκόλουθον τῆς ἱστορίας ἐσφύζετο, οὐκ ἂν οὔτε πεντηκοστὸς ἦν μετ' ἐκείνουσιν ταπτόμενος. Ὅτι δὲ ἀναλογίαν ἔχει πρὸς ἔλεον ὁ ἀριθμὸς,

ὁ σωτήρ περι ἀφέσεως διδάσκων χρεώστας παρέλαβεν ὑπευθύνους πενήκοντα καὶ πεντακοσίους δηναρίους ἀφέσεως\* καὶ ἑκατέρους γεγεννημένης διὰ τὸ πενήκοντα καὶ τὸν συγγενῆ ἀριθμὸν χρεωστῆν· οὗτος δὲ ὁ πεντακοσιοστός ἐστιν.

*Apologia*, § 42, n. 50  
*Didyme*, § 533 M.

Καλούμενος δὲ παρ' Ἑβραίοις Ἰωβηλαῖος ὁ διὰ πενήκοντα ἐτῶν ἐνιαυτός ἐστιν ἐορτάσιμος ἐν ᾧ χρεῶν ἀποκοπαὶ καὶ τῶν Ἑβραίων ἐλευθερίαι κτήσεων ἀποκαταστάσεις βεβαιοῦνται.

*Apologia*, § 42, n. 51  
*Didyme*, § 533 M.

Ἀμέλει τὸ πάσχα σφαγέντος τοῦ ἀμνοῦ τοῦ θεοῦ τοῦ τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου αἶροντος, ἀναστάντος ἐκ νεκρῶν τοῦ τὴν ἄφρασην πεποιηκότος, ὁ λαὸς ἐπὶ πενήκοντα ἡμέρας διάγομεν εὐφραίνόμενοι τὴν πεντηκοστὴν ἡμέραν τῆς ἐκχύσεως τοῦ πνεύματος ἀξιούμενοι.

*Apologia*, § 42, n. 53  
*Didyme*, § 533 M.

“Ὅθεν ἀκόλουθον καὶ τὸν περὶ μετανοίας τοῦ Δαυὶδ ψαλμὸν πεντηκοστὸν τετάχθαι.

*Apologia*, § 45, n. 55  
*Didyme*, § 535 M.

“Ὡσπερ αἱ δυσέκπλυτοι βαφαὶ οὐ μὲν πλύσει ἀλλὰ πολλαῖς ἐξίτηλοι γίνονται, οὕτω καὶ τὰ μεγάλα τῶν ἀνομιμάτων πολλοῖς οἰκτιρμοῖς θεοῦ ἀπαλείφεται.

*Apologia*, § 45, n. 58  
*Origène*, p. 82 Cadiou

Τοῦ μηκέτι ἀνομοῦντος ἐξαλείφεται τὸ ἀνόμημα. Ὁδὸ ταῦτον μέντοι γέ ἐστιν ἐξαλειφθῆναι τίνος τὸ ἀνόμημα, τῷ ἐπὶ πλείον πλύνεσθαι τινα ἀπὸ τῆς ἀνομίας αὐτοῦ· ὁ δὲ ἐπὶ πλείον πλυθεὶς καθαρίζεται ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ.

*Apologia*, § 46, n. 59  
*Origène*, p. 82 Cadiou

Διὰ τὸ περιπτώματα τίς συνήσει, σπάνιος ὁ ὡς προφήτης λέγων τὴν ἀνομίαν μου ἐγὼ γινώσκω.

*Apologia*, § 47, n. 62  
*Origène*, p. 82 Cadiou

Ὁ μνημένος τῆς ἰδίας ἁμαρτίας καὶ αἰεὶ πρὸ ὀφθαλμῶν αὐτὴν ἔχων.

*Apologia*, § 48, n. 67  
*Didyme*, § 537 M.

Ὁ δὲ τὴν ἀπαξπραχθεῖσαν ἁμαρτίαν ἐνώπιον αὐτοῦ ἔχων οὐκ ἀνάσχοιτο ἐτέραν ποιῆσαι· τῶν γὰρ προτέρων ἐπιλανθάνομενοι ἐτέρας ἐνεργοῦμεν ἡμεῖς.

*Apologia*, § 51, n. 72  
*Didyme*, § 538 M.

Ὅσον ἐπὶ τῷ εἶναι βασιλεὺς οὐχ ὑπέκειτο ἀνθρωπίνῳ νόμῳ, ὅθεν οὐδέ τι τῶν νομοθετῶν ἤμαρτεν οὐδ' ἐνώπιόν τινος αὐτῶν τὸ πονηρὸν ἐποίησεν· ἐπειδὴ δὲ πρὸς τῷ βασιλεὺς καὶ θεοσεβῆς εἶναι βούλεται, ὑπέκειτο τῷ τοῦ θεοῦ νόμῳ· διὸ καὶ ἤμαρτεν μόνῳ θεῷ, καὶ τὸ πονηρὸν ἐνώπιον αὐτοῦ ἐποίησεν.

*Apologia*, § 53, n. 75  
*Didyme*, § 539 M.

Καὶ πάλιν· ἐπεὶ θεὸς εἶπεν ἐπιρρεπεστέρων εἶναι τὴν διάνοιαν τῶν ἀνθρώπων ἐπὶ τὰ πονηρὰ καὶ τὸ οὐκ εἶναι ἀνθρώπος ὅς οὐχ ἁμαρτήσεται ἁμαρτανόντων καὶ αὐτῶν τῶν τελείων, δικαιοῦται ὁ θεὸς ἐν τοῖς λόγοις αὐτοῦ ἐν οἷς εἶπεν πάντας ἐκκεκλικότας ἅμα ἠχρεῶσθαι· ταῦτα δὲ καὶ νικᾷ κρινόμενος πρὸς τοὺς ἀνθρώπους ἀποδεικνύς αὐτοὺς ἁμαρταλούς· Συμφῶδον τοῦτοις τὸ ἔαν εἰπάμεν οὐχ ἡμαρτήκαμεν, ψεύστην ποιούμεν αὐτόν· εἰ γὰρ ἀπεφῆναιτο κατὰ πάντων ἐπιρρεπῶς ἐχόντων πρὸς ἁμαρτίαν, ὁ ἀναμαρτησίαν ἀχῶν ὅσον εἰς αὐτὸν ψεύστην ἀποφαίνει τὸν θεόν.

*Apologia*, § 54, n. 78  
*Origène*, ms. *Lavra B 83*

Ἐδικαιοῦτο δὲ ὁ θεὸς εἰκότως ἀφ' ὧν ἐκεῖνοι εὐεργετούμενοι ἠγωνιόμουν.

*Apologia*, § 56, n. 82  
*Origène*, p. 83 Cadiou

Ὁδὸ σαφῶς εἴρηται τίνος ἀνομίας, πότερον τοῦ Δαυεὶδ, ἢ τῆς μητρὸς αὐτοῦ· τὸ δ' ὅμοιον καὶ ἐπὶ ταῖς ἁμαρτίαις.

*Apologia*, § 59, n. 96  
*Didyme*, § 541 M.

Ὁ γνησίως τῷ τυπικῷ πάσχα προσεληλυθῶν, ὑπὸ τοῦ αἵματος τοῦ ἐν ἡμῖν προβάτου καθαίρεται, προσαγομένου ὑσσώπου ὡς ἐν Ἑξῶδῳ γέγραπται· ὁ δὲ τὸν ἀμνὸν τοῦ θεοῦ τὸν αἶροντα τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου προσηκόμενος, πλυνόμενος τῷ αἵματι τῷ ἐκ τῆς σφαγῆς αὐτοῦ, ὑπὲρ χίονα λευκαίνεται. Ἐκάτερα δὲ περὶ τὸν Δαυὶδ γέγονεν· ἐρρανθήσθη γὰρ ὑσσώπῳ (τὸ αἶμα τοῦ τυπικοῦ προβάτου) καὶ ἐπλύθη ὑπὸ Ἰησοῦ ὡς ὑπὲρ χίονα λευκανθῆναι.

*Apologia*, § 59, n. 99  
 Origène, p. 83 Cadiou

Ζητήσεις υσσωπον φ̄ ραντίζει ὁ θεὸς ἵνα καθαρῖση, καὶ πῶς πλυνεῖ  
 ἴν' ὑπὲρ χιόνα λευκάνη· ὥστ' ἂν λεχθῆναι περὶ τῆς τοιαύτης ψυχῆς· Τίς  
 αὕτη ἢ ἀναβαίνουσα λελευκανθισμένη·

*Apologia*, § 59, n. 100  
 Didyme, § 541 M.

Χιόνα δὲ νοητὴν ἐνταῦθα σημαίνει.

*Apologia*, § 60, n. 105  
 Origène, ms. *Lavra B 83*

Ὡς πάντα τὰ ὀσῶ μου ἐροῦσιν· Κύριε τίς ὁμοίός σοι· Τὰ τοῦ δικαίου,  
 οὕτως καὶ ἀγαλλιάσονται ὀσῶ τεταπεινωμένα. Πιθανῶς ἂν τις εἶποι  
 ὀσῶ τεταπεινωμένα τὰ τοῦ νηστεύσαντος συνεχῶς.

*Apologia*, § 60, n. 106  
 Didyme, § 542 M.

Πολλάκις ἤδη δόγματα καὶ ψυχῆς δυνάμεις εἶναι εἰρηται τὰ ὀσῶ·  
 ταῦτα ταπεινοῦνται ὑπὸ ἁμαρτίας καὶ σοφιστικῆς γοητείας. Θεοῦ δὲ ἀκουτί-  
 σαντος ἀγαλλιάσιν καὶ εὐφροσύνην, ἀγαλλιάσεται τὰ τεταπεινωμένα  
 ὀσῶ.

*Apologia*, § 63, n. 111  
 Didyme, § 543 M.

Ἐξαλείφονται δὲ ἁμαρτίαι ἀπὸ τῆς μετουσίας τῶν ἀρετῶν· ὡς γὰρ ἡ  
 ἐπιστήμη εἰς ψυχὴν ἐλθοῦσα ἐξαλείφει καὶ ἀφανίζει τὴν ἀγνοίαν, οὕτω  
 παρουσία ἀρετῆς τελείας ἐξαλείφεται πᾶσα ἁμαρτία.

*Apologia*, § 64, n. 113  
 Didyme, § 544 M.

Ἐὰν πάσας τὰς ἁμαρτίας μου ἐξαλείψης τὰς ἐγγεγραμμένας διὰ τῶν  
 τοπῶσεων τῆ καρδίᾳ μου, καρδίαν κτίσεις καθαρὰν ἐν ἐμοὶ πάσης κακίας  
 στερομένην, ἀλλὰ Καὶ πνεῦμα εὐθὲς ἐγκαίνισον ἐν τοῖς ἐγκάτοις μου.

*Apologia*, § 65, n. 115  
 Origène, p. 84 Cadiou

Ἐγκάτοις νοητοῖς περὶ ὧν εἰρηται· Εὐλόγει ἡ ψυχὴ μου τὸν Κύριον  
 καὶ πάντα τὰ ἐντὸς μου τὸ ἅγιον αὐτοῦ.

*Apologia*, § 65, n. 116  
 Didyme, § 544 M.

\*Ἐγκατα δὲ ψυχῆς αἱ ὀρθαὶ ἔννοιαι καὶ σπουδαῖαι διαλήψεις περὶ  
 ὧν φησιν· Καὶ πάντα τὰ ἐντὸς μου εὐλογεῖτε τὸ ὄνομα αὐτοῦ.

*Apologia*, § 66, n. 118  
 Didyme, § 544 M.

Εὐθὲς δ' ἐστὶν πνεῦμα ἦτοι τὸ ἅγιον ἢ ἡ συνείδησις ἢ ὀρθὴ ἢ ὁ λέγει  
 πνεῦμα τοῦ ἀνθρώπου τὸ ἐν αὐτῷ. Σημειωτέον ὅτι ἡ ἔκτισεν φωνὴ οὐκ  
 οὐσίωσιν σημαίνει ἀλλὰ σχέσιν τινὰ ἐπιτεινομένην οἷς ἂν παραγένηται.

*Apologia*, § 67, n. 120  
 Origène, p. 84 Cadiou

Παρὰ τὸ ἐκ προσώπου τινὰς γίνεσθαι ἀρχόντων ἢ δεσποτῶν, πεποιήται  
 τὸ Μὴ ἀπορρίψης με ἀπὸ τοῦ προσώπου σου.

*Apologia*, § 70, n. 124  
 Didyme, § 545 M.

Τῶν σπουδαίων ἀδιαστάτως παρισταμένων τῷ τοῦ θεοῦ προσώπῳ μόνος  
 ὁ ἁμαρτάνων ἐκβάλλεται καὶ ἀπορρίπτεται αὐτοῦ.

*Apologia*, § 71, n. 125  
 Origène, p. 84 Cadiou

Οὐδὲ τὸ ἅγιον πνεῦμα ἔξεισιν ἀπὸ ψυχῆς ἀνθρώπου, χωρὶς τοῦ θεοῦ  
 τοῦ ἀνταναιροῦντος αὐτὸ ἀφ' ὧν ἂν κρίνη ὁ θεός.

*Apologia*, § 72, n. 127  
 Origène, ms. *Lavra B 83*

\*Ὡ φεῖλεται τι ἀποδίδοται· ἀποδίδοται οὖν τῇ λογικῇ φύσει ἀγαλλιάσις  
 σωτηρίου θεοῦ.

*Apologia*, § 72, n. 128  
 Origène, ms. *Lavra B 83*

Ὁ τῷ ἡγεμονικῷ στηριζόμενος πνεύματι οὐ δουλεύσει τῇ ἁμαρτία...  
 Πρῶτον δὲ καρδία κτίζεται καθαρὰ, εἶτα ἐπὶ ταύτῃ εὐθὲς πνεῦμα ἐγκαίνι-  
 ζεται τοῖς ἐγκάτοις καὶ ταῦτα μὴ ἀνταινερθεθέντος που τοῦ ἁγίου πνεύματος.  
 Εἶτα μετὰ τὰ δύο πνεύματα πνεύματι ἡγεμονικῷ τις ὑπὸ θεοῦ στηρίζεται  
 ἵνα ἐδραῖος τις καὶ ἀσειστος ἦ.

*Apologia*, § 73, n. 129  
 Origène, ms. *Lavra B 83*

Μετὰ ταῦτα περὶ τῶν τριῶν ἐφίστημι πνευμάτων, μήποτε ἀκολούθως

τῷ ἁγίῳ πνεύματι τὸ μὲν εὐθὺς τοῦ σωτήρος ἐστίν, τὸ δὲ ἡγεμονικὸν τοῦ πατρὸς· τὸ μὲν γὰρ ἀνακαινοί, τὸ δὲ στηρίζει.

*Apologia*, § 73, n. 131  
Didyme, § 545 M.

Ἐκατέρως δὲ καὶ ἐν τούτοις πνεῦμα λέγει ἦτοι τὸ ἅγιον ἄρχον καὶ ἡγεμονεῦον ἢ τὸ τοῦ ἀνθρώπου τὸ ἐν αὐτῷ ἕτερον ὄν τῆς τοῦ ἀνθρώπου ψυχῆς. Τοῦτο δὲ τὸ ἡγεμονικὸν πνεῦμα τὸ κατὰ τὴν προτέραν ἐκδοχὴν στηριγμὸν καὶ βεβαίωσιν οἷς ἂν παραγένηται ὀρέγει.

*Apologia*, § 76, n. 134  
Didyme, § 547 M.

Ὡς γὰρ ἀρίστου βίου μίμημα καὶ ὑπογραμμὸν ἔχουσιν τοὺς καθορθώσαντας, οὕτω καὶ οἱ περὶ γνῶσιν ἐσφαλμένοι ἔχουσι μιμήσασθαι τὸν εἰς μετάνοιαν ἐρχόμενον, ἀσεβεῖς ὄντες πρὸς θεὸν ἐπιστρέφοντας.

*Apologia*, § 77, n. 135  
Didyme, § 548 M.

Ἐπει δὲ ὧν ἐποίησα πρὸς θάνατον ἁμαρτιῶν πλήρης εἰμι αἱμάτων, ἐκ τούτων ῥυσαί με ὁ καθάπαξ θεὸς ὦν καὶ ἡμέτερος. Τάχα δὲ καὶ ὁ Δαυὶδ ἐκ τῶν τοῦ Οὐρίου καὶ εἴ τινας ἄλλοι συναπέθανον αὐτῷ ῥυσθῆναι ἀξιοί ὑπὸ τοῦ θεοῦ ὄντος τοῦ θεοῦ τῆς σωτηρίας αὐτοῦ.

*Apologia*, § 77, n. 136  
Origène, p. 85 Cadiou

Δύναται μὲν ὡς ἀνὴρ αἱμάτων ταῦτα λέγειν ὁ Δαυεὶδ. Δύναται δὲ καὶ πᾶς ὁ ἔνοχος αἱματί τινος, ἦτοι ἅπλος, ἢ τῷ θανατικῆς ἁμαρτίας αἴτιος γεγενῆσθαι τινί.

*Apologia*, § 79, n. 138  
Didyme, § 549 M.

Ὁ λόγος ὁ ἡμέτερος Γλῶσσά μου καλούμενος ἐν τῷ αἰεὶ περὶ τῆς δικαιοσύνης σου φθέγγεσθαι ἀγαλλιᾷσεται τὴν δικαιοσύνην σου. Ἐκεῖνον δ' ἀνοίγει τὰ χεῖλη ὁ θεὸς τοῦ λαβόντος λόγον ἐν ἀνοίξει τοῦ στόματος αὐτοῦ, δι' ὃ καὶ τὸ στόμα αὐτοῦ ἐξαγγελεῖ τὴν αἴνεσιν τοῦ θεοῦ αἰεὶ αἰνοῦν καὶ εὐχαριστοῦν αὐτῷ.

*Apologia*, § 82, n. 144  
Didyme, § 550 M.

Ὁ περὶ ἁμαρτίας ἰδίας ἐξομολογούμενος τί βούλεται περὶ τῆς Σιών καὶ Ἱερουσαλήμ διαλέγεσθαι; Ἄλλ' ἐπει εἶπομεν μὴ πάντως αὐτὸν βεβλάφθαι ἐκ τοῦ ἑπταικέναι ἐν τῷ συντόνῳ δρόμῳ, τούτου χάριν προφητικὴν ἐπι ἔξιν ἔχων καὶ τὴν τοῦ ἁγίου πνεύματος κοινωνίαν εὐχεται καὶ προφητεύει

Ἄγαθόνον λέγων τὴν Σιών ἐν τῇ σῆ εὐδοκίᾳ τῷ υἱῷ σου γεγεννημένην καὶ τῷ πνεύματι συνεγγίζουσαν· ἀλλὰ καὶ οἰκοδομεῖται τὰ τεῖχη τῆς Ἱερουσαλήμ. Ἀγγέλων δὲ φρουραὶ ταῦτα ἢ δογμάτων ἀκαταλύτων ἰδρυσται.

*Apologia*, § 82, n. 147  
Origène, p. 85 Cadiou

Ὅτι λόγῳ ἀποδεικτικῷ καὶ ἀκαθαιρέτῳ καὶ ἀναντιρρήτῳ βεβαιοῦται ἀληθὲς δόγμα, τότε οἰκοδομεῖται τὰ τεῖχη Ἱερουσαλήμ· οἰκοδομηθέντων δὲ τῶν τειχῶν Ἱερουσαλήμ. εὐδοκεῖ ὁ θεὸς θυσίαν δικαιοσύνης.

*Apologia*, §§ 84-85, n. 148  
Didyme, § 551

Δικαιοσύνην φησὶν τὴν διὰ πίστεως Ἰησοῦ Χριστοῦ εἰς πάντας τοὺς πιστεύοντας συνισταμένην. Αὕτη δὲ ἡ δικαιοσύνη ἀναφορὰ καὶ ὀλοκαυτώματα πνευματικὰ τυγχάνει καὶ τὸ Θύσατε θυσίαν δικαιοσύνης· ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τὸ πνευματικὸν θυσιαστήριον ἀνοίσουσι μόσχους γεωπόνους ἔλκοντας ἄροτρα ψυχᾶς οὐκ ἄλλας τυγχανούσας τῶν ψυχῶν τῶν μαρτύρων ὀφθείσας παρὰ τὸ ἐπουράνιον θυσιαστήριον ἀναφερομένας ἐπ' αὐτῷ μόσχων δίκην. Ἐν γὰρ τῇ Ἀποκαλύψει Ἰωάννου αἱ τῶν πεπελεκισμένων ψυχῶν διὰ τὸ ὄνομα Ἰησοῦ καὶ τὴν μαρτυρίαν αὐτοῦ ὑπὸ τὸ θυσιαστήριον τὸ ἐπουράνιον τεθεωρήνται.

Ambroise n'utilise pas Origène pour les versets 3, 8, 11, 12a (du psaume 50) ; il n'utilise pas Didyme pour les versets 3 (= Didyme, § 534), 4 (= § 536), 8 (= § 540) ; il l'utilise en partie seulement pour le verset 15 (= § 546).

### Tableau récapitulatif

Le tableau suivant permettra de situer les emprunts à Didyme et à Origène dans l'ensemble de l'œuvre d'Ambroise.

<i>Apologia</i>	Didyme	Origène	<i>Apologia</i>	Didyme	Origène
			58		
			59	541	Vindob.
§ 1			60	542	Lavra
2			61		
3	§ 532		62		
4	532		63	543	
5	532		64	544	
6	532		65	544	Vindob.
7	532		66	544	
8	532		67		Vindob.
9-40			68		
41	533		69		
42	533		70	545	
43			71		Vindob.
44			72		Lavra
45	535	Vindob.	73	545	Lavra
46		Vindob.	74		
47		Vindob.	75		
48	537		76	547	
49			77	548	Vindob.
50			78		
51	538		79	549	
52			80		
53	539		81		
54		Lavra	82	550	Vindob.
55			83		
56		Vindob.	84	551	
57			85	551	

### APPENDICE II

#### Zara et Pharès

(§ 11)

Le texte d'Ambroise concernant les deux jumeaux nés de Thamar est à peu près incompréhensible sans un commentaire détaillé. Notons tout d'abord qu'Ambroise s'exprime inexactement en disant que Juda désira s'unir à sa propre bru, après la mort de son fils. Juda ignorait en effet que la prostituée rencontrée sur le chemin était sa bru, Thamar. Les jumeaux issus de cette union sont Zara et Pharès. Au moment de la naissance (*Gen. 38, 27 s.*), la main de Zara sortit en premier. L'accoucheuse la prit et noua à cette main un fil écarlate en disant : « Celui-ci est sorti en premier. » Mais Zara retira sa main et son frère sortit. La sage femme dit alors (selon le texte grec) : « Comment la clôture a-t-elle été fendue par toi ? » (τί διεκόπη διὰ σέ φραγμός;). Et on appela ce jumeau Pharès (fente). Ensuite sortit Zara, tenant à sa main le fil écarlate.

Pour Ambroise, Zara et Pharès sont les types des deux Alliances : Zara est la figure de la Nouvelle Alliance et de l'Église, Pharès la figure du peuple juif, vivant sous la Loi. Ambroise développe cette exégèse principalement dans l'*Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 17-29, à la suite d'Eusèbe de Césarée, *Quaest. evang. ad Stephanum*, VII, 5-6 (PG 22, col. 908-909). Dans cette perspective, il nous faut expliquer les différents éléments du texte.

Tout d'abord : « C'est ce second peuple qui a montré le premier sa main, mais qui est apparu au jour en second. » Il s'agit évidemment du peuple de l'Église, dont le Christ est la tête. Zara en est le type. La main qui apparaît tout d'abord correspond à l'économie prémosaïque, au mode de vie des saints antérieurs à la Loi de Moïse, qui préfigure le mode de vie de la Nouvelle Alliance, libre de la Loi. C'est ce qu'explique Ambroise (*Exp. Eu. sec. Lucam* III, 21) : « Celui qui est le type de la grâce (donc Zara) a d'abord passé la main, parce que l'action

de la grâce a précédé : elle a existé dans Job, Melchisédech, Abraham, Isaac, Jacob, qui vivaient par la foi sans la Loi. » Zara représente donc à la fois le règne de la grâce qui existait avant le règne de la Loi (c'est la main sortie en premier) et le règne de la grâce du Christ (c'est la naissance proprement dite qui se fait postérieurement à celle de Pharès, figure du peuple juif). Ceci nous permet de comprendre la phrase de l'*Apologia David* : « Serait-ce que le Seigneur Jésus lui-même, né de la tribu de Juda, a voulu annoncer à l'avance ses œuvres avant de naître pour nous de la Vierge ? » Cette « annonce à l'avance des œuvres du Christ » correspond donc à la pratique « des œuvres du Christ » par les saints antérieurs à la Loi, comme Job, Melchisédech et Abraham. Cette doctrine est empruntée par Ambroise à Eusèbe de Césarée, *Quaest. evang.*, VII, 4 (PG 22, col. 909 A). Voilà ce que représente la main sortie en premier.

Quant à la naissance de Zara, elle figure la naissance du Christ et l'avènement définitif de l'économie chrétienne. Comme le dit Ambroise (*Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 29), le Christ ramène les usages de la vie ancienne : le dernier Adam rétablit la liberté, c'est-à-dire l'indépendance à l'égard de la Loi, dans laquelle vivait le premier Adam. Le texte de l'*Apologia David* que nous commentons rappelle que le Christ est « né de la tribu de Juda ». Il y a là en même temps une allusion à la généalogie du Christ (*Math.* 1, 3) : « Juda engendra, de Thamar, Pharès et Zara », et un rappel de l'*Épître aux Hébreux* (7, 14), où il est dit explicitement que le Christ est « de la tribu de Juda ». Le sens du contexte dans l'*Épître aux Hébreux* confirme l'exégèse d'Ambroise et d'Eusèbe de Césarée concernant la figure de Zara. La tribu de Juda est une tribu non sacerdotale. Le Christ est donc selon l'*Épître aux Hébreux*, « prêtre selon l'ordre de Melchisédech », c'est-à-dire, non pas selon l'ordre de la Loi, mais « selon la puissance d'une vie indissoluble », donc selon la préfiguration de la Nouvelle Alliance dans le régime antérieur à la Loi, celui des saints comme Job, Melchisédech et Abraham. Ambroise (*Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 21-22) oppose Pharès, qui correspond à la vie sacerdotale mosaïque, et Zara, qui correspond à la grâce de la liberté étrangère à la Loi.

Il nous faut expliquer maintenant dans notre texte la formule : « Deux peuples devaient être engendrés, dont le second, par le signe de la croix, ferait brèche dans la 'paroi' et les remparts du premier. » Le signe de la croix est une allusion

au fil écarlate dans la main de Zara (cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 24). La brèche dans la paroi est une allusion à l'exclamation de la sage-femme dans le texte grec : « Comment la clôture a-t-elle été fendue par toi ? » Tout laisse penser qu'Ambroise considère que la sage-femme s'adresse ici à Zara en laissant entendre qu'il a ouvert le chemin à Pharès. Ambroise retient de cette parole l'idée suivante : de même que dans l'*Épître aux Éphésiens* (2, 14-16), il est dit que le Christ a détruit « la paroi médiane de la clôture », de même il est dit ici que Zara a fait une brèche dans la clôture. Cette clôture n'est autre que la Loi ; telle est l'exégèse d'Ambroise, *Exp. Eu. sec. Lucam*, III, 26-27 (*parietem legis*) à la suite d'Eusèbe, *Quaest. evang.*, VII, 6 (PG 22, col. 909 D), qui s'appuie également sur *Éphés.* 2, 14-16. C'est donc le peuple de la Nouvelle Alliance, représenté par Zara, qui fait brèche dans la clôture du peuple de l'Ancienne Alliance, en abolissant la domination de la Loi.

## ANALYSE

INTRODUCTION .....	§§ 1-2
I. PLAIDOYER POUR DAVID	
1. Le péché de David justifié par sa signification morale .....	§§ 3-9
A. Exorde : le jugement céleste a déjà justifié David .....	§§ 3-9
B. David, modèle de repentir .....	§§ 4-6
— David n'a péché qu'une fois .....	§ 4
— Il a avoué sa faute .....	§ 5
— Il s'est relevé tout de suite après sa chute .	§ 6
C. Signification des fautes des saints .....	§§ 7-9
— Elles nous révèlent que leur perfection est imitable .....	§ 7
— Elles leur révèlent la nécessité de la grâce divine .....	§ 8
— Dieu veut exercer les saints au repentir ...	§ 9
2. Le péché de David justifié en tant que figure destinée à notre amendement .....	§§ 10-14
A. Le Christ s'est lui-même fait péché pour notre amendement .....	§ 10
B. Légitimité de l'interprétation figurative de la faute de David : les figures de l'Ancien Testament .....	§§ 11-13
— La figure du serpent d'airain .....	§ 11
— Les figures des deux Alliances .....	§ 11
— Joseph, figure de l'Incarnation .....	§ 12

— David, figure du Christ .....	§ 12
— Salomon .....	§ 13
C. Le mariage de David et de Bersabée, figure de la vocation des Gentils et de la Rédemption .....	§ 14
3. Le péché de David justifié en considération de la fragilité humaine et de son exceptionnel repentir .....	§§ 15-19
A. Le péché de David et son repentir .....	§ 15
B. Le péché est naturel à l'homme .....	§§ 16-19
— Samson .....	§ 16
— Jephthé .....	§ 16
— Aaron et Marie .....	§§ 17-18
4. Le péché de David justifié en tant que figure du mystère de l'Incarnation .....	§§ 20-23
La parabole de Nathan et la parabole des mines .....	§ 20
— Le riche représente Jésus .....	§ 20
— La brebis : la chair de l'homme possession du démon .....	§§ 20-21
— La brebis : la chair du Christ immolée et ressuscitée .....	§§ 21-22
— La rémission des péchés révélée à David ..	§ 23
5. Le péché de David justifié par ses bonnes œuvres .....	§§ 24-40
— Les bonnes œuvres couvrent le péché .....	§ 24
— Le repentir couvre le péché .....	§ 25
— Les vertus de David : sa force .....	§ 26
— Son respect de l'autorité royale .....	§ 27
— Son respect encore plus grand de la religion ..	§ 28
— Sa miséricorde .....	§ 29
— Sa patience .....	§§ 30-32
— Sa tempérance : l'eau de Bethléem .....	§§ 33-34
— Sens spirituel de cet événement .....	§ 35
— Son horreur de la cruauté .....	§ 36

— Sa confiance en Dieu .....	§ 37
— Son amour de son peuple .....	§ 38
— David a donc couvert son péché .....	§§ 39-40

## II. PLAIDOYER DE DAVID LUI-MÊME : LE PSAUME MISERERE

1. Exorde sur la signification symbolique du nombre cinquante .....	§§ 41-42
— Discordance entre l'ordre numérique et l'ordre chronologique .....	§ 41
— Le nombre cinquante : nombre du pardon ..	§ 42
— Nombre jubilaire .....	§ 42
— Nombre de la Pentecôte .....	§ 42
— Nombre de la réparation d'honneur .....	§ 42
2. Commentaire du psaume	
A. La confession de David .....	§§ 43-57
— <i>Secundum multitudinem miserationum</i> . Première exégèse : David demande une multitude de pardons pour un unique péché ....	§ 43
— Seconde exégèse : David fait allusion à la multitude des pécheurs pardonnés dans le baptême .....	§ 43
— <i>In multum lava me ab iniustitia</i> . Première exégèse : David désire être lavé pleinement par le baptême qui détruit l'injustice ....	§ 44
— Seconde exégèse : David désire répéter les bonnes œuvres qui lui feront perdre son état d'« injustice » .....	§ 45
— <i>Iniquitatem meam ego agnosco</i> . David n'ajoute pas à sa faute en cherchant à la dissimuler .....	§ 46
— <i>Et delictum meum contra me est semper</i> . Le juste considère sa faute comme son perpétuel ennemi et il est « son propre accusateur » .....	§§ 47-48
— <i>Iniquitas et peccatum</i> : la destruction de l'iniquité par le baptême, le pardon des fautes par l'amour .....	§§ 49-50

- *Tibi soli peccavi*. Première exégèse : le roi n'a à rendre compte de ses fautes que devant Dieu seul ..... § 51
- Seconde exégèse : Dieu est le seul juge parce que seul sans péché ..... § 51
- Troisième exégèse : David a péché contre Dieu seul parce que Dieu avait pris soin spécialement de lui ..... § 51
- *Et malum coram te feci*. Que le péché soit commis en présence de Dieu en augmente la malice ..... § 52
- *Vt iustificeris in sermonibus tuis et vincas cum iudicaris*. Première exégèse : Dieu est « justifié » dans ses paroles parce qu'il a affirmé que tout homme est pécheur ..... §§ 53-54
- Seconde exégèse : Dieu est « justifié » lorsqu'il est jugé par l'homme, grâce à l'énumération de ses bienfaits ..... § 54
- Troisième exégèse : Dieu est « justifié », lorsque l'homme avoue sa faute et demande son pardon ..... § 55
- *Ecce in iniquitatibus conceptus sum*. La souillure du péché originel reconnue par David ..... §§ 56-57
- B. Les signes de la rémission des péchés ..... §§ 58-80
  - *Incerta et occulta sapientiae tuae manifestasti mihi*. L'illumination prophétique, fruit de la pénitence ..... § 58
  - *Lauabis me et super nivem dealbabor*. La blancheur de la neige spirituelle produite par le baptême ..... § 59
  - *Exultabunt ossa humiliata*. Première exégèse : les « os » désignent les puissances de l'âme .. § 60
  - Seconde exégèse : les « os » sont les membres de l'Église ..... § 60
  - *Averte faciem tuam a peccatis meis*. Dieu détruit le péché en en détournant son regard .. § 61
  - *Et omnes iniquitates meas dele*. L'« iniquité », racine du « péché », est « effacée » par la vertu parfaite et par la grâce de Dieu ..... §§ 62-63

- *Cor mundum crea in me*. David demande l'infusion de l'Esprit Saint ..... §§ 64-66
- *Ne proicias me a facie tua*. Le pire des châtiements c'est d'être rejeté loin de la face de Dieu et de se voir retirer l'Esprit Saint .. §§ 67-71
- *Spiritu principali confirma me*. *Spiritus principalis* désigne le Père, *spiritus rectus*, le Fils, *spiritus sanctus*, l'Esprit Saint ..... §§ 72-74
- *Docebo iniquos vias tuas*. La plus grande difficulté du prédicateur de la foi est de convertir les méchants ..... § 75
- *Et inpii ad te convertentur*. Le retour à Dieu ..... § 76
- *Libera me de sanguinibus*. David implore le pardon de l'assassinat d'Urie ..... § 77
- *Ecce labii mei aperies*. Seul le juste peut louer Dieu ..... §§ 77-78
- *Labia mea aperies*. Celui dont Dieu ouvre les lèvres a été absous de son péché. Sens symbolique du mot « langue » ..... §§ 79-80
- C. La vision prophétique de David ..... §§ 81-85
  - *Sacrificium deo spiritus contribulatus*. Mystère du salut, mystère d'humilité ..... § 81
  - *Aedificentur muri Hierusalem*. Vision prophétique de l'Église ..... §§ 82-83
  - *Tunc acceptabis sacrificium iustitiae*. Vision prophétique du sacrifice du Christ, des saints et des martyrs ..... §§ 84-85

## Sigles<sup>1</sup> et abréviations

Manuscrits utilisés pour la première partie (§ 1, 1 à § 41, 4)

- B* = *Bononiensis* 32 (vi<sup>e</sup> s.)  
*K* = *Cassellanus, Theol. F. 21* (viii<sup>e</sup> s.)  
*P* = *Parisinus latinus 1732* (viii<sup>e</sup> s.)  
*P'* = *Parisinus latinus 12137* (ix<sup>e</sup> s.)

Manuscrits utilisés pour la seconde partie (§ 41, 4 à § 85, 11)

- B* = *Bononiensis* 32 (vi<sup>e</sup> s.)  
*B''* = *Bruzellensis 1893-1899* (xi<sup>e</sup> s.)  
*G* = *Parisinus latinus 1723* (xiv<sup>e</sup> s.)  
*K* = *Cassellanus, Theol. F. 21* (viii<sup>e</sup> s.)  
*R* = *Remensis 376* (ix<sup>e</sup> s.)

*s* = leçon de Schenkl appuyée sur des mss qui ne sont pas énumérés

*Schenkl* = conjecture de Schenkl

*A<sup>ac</sup>* = *ante correctionem*

*A<sup>pc</sup>* = *post correctionem*

*A<sup>1</sup>* = *correctio ipsius scribae*

*add.* = *addidit*

*m.* = *manu*

*om.* = *omisit*

*s.v.* = *supra versum*

*scr.* = *scripsit*

1. Pour plus de commodité, les sigles des mss *B B'' P P' R* utilisés par Schenkl ont été conservés dans la présente édition.

## TEXTE ET TRADUCTION

**DE APOLOGIA PROPHETAE DAVID  
AD THEODOSIVM AVGVSTVM**

I, 1. Apologiam prophetae David praesenti adripuimus stilo scribere, non quo ille indigeat hoc munere, qui tantis meritis enituit uirtutibusque effloruit, sed quia plerique gestorum eius lecta serie non introsipientes uim scripturarum uel occulta mysteriorum mirantur quomodo tantus propheta adulterii primo, deinde homicidii contagia non declinauerit. 2. Ideo nobis studio fuit ipsam recensere historiam, quae patuisse peccato uidetur. Namque in secundo Regnorum legimus libro <sup>a</sup> quoniam deambulans David in domo sua regia prospexerit lauantem mulierem — nomen illi Bersabee — forma egregia et uultus decore praestantique admodum facie, quibus inlecebris delentum potiundae eius sumpsisset affectum. Erat autem mulier uiro nupta; Vri nomen marito, cui mandatis regis composita scaena est necis. Nam etsi nihil ad impedimentum cupiditatis, plurimum tamen ad uerecundiam adulterii obstare uita eius aestimabatur.

2, 5 forma egregia et uultus decore *scripsi*: formae graegia et uultus decore K formae gratia et uultus decore P' formae egregiae et gratia et uultu decora P formae egregiae et gratia et uultu decoram *Schenk* (*sed perperam, nam formae gratia [P'] et formae egregiae et gratia [P] falsae lectiones pro forma egregia*) ||  
7 potiunde Kac (ae m<sup>a</sup>): potiendi Ps potiendae P' || sumpsisset KPP': sumpsisse s.

2 a. Cf. II Sam. 11, 2-26.

**SUR L'APOLOGIE DU PROPHÈTE DAVID  
A THÉODOSE AUGUSTE**

INTRODUCTION

I, 1. Si nous entreprenons aujourd'hui d'écrire l'apologie du prophète David, ce n'est pas qu'un tel ouvrage soit nécessaire pour un homme qui resplendit de si grands mérites et brilla de si belles vertus; mais c'est parce que la plupart, après avoir lu le récit de ses faits et gestes, faute de pénétrer le sens des Écritures ou les arcanes des mystères, s'étonnent qu'un si grand prophète n'ait pas évité la souillure de l'adultère d'abord, puis de l'homicide<sup>1</sup>. 2. C'est pourquoi nous avons tenu à reprendre cette histoire, qui semble avoir été envahie par le péché. Nous lisons en effet dans le deuxième livre des Rois<sup>a</sup> que David se promenant dans sa demeure royale aperçut, alors qu'elle se baignait, une femme nommée Bersabée, d'une remarquable beauté aussi bien par le charme de son visage que par son corps en tout point admirable; autant d'attraits qui le séduisirent et lui firent éprouver le désir de la posséder. Or la femme était mariée et son époux s'appelait Urie. Sur l'ordre du roi, on prépara une mise en scène pour l'assassiner. En effet, bien que la vie d'Urie ait pu paraître un obstacle négligeable, lorsqu'il s'était agi d'empêcher David d'assouvir sa passion, elle pouvait être considérée comme un obstacle des plus sérieux, lorsqu'il s'agissait de la honte qui découlerait de l'adultère.

1. *Adulterii primo, deinde homicidii contagia*: cf. PAULIN DE MILAN, *Vita Ambrosii*, § 24: « Imperator contra asserabat David adulterium simul et homicidium perpetrasset. » Voir Introduction, n. 91. — Sur les formes Bersabée et Bethsabée, cf. F. WUTZ, *Onomastica sacra*, Leipzig 1914, p. 629.

3. Itaque ut a planioribus exoriamur, quem deus iustificavit tu diiudicas <sup>a</sup>. *Pro minimo mihi est, inquit Paulus, ut a vobis diiudicer aul ab humano die, sed neque me ipsum diiudico* <sup>b</sup>. Et adhuc erat in corpore situs, adhuc temptationi  
 5 obnoxius, sed ideo se non diiudicabat, quia *spiritalis a nemine diiudicatur* <sup>c</sup> nisi a solo deo. Denique subdidit : *Qui diiudicat me dominus est. Itaque nolite ante tempus quid iudicare* <sup>d</sup>. Sed David iam tempus implevit et gratiam meruit et iustificatus a Christo est, quandoquidem David se dici  
 10 filium ipse dominus gratulabatur et qui eum ita confitebantur inluminabantur <sup>e</sup>. Cur hominem dei a praemio in iudicium uocas ? Iudicavit iam de eo dominus, de quo dixit ad Solomonem : *Si ambulaveris in conspectu meo, sicut ambulavit David pater tuus in sanctitate cordis et iustitia ad*  
 15 *hoc, ut faceret secundum omnia quae mandavi ei* <sup>f</sup>. Hic ergo iudicio dignus an praemio est, qui fecit secundum omnia mandata caelestia ambulans in sanctitate et iustitia cordis ? Vbi aliorum peccata et vitia delitescunt, ibi David virtutis et gloriae suae diuinum accepit testimonium.

3, 1 exoriamur *KPP'* : exordiamur s      ||      2 tu diiudicas *KP'* : ne tu diiudices *Ps.*

3 a. Cf. Rom. 8, 33      ||      b. I Cor. 4, 3      ||      c. I Cor. 2, 15  
 ||      d. I. Cor. 4, 4-5      ||      e. Cf. Matth. 9, 27-29 ; 20, 30-34  
 ||      f. III Rois 9, 4.

2. Première utilisation du commentaire de Didyme sur les Psaumes : cf. Introduction, p. 10 et Appendice I, p. 49. Nous donnons la traduction française de Didyme dans les présentes notes, en indiquant par l'italique les parallèles textuels avec Ambroise. On trouvera dans l'Appendice I le texte grec de Didyme précédé chaque fois du n° des présentes notes où se trouve

## I. PLAIDOYER POUR DAVID

### 1. Le péché de David justifié par sa signification morale

#### A. Exorde : le jugement céleste a déjà justifié David

3. Donc, pour prendre notre exorde dans ce qui est plus facile à comprendre, celui que Dieu a justifié<sup>2</sup>, tu oses, toi, le juger<sup>a</sup> ! « Il m'importe fort peu, dit Paul, d'être jugé par vous ou par un tribunal humain ; mais je ne me juge pas pour autant moi-même<sup>b</sup>. » Et pourtant, il était encore dans son corps, il était encore exposé à la tentation ; mais s'il ne se jugeait pas lui-même, c'est que « l'homme spirituel n'est jugé par personne<sup>c</sup> » sinon par Dieu seul. Car l'Apôtre a ajouté : « Celui qui me juge, c'est le Seigneur. En conséquence, ne jugez quoi que ce soit avant le temps<sup>d</sup>. » Or ce temps, David l'a déjà accompli, il a mérité le pardon, il a été justifié par le Christ, puisque le Seigneur lui-même se félicitait d'être appelé fils de David et que ceux qui le proclamaient tel recouvraient la vue<sup>e</sup>. Pourquoi veux-tu mander au tribunal l'homme qui déjà a été couronné par Dieu ? Le Seigneur a déjà jugé celui dont il a dit à Salomon : « Si tu marches sous mon regard comme a marché David ton père, dans la sainteté du cœur et la justice, dans l'intention de faire toutes les choses que je lui ordonnais<sup>f</sup>. » Voyons, que mérite-t-il, le tribunal ou la couronne, cet homme qui a obéi à tous les commandements du ciel, marchant dans la sainteté et la justice du cœur ? Au moment où les péchés et les vices des autres cherchent à se cacher, à ce moment-là David a mérité de recevoir le témoignage de Dieu lui-même, qui attestait sa vertu et sa gloire.

la traduction correspondante. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlenberg : « Prends garde de ne pas prendre occasion de cela (c'est-à-dire du titre du psaume qui fait allusion à l'histoire de Bersabée) pour condamner David, car celui que Dieu a justifié, personne ne peut le juger. » — Sur l'utilisation des premiers chapitres de la *Première Épître aux Corinthiens* par Ambroise, cf. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, Paris 1974, p. 208-211. — Sur le thème origénien : l'homme spirituel ne peut être jugé que par Dieu seul, cf., plus bas, la n. 73.

20 Et de eius peccato disputamus otiosi, pro cuius merito et gratia aliorum peccata releuata sunt. Nam cum offendisset Solomon, quod non custodisset mandata domini, et regnum eius disposuisset deus scindere in plurimas partes, ait ad eum : *Verum tamen in diebus tuis non faciam haec propter*  
 25 *David patrem tuum. De manu filii tui accipiam illud. Verum tamen non totum regnum accipiam, sceptrum unum dabo propter David seruum meum*<sup>g</sup>. Iustificante igitur domino quis est qui tantum diiudicat uirum ? *Quod deus, inquit, mundauit tu commune ne dixeris*<sup>h</sup>.

4. Saluo tamen iudicio caelesti, quo etiam ipse honorifices tantum prophetam, in eius actus moresque ingredere. Non miraris hominem et angelis<sup>a</sup> adaequandum iudicas plurimum uitae suae, immo a pueritia in diuitiis honoribus  
 5 imperiis demorantem, in multis temptationibus positum semel tantum locum errori dedisse et ei errori, quo etiam angeli caelorum, ut scriptura memorat<sup>b</sup>, de sua gratia et uirtute deiecti sunt ? Sane et alter legitur error ipsius, quod numerari fecerit populum<sup>c</sup>.

II, 5. Vnusquisque nostrum per singulas horas quam multa delinquit, et tamen unusquisque de plebe peccatum

g, 21 releuata P : reuelata P's om. K.

g g. III Rois 11, 12-13 || h. Act. 10, 15 || 4 a. Cf. II Sam. 14, 17 || b. Cf. Gen. 6, 2 || c. Cf. II Sam. 24, 10.

3. *Sceptrum* = σκῆπτρον employé par le texte grec des LXX pour désigner les tribus d'Israël.

Il est vain aussi de discuter du péché d'un homme, lorsque c'est en considération du mérite et de la grâce de cet homme-là que les péchés d'autres hommes ont été pardonnés. Car lorsque Salomon fut dans le péché parce qu'il n'avait pas observé les commandements du Seigneur et que Dieu eut décidé de tronçonner son royaume en plusieurs parties, il lui dit : « Pourtant je ne ferai pas ce partage durant ta vie à cause de David, ton père. Je prendrai ton royaume des mains de ton fils. D'ailleurs, je ne prendrai pas tout le royaume : je lui donnerai une tribu<sup>3</sup> ; encore sera-ce en considération de David mon serviteur<sup>g</sup>. » Si donc le Seigneur lui-même justifie David, qui donc jugera un si grand homme ? « Ce que Dieu a rendu pur, dit l'Écriture, ne va pas, toi, le déclarer souillé<sup>h</sup>. »

#### B. David, modèle de repentir

**David n'a péché qu'une fois** 4. Tout en respectant ce jugement du ciel, pénètre toi-même dans ses actions et dans son caractère, afin de rendre honneur toi aussi à un si grand prophète. N'admires-tu pas cet homme<sup>4</sup> et ne juges-tu pas qu'il doit être égalé aux anges<sup>a</sup> ? La plus grande partie de sa vie — que dis-je, dès son enfance — il a vécu au sein des richesses, des honneurs, du pouvoir ; il a été exposé à mille tentations ; et pourtant il n'a donné prise qu'une fois à l'égarement ; encore est-ce à l'égarement où les anges du ciel, eux-mêmes, sont tombés, comme le raconte l'Écriture<sup>b</sup>, du haut de leur grâce et de leur vertu. A vrai dire, l'Écriture parle aussi d'un autre égarement de David : quand il ordonna le dénombrement de son peuple<sup>c</sup>.

**Il a avoué sa faute** II, 5. Que de fautes chacun de nous commet-il à chaque heure ! Et pourtant nul d'entre nous, hommes du commun, n'estime qu'il doive

4. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlberg : « Tu seras prudent dans tes jugements sur cet homme si tu te représentes bien ceci : il a vécu longtemps et la plupart de ce temps il l'a passé dans l'exercice du pouvoir et de la royauté ; et pourtant on ne l'assigne en jugement que pour cette seule faute et aussi pour avoir fait dénombrer le peuple contre la volonté de Dieu. »

suum confitendum non putat : ille rex tantus ac tam potens  
 ne exiguo quidem momento manere penes se delicti passus  
 5 est conscientiam, sed praematura confessione atque inmenso  
 dolore reddidit peccatum suum domino. Quem mihi nunc  
 facile repperias honoratum ac diuitem, qui si arguatur ali-  
 cuius culpa reus, non moleste ferat ? At ille regio clarus  
 imperio, tot diuinis probatus oraculis, cum a priuato homine  
 10 corriperetur quod grauius deliquisset, non indignatus  
 infremuit, sed confessus ingemuit culpae dolorem <sup>a</sup>. Denique  
 dominum dolor intimi mouit affectus, ut Nathan diceret :  
 Quoniam paenituit te, *et dominus transtulit peccatum tuum* <sup>b</sup>.  
 Maturitas itaque ueniae profundam regis fuisse paenitentiam  
 15 declarauit, quae tanti erroris offensam traduxerit.

6. Alii homines cum a sacerdotibus corripuntur, peccatum  
 suum ingrauant, dum negare cupiunt aut defendere, ibique  
 eorum maior est lapsus, ubi speratur correctio. Sancti  
 autem domini <sup>a</sup>, qui consummare certamen pium gestiunt  
 5 et currere cursum <sup>b</sup> salutis, sicubi forte ut homines cor-  
 ruerunt naturae magis fragilitate quam peccandi libidine,

5, 3 tantus PP's : tantum K || tam potens K (τηλικού-  
 τος Didymus) : potens PP's || 11 dolorem KP : dolore P's.

5 a. Cf. II Sam. 12, 1-13 || b. II Sam. 12, 13 || 6 a.  
 Cf. Ps. 29, 5 || b. Cf. II Tim. 4, 7.

5. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlenberg : « Et il n'a pas persévéré dans sa faute. Car lui un roi si grand et si puissant, à qui un simple particulier reprochait d'avoir commis une faute, ne s'indigna pas, mais il s'accusa lui-même, en sorte que le prophète qui l'avait réprimandé put dire : Le Seigneur lui aussi a éloigné ton péché. Car le fait de dire : Le Seigneur lui aussi, a montré que David lui-même avait éloigné son péché par un intense repentir. »

6. Ambroise ne semble pas avoir bien compris l'argumentation de Didyme (texte cité dans la note précédente). Didyme veut dire : si le Seigneur aussi

confesser son péché. Or lui, ce roi si grand et si puissant, n'a pu supporter que demeure en lui, même un court moment, le remords de son péché, mais dans une confession tôt venue et une douleur infinie, il a reconnu son péché devant le Seigneur. Me trouverait-on facilement aujourd'hui un homme illustre par ses charges et ses richesses qui supporterait sans colère qu'on l'accusât de la moindre faute ? Mais lui, David, qui était dans l'éclat de la puissance royale<sup>5</sup>, que tant d'oracles divins avaient confirmé, lorsqu'un simple particulier lui reprocha d'avoir commis une faute grave, ne frémit pas d'indignation : au contraire il avoua et déplora en gémissant le tourment de son péché <sup>a</sup>. En conséquence, le Seigneur fut à ce point touché de cette douleur venue du fond de l'âme que Nathan put dire : Puisque tu t'es repenti, « le Seigneur aussi <sup>6</sup> a éloigné ton péché <sup>b</sup> ». La rapidité du pardon fit donc voir clairement que le repentir du roi avait été profond : il avait éloigné l'offense que constituait une faute si lourde.

**Il s'est relevé** 6. Les autres hommes<sup>7</sup>, quand les prêtres les **tout de suite** blâment, ajoutent à leur péché en cherchant **après sa chute** à le nier ou à l'excuser ; et leur faute est d'autant plus grave que l'on s'attend plutôt à ce qu'ils se réforment. Mais les saints du Seigneur <sup>a</sup> qui brûlent du désir de mener jusqu'au bout le saint combat et de courir la course <sup>b</sup> du salut, si d'aventure, en hommes qu'ils sont, ils viennent à tomber par suite de la faiblesse de la nature plus que par l'attrait

a éloigné le péché de David, c'est qu'un autre avait déjà éloigné ce péché et cet autre ne peut être que David, grâce à son intense repentir. Ambroise comprend que Nathan en disant immédiatement : « Le Seigneur a éloigné ton péché » témoigne de la rapidité du pardon divin, laquelle révèle elle-même la profondeur du repentir de David.

7. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlenberg : « Nous dirons donc que les autres hommes, lorsqu'ils commettent une faute, se laissent abattre. Mais les saints, qui courent la course du salut, si d'aventure, en hommes qu'ils sont, ils viennent à tomber par inattention, ne se laissent pas abattre, mais ils continuent la course, considérant la course comme demeurant ininterrompue et sans donner l'apparence d'être tombés. » Chez Didyme les « autres hommes » se laissent abattre par leurs péchés, chez Ambroise, ils aggravent leurs fautes en refusant les admonestations des prêtres. Il y a là peut-être une allusion à la situation de Théodose après le massacre de Thessalonique.

acriores ad currendum resurgunt pudoris stimulo maiora reparantes certamina, ut non solum nullum adtulisse aestimentur lapsus impedimentum, sed etiam uelocitatis  
 10 incentiua cumulassee uideantur. Ergo si currentium non soluitur cursus, cum aliqui forte ceciderunt, non luctantium contentio, sed inoffensa manent certamina, quin etiam plerique post unum aut alterum lapsum gratia maiore uicerunt : quanto magis agonem pietatis ingressi non  
 15 debent unius prolapsionis offensione censerī, cum beatus sit qui se potuerit reparare post lapsum, quoniam post mortem quoque resurgere munus beatorum est<sup>c</sup>.

7. Alias quoque prodesse peccatum possumus comprehendere et prouidentia domini sanctis obrepisse delicta. Propositi enim ad imitandum nobis sunt, et ideo curatum est, ut et ipsi aliquando laberentur. Nam si inoffensum a  
 5 uitiiis inter tot lubrica huius saeculi curriculum peregissent, dedissent nobis occasionem infirmioribus aestimandi cuius-

6, 9 aestimentur K : aestimetur PP's || 10 uideantur K : om. PP's || 7, 5 curriculum Ks : curricula PP'.

6 c. Cf. Ps. 1, 5.

8. Allusion au Ps. 1, 5. Cf. ORIGÈNE, *In Psalm.*, PG 12, col. 1097 D : 'Εγερθήσονται γὰρ οἱ ἀσεβεῖς οὐκ ἐν τῇ πρώτῃ κρίσει, ἀλλ' ἐν τῇ δευτέρῃ. Les impies ressusciteront non pas lors du premier jugement, mais lors du second.

9. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlberg : « Et c'est pour de nombreuses autres raisons d'utilité que sont racontées dans les Écritures les fautes des saints. En voici une : en fait, ceux qui sont appelés à imiter les saints, s'ils étaient en présence d'une vertu transcendante, étant remplis de crainte devant elle, pourraient trouver un prétexte de considérer que les saints sont d'un rang divin, incapables de commettre le péché : n'étant pas eux-

du péché, ils se relèvent, plus ardents à reprendre la course : la honte de leur faute est un aiguillon qui les pousse à de plus rudes combats ; en sorte que, non seulement, semble-t-il, leurs chutes n'ont nullement été pour eux un obstacle, mais qu'elles paraissent même avoir multiplié pour eux les stimulants à courir plus vite. Si donc la course ne s'arrête pas parce que, d'aventure, quelques coureurs sont tombés, si l'effort des lutteurs ne se relâche pas, mais que le combat, au contraire, continue sans trêve — que dis-je ? —, si la plupart, après une ou deux chutes, ont, grâce à une meilleure chance, remporté la victoire, à combien plus forte raison, les hommes qui affrontent le combat de la sainteté ne doivent-ils pas être jugés sur une chute isolée, puisque est bienheureux celui qui aura su se reprendre après sa chute, car ressusciter après la mort est aussi le privilège des bienheureux<sup>cs</sup>.

### C. Signification des fautes des saints

**Elles nous révèlent que leur perfection est imitable** 7. Selon un autre point de vue<sup>9</sup>, nous pouvons comprendre aussi que le péché peut être utile et que c'est par la providence du Seigneur que des fautes ont pu se glisser chez les saints. Ils ont été en effet proposés à notre imitation et c'est pourquoi l'on a veillé à ce que même eux tombent parfois. Car s'ils avaient achevé leur course à travers tous les terrains glissants de ce monde, sans qu'elle rencontre le péché<sup>10</sup>, ils nous auraient donné, à nous qui sommes plus faibles, un prétexte pour croire qu'ils sont dotés d'une nature

mêmes d'un tel rang, il leur serait impossible d'imiter de si grands saints. C'est pourquoi la Providence a permis que survienne pour eux une occasion de péché, afin qu'ils ne nous donnent pas seulement des leçons de vertu mais aussi de repentir : ces maîtres réussissent à nous donner un enseignement dès qu'ils agissent. »

10. Si l'on n'acceptait pas la leçon de K, et si l'on préférait lire *curricula*, il faudrait considérer *inoffensum* comme un adjectif neutre jouant le rôle d'un accusatif de qualification (cf. A. ERNOUÏ-FR. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, § 35). On trouverait un parallèle à *lubrica huius saeculi curricula* en *De interpellatione*, IV, 3, 12 : *lubricis saeculi huius anfractibus* et *Exp. Ps. CXVIII*, 10, 35 : *curricula uitae huius*.

dam superioris eos naturae ac diuinae fuisse, ut delictum recipere et culpa consortium habere non possent, quae opinio utique ut exortes nos illius substantiae ab impossibili imitatione reuocaret. Praeteriit igitur illos paulisper dei gratia, ut nobis ad imitationem uita eorum fieret disciplina et sicut innocentiae ita etiam paenitentiae magisterium de eorum actibus sumeremus. Ergo dum lapsus eorum lego, consortes etiam illos infirmitatis agnosco : dum credo consortes, imitandos eos esse praesumo.

8. Admonet etiam apostolus Paulus prospexisse dominum deum nostrum, ne uel reuelationum sublimitate uel secundo operum continuante processu humanus etiam in sanctis extolleretur <sup>a</sup> adfectus nec sibi deputerent uirtutisque adtribuerent suae quod diuina sibi operatione conlatum foret. Ergo ne in tantum iudicium ruerent atque in perfidiae foueam deciderent, passus est illis dominus subintrare culpam, ut et ipsi aduerterent diuinis se auxiliis indigere ducemque salutis suae quaerendum esse cognoscerent. Denique Paulus infirmitatem sibi profuisse testatur dicente domino roganti sibi, ut a se stimulus carnis suae discederet <sup>b</sup> : *Sufficit tibi gratia mea; nam uirtus in infirmitate consummatur* <sup>c</sup>. Meritoque gloriatur in infirmitatibus <sup>d</sup> ; sciebat enim uirtutis abundantia <sup>e</sup> plurimos etiam sanctos sine remedio

7, 15 eos *K* : om. *PP's*.

8 a. Cf. II Cor. 12, 7 || b. Cf. II Cor. 12, 7-9 || c. II Cor. 12, 9 || d. Cf. II Cor. 12, 9 || e. Cf. Ps. 29, 7.

11. Souvenir, chez Didyme, de la polémique traditionnelle contre les gnostiques qui prétendaient que le « pneumatique » était d'une nature différente du « psychique » (cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Extraits de Théodote*, 56). Cette critique est liée à l'affirmation de la possibilité du progrès spirituel.

12. Ici Ambroise traduit un membre de phrase qui se trouve dans le texte de Didyme utilisé au paragraphe suivant : cf. note suivante.

particulière, supérieure et divine<sup>11</sup>, les rendant incapables d'admettre en eux le péché et d'avoir part à la faute. Et cette pensée, à coup sûr, nous détournerait d'une imitation impossible, puisque nous croirions être exclus d'une telle substance. La grâce de Dieu les a donc abandonnés un court moment<sup>12</sup>, afin que leur vie soit pour nous une exhortation à les imiter et que nous tirions de leurs actes une leçon d'innocence aussi bien que de repentir. Ainsi, quand je lis le récit de leurs chutes, j'apprends qu'eux aussi ont eu part à mon infirmité et, en les croyant tels, j'en conclus qu'il faut les imiter.

**Elles leur révèlent la nécessité de la grâce divine**

8. L'apôtre Paul lui aussi nous fait remarquer que le Seigneur notre Dieu a pris soin que ni la sublimité des révélations, ni le succès heureux et constant de leurs activités n'exaltât chez les saints eux-mêmes des sentiments d'orgueil <sup>a</sup> et ne les portât à s'imputer à eux-mêmes, à attribuer à leur propre force<sup>13</sup> les faveurs qui leur seraient prodiguées par l'opération divine. Aussi, pour éviter qu'ils ne se précipitent dans une telle opinion, et par suite, qu'ils ne tombent dans le piège de l'infidélité, le Seigneur a-t-il permis que la faute se glissât en eux : ainsi, ils prendraient conscience qu'ils avaient eux-mêmes besoin des secours de Dieu et comprendraient qu'ils devaient se mettre en quête d'un guide pour leur salut. C'est pourquoi Paul atteste que sa faiblesse lui a été profitable, puisque le Seigneur lui dit, alors qu'il demandait que l'aiguillon de sa chair s'éloignât de lui <sup>b</sup> : « Ma grâce te suffit ; car dans la faiblesse triomphe la puissance <sup>c</sup>. » Et c'est avec raison qu'il se glorifie dans ses faiblesses <sup>d</sup>. Il savait bien en effet que l'excès de confiance en leur propre vertu <sup>e</sup> avait fait s'écrouler sans remède un très grand nombre d'hommes

13. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 532 Mühlenberg : « Peut-être aussi que de si grands saints, parvenus au sommet de la vertu se seraient imaginés qu'ils étaient parvenus à ce point suprême par leur propre force et non par une coopération divine. Aussi pour éviter qu'ils ne se précipitent dans une telle opinion, la grâce de Dieu les a donc abandonnés un court moment, afin qu'ayant glissé, ils recherchent l'aide dont leur faiblesse a besoin, après avoir été amenés ainsi à une prise de conscience. »

15 conruisse. Quanto igitur commodius uni aut duobus reprehensionem locum dedisse quam traxisse in perpetuum diuinitatis offensam.

III, 9. Quid etiam illa adiciam quae ex ipso usu mundi conicere possumus, quia plerosque cum in aliquo probauerimus officio, eosdem quasi industrios atque inpigros in alio munere uolumus experiri? Quam multi athletae cum isto certandi genere praeualuerint, ad aliud genus uocantur? 5 quod specimen uirtutis dederis tuae, in alio uirtutum genere uult probare? Iob sanctum currentem inoffense temptari tamen in filiorum interitu et corporis totius ulceribus 10 passus est<sup>b</sup>, ut in hoc quoque eius uirtutem probaret, si nec iniuriis et acerbitatibus coactus deuotionem sui minueret affectus. Non liquet quod etiam sanctum Dauid fide nobilem, praestantissimum mansuetudine, manu fortem probare uoluerit, quemadmodum uitium teget<sup>c</sup>, lapsum emendaret, ut nos doceret quemadmodum possimus admissum 15 operire peccatum?

8, 14 uni KP's (datiuus) : uno P || duobus reprehensionem KP :  
duabus reprehensionibus P's || 9, 9 in K : om. PP's || 15  
possimus KPP' : possemus s.

9 a. Cf. Sir. 2, 5 || b. Cf. Job 1, 19; 2, 7 || c. Cf. Ps. 31, 1.

qui étaient pourtant des saints<sup>14</sup>. Combien il est donc plus profitable d'avoir donné lieu au blâme pour une ou deux choses, que d'avoir attiré sur soi pour l'éternité la colère de la Divinité!

**Dieu veut exercer les saints au repentir** III, 9. Ajouterai-je une remarque que la fréquentation même du monde autorise? Parce que nous avons applaudi tels et tels hommes dans une fonction quelconque, nous voulons encore qu'ils fassent preuve dans une autre fonction d'habileté et d'une activité infatigable. Combien d'athlètes, après avoir excellé dans tel genre de lutte, sont appelés à affronter un autre genre de combat! Eh bien, et si le Seigneur ton Dieu, parce que tu lui as offert un exemple déterminé de vertu, veut t'éprouver dans un autre genre de vertu<sup>a</sup>! Job, ce saint homme, courait sans tomber; et pourtant Dieu permit qu'il fût éprouvé dans la mort de ses fils et par des ulcères sur tout son corps<sup>b</sup>: il fallait qu'il exerçât aussi sa vertu dans cette circonstance et qu'il fit voir si, sous le coup des peines et des malheurs, l'ardeur de ses sentiments s'affaiblirait. N'est-il pas clair que même un saint comme David, renommé pour sa foi, remarquable par sa douceur, David à la main forte<sup>15</sup>, Dieu a tenu à le mettre à l'épreuve, pour voir comment il ferait pour couvrir<sup>c</sup> son crime, pour réparer sa chute, et cela, afin de nous enseigner comment nous pouvons couvrir le péché quand nous l'avons commis?

14. Développement analogue dans l'Exp. Eu. sec. Lucam, III, 37, où l'on retrouve l'allusion au psaume 20, 7 (*abundantia*): « C'est que nous avons un grand adversaire dont nous ne pouvons triompher qu'avec l'aide de Dieu; et vous trouverez souvent chez des hommes illustres et bienheureux des fautes graves pour vous faire connaître que, comme des humains, ils furent accessibles à la tentation, de crainte que leurs vertus éminentes ne les fissent passer pour plus que des hommes. Si en effet David, pour avoir dit, exalté par la présomption que lui donnait sa vertu: 'Si j'ai rendu le mal à ceux qui me le faisaient (Ps. 7, 5)' et ailleurs: 'Pour moi, j'ai dit dans mon excès de confiance (*abundantia*): Je ne serai jamais ébranlé (Ps. 20, 7)' a subi aussitôt la peine de son arrogance... » (traduction G. Tissot, légèrement modifiée, SC 45, p. 140). Ambroise emprunte le développement de l'Exp. Eu. sec. Lucam à EUSÈBE, *Quaest. evang. ad Steph.*, VIII, 2, PG 22, col. 913.

15. Étymologie du nom de David: ἰκανὸς χειρῖ, cf. ORIGÈNE, *In Psalm.*, XVII, 38-39 (PG 12, col. 1237 D).

10. Nisi forte uilis causa alicui uideretur, ut propter  
 nostram correctionem <sup>a</sup> tantus erraret propheta, cum  
 propter omnium redemptionem infirmitates nostras Christus  
 suscepit <sup>b</sup>, qui peccatum pro nobis factus est, cum pecca-  
 5 tum non cognouit <sup>c</sup>. Et indignum aestimatur nec ueri  
 simile creditur quod Dauid propter posteritatis profectum  
 unius lapsus opprobrium inciderit, cum ipse dominus  
 pro nobis sit factus opprobrium, sicut ipse ait : *Ego autem*  
 10 *sum uermis et non homo, opprobrium hominum et abiectio*  
*plebis* <sup>d</sup>, et alibi : *Et opprobria exprobrantium ceciderunt*  
*super me* <sup>e</sup> ? Ergo futurae dispensationis mysterium in  
 suis ante praemisit, et seruuli quidem condicionis suae  
 peccata portarunt, ideo non potuerunt etiam ipsi exortes  
 esse peccati : dominus autem onus suscepit alienum, ideo  
 15 solus fuit sine consortio delictorum <sup>f</sup>.

11. Ad summam apostolo quoque docente cognouimus in  
 figura <sup>a</sup> gesta esse conpluria, quae temporibus gesta supe-  
 rioribus sunt. Nam cum dixisset in deserto patres a ser-  
 pentibus uulneratos non aliter potuisse sanari, nisi Moyses  
 5 serpentem suspendisset aereum, quo uiso letales illi morsus  
 atque infusiones ueneni noxiae curabantur <sup>b</sup>, subiecit :

10, 1 uideretur K : uidetur PP's      ||      2 erraret K Ppc (e in i scr. P<sup>1</sup>)  
 P' : errarit s.

10 a. Cf. I Cor. 10, 11 .      ||      b. Cf. Is. 53, 4      ||      c. Cf. II Cor.  
 5, 21      ||      d. Ps. 21, 7      ||      e. Ps. 69, 10      ||      f. Cf. II  
 Cor. 5, 21      ||      11 a. Cf. I Cor. 10, 11      ||      b. Cf. Nombr. 21, 8-9;  
 I Cor. 10, 9.

## 2. Le péché de David justifié

### en tant que figure destinée à notre amendement

#### A. Le Christ s'est lui-même fait péché pour notre amendement

10. Mais peut-être quelqu'un trouverait-il misérable l'excuse  
 que nous proposons, lorsque nous disons que c'est pour notre  
 amendement <sup>a</sup> qu'un si grand prophète a pu commettre une  
 faute. Pourtant, n'est-ce pas pour nous racheter tous que le  
 Christ a pris sur lui nos maladies <sup>b</sup>, lui qui, pour nous, s'est  
 fait péché, lui qui ne connaissait pas le péché <sup>c</sup> ? Peut-on alors  
 juger inconvenant, croire invraisemblable que, pour le progrès  
 moral des hommes à venir, David soit tombé dans l'opprobre  
 d'une faute unique, alors que le Seigneur lui-même s'est fait  
 opprobre pour nous, comme il le dit lui-même : « Pour moi,  
 je suis un ver de terre, non un homme, l'opprobre des hommes  
 et le rebut du peuple <sup>d</sup> », et ailleurs : « Et les opprobres de ceux  
 qui me blâment sont tombés sur moi <sup>e</sup> » ? Il a donc par avance  
 annoncé, dans la vie de ceux qui lui appartiennent, le mystère  
 de l'économie future. Et à vrai dire, ils étaient propres à la  
 condition humaine les péchés qu'ont portés les humbles servi-  
 teurs, car ces serviteurs n'étaient pas capables d'être eux-  
 mêmes étrangers au péché. Mais le Seigneur, c'est le fardeau  
 d'autrui qu'il a pris sur lui ; c'est pourquoi il est le seul à ne  
 pas avoir de part aux péchés <sup>f</sup>.

#### B. Légitimité de l'interprétation figurative de la faute de David : les figures de l'Ancien Testament

La figure      11. De plus — c'est aussi l'enseignement  
 du serpent d'airain de l'Apôtre —, nous savons que bon  
 nombre d'événements qui se sont produits  
 dans le passé sont arrivés en figure <sup>a</sup>. Car l'Apôtre ayant déclaré  
 que nos pères, dans le désert, après avoir été mordus par les  
 serpents, n'avaient pu être guéris autrement que par le geste  
 de Moïse élevant au-dessus d'eux un serpent d'airain dont la  
 vue les guérissait des morsures mortelles <sup>b</sup> et du venin qui s'était  
 glissé en eux d'une manière funeste, l'Apôtre, dis-je, a ajouté :

*Haec autem in figura facta sunt illis ad nostram correctionem* <sup>e</sup>.  
 In figura aereus serpens tamquam confixus cruci, quia  
 uerus crucifigendus generi adnuntiabatur humano, qui  
 10 serpentis diaboli uenena uacuaret, in figura maledictus <sup>a</sup>,  
 in ueritate autem qui totius mundi maledicta deleret.

Alibi quoque, id est ad Galatas, ait quia *Duos filios habuit  
 Abraham, unum de ancilla et unum de libera* <sup>e</sup> et subdidit :  
*Sed is quidem qui de ancilla secundum carnem natus est,*  
 15 *qui autem de libera per repromissionem. Quae sunt per*  
*allegorian dicta* <sup>f</sup>. Quid sit per allegorian sequentibus  
 exposuit euidenter dicens duas illas generationes, unam  
 de ancilla, alteram de libera, *duo esse testamenta, unum*  
 20 *quidem a monte Sina in seruitutem generans*, in quo monte  
 legem Moyses accepit a domino, alterum autem ab Hieru-  
 salem, quae est libera, quae in Isaac filios, hoc est in liber-  
 tate gratiae, non litterae seruitute generauit <sup>g</sup>; seruis enim  
 poena decernitur, liberis confertur gratia. Nonne in typo  
 25 geminae plebis Iacob duas accepit uxores <sup>h</sup>, ex quibus  
 diuersam subolem procreauit ? Cur patriarcha Iudas  
 propriae nurus post filii sui mortem legitur expetisse concu-  
 bitum, quo geminorum partus est editus <sup>i</sup>, nisi ut figura  
 praecederet utrorumque Iesu domini testamentorum, quo-  
 rum alterum in typo futurae mortis eius est conditum <sup>j</sup>,  
 30 alterum in euangelii ueritate <sup>k</sup>, duos populos esse generandos,  
 quorum posterior in crucis signo saepem omnem ac muni-  
 tionem populi superioris incideret — hic est populus manu

11, 28 utrorumque Iesu domini testamentorum *K* : utroque Iesu  
 domini testamento *Ps* utroque Iesus dominus testamento *B*.

11 c. I Cor. 10, 11 || d. Cf. Dent. 21, 23; Gal. 3, 13 || e.  
 Gal. 4, 22 || f. Gal. 4, 23-24 || g. Cf. Gal. 4, 24-31 ||  
 h. Cf. Gen. 29, 25-28 || i. Cf. Gen. 38, 6-27 || j. Cf.  
 Ex. 24, 8 || k. Cf. Matth. 26, 28; Lc 22, 20.

16. Sur ce thème, cf. H. de LUBAC, *Catholicisme*, p. 136-137.

17. Il n'y a pas encore ici d'allusion directe à l'histoire de Zara et Pharès,  
 mais une description des deux Alliances : la première a été fondée dans la

« Tout cela leur arriva en figure, en vue de notre amendement <sup>e</sup>. »  
 En figure, le serpent d'airain était, en quelque sorte, crucifié  
 vraiment pour le genre humain, attaché à la croix parce qu'était  
 annoncé celui qui devait être celui qui éliminerait les poisons du  
 serpent qu'était le diable ; dans la figure c'était un maudit <sup>a</sup>, mais,  
 dans la vérité, celui qui effacerait les malédictions du monde entier !

**Les figures des deux Alliances** Ailleurs encore, c'est-à-dire dans l'épître  
 aux Galates, l'Apôtre dit : « Abraham eut  
 deux fils, l'un de la servante et l'autre  
 de la femme libre <sup>e</sup>. » Et il ajoute : « Mais le fils de la servante  
 naquit selon les lois de la chair, tandis que le fils de la femme  
 libre naquit en vertu de la promesse ; et ces choses ont été  
 dites par allégorie <sup>f</sup>. » Le sens de cette allégorie, l'Apôtre l'explique  
 clairement dans la suite, quand il dit que ces deux enfants,  
 celui de l'esclave et celui de la femme libre, sont « les deux  
 Alliances <sup>16</sup> : l'une, engendrant pour la servitude, vient du Sinaï »,  
 montagne sur laquelle Moïse reçut du Seigneur la Loi, et l'autre  
 vient de Jérusalem, cité libre, qui a engendré des fils en Isaac,  
 c'est-à-dire dans la liberté de la grâce et non dans l'esclavage  
 de la lettre <sup>g</sup>. Contre les esclaves en effet est prononcé un châti-  
 ment, mais aux hommes libres est conférée la grâce. N'est-ce  
 pas aussi pour figurer ce double peuple que Jacob prit deux  
 épouses <sup>h</sup>, par lesquelles il donna naissance à deux descendance  
 opposées ? Pourquoi lit-on que le patriarche Juda désira s'unir  
 à sa propre bru, après la mort de son fils et pourquoi des jumeaux  
 sont-ils issus de cette union <sup>i</sup> ? N'est-ce pas pour qu'existe à  
 l'avance la figure des deux Alliances du Seigneur Jésus — dont  
 l'une fut fondée dans la représentation de sa mort future <sup>j</sup>  
 et l'autre fut établie dans la réalité <sup>17</sup> de l'Évangile <sup>k</sup> —, figure  
 représentant à l'avance que deux peuples devaient être en-  
 gendrés, dont le second <sup>18</sup>, par le signe de la croix, ferait brèche  
 dans la clôture et les remparts du premier ? C'est ce second  
 peuple qui a montré le premier sa main, mais qui est apparu

Pâque, « type » de la passion du Christ, l'autre a été fondée dans la révélation  
 effective et la réalisation de la Bonne Nouvelle.

18. Cf. Appendice II, *Zara et Pharès*, ci-dessus, p. 59. Comparer avec  
*Exp. Eu. sec. Lucan*, III, 20 (inspiré par EUSÈBE, *Quaest. euang. ad Steph.*,  
 VII, 1-7, PG 22, col. 905 s.).

prior, ortu posterior<sup>1</sup> — uel quia ipse dominus Iesus natus  
ex tribu Iuda<sup>m</sup> opera sua ante praemisit quam nobis ex  
35 uirgine nasceretur ?

12. Quid de Ioseph loquar, qui a fratribus adpetitus, exu-  
tus patri uestimento, in lacum missus, in seruitutem uendi-  
tus<sup>a</sup> euidentis dominicae incarnationis expressit indicium, eo  
quod ille dilectus patri<sup>b</sup> cum esset in dei forma, non rapinam  
5 arbitraretur esse se aequalem deo, sed ipsum se exinaniret,  
ut formam serui accipiens ueniret et se usque ad mortem  
crucis humiliaret<sup>c</sup>, cuius pretio et emptus et uenditus a  
suis fratribus<sup>d</sup> a genus redemit humanum ?

In cuius typo Dauid minor electus ex fratribus, unctus in  
10 regnum<sup>e</sup> solus belli grauis periculo singulari certamine  
uniuersum populum liberauit<sup>f</sup>, triumphauit in decem  
milibus, ita ut puellae cum tympanis psallerent : *Saul  
triumphauit in milibus, Dauid in decem milibus*<sup>g</sup>. Quae  
figura in illis iuuentulis nisi animarum, quae triumphalem  
15 psalmum concinunt Christo ? Genuit ex se filios<sup>h</sup>, unum  
incestum et alium parricidam<sup>i</sup>, eo quod incestus et parrici-  
dalis populus adfixam patibulo crucis carnem proprii  
uiolaturus esset auctoris. Denique in tertio psalmo Abessalon  
titulus praemittitur<sup>j</sup> et passio domini prophetatur.

12, 2 paterno K || 5 ipsum KP : ipse Bs || 12 psallerent  
PBs : canerent K fortasse recte || 18 Abessalon K : Habes-  
salom PB Abessalom s (deinceps non notatur).

11 l. Cf. Gen. 38, 28-30 || m. Cf. Matth. 1, 3, 6.20 ; Lc 1, 27.32 ; 3,  
31-33 ; Hébr. 7, 14 ; Apoc. 5, 5 || 12 a. Cf. Gen. 37, 23-28 ||  
b. Cf. Matth. 3, 17 ; 17, 5 || c. Cf. Phil. 2, 6-8 || d. Cf.  
Matth. 26, 14.47-50 || e. Cf. I Sam. 16, 11-13 || f.  
Cf. I Sam. 17, 32-54 || g. I Sam. 18, 7 || h. Cf. II Sam.  
3, 2-3 || i. Cf. II Sam. 13, 1-14 ; 17, 1 - 18, 15 || j.  
Cf. Ps. 3, 1.

19. Allusion à la généalogie du Christ (cf. *Exp. Ev. sec. Lucam*, III, 3-4)  
et notamment à la mention de Pharès et Zara dans *Math. 1, 3*.  
20. Cf. *De Ioseph*, 14 ; *De Spiritu Sancto*, III, 17, 124-126. En *Exp. Ps.*  
*CXVIII*, 18, 23, Joseph est implicitement figure du Christ en tant que *iuuenis* :

au jour en second<sup>1</sup> ? Ou alors, serait-ce parce que le Seigneur  
Jésus lui-même, né de la tribu<sup>19</sup> de Juda<sup>m</sup>, a voulu annoncer  
à l'avance ses œuvres, avant de naître pour nous de la Vierge ?

**Joseph,** 12. Que dire de Joseph qui, assailli  
**figure de l'Incarnation** par ses frères, dépoillé de la robe  
que lui avait donnée son père, jeté  
dans une citerne, vendu comme esclave<sup>a</sup>, a représenté claire-  
ment la figure de l'incarnation du Seigneur ? Car le Fils bien-  
aimé du Père<sup>b</sup>, bien qu'il fût en la forme de Dieu, n'a pas  
considéré comme un bien à garder jalousement son égalité  
avec Dieu, mais s'est anéanti lui-même, au point de venir sous  
l'aspect de l'esclave et de s'humilier jusqu'à la mort de la croix<sup>c</sup>,  
au prix de laquelle, acheté et vendu par ses frères<sup>d</sup>, il a racheté  
le genre humain<sup>20</sup>.

**David,** C'est aussi en figure du Seigneur, que  
**figure du Christ** David a été choisi parmi ses frères, lui le plus  
jeune, qu'il a reçu l'onction royale<sup>e</sup>, qu'il a,  
à lui seul, par un combat singulier, délivré tout le peuple des  
dangers d'une terrible guerre<sup>f</sup> et triomphé de dix mille guerriers,  
en sorte que les jeunes filles chantaient en s'accompagnant  
sur le tambourin : « Saül a triomphé de mille guerriers, mais  
David de dix mille<sup>g</sup>. » Que préfigurent ces jouvencelles, sinon  
les âmes qui chantent ensemble un psaume triomphal au  
Christ<sup>21</sup> ? David engendra des fils<sup>h</sup>, l'un incestueux, l'autre  
parricide<sup>i</sup> ; c'est qu'un peuple incestueux et parricide devait  
faire violence à la chair de son propre créateur, clouée au gibet  
de la croix. Car dans le psaume 3, Abessalon est nommé dès  
le titre même<sup>j</sup> et la passion du Seigneur y est prophétisée<sup>22</sup>.

21. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 18, 24-25 (suite du texte cité à la note précédente),  
notamment concernant le chant des jeunes filles qui préfigure le chant des  
baptisés ; voir aussi *De fide*, V, Prol. 12.

22. Tout ce chapitre 12 résume d'une manière presque squelettique une  
ou plusieurs sources qui décrivaient les figures du Christ dans l'Ancien Testa-  
ment. Les deux dernières phrases, sur les fils de David, n'ayant plus de rapport  
avec le contexte dans lequel elles ont été lues par Ambroise, deviennent  
à peu près incompréhensibles. Ambroise veut dire que les fils de David sont  
la figure du peuple juif, David étant lui-même la figure du Verbe comme  
créateur. Ce qui montre bien que les fils de David et notamment Abessalon,

13. Quid de Solomone sancto loquar, cuius posteriora cum graui errore non careant <sup>a</sup>, uulgus tamen iudaicum ipsum aestimat uenisse pro Christo ? Et quam multos grauis erroris offensa reuocauit. Maior itaque culpa plus profuit, ne supra hominem crederetur qui uitio non caruisset humano. Fuit igitur in eo inuidiosa sapientia et culpa suasoria, quae hominem conprobaret.

14. Quid igitur obstat, quominus etiam Bersabee sancto Daud in figura sociata fuisse <sup>a</sup> credatur, ut significaretur congregatio nationum, quae non erat Christo legitimo quodam fidei copulata conubio, quod transuersariis quibusdam foret uestibulis in eius gratiam praeter legis ingressura praescriptum, in qua nuda mentis sinceritas et aperta simplicitas lauacri iustificante mysterio ueri Daud et regis aeterni mentem transduceret, lacesseret caritatem <sup>b</sup> ? Merito uenit occultus et qui falleret principem mundi <sup>c</sup> tamquam Vri illum, qui interpretatione dicitur lumen meum, transfigurantem se in angelum lucis <sup>d</sup>. Venit, inquam, in hunc mundum et uenit occultus, tamquam adulter intrauit, ut ius legitimum uindicaret.

14, 4 transuersariis P' : transuersariis K aduersariis P auersariis Schenkl.

13 a. Cf. III Rois 11, 4-8 || 14 a. Cf. II Sam. 11, 27 ||  
 b. Cf. II Sam. 11, 2-5 || c. Cf. Jn 12, 31 ; 14, 30 || d.  
 Cf. II Cor. 11, 14.

sont la figure du peuple juif persécuteur du Christ, c'est que le psaume 3, dans lequel est prophétisée la passion du Christ, fait mention d'Abessalon dans son titre.

23. Croyance attestée par le Targum Shenit I, 2, 5, cf. L. GINZBERG, *The Legends of the Jews*, t. VI, Philadelphie 1959, p. 295 (et t. V, p. 265).

**Salomon** 13. Que dirais-je du saint Salomon ? Ses dernières actions ne sont pas exemptes de graves égarements <sup>a</sup> et pourtant le peuple juif lui-même croit qu'il est venu à la place du Christ <sup>23</sup>. Mais combien d'hommes son péché commis dans de graves égarements n'a-t-il pas ramenés dans le droit chemin ? Et ainsi plus la faute a été grave, plus elle a été profitable : on aurait pu croire que Salomon fût plus qu'un homme, s'il n'avait pas été exempt de faute humaine. En lui donc, la sagesse fut pour nous reproche de ne pas l'imiter, et la faute exhortation à le faire, puisqu'elle a prouvé qu'il était homme.

*C. Le mariage de David et de Bersabée, figure de la vocation des Gentils et de la Rédemption*

14. Qu'est-ce donc alors qui nous empêche de croire que Bersabée, elle aussi, unie au saint David <sup>a</sup>, ne l'ait été en figure, afin de signifier l'Église des nations <sup>24</sup> ? Celle-ci n'avait pas été unie au Christ par cette sorte de mariage légitime qu'eût été la foi, parce qu'elle devait s'introduire comme par une porte détournée <sup>25</sup> pour conquérir sa grâce, en dehors des prescriptions de la Loi ; sa nudité, celle d'un cœur pur, et sa simplicité sans voile, grâce au sacrement du bain qui justifie, devaient séduire le cœur du vrai David, du roi éternel et provoquer son amour <sup>b</sup>. C'est à bon droit qu'il est venu en se cachant pour tromper cet autre Urie — le mot signifie « ma lumière <sup>26</sup> » — qu'est le prince de ce monde <sup>c</sup> qui se transforme en ange de lumière <sup>d</sup>. Il est venu, dis-je, en ce monde et il est venu en se cachant, il est entré comme un homme adultère afin de revendiquer son droit légitime.

24. Église des nations : Église, *ecclesia*, au sens d'assemblée ou de réunion du peuple des nations. — Cf. *Expl. Ps. XII*, 39, 22 : « Ergo quasi gentilis populi congregator... Christus. »

25. La leçon *transuersariae* est probablement la bonne ; cf. *De Abraham*, II, 11, 93 où l'expression *transuersariae cupiditati* signifie probablement : le désir adultère, en opposition avec la sagesse, épouse légitime de l'esprit.

26. Cf. F. WUTZ, *Onomastica sacra*, Leipzig 1914, p. 93-94, 648, 771. Sur le thème de « Satan trompé », cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, II, 3 (source origénienne). Sur l'identification d'Urie et de Satan, cf. aussi *infra*, § 20 : « Princeps istius mundi ».

IV, 15. Distinximus allegationes ualidas, ut arbitramur, et in figura fuisse textum huius historiae conprobauimus : nunc superiora repetamus et tamquam exutum spiritalibus indumentis introspeciamus errorem. Peccauit Dauid, quod solent reges, sed paenitentiam gessit, fleuit, ingemuit, quod non solent reges, confessus est culpam <sup>a</sup>, obsecrauit indulgentiam, humi stratus deplorauit aerumnam, ieiunauit, orauit <sup>b</sup>, confessionis suae testimonium in perpetua saecula uulgato dolore transmisit. Quod erubescunt facere priuati rex non erubuit confiteri. Qui tenentur legibus audent suum negare peccatum, dedignantur rogare indulgentiam, quam petebat qui nullis legibus tenebatur humanis. Quod peccauit condicionis est, quod subplicauit correctionis. Lapsus communis, sed specialis confessio. Culpam itaque incidisse naturae est, diluisse uirtutis. *Quis gloriatur*, inquit, *castum se habere cor* <sup>c</sup> ? Nec unius diei infans mundus esse scripturae testimonio declaratur <sup>d</sup>.

16. Da mihi aliquem sine prolapsione delicti. Validissimus omnium Sampson legitur, qui leonem etiam suis manibus strangulauit <sup>a</sup>; sed utinam amorem suum suffocare potuisset <sup>b</sup>. Messes incendit allophylorum <sup>c</sup> et ipse mulieris unius arsit igniculo <sup>d</sup>.

15 a. Cf. II Sam. 12, 13 || b. Cf. II Sam. 12, 16 || c.  
Prov. 20, 9 (LXX) || d. cf. Job 14, 4-5 (LXX) || 16 a.  
Cf. Jug. 14, 6 || b. Cf. Jug. 14, 17 || c. Cf. Jug. 15, 4  
|| d. Cf. Jug. 16, 4.

27. Même liaison entre *Prov.* 20, 9 et *Job* 14, 4-5, dans le *De bono mortis*, 49 et dans HILAIRE, *In Psalmos*, 53, 4. Tout ce développement sur la pénitence du roi David vise probablement Théodose; cf. Introduction, p. 41.

### 3. Le péché de David justifié en considération de la fragilité humaine et de son exceptionnel repentir

#### A. Le péché de David et son repentir

IV, 15. Nous avons formulé, en détail, des excuses sérieuses, nous semble-t-il, et nous avons démontré que les faits contenus dans notre récit étaient arrivés en figure. Reprenons maintenant ce que nous disions et examinons cette fois la faute de David en la dépouillant en quelque sorte de ses vêtements spirituels. David a péché, ce dont les rois sont coutumiers. Mais il a fait pénitence, il a pleuré, il a gémi, ce dont les rois ne sont pas coutumiers. Il a avoué sa faute <sup>a</sup>, il a imploré miséricorde; étendu à terre, il a pleuré sa misère, il a jeûné, il a prié <sup>b</sup>, et en racontant sa douleur il a transmis à toute la suite des siècles le témoignage de sa confession. Chose que des particuliers rougissent de faire, un roi n'a pas rougi de faire une confession publique ! Des hommes assujettis aux lois ont l'audace de nier leur péché, ne daignent pas demander ce pardon que recherchait celui qui n'était assujetti à aucune loi humaine. Il a péché : c'est la marque de sa condition; il s'est prosterné : c'est la marque de son amendement. Sa faute, c'est le lot commun; mais sa confession, c'est son mérite distinctif. Ainsi être tombé dans le péché, c'est le propre de la nature, mais avoir lavé sa faute, c'est le propre de la vertu. « Qui se glorifie, dit (le sage), d'avoir un cœur pur <sup>c</sup> ? » Jusqu'à l'enfant d'un jour<sup>27</sup>, qui ne peut être pur, au témoignage de l'Écriture <sup>d</sup> !

#### B. Le péché est naturel à l'homme

**Samson** 16. Donnez-moi un homme qui ne soit tombé dans aucune faute. Fort entre tous les forts, tel était Samson, lit-on dans l'Écriture, lui qui étrangla même un lion de ses mains <sup>a</sup>; plutôt au Ciel qu'il eût été capable d'étouffer son amour <sup>b</sup> ! Il incendia les moissons des Philistins <sup>c</sup><sup>28</sup>, mais il brûla lui-même du pauvre feu allumé par une seule femme <sup>d</sup>.

28. Le mot *allophylus* est un décalque du terme grec qui désigne les Philistins chez les LXX.

Iepthae uictor ab hoste remeauit, sed uexilla referens triumphalia suo uictus est sacramento, ut pietatem occurrentis filiae parricidio remunerandam putaret<sup>e</sup>. Primum omnium quid opus fuit tam facile iurare et incerta uouere pro certis, quorum nesciret euentum ? Deinde aliquis sacramenta tristia domino deo reddit, ut cruentis soluat sua uota funeribus.

17. Nec de sacerdotibus silendum arbitror ne nostra uidear dissimulare delicta. Aaron ipse summus sacerdos, quo duce pariter ac Moyse rubrum pedes mare transiit populus Hebraeorum<sup>a</sup>, rogatus a plebe ut deos sibi faceret quos adorarent aurum poposcit, in ignem misit, et caput uituli figuratum est, cui sunt oblata sacrificia<sup>b</sup>. Quo indicio claruit auri cupiditatem materiam esse perfidiae et auaritiae studio sacrilegia solere generari<sup>c</sup>. Iterum tantus sacerdos locum incidit offensionis cum sorore sua Mariam. Nam dum fratri uterque obtrectant quod alienigenam accepisset uxorem, ilico Mariam contagione maculosae carnis effloruit<sup>d</sup>.

18. Quo loci euidentis fuit figura mysterii, quod sacerdotalis ille populus patrum fraterno populo posterioribus temporibus derogaret Aethiopissae illius nesciens sacramentum. Nam si cognouisset, non reprehendisset quod cum ueteri mysterio conueniret. Itaque cum Iudaeus eum qui ex gentibus credit dicit esse communem et uult a lege secernere, lepram habet, quam non poterit euadere, nisi spiritalis ei legis agnitio ad ueniam fuerit suffragata.

16, 11 tristia Ks : tristitia P tristitiac B || 17, 9 Mariam scripsi (cf. lin. 11) : Maria KPBs || 11 Mariam KPs (= Μαριάμ) : Maria B || contagione K : contagio PBs fortasse recte (ablatiuus).

16 e. Cf. Jug. 11, 30-39 || 17 a. Cf. Ex. 14, 15-31 || b. Cf. Ex. 32, 1-6 || c. Cf. Col. 3, 5 ; Éphés. 5, 5 || d. Cf. Léu. 13, 12 ; Nomb. 12, 1-10.

29. ÉVAGRE LE PONTIQUE, *Trailé pratique*, prol. 41 : πλεονεξίαν

**Jephté** Jephté rentra, vainqueur des ennemis, mais à l'heure où il ramenait ses étendards triomphants, il fut vaincu par son propre serment, en sorte qu'il crut devoir payer d'un parricide l'amour de sa fille accourant à sa rencontre<sup>e</sup>. Et tout d'abord, quel besoin de faire un serment avec autant de légèreté et de faire vœu, pour des choses certaines, de choses incertaines dont il ne pouvait connaître l'issue ? En second lieu, c'est rendre ses serments odieux au Seigneur Dieu, s'il faut admettre qu'on ne puisse les accomplir que par des meurtres sanglants.

**Aaron et Marie** 17. Je ne pense pas non plus qu'il faille garder le silence au sujet des prêtres : je ne voudrais pas paraître dissimuler nos manquements. Aaron lui-même, le grand prêtre, sous la conduite duquel, avec Moïse, le peuple hébreu traversa à pied la mer Rouge<sup>a</sup>, fut sollicité par le peuple de lui faire des dieux qu'il pût adorer ; il demanda de l'or, le fit fondre au feu et l'on en façonna une tête de veau à laquelle on offrit des sacrifices<sup>b</sup>. Preuve éclatante que la soif de l'or est cause d'infidélité<sup>29</sup> et que la passion de l'avarice a coutume d'engendrer des sacrilèges<sup>c</sup>. Une autre fois, ce prêtre si grand tomba, avec sa sœur Marie, dans une occasion de péché. En effet, alors qu'Aaron et Marie critiquaient leur frère pour avoir épousé une femme étrangère, brusquement Marie fut couverte des efflorescences de l'infection, qui rendit sa chair tachetée<sup>d</sup>. 18. En ce passage de l'Écriture, il y eut la figure d'un mystère clairement indiqué : ce peuple sacerdotal des anciens Hébreux outragerait par la suite un peuple frère, en ignorant le mystère de cette femme éthiopienne<sup>30</sup>. S'il l'avait, en effet, connu, il n'aurait pas blâmé ce qui était en accord avec cet antique mystère. C'est pourquoi lorsque le Juif déclare impur celui qui, appelé parmi les Gentils, a cru et qu'il veut le retrancher de la Loi, il a une lèpre, dont il ne pourra se délivrer que si l'intelligence spirituelle de la Loi lui est accordée en

δὲ φεύγοντες ὡς εἰδωλολατρίας μητέρα. On peut se demander s'il ne faut pas corriger *materiam* en *matrem*, si l'on compare avec *De Helia et ieiunio*, 41 : « Perfidiae mater ebrietas est. »

30. ORIGÈNE, *In Numeros*, VI, 4 et VII, 1, p. 36-38 Baeherens.

19. Ergo et Dauid, qui sciret hominem se esse natum lapsui, ueniam postulauit, domini autem non desperauit misericordiam.

V, 20. Nec parabola uidetur a mysterio discrepare. Quis enim diues nisi dominus noster Iesus, qui de se ait, ut hodie lectum est, quod *homo quidam cum diues esset, abiit in regionem longinquam accipere regnum et reuerti* <sup>a</sup> ?

5 Et uere diues erat maiestatis suae opibus et diuinitatis propriae plenitudine <sup>b</sup>, cui angeli et archangeli, uirtutes, potestates, principatus, throni et dominationes, Cherubin et Seraphin <sup>c</sup> indefesso obsequio seruiebant <sup>d</sup>.

10 Sed tamen cum diues esset <sup>e</sup>, reliquit nonaginta et nouem in montibus oues et unam ouem, quae lassa remanserat, requisiiuit <sup>f</sup>. Hanc princeps istius mundi <sup>g</sup> contemplatione illius diuitis egenus et pauper quasi filiam alimentis propriis nutrebat <sup>h</sup>. Merito itaque defecerat cui substantia erat cibus saeculi. Errauerat haec ouis in Adam insidiis

20, 6-7 uirtutes potestates principatus *scripsi* : uirtutis potestatis principatus *K* et potestates uirtutes et principatus *P* et uirtutes et potestates et principatus *B* uirtutes et potestates et principatus *s*.

20 <sup>a</sup>. Lc 19, 12 || <sup>b</sup>. Cf. Col. 2, 9 || <sup>c</sup>. Cf. Col. 1, 16 ; Ephés. 1, 21 || <sup>d</sup>. Cf. Matth. 4, 11 ; Lc 22, 43 ; Hébr. 1, 14 || <sup>e</sup>. Cf. II Cor. 8, 9 || <sup>f</sup>. Cf. Matth. 18, 12-14 || <sup>g</sup>. Cf. Jn 12, 31 ; 14, 30 || <sup>h</sup>. Cf. II Sam. 12, 3.

31. Cf. Introduction, p. 12. La « parabole », c'est le texte évangélique lu ce jour-là, la « figure », c'est le sens du psaume 50, thème de la prédication d'Ambroise.

vue du pardon. 19. David donc, lui aussi, parce qu'il se savait homme et capable de tomber, demanda son pardon et ne désespéra pas de la miséricorde du Seigneur.

#### 4. Le péché de David justifié en tant que figure du mystère de l'Incarnation

*La parabole de Nathan et la parabole des mines*

**Le riche** V, 20. Et il n'y a pas de dissonance, représente Jésus semble-t-il, entre la parabole et la figure.

Qui est, en effet, le riche, si ce n'est Jésus, notre Seigneur, qui dit de lui-même, comme on l'a lu aujourd'hui<sup>31</sup> : « Un homme, qui était riche, partit pour un pays lointain, afin d'y recevoir la royauté et revenir ensuite <sup>a</sup> » ? Et il était vraiment riche des richesses de sa majesté et de la plénitude d'une divinité qui lui appartenait en propre <sup>b</sup>, lui que les Anges<sup>32</sup> et les Archanges, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Trônes et les Dominations, les Chérubins et les Séraphins <sup>c</sup> servaient dans une inlassable soumission <sup>d</sup>.

**La brebis :** Et pourtant, tout riche qu'il fût <sup>e</sup>, la chair de l'homme, il abandonna quatre-vingt-dix-neuf de possession du démon ses brebis dans les montagnes, et il se mit à la recherche d'une unique brebis qui, fatiguée, était demeurée en arrière <sup>f</sup>. Cette brebis, le prince de ce monde <sup>g</sup>, pauvre et démuné en comparaison de ce riche dont nous parlons, la nourrissait comme sa fille, de ses aliments à lui <sup>h</sup>. Il était donc naturel qu'elle eût défailli, elle qui n'avait pour subsister que les nourritures du siècle. Elle s'était égarée en Adam<sup>33</sup>, notre brebis attirée par les pièges

32. Cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, VII, 210 : « Diues igitur pastor, cuius omnes nos centesima portio sumus. Habet angelorum, habet archangelorum, dominationum, potestatum, thronorum aliorumque innumerabiles greges, quos in montibus dereliquit. »

33. Cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, VII, 209 : « Gaudeamus igitur quoniam ouis illa, quae perierat in Adam, leuatur in Christo. » Voir également HILAIRE, *In Matth.*, XVIII, 6.

15 sollicita serpentis <sup>1</sup>. 21. Et non mala ouis, quae erat uerbi plena, utpote rationabilis ebdomadis filia et sancti munus auctoris : tamen non pretiosis aliquibus, sed uilibus pauperis diu opibus alebatur. Denique *de pane*, inquit, *eius manducabat et de calice eius bibebat et in sinu eius dormiebat* <sup>a</sup>. Non bona esca Aethiopum <sup>b</sup>, noxius calix aureus Babylon, qui gentes inebriat <sup>c</sup> : non utilis somnus est dormientibus, malo uigilare. Denique *turbati sunt omnes insipientes corde, obdormierunt somnum suum et nihil inuenerunt* <sup>d</sup>.

10 Hospitii igitur gratia, quia susceperat hospitem, ut ei epulas exhiberet, illam pauperis ouem abstulit <sup>e</sup> ; de suis enim uel gregibus uel armentis si quod animal immolaret, nobis prodesse non poterat, quos nisi immolasset, non redemisset. 22. Infirmittates <sup>a</sup> igitur nostrae fragilitatis in sua carne hospitali quodam suscepit affectu, cuius leuandae causa uel potius reficiendae carnem suam salutari illi optulit passioni, ut cibum nobis uitae praerberet aeternae.

5 Et bene *agnam* dixit scriptura <sup>b</sup>, quia erat uirginis partus. Bene *dignam morte* pronuntiatur diues iste <sup>c</sup> iudicio prophético, quia et Caiphas prophetauit dicens : *expedit unum hominem mori pro populo* <sup>d</sup>. Solus autem dominus Iesus tali dignus electus est morte, qua tolleretur peccatum mundi <sup>e</sup>. Pulcre quoque addidit : *Agnam restituet* <sup>f</sup>, quia carnem propriam resuscitauit, carnem illam uirginalis

20 i. Cf. Gen. 3, 1-6 || 21 a. II Sam. 12, 3 || b. Cf. Ps. 73, 14 (LXX) || c. Cf. Jér. 28, 7 (51, 7 hébr.) ; Apoc. 17, 4-5 || d. Ps. 75, 6 (LXX) || e. Cf. II Sam. 12, 4 || 22 a. Cf. Is. 53, 4 ; Hébr. 4, 15 || b. Cf. II Sam. 12, 3 || c. Cf. II Sam. 12, 5 || d. Jn 11, 50 || e. Cf. Jn 1, 29 || f. II Sam. 12, 6.

34. Allusion à l'étymologie du nom « Bersabée », cf. F. WUTZ, *Onomastica sacra*, p. 629 : *θηγάτηρ πληρωμένη, θηγάτηρ εβδομος*. On pourrait penser que Bersabée représente l'humanité avant la venue du Christ, donc soumise à l'économie de l'Ancienne Alliance, représentée par le chiffre « sept », cf. *Lettre 44* (Faller XXXI), 6 : « Ebdomas ueteris Testamenti est, octaua noui. »

du serpent <sup>1</sup>. 21. Ce n'était pas une méchante brebis, attendu qu'elle était « remplie » du Verbe, en tant qu'elle était la « fille de l'hebdomade mystique<sup>34</sup> » et l'ouvrage du saint créateur. Pourtant, longtemps, elle ne fut pas nourrie de biens précieux, mais de pauvres biens d'un miséreux. Car « elle mangeait, dit l'Écriture, de son pain, buvait à sa coupe et dormait sur son sein <sup>a</sup>. » Elle était loin d'être bonne la nourriture des Éthiopiens <sup>b</sup>, funeste était la coupe d'or de Babylone, qui enivrait les nations <sup>c</sup>. Le sommeil ne sert de rien pour ceux qui dorment, j'aime mieux veiller. Car « l'égarement a saisi tous les hommes au cœur fol ; ils ont dormi leur sommeil et ils n'ont rien trouvé <sup>d</sup>. »

**La brebis :** Pour satisfaire à l'hospitalité, car **la chair du Christ** il avait reçu un hôte, et servir un **immolée et ressuscitée** repas à celui-ci, c'est cette brebis du pauvre <sup>e</sup> qu'il prit ; en effet, s'il avait immolé l'une de ses brebis ou l'un de ses bœufs à lui, cela n'aurait pu être pour nous d'aucun secours. Car si ce n'était pas nous qu'il eût immolés, il n'aurait pas pu nous racheter. 22. Les maladies <sup>a</sup> consécutives à notre faiblesse, il les a donc accueillies en sa chair hospitalière, par un extraordinaire amour ; et pour soulager ou plutôt pour recréer notre fragilité, il a offert sa chair à cette glorieuse passion salvatrice, afin de nous donner la nourriture de la vie éternelle.

Et l'Écriture a bien raison de parler d'« agnelle <sup>b</sup> », puisque cette chair était le fruit de la Vierge. Et c'est avec raison que ce riche est déclaré « digne de mort <sup>c</sup> » par un jugement prophétique, puisque, à son tour, Caïphe prophétisa quand il dit : « Il convient qu'un seul homme meure pour le peuple <sup>d</sup>. » Or, seul le Seigneur Jésus a été déclaré digne d'une mort telle que, grâce à elle, il enlèverait le péché du monde <sup>e</sup>. Et il est beau que l'Écriture ait ajouté : « Il rendra l'agnelle <sup>f</sup>. » En effet, il a ressuscité sa propre chair, il a restitué cette chair dans

C'est pourquoi Bersabée serait « rationabilis ebdomadis filia ». Mais le parallèle entre « fille de l'hebdomade mystique » et « ouvrage du saint créateur » pourrait aussi faire penser à l'œuvre de la Création. La semaine mystique correspondrait aux sept jours de la Genèse. Dans la suite de l'exégèse d'Ambroise (§ 22), la brebis devient ensuite l'humanité du Christ. Bersabée représenterait ainsi finalement au § 20 et au § 22 la nature humaine.

integritatis reddidit. Nec illud otiosum quod ait : *In quadruplum restituet* <sup>k</sup>, quadruplatur enim resurrectio mortuorum, sicut docet apostolus dicens : *Seminatur in corruptione, surgit in incorruptione ; seminatur in ignobilitate, surgit in gloria ; seminatur in infirmitate, surgit in uirtute ; seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale* <sup>h</sup>. Restituet plane in quadruplum agnam etiam illo modo quo potest iam homo dicere : *Si cui aliquid abstuli, reddo quadruplum* <sup>l</sup>.  
 20 Conuenienter etiam illud adiecit : *quia non pepercit* <sup>l</sup> ; non enim pepercit sibi Christus <sup>k</sup>, ut omnibus subueniret.

23. Ideoque ei dictum est a domino Iesu Christo ad seruum suum David, ut mysterium declararet : *Quoniam tu hoc fecisti in occulto, et ego faciam hoc uerbum coram omni*  
 5 *Istrahel in conspectu solis huius* <sup>a</sup>. Et primo quidem nesciens sacramentum commotus est David indignatione <sup>b</sup>, sed non errauit affectu. Postea uero ubi cognouit mysterium magnum — magnum enim sacramentum Christi et ecclesiae <sup>c</sup> —, uidens remissionem futuram omnium peccatorum, praeuidens fulgorem gratiae per lauacrum regenerationis et  
 10 infusionem spiritus sancti <sup>d</sup> ait securus ueniae : *peccaui domino* <sup>e</sup>, ut et ipse in eorum ueniret consortium quibus culpa remissio proueniret. Aduertis quemadmodum peccatum proprium deplorauerit ? Quis igitur ei miretur esse dimissum ?

23, 1 ideoque ei *KPpo* (ei s.v.P<sup>3</sup>) P' : ideoque *Pacs*.

22 g. II Sam. 12, 6    ||    h. I Cor. 15, 42-44    ||    i. Lc 19, 8    ||  
 j. II Sam. 12, 6    ||    k. Cf. Rom. 8, 32    ||    23 a. II<sup>3</sup> Sam.  
 12, 12    ||    b. Cf. II Sam. 12, 5    ||    c. Cf. Éphés. 5, 32    ||  
 d. Cf. Tite, 3, 5-6    ||    e. II Sam. 12, 13.

son intégrité virginale. Et il n'est pas inutile non plus que l'Écriture ait dit : « Il rendra l'agnelle au quadruple <sup>k</sup>. » Car quadruple est la résurrection des morts, comme l'enseigne l'Apôtre en disant : « Le corps est semé dans la corruption, il ressuscite dans l'incorruption ; il est semé dans l'ignominie, il ressuscite dans la gloire ; il est semé dans la faiblesse, il ressuscite dans la force ; il est semé comme corps animal, il ressuscite comme corps spirituel <sup>h</sup>. » Il est vrai qu'il rendra aussi l'agnelle au quadruple, au sens où déjà un homme peut dire : « Si j'ai frustré quelqu'un, je lui restitue le quadruple <sup>l</sup>. » Et c'est encore bien à propos que l'Écriture a ajouté ces paroles : « Parce qu'il n'a pas eu pitié <sup>l</sup> », car le Christ n'a pas eu pitié de lui-même <sup>k</sup> pour secourir tous les hommes.

**La rémission des péchés**    23. Et c'est pourquoi aussi il lui  
 révélée à David    a été dit — par le Seigneur Jésus  
 Christ à son serviteur David — afin  
 qu'il proclame le mystère : « Puisque tu as fait cela dans l'ombre, je le ferai, moi, devant tout Israël, à la face du soleil qui nous éclaire <sup>a</sup>. » Et tout d'abord, c'est vrai, dans son ignorance du mystère, David fut bouleversé d'indignation <sup>b</sup>, mais son cœur n'erra pas. Ensuite, dès qu'il eut connu le grand mystère — car grand est le mystère du Christ et de l'Église <sup>c</sup> —, voyant dans l'avenir la rémission de tous les péchés <sup>35</sup>, prévoyant l'éclat de la grâce que l'on trouverait par le bain de la régénération <sup>36</sup> et l'infusion de l'Esprit Saint <sup>d</sup>, sûr du pardon, il dit : « J'ai péché contre le Seigneur <sup>e</sup>. » Il voulait lui aussi partager le sort de ceux qui connaîtraient la rémission de leur faute. Vois-tu comme il a pleuré son propre péché ? Qui s'étonnerait qu'il lui ait été pardonné ?

35. Cette vision prophétique du sacrement de baptême se retrouve plus bas au § 58.

36. Cf. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 276, n. 38.

VI, 24. Nunc consideremus opera eius, quibus potuit tegere peccatum <sup>a</sup>. Etenim quia non potest sine peccato esse humana fragilitas, cauendum ne plura peccata sint quam opera uirtutum. Quod magna uis sapientiae suae sanctus Paulus expressit dicens : *Quorundam hominum peccata manifesta sunt praecedentia ad iudicium, quosdam autem et subsequuntur* <sup>b</sup>, hoc est : non inuenitur quisquam inlibatus a culpa ; habet quis bona merita, habet et uitia atque peccata. Omnia itaque nostra quasi in trutina ponderantur <sup>c</sup>. Si bonis igitur factis peccata praeponderant, praecedunt ad iudicium ; uergunt enim peccata quasi in profundum, uergunt quae manifesta sunt uel pondere atque acerbitate uel multitudine. *Quosdam autem*, inquit, *et subsequuntur*, hoc est eos qui se egerint sobrie, sed fragilitate condicionis dederint aliquando etiam errori locum bona facta praecedunt, mala sequuntur. Hi honestiores, sed tamen homines lapsi leuioribus uitiiis et erratis. Ergo iustos sequuntur peccata, non praeueunt : iniustos praecedunt. Praeponderant peccata quae uergunt, sequuntur <sup>20</sup> autem si qua recte facta sunt quasi quodam praeiudicio

24, 20 qua *KPB* : quae s.

24 a. Cf. Ps.31, 1 || b. I. Tim. 5, 24 || c. Cf. Job 31, 6.

37. Cf. *Lettre 2*, 14-16 où l'on retrouve une liaison analogue entre les idées suivantes : aucun homme n'est exempt de péché ; mais le péché ne doit pas

### 5. Le péché de David justifié par ses bonnes œuvres

**Les bonnes œuvres couvrent le péché** VI, 24. Considérons maintenant les œuvres de David, par lesquelles il a pu couvrir son péché <sup>a</sup>. En fait, il n'est pas possible que l'humaine fragilité demeure sans péché ; il faut donc prendre garde que les péchés ne soient pas plus nombreux que les œuvres des vertus<sup>37</sup>. C'est un point que saint Paul, avec la force magnifique de sa sagesse, a bien mis en relief en disant : « Il est des gens dont les péchés sont manifestes, les précédant pour le jugement ; pour d'autres, au contraire, leurs péchés les suivent <sup>b</sup> . » Ceci revient à dire qu'on ne peut trouver un homme qui n'ait été souillé par le péché ; quelqu'un peut avoir de bons mérites, il a aussi des vices et des péchés. C'est pourquoi tous nos actes sont pesés pour ainsi dire dans une balance <sup>c</sup>. Si donc les péchés pèsent plus que les bonnes actions, ils nous précèdent pour le jugement. Les péchés, en effet, tendent en quelque sorte vers le bas ; ils tendent vers le bas, les péchés qui sont manifestes, soit par leur gravité et leur méchanceté, soit par leur multitude. « Pour d'autres, dit l'Apôtre, au contraire, leurs péchés les suivent », c'est-à-dire qu'il est des hommes dont la conduite a été sage, mais qui, par suite de la fragilité de la condition humaine, ont donné parfois quelque prise au mal : ceux-là leurs bonnes actions les précèdent, leurs mauvaises actions les suivent. Ce sont les plus vertueux, mais pourtant ce sont des hommes qui sont tombés dans des fautes et des errements de moindre importance. C'est pourquoi, quand il s'agit des justes, leurs péchés les suivent, ils ne marchent pas devant eux ; mais s'il s'agit des hommes injustes, c'est devant eux que marchent leurs péchés. Les péchés sont plus lourds que les bonnes actions, lorsqu'ils tendent vers le bas ; mais les péchés ne font que marcher derrière l'homme si de bonnes actions sont pour ainsi dire alourdies du dommage qui

prédominer (cf. *I Tim.* 5, 24-25) ; au contraire les bonnes œuvres doivent « recouvrir » les péchés (*I Pierre* 4, 8).

peccatorum praecipientium praegravata. *Similiter et facta bona manifesta sunt*<sup>d</sup>. Lucent<sup>e</sup> enim opera uirtutum et splendor meritorum. *Et quae aliter se habent abscondi non possunt*<sup>f</sup>. Ergo talia non teguntur<sup>g</sup>, non obumbrat ea  
 25 *caritas quae operit multitudinem peccatorum*<sup>h</sup>, non operit operum honorum gratia, non abscondit multitudo uirtutum : quasi nuda et intacta produntur. Non est enim in his qui dicat : *sub umbra alarum tuarum protege me*<sup>i</sup> ; crux enim domini omnes abolet atque abscondit errores.

25. Quis igitur magis operuit<sup>a</sup> et texit<sup>b</sup> quam sanctus Daud, qui et alibi ait : *Et in umbra alarum tuarum speraui, donec transeat iniquitas*<sup>c</sup>, et sic dilexit dominum, ut nimia caritate peccatum omne tegeter atque absconderet. Etenim  
 5 si sanctus apostolus Petrus lapsum suum confessione caritatis aboleuit et ille interrogatus a domino dicente ei tertio : *Simon Iohannis, amas me*<sup>d</sup> ? ut quem tertio negauerat<sup>e</sup> tertio fateretur atque ita trino quodam dilectionis uelamine lapsum trinae negationis absconderet : si quia semel  
 10 fleuit Petrus ueniam reportauit, quanto magis Daud, qui lauabat per singulas noctes lectum suum et lacrimis stratum suum rigabat<sup>f</sup>, cui erant lacrimae suae panis die ac nocte<sup>g</sup>, qui cinerem sicut panem manducabat et potum suum cum fletu miscebat<sup>h</sup>. Etenim si eius qui conuersus  
 15 ingemuerit miseretur Iesus, si Petrum aspexit et ille fleuit<sup>i</sup>, quanto magis qui diu fleuit a conspectu domini non recessit ? Negauit Petrus et non fleuit, quia non respexerat Iesus ;

a été causé par les péchés commis auparavant. « De la même manière, les bonnes actions elles aussi sont manifestes<sup>d</sup>. » Car les œuvres des vertus et la splendeur des mérites resplendent au grand jour<sup>e</sup>. « Mais les actions qui sont d'une autre nature, ne peuvent être cachées<sup>f</sup>. » C'est pourquoi de telles actions ne peuvent être couvertes<sup>g</sup>. « L'amour qui recouvre la multitude des péchés<sup>h</sup> » ne les voile pas ; et ne les couvre pas davantage la grâce des bonnes œuvres ; ne les cache pas la multitude des vertus : c'est pour ainsi dire nues et sans voiles que s'avancent de telles actions. Il n'y a en effet personne qui, s'il s'adonne à elles, puisse dire : « Sous l'ombre de tes ailes protège-moi<sup>i</sup>. » Car c'est la croix du Seigneur qui efface et cache tout également.

**Le repentir** 25. Qui donc a mieux couvert<sup>a</sup>, qui donc **couvre le péché** a mieux caché<sup>b</sup> (ses péchés) que le saint David, qui dit encore ailleurs : « A l'ombre de tes ailes, j'ai mis mon espérance, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus trace de l'iniquité<sup>c</sup>. » Et il a si bien aimé le Seigneur que son amour extrême a couvert et dissimulé tout son péché. De fait, si le saint apôtre Pierre a effacé sa chute en confessant son amour, et ceci sous l'interrogation du Seigneur qui lui dit trois fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu<sup>d</sup> ? », afin que celui qui l'avait renié trois fois<sup>e</sup>, le confessât aussi trois fois et cachât ainsi sous un triple voile d'amour la triple faute de son reniement, si, parce qu'il pleura une seule fois Pierre a obtenu son pardon, combien plus David l'obtiendra-t-il qui, chaque nuit, baignait sa couche et de ses larmes arrosait son lit<sup>f</sup>, dont les larmes étaient le pain, nuit et jour<sup>g</sup>, qui avait la cendre pour pain et mêlait ses pleurs à sa boisson<sup>h</sup> ! En effet, si Jésus a pitié de celui qui, s'étant retourné, se prit à gémir, s'il lui a suffi de regarder Pierre pour que Pierre pleurât<sup>i</sup>, combien plus celui qui a pleuré longtemps ne s'est-il pas écarté de la vue du Seigneur ! Pierre renia Jésus et ne pleura pas, car Jésus ne l'avait pas regardé ; il le renia encore une seconde

24, 22 opera K : opere PBs || 23 splendor K : splendore PBs.

24 d. I Tim. 5, 25 || e. Cf. Matth. 5, 16 || f. I Tim. 5, 25  
 || g. Cf. Ps. 31, 1 || h. I Pierre 4, 8 || i. Ps. 16, 8 ||  
 26 a. Cf. I Pierre 4, 8 || b. Cf. Ps. 31, 1 || c. Ps. 56, 2

|| d. Jn 21, 15-17 || e. Cf. Matth. 26, 69-75 ; Lc 22, 56-62 ||  
 f. Cf. Ps. 6, 7 || g. Cf. Ps. 41, 4 || h. Cf. Ps. 101, 10 ||  
 i. Cf. Lc 22, 61-62.

negavit secundo et non fleuit, quia non respexerat dominus ;  
 negavit tertio, respexit Iesus, et statim fleuit et fleuit ama-  
 20 rissime. Et ideo David, qui semper flebat, dicebat : *Oculi*  
*mei semper ad dominum*<sup>1</sup>, qui semper uidebatur a Christo,  
 dicebat : *Per exitus aquarum descenderunt oculi mei*<sup>k</sup>.

26. Sed iam etiam facta eius consideremus. Quis non  
 tantarum laude uirtutum unius criminis obumbraret  
 inuidiam ? Diuino electus examine<sup>a</sup> statim probauit indi-  
 5 gnum se tanto non esse iudicio. Processit in proelium et  
 trepidantibus ceteris solus allophylum Goliath uerborum  
 iactantia et inmanis corporis mole terribilem concurrenti  
 simul fide ac uirtute prostrauit<sup>b</sup>. Vnius fortitudo facta  
 est uniuersorum uictoria. Conferatur, si placet, priuatum  
 10 crimen et triumphus omnium, mors unius et tantorum  
 quos liberauit a morte uita populorum.

27. Veniamus ad alia. Insidias patiebatur a rege ; uitam  
 eius quaerebat extinguere, sed dispositione diuina in  
 eius rex potestate traditus, cum totus pateret ad uulnus  
 ferituris sociis David sanctus occurrit et a corpore perituri  
 5 uulnus letale detorsit<sup>a</sup> dicens : *Nolite tangere christum*

25, 20 et ideo *K* : ideo *PBs* || 27, 3 potestate *KB* : potestatem *Ps*.

25 j. *Ps.* 24, 15 || k. *Ps.* 118, 136 || 26 a. *Cf.* I *Sam.* 16,  
 11-13 || b. *Cf.* I *Sam.* 17, 1-58 || 27 a. *Cf.* I *Sam.* 23, 7 -  
 24, 8 ; 26, 1-11.

38. *Cf.* *Exp. Eu. sec. Lucam*, X, 88-91 et 174-176. Le thème est repris

fois et ne pleura pas, car le Seigneur ne l'avait pas regardé ;  
 il le renia une troisième fois ; Jésus le regarda et, sur le champ,  
 Pierre pleura et pleura les larmes les plus amères<sup>38</sup>. Et c'est  
 pourquoi David qui pleurerait sans cesse, disait : « Mes yeux  
 sont toujours tournés vers le Seigneur J. » Lui qui était toujours  
 regardé par le Christ, il disait : « Mes yeux sont descendus en  
 torrents de larmes<sup>k 39</sup>. »

**Les vertus de David :** 26. Mais considérons aussi désormais  
 sa force ce que furent ses actions. Qui ne vou-  
 draît cacher, avec le glorieux éclat  
 de tant de vertus, l'odieux d'une seule action criminelle ? Un  
 jugement divin le choisit<sup>a</sup> et tout de suite il fit voir qu'il n'était  
 pas indigne d'une telle décision. Il marcha au combat et, alors  
 que tous les autres tremblaient, ce Philistin Goliath, dont la  
 jactance verbale et le corps énorme et monstrueux inspiraient  
 la terreur, lui tout seul, alliant la foi au courage, il le jeta à  
 terre<sup>b</sup>. La vaillance d'un seul homme fut la victoire de tout  
 un peuple. Que l'on mette donc en parallèle, si l'on y tient,  
 une action criminelle qui n'a atteint qu'un simple particulier  
 et un triomphe qui a profité à tous, la mort d'un seul homme  
 et la vie de tant de peuples que David a libérés de la mort.

**Son respect** 27. Venons-en à d'autres bonnes œuvres.  
**de l'autorité royale** Il avait à supporter les embûches du roi  
 qui cherchait à lui enlever la vie ; mais,  
 par une disposition divine, ce fut le roi qui fut livré en son  
 pouvoir : alors que ce dernier était entièrement exposé aux  
 coups, le saint David courut au devant de ses compagnons qui  
 allaient frapper et détourna le coup fatal du corps de celui  
 qui allait être tué<sup>a</sup>, en disant : Ne touchez pas à l'Oint du

plus bas dans l'*Apologia*, § 50, avec une insistance qui s'adresse peut-être  
 à l'empereur Théodose.

39. *Cf. Exp. Ps. CXVIII*, 17, 31-36, notamment les remarques d'Ambroise,  
 § 36, sur les versions grecques κατεβίβασαν : *deuenerunt*, et κατέβησαν :  
*descenderunt* (version retenue par Ambroise). Sur le problème textuel du  
 verset 136 du psaume 118, cf. M. HARI, *La chaîne paléstinienne sur le psaume*  
 118, *SC* 190, Notes, p. 720-721. Voir également *De paenit.*, II, 10, 93.

domini <sup>b</sup>. Quin etiam inimici illius ultus est mortem, flebiliter satis deploravit interitum <sup>c</sup> et debitum sibi imperium diu distulit <sup>d</sup>, quod sciebat deo auctore deberi. Quo solo docuit omnes homines non praeripiendum regnum, etiamsi debeatur, sed expectandum ut suo tempore deferatur.

10 Vtinam hunc uirum imitati essent posterii. Non tantas bellorum pertulisse acerbitates. Arguis quod unum occiderit, non consideras quod docuerit quemadmodum pax orbi romano perpetua seruaretur. Quam graui adhuc  
15 luimus uastitate, quam publico quodam totius orbis funere adpetiti necem regis exsoluimus ? heu dura supplicia. Inde adhuc nobis barbarus hostis insultat, dum parata aduersum se in nos arma uertuntur. Sic uires ceciderunt publicae, sic romana uirtus suis motibus fracta consenuit,  
20 dum publico rapitur parricidio, quod paternae sollicitudinis religione suscipitur. Idque eo usque praecauit, ut cum Adoniam filium regnum sibi usurpare conperisset et serere conuentus, non eum qui praeripere gestiebat, sed eum qui expectaret eligeret <sup>e</sup>.

28. Saltabat ante arcam domini potentissimus regum et, cum a propria reprehenderetur uxore, quod denudatus esset ante faciem puellarum <sup>a</sup>, respondit : *Coram domino nudabor adhuc et ero nugas ante oculos tuos, ut honorificetur*, inquit, *dominus, qui me pro patre tuo adsciuit in*

28, 2 propria *KPB* : proprio s.

27 b. Cf. I Sam. 24, 7 ; 26, 11 ; I Chr. 16, 22 (= Ps. 104, 15) || c.  
Cf. II Sam. 1, 14-27 || d. Cf. II Sam. 2, 1 - 5, 4 || c. Cf.  
III Rois 1, 5-39 || 28 a. Cf. II Sam. 6, 14.16.20.

Seigneur <sup>b</sup>. Bien plus, il vengea même la mort de cet ennemi déplora son meurtre avec force larmes <sup>c</sup>, différa longtemps de prendre le pouvoir qui lui était dû <sup>d</sup>, car il savait que le pouvoir n'est un dû que lorsque Dieu en est le garant. Par ce seul geste, il a appris à tous les hommes qu'on ne doit pas s'emparer prématurément du pouvoir, même si c'est un dû, mais qu'il faut attendre qu'il soit conféré au moment légitime.

Plût au ciel que, par la suite, on eût imité notre héros <sup>40</sup> : nous n'eussions pas eu à supporter les si terribles malheurs de la guerre ! On reproche à David d'avoir tué un homme, un seul, et on ne veut pas voir qu'il nous a enseigné comment une paix perpétuelle peut être assurée au monde romain ! De quelles terribles dévastations n'expions-nous pas aujourd'hui encore, de quel deuil public du monde entier ne payons-nous pas le meurtre d'un roi dont on convoitait le pouvoir ! Ah ! les cruels tourments ! De là vient qu'un ennemi barbare nous attaque encore, tandis que se tournent contre nous-mêmes les armes préparées contre lui. Ainsi se sont effondrées les forces du peuple romain, ainsi s'est épuisée la puissance romaine, énermée par ses propres convulsions, tandis qu'on ravissait, par un parricide qui endeuillait l'Empire, un pouvoir qu'on aurait dû recevoir dans le respect des sages dispositions paternelles. C'est pourquoi David, ayant découvert que son fils Adonias voulait lui ravir le trône et qu'il multipliait les conciliabules à cette fin, prit la précaution de choisir non celui qui brûlait du désir de s'emparer du trône avant l'heure, mais celui qui était assez sage pour attendre <sup>e</sup>.

**Son respect encore plus grand de la religion** 28. Le plus puissant des rois dansait devant l'arche du Seigneur et, tancé par sa propre femme, parce qu'il s'était dévêtu en présence des jeunes filles <sup>a</sup>, il lui répondit : « Je me devêtirai encore devant le Seigneur et je passerai à tes yeux pour un homme de rien, afin que soit glorifié — ajouta-t-il — le Seigneur qui m'a appelé au trône

40. Cf. Introduction, p. 36. Sur l'attitude de David à l'égard de Saül, cf. *De off.*, III, 5, 33. Sur ce long développement concernant les vertus de David, cf. Introduction, p. 20, 21 et 43.

*regnum*<sup>b</sup>, docens contuitum regalis potentiae non habendum, ubi religioni exhibeatur obsequium. Honestum est enim pro religione facere, etsi id incongruum potestati sit.

29. Specta aliud memorabile. Parricida filius regnum patrium uiolenter inuaserat. Cedebat primo pater eius furori et locum proelii declinabat, ut uel sic impius a furore respiceret<sup>a</sup>. Bello quoque interesse noluit, rogauit ad  
5 proelium profecturos ut parcerent filio<sup>b</sup>. Securus erat et uictoriae, qui rogabat ut parcerent, nec pietatis alienus, qui perire debere etiam impium filium non putabat. Fleuit et magno luctu deplorauit exitum parricidae dicens : *Filius meus Abessalon, quis dabit mihi mortem pro te, filius*  
10 *meus Abessalon*<sup>c</sup> ? Vindicandum putabat eum qui pro paternae uindicta pietatis occiderat<sup>d</sup>.

30. Quam uero iniuriae patiens et doloris. Cedebat, ut dixi, fili sui Abessalon furori uallatus dextra laeuaque ualidis bellatoribus, maledicebat ei uir, cui nomen Semei, cruentum appellans et uirum sanguinis dignoque iudicio  
5 domini deiectum esse de regno<sup>a</sup> : sed ne talibus quidem mouebatur conuiciis, mouebantur autem comites eius. Denique unus ex sociis — Abessa nomen uiro — minitatus est quod iniuriae pretium caput eius auferret. Sed rex conuersus ad Abessa : *Quid mihi, inquit, et tibi est, fili*  
10 *Saruiæ ? Ideo maledicil mihi, quoniam dominus dixit*

28, 7 exhibeatur *K* : exhibetur *PBs* || 29, 6 et uictoriae *K* : uictoriae *Bs* de uictoria *P*.

28 b. II Sam. 6, 21-22 (LXX) || 29 a. Cf. II Sam. 15, 1-14 ||  
b. Cf. II Sam. 18, 5 || c. II Sam. 19, 1 || d. Cf. II Sam. 18, 14 ; III Rois 2, 5 || 30 a. Cf. II Sam. 16, 7-8.

à la place de ton père<sup>b41</sup>. » Il voulait nous apprendre ainsi qu'on ne doit pas avoir égard à la puissance royale lorsqu'il s'agit de rendre hommage à la religion. Car tout ce que l'on fait en faveur de la religion est honorable, même si cela est inconvenant pour le pouvoir suprême.

**Sa miséricorde** 29. Considère maintenant un autre fait digne de mémoire. Le fils parricide avait attaqué avec violence le pouvoir paternel. Le père céda d'abord devant sa folie et refusa le combat, afin d'obtenir, fût-ce à ce prix, que l'impie revint de sa folie<sup>a</sup>. Il ne voulut pas non plus prendre part à la guerre et il pria ceux qui allaient marcher au combat d'épargner son fils<sup>b</sup>. Il était sûr même de la victoire, lui qui demandait que l'on fît quartier, et il n'était pas fermé à la tendresse, lui qui ne pensait pas que son fils dût périr tout impie qu'il fût. Ses larmes coulèrent et, à grand deuil, il pleura la mort du parricide, en disant : « Abessalon, mon fils, qui me frappera à mort à ta place, Abessalon, mon fils<sup>c</sup> ? » Il estimait qu'il devait punir celui qui avait frappé pour venger l'affront fait à l'amour paternel<sup>d</sup>.

**Sa patience** 30. Et comme il savait endurer l'injustice et la souffrance ! Il céda, comme je l'ai dit, devant la folie de son fils Abessalon. Alors que de valeureux guerriers lui faisaient un rempart à droite et à gauche, un individu appelé Semei le maudissait, le traitant d'assassin et d'homme de sang et disant que c'était par un juste jugement du Seigneur qu'il avait été jeté à bas de son trône<sup>a</sup> ; mais même de pareilles invectives ne l'émouvaient pas, alors qu'elles émouvaient son entourage. A la fin, un de ses compagnons — Abessa était le nom de l'homme — menaça Semei de lui faire payer de sa tête ses injures. Mais le roi, s'étant tourné vers Abessa, lui dit : « Qu'ai-je à faire avec toi, fils de Sarvia ? S'il me maudit, c'est

41. Cf. *Exp. Ps. CXVIII, 7, 27* ; *Lettre 58* (Fallar XXVII), 6 et, pour la leçon morale, *De paenit.*, II, 6, 42. Les lignes qui suivent (« tout ce que l'on fait en faveur de la religion est honorable, même si cela est inconvenant pour le pouvoir suprême ») peuvent être une exhortation à la pénitence destinée à Théodose.

illi, ut maledicat<sup>b</sup>. Quam moraliter docuit quod iniuriarum uel periculorum nostrorum tempora temptationum certamina et examina probationum sint et ideo non sine diuino ea inrogari solere iudicio. Exercetur bonus athleta conuiciis, exercetur laboribus et periculis, ut dignus sit cui deferatur  
 15 corona iustitiae<sup>c</sup>. Et ideo ferenda patienter sunt quae putantur aduersa. Denique et alibi id te docet scriptura diuina dicente iusto : *Si bona accepimus de manu domini, quae mala sunt cur non sustinemus<sup>a</sup> ?*

31. Et addidit sanctus propheta dicens : *Ecce filius meus, qui exiit de uentre meo, quaerit animam meam. Si autem Iemineus maledicit mihi, dimitte illum ut maledicat, quoniam dixit illi dominus, ut uideat humilitatem meam, et retribuet  
 5 mihi dominus pro maledicto hoc<sup>a</sup>*. O altitudo prudentiae, o insigne patientiae, o deuorandae contumeliae grande inuentum. Moueris, inquit, Abessa, quod mihi maledicat extraneus, quem parricidio petit filius ? Dominus dixit ei ut maledicat mihi. Sed non est maledicus dominus nec  
 10 delectatur contumeliis. 32. Vide quam singula diligenter custodiat. Non accusat dominum quasi auctorem iniuriae, sed magis laudat quod patiatur nos minora perpeti, ut maiorum ueniam peccatorum adipiscamur. Ecce uerborum  
 5 contumelia parricidii leuauit aerumnam, absoluit procacem, cuius maledicta plus prosint, quae diuina remuneratione do-

30, 19 sustinemus KB : sustineamus Ps.

30 b. II Sam. 16, 10 || c. Cf. II Tim. 4, 7-8 || d. Job 2, 10 || 31 a. II Sam. 16, 11-12.

parce que le Seigneur lui a dit de me maudire<sup>b</sup>. » Comme il convient bien à son caractère<sup>42</sup> de nous apprendre que les moments où nous subissons des injustices et où nous sommes en péril sont pour nous l'occasion de combattre contre les tentations et de contrôler notre résistance aux épreuves ! Et c'est pourquoi ce n'est pas sans que Dieu en ait décidé, que ce temps nous est ordinairement imposé. Pour l'athlète de qualité, c'est une occasion d'entraînement que les outrages, une occasion d'entraînement que les fatigues et les dangers : ainsi mérite-t-il que lui soit décernée la couronne de justice<sup>c</sup>. Voilà pourquoi il faut supporter avec patience ce qui passe pour être adversité. Enfin c'est la leçon qu'ailleurs te donne la divine Écriture, lorsque le Juste s'écrie : « Si c'est de la main du Seigneur que nous avons reçu le bonheur, pourquoi ne supportons-nous pas le malheur<sup>a</sup> ? »

31. Et le saint prophète a ajouté ces mots : « Voici que le fils qui est sorti de mes entrailles en veut à ma vie. Si ce Benjamine me maudit, laisse-le me maudire, puisque le Seigneur le lui a ordonné, pour voir mon humilité ; et le Seigneur me paiera de retour pour cette malédiction<sup>a</sup>. » Ô abîme de sagesse ! Ô modèle de patience ! Ô sublime trouvaille pour dévorer un affront ! Tu t'émeus, dit-il, Abessa, qu'un étranger me maudisse, moi qu'un fils recherche pour commettre un parricide ? C'est le Seigneur qui lui a ordonné de me maudire. Mais ce n'est pas le Seigneur lui-même qui maudit, pas plus qu'il ne se complaît dans les outrages. 32. Voyez quel soin il apporte à prêter attention à tous les détails. Il n'accuse pas le Seigneur comme s'il était l'auteur de l'injure ; il le loue bien plutôt de permettre que nous ayons à supporter des épreuves assez bénignes afin d'obtenir le pardon de péchés bien plus graves. Et voilà qu'il a trouvé dans des paroles injurieuses une atténuation à la peine qui lui vient du parricide ; il a absout un impudent, parce que les malédictions sont plutôt salutaires lorsqu'elles sont récompensées par une divine compensation. Comment

42. Cf. n. 109.

nantur. Qui secum talem non compenset iniuriam, ut quem homo laesit eum deus meliorum retributione soletur ?

VII, 33. Alia quoque eius gesta consideremus. Pugnavit aduersus progeniem Gigantum, quando unus ex illis uersantem in proelio regem paene percusserat, quos ausus tamen aduersarius exceptae pretio mortis exsoluit <sup>a</sup>. 34. Hoc quoque percepto uictae gentis ferocis triumpho iterum in ualle Titanum bellum inmane suscepit<sup>a</sup>, non minus aduersus hostem quam aduersus naturam. Sitiens enim cum uersaretur in bello, quod biberet non habebat. *Quis mihi potum, inquit, dabit de lacu qui est in Bethleem ad portas* <sup>b</sup> ? Erat autem inter lacum et sanctum Dauid interfusum hostis et media hostilium saepta castrorum. Praeciderunt tres uiri multitudinem aduersariorum et inpleuerunt aquam de lacu, qui erat in Bethleem, et optulerunt regi bibendam. Sed rex noluit bibere et profudit illam domino <sup>c</sup> — dignum etenim tanto munere fuit, ut quae erat uiuidae uirtutis insigne fieret pietatis sacrificium — dixitque dignam prophético spiritu sententiam : *Non contingat mihi hoc facere, ne sanguinem uirorum qui abierunt ex animis illorum bibam* <sup>d</sup>. Vicit ergo naturam, ut sitiens non biberet, et exemplum de se praebuit, quo omnis exercitus tolerare sitim disceret. Exercuit etiam subditos ad uirtutis officium, ut etiam per pericula regali imperio uoluntarii milites obtemperarent. Quod autem noluit bibere declarauit probandorum militum se imperasse gratia, non sitis uictum necessitate, prospexisse etiam ne cui regum bibendi usus alienis periculis quaereretur, postremo piae uulnus conscientiae

32, 7 qui *KPBac* : quis *Bpc* (s. s. v.) s.

33 a. Cf. II Sam. 21, 15-22 || 34 a. Cf. II Sam. 23, 13  
 || b. II Sam. 23, 15 || c. Cf. II Sam. 23, 16 || d. II Sam. 23, 17.

ne voudrait-on pas acheter à son propre dam une pareille injure ? A celui qu'un homme a blessé, elle vaut que ce soit Dieu même qui le console en le payant de meilleurs biens<sup>43</sup>.

**Sa tempérance :** VII, 33. Considérons encore d'autres actions de David. Il combattit contre la race des Géants. Alors que l'un d'eux était sur le point de frapper le roi, au cœur de la bataille, cet ennemi paya, du prix de la mort qu'il subit, une telle tentative <sup>a</sup>. 34. Après avoir aussi obtenu ce triomphe sur la nation farouche qu'il avait vaincue, derechef il entreprit, dans la vallée des Titans, une guerre effroyable <sup>a</sup> tout autant contre ses ennemis que contre la nature. Il eut soif, en effet, en pleine bataille et il n'avait rien à boire. « Qui, s'écria-t-il, me donnera à boire de la citerne qui est à la porte de Bethléem <sup>b</sup> ? » Or, entre la citerne et le saint David, se trouvaient l'ennemi, répandu dans la plaine, et l'obstacle des fortifications du camp adverse. Trois hommes massacrèrent une multitude d'ennemis, puisèrent de l'eau dans la citerne de Bethléem et l'apportèrent au roi pour qu'il en bût. Mais le roi ne voulut pas boire l'eau et la répandit en hommage au Seigneur <sup>c</sup> — car un tel exploit méritait bien que cette eau, témoignage d'un bouillant courage, devînt un excellent sacrifice de piété ; et David prononça dans l'Esprit prophétique des paroles qui étaient à la hauteur de cette action : « A Dieu ne plaise que je fasse cela ! Que je boive le sang des hommes qui sont allés risquer leur vie <sup>d</sup> ! » Il triompha donc de la nature : il avait soif, mais il ne but pas et donna lui-même l'exemple, afin que l'armée entière apprît à supporter la soif. Il exerça aussi ses sujets à la pratique de la vertu de courage, afin que les soldats, même à travers les dangers, se soumissent d'eux-mêmes aux ordres de leur roi. Et en refusant de boire, il montra que c'était pour éprouver ses soldats qu'il avait donné son ordre, et non parce qu'il avait été vaincu par l'envie de boire ; c'était aussi par avance veiller à ce qu'aucun roi ne cherchât à étancher sa soif en exposant les autres aux dangers. Enfin il montra qu'il écartait ce qui pouvait blesser une cons-

43. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 7, 23 et 10, 4, et, pour la leçon morale, *De off.*, I, 6, 21 et 43, 235 ; *Expl. Ps. XII*, 37, 46 et 33, 31.

deprecatum, eo quod aqua tot uirorum quaesita sanguine  
25 suauitatem bibendi habere non posset, quae propositae mor-  
tis horrore constaret.

35. Quod si altius uelis spectare et introspicere mysterium,  
sitiebat Dauid non aquam de lacu, qui est in Bethleem,  
sed oriundum ex uirgine Christum in spiritu praeuidebat.  
Volebat ergo bibere non aquam fluminis, sed potum gratiae  
5 spiritualis, hoc est : non aquarum sitiebat elementum, sed  
sanguinem Christi. Denique non bibit oblatam aquam,  
sed domino fudit significans sitire se Christi sacrificium,  
non naturae fluentum, illud sacrificium, in quo esset remissio  
peccatorum, illum sitire se fontem aeternum, non qui  
10 periculis quaeretur alienis, sed pericula aliena depelleret.

36. Tot igitur operibus tam mirandis unius sanguinem  
tectum a non credimus ? Merito uox sanguinis Abel iusti  
clamat ad deum b, quia nullis Cain impius bonis operibus  
tegebatur, quia parricidalis erat, quia non confitebatur  
5 flagitium, sed negabat c. Dauid uero occiderat quidem uirum  
minime reum, sed occiderat non studio crudelitatis impulsus,  
sed ut obumbraret pudorem, tegeret uerecundiam concu-  
piscientiae. Non audeo dicere quod ui criminis fuerit oppres-  
sus — neque enim oppressus est qui sciuit quemadmodum  
10 a ruina illa peccati se posset leuare —, dico tamen quod  
ui temptationis inflexus sit. Dixerat enim supra : *Proba*

36, 3 clamat K : clamabat PBs || deum K (cf. Exp. Ps.  
CXVIII, 19, 44) : dominum PBs.

85 a. Cf. Ps. 41, 2-3 ; Jér. 2, 13 ; Jn 7, 37 || 86 a. Cf. Ps.  
31, 1 || b. Cf. Gen. 4, 10 || c. Cf. Gen. 4, 9.

44. Cf. *De Iacob*, I, 1, 3, inspiré par le livre IV des *Maccabées*. Pour les  
différences entre le récit des *Macc.* et le récit du livre de *Samuel*, cf. A. DUPONT-  
SOMMER, *Le quatrième livre des Maccabées*, Paris 1939, p. 98-99.

science droite, car une eau qu'on s'était procurée au prix du  
sang de tant de guerriers ne pouvait être agréable à boire, elle  
qui avait été payée par l'horreur d'un risque mortel<sup>44</sup>.

**Sens spirituel** 35. Que si l'on veut regarder plus pro-  
**de cet événement** fondément et aller jusqu'au cœur du mystère,  
ce n'est pas de l'eau de la citerne qui se  
trouve à Bethléem que David avait soif : il voyait par avance,  
dans l'Esprit, le Christ qui devait naître de la Vierge. Il voulait  
donc boire non pas l'eau d'une source, mais le breuvage de la  
grâce spirituelle ; je veux dire que ce n'était pas de l'élément  
des eaux qu'il avait soif, mais du sang du Christ. C'est pourquoi  
il ne but pas l'eau qu'on lui offrit, mais il la répandit en hom-  
mage au Seigneur, marquant par là qu'il avait soif du sacrifice  
du Christ et non pas du liquide que dispense la nature, qu'il  
avait soif de ce sacrifice qui apporterait la rémission des péchés ;  
il avait soif a de la source éternelle, non pas de celle que l'on  
fait chercher au péril des autres, mais de celle qui écarte le  
péril qui menace les autres.

**Son horreur** 36. Mais quoi ? Ne croirons-nous pas que  
**de la cruauté** tant d'actions si admirables recouvrent a le  
sang versé d'un seul homme ? C'est à bon droit  
qu'il est dit que la voix du sang du juste Abel crie vers Dieu b,  
car aucune bonne œuvre ne cachait l'impie Cain : il était un  
fratricide, et il n'avouait pas son acte infâme, mais il le niait c.  
David avait certes tué un homme qui n'était nullement cou-  
pable, mais il l'avait tué non pas par goût de la cruauté, mais  
pour voiler son opprobre, pour cacher la honte attachée à sa  
concupiscence. Je n'ose pas dire qu'il ait été écrasé par le poids  
de son crime — il ne l'a pas été, lui qui a su comment il pouvait  
se relever de sa chute et de son péché —, mais je dis que le  
poids de l'épreuve l'a courbé. Car il avait déclaré auparavant<sup>45</sup> :

45. La faute de David conséquence de son excès de confiance en soi :  
cf. plus haut § 8 et la note correspondante. On retrouve dans Origène, *In*  
*Ez. Hom.*, IX, 5, à propos de *II Cor.* 12, 7, les mêmes textes et la même idée.  
On remarquera ici le mot *supra*, employé à propos du psaume 25, 2. Ce terme  
suppose qu'Ambroise ou sa source se situent dans la perspective d'un com-  
mentaire du psaume 50 (cf. § 80).

me, domine, et tempta me, ure renes meos et cor meum<sup>a</sup>,  
 et alibi : *Ego autem dixi in mea abundantia : non mouebor  
 in aeternum*<sup>e</sup>, et : *igne me examinasti, et non est inuenta in  
 15 me iniquitas*<sup>f</sup>. Voluit eum subiaccere dominus temptationi,  
 ne supra hominem sibi aliquid adrogaret; nam *uirtus  
 in infirmitate consummatur*<sup>g</sup>. Neque enim cruento fecit  
 affectu : nihil minus sancto prophetae adscribi potest,  
 qui etiam uita decedens suprema uoce conuenit Solo-  
 20 monem filium, ut innocentem sanguinem a se tolleret, quem  
 fuderat dux eius exercitus Ioab<sup>h</sup>, quando Abenner, cum  
 de adeunda societate tractaret, dux licet aduersarii agmi-  
 nis insidiis adpetitus occubuit<sup>i</sup>. Quem fleuit et post lec-  
 tum eius ambulans depositis infulis potestatis exsequia-  
 25 rum iusta curauit<sup>j</sup>. Quo facto docuit etiam aduersariiis  
 fidem promissam esse seruandam, honorandam quoque  
 et in hoste uirtutem. Nonne tam mitis suae hereditate  
 pietatis etiam huius naeuum detersit erroris ?

37. Quam praeclarum autem quod tribus sibi oblatis  
 condicionibus, quam uellet eligeret, quando numerato  
 populo contraxit offensam : cum propositum esset utrum  
 5 triennio famem super terram fieri uellet aut tribus  
 mensibus fugeret a facie inimicorum suorum persequentium  
 se aut triduo mortem fieri in terra<sup>a</sup>, tertium elegit, quod  
 domini mallet se quam hominum committere potestati;  
 dominus enim cito miseratus ignosceret. Itaque sic ait :

36, 22 adeunda KB : eunda P ineunda s || 23 lectum K  
 Schenkl : luctum PB || 37, 5 fugeret KPB : fugere s ||  
 6 tertium s : om. KPB.

36 d. Ps. 25, 2 || e. Ps. 29, 7 || f. Ps. 16, 3 (LXX) ||  
 g. II Cor. 12, 9 || h. Cf. III Rois 2, 5-6 || i. Cf. II  
 Sam. 3, 27-28 || j. Cf. II Sam. 3, 31 || 37 a. Cf. II Sam.  
 24, 10-13 ; I Chr. 21, 7-12.

« Éprouve-moi, Seigneur, sonde-moi ; brûle mes reins et mon  
 cœur<sup>a</sup> », et ailleurs : « Pour moi, j'ai déclaré dans l'excès de  
 ma confiance : on ne m'ébranlera jamais<sup>e</sup> », et encore : « Tu  
 m'as éprouvé par le feu et tu n'as pas trouvé d'iniquité en  
 moi<sup>f</sup>. » Le Seigneur a voulu le mettre à l'épreuve, pour qu'il  
 ne se crût pas au-dessus de l'humanité ; car « c'est dans la  
 faiblesse que la force trouve son point de perfection<sup>g</sup> ». Et  
 il n'a pas commis son crime par goût du sang ; c'est la dernière  
 des accusations que l'on puisse porter contre le saint prophète,  
 lui dont les paroles ultimes, au moment même où il quittait  
 la vie<sup>46</sup>, furent pour recommander à son fils Salomon de le  
 laver du sang innocent répandu par Joab, chef de son armée<sup>h</sup>,  
 lorsque, au cours de pourparlers en vue d'un traité d'alliance,  
 Abner, pourtant chef de l'armée ennemie, succomba aux em-  
 bâches qu'on lui tendit<sup>i</sup>. David l'avait pleuré et, marchant  
 derrière la litière, après avoir rejeté les insignes de sa puissance,  
 il voulut qu'on rendît à Abner les honneurs funèbres qui lui  
 étaient dus<sup>j</sup>. Ce faisant, il montra qu'on devait garder la  
 parole donnée, même à un adversaire, et que le courage devait  
 être honoré jusque chez un ennemi. Est-ce qu'en léguant ainsi  
 son sentiment si délicat de la justice, il n'a pas aussi lavé le  
 déshonneur de l'égarement dont nous parlons ?

### Sa confiance en Dieu

37. D'autre part, qu'il est magni-  
 fique ce passage de sa vie où il reçut  
 l'ordre de choisir la condition qu'il voudrait parmi les trois  
 qui lui étaient imposées, après qu'il eut commis une faute  
 en dénombrant son peuple ! Comme il lui avait été proposé,  
 ou bien qu'il voulût qu'il y ait pendant trois ans une famine  
 dans le pays, ou bien qu'il eût à fuir pendant trois mois devant  
 ses ennemis lancés à sa poursuite, ou bien qu'il y ait pendant  
 trois jours la mort dans le pays<sup>a</sup>, David choisit la troisième  
 proposition, car il aimait mieux se remettre à la puissance du  
 Seigneur qu'à celle des hommes. Le Seigneur, en effet, aurait  
 vite pitié et pardonnerait. C'est pourquoi il prononça ces paroles :

46. Cf. *De off.*, II, 7, 33. *Innocentem sanguinem* vise peut-être la faute de Théodose.

10 *Angustiae mihi sunt ualde in his tribus, sed magis incidam  
in manum domini, quoniam magna est misericordia illius  
ualde, quam in manus hominum incidam*<sup>b</sup>. Hac humilitate  
prudencia mansuetudine fecit, ut uerbis scripturae utar,  
habere dominum commotionis propriae paenitentiam. De-  
nique sic scriptum est quia *paenitentiam habuit dominus  
15 super malitiam*<sup>c</sup>.

38. Quam uero etiam illud admirabile, quod angelo  
ferienti plebem se obtulit dicens : *Grege iste quid fecit ?  
Fiat manus tua in me et in domum patris mei*<sup>a</sup>. Quo  
facto statim dignus sacrificio iudicatus est<sup>b</sup>, qui abso-  
5 lutione aestimabatur indignus. Nec mirum si tali sua obla-  
tione pro populo peccati sui adeptus est ueniam, cum  
Moyses offerendo se domino pro plebis errore etiam plebis  
peccata deleuerit<sup>c</sup>.

39. Texit igitur peccata sua an non ? Sed quis hoc  
neget, cum hic ipse docuerit propheta quod remittantur  
iniquitates, tegantur peccata, non inputentur a domino<sup>a</sup> ?  
Peccatum remissum sibi ipse docuit, sicut scriptum est :  
5 *Delictum meum agnosco et iniustitiam meam non operui.  
Dixi : pronuntiabo aduersum me iniustitiam meam domino,  
et tu dimisisti impietatem cordis mei*<sup>b</sup>. Si dixit : *Pronun-  
tiabo*, et ueniam meruit antequam pronuntiaret, quanto  
magis, ubi de se pronuntiauit dicens : *Iniquitatem meam  
10 ego agnosco*<sup>c</sup>, remissum est ei omne peccatum. Licet spe-  
cialiter de hoc et Nathan propheta responderit : *Et  
dominus transduxit peccatum tuum*<sup>d</sup>.

37, 10 illius *B* (cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 14, 22 et *Expl. Ps. XII*, 37, 14) :  
eius *Ps* domini *K* || 13 commotionis propriae *KPB* : pro-  
priae commotionis *s* || 30, 12 transduxit *P* : traduxit *Bs* om. *K*.

37 b. II Sam. 24, 14 ; I Chr. 21, 13 (LXX) || c. II Sam. 24, 16 ;  
I Chr. 21, 15 || 38 a. II Sam. 24, 17 ; I Chr. 21, 17 || b.  
Cf. II Sam. 24, 25 ; I Chr. 21, 26 || c. Cf. Ex. 32, 11-14. 31-32 ;  
Deut. 9, 18-19 ; Ps. 105, 23 || 39 a. Cf. Ps. 31, 1-2 ||  
b. Ps. 31, 5 || c. Ps. 50, 5 || d. II Sam. 12, 13.

« Je suis dans une grande anxiété à cause de ces trois proposi-  
tions ; mais plutôt tomber entre les mains du Seigneur, car  
grande est sa miséricorde, que de tomber entre les mains des  
hommes<sup>b</sup>. » Cette humilité, cette sagesse, cette douceur<sup>47</sup> furent  
cause, pour user des termes de l'Écriture, que le Seigneur se  
repentit de sa propre colère. Car il est écrit ensuite : « Le Seigneur  
s'est repenti de ce mal<sup>c</sup>. »

**Son amour de son peuple** 38. Et comme il est admirable,  
ce trait encore : à l'Ange qui frappait  
le peuple, David se présenta et dit : « Ce troupeau, qu'a-t-il  
fait ? Que ta main s'appesantisse sur moi et sur la maison de  
mon père<sup>a</sup>. » Par cette attitude, il fut sur le champ jugé digne  
d'offrir un sacrifice<sup>b</sup>, l'homme qui était regardé comme indigne  
d'absolution. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'en s'offrant  
ainsi pour son peuple David ait obtenu le pardon de son péché,  
puisque Moïse en s'offrant au Seigneur pour racheter la faute  
du peuple, effaça lui aussi les péchés du peuple<sup>c</sup>.

**David a donc couvert son péché** 39. A-t-il donc couvert ses péchés  
oui ou non ? Et qui oserait le nier  
quand notre prophète en personne  
enseigne que les iniquités sont remises, que les péchés sont  
couverts et qu'ils ne sont pas portés au compte du pécheur  
par le Seigneur<sup>a</sup> ? David a lui-même enseigné que son péché  
avait été remis, ainsi qu'il est écrit : « Je reconnais ma faute  
et je n'ai pas caché mon iniquité. J'ai dit : je confesserai contre  
moi au Seigneur mon iniquité et voici que tu as pardonné,  
toi, à l'impunité de mon cœur<sup>b</sup>. » S'il a dit : « Je confesserai »,  
et qu'il ait mérité le pardon avant de faire cette confession,  
à plus forte raison quand il s'est accusé lui-même en disant :  
« Je reconnais mon iniquité<sup>c</sup> », tout péché lui a-t-il été remis.  
Il est possible aussi qu'au sujet de la faute dont nous parlons  
Nathan le prophète ait donné une réponse d'une manière  
particulière en disant : « Le Seigneur aussi a fait disparaître  
ton péché<sup>d</sup>. »

47. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 14, 22 ; *De paenit.*, II, 6, 50 ; *Lettre* 51, 8 (*Ad Theodosium*).

40. Ergo et remissionem meruit iniquitatis et textit caritate atque operuit peccata sua et textit<sup>a</sup> operibus bonis. Nec inputatum est ei peccatum, quia non fuit in eo dolus<sup>b</sup> malitiae, sed lapsus erroris. Deinde quia non  
5 fuit improbitatis aestus, sed umbra mysterii. Et tamen confessus est delictum suum, agnuit iniquitatem, uidit lauacrum et uidit et credidit<sup>c</sup>. Dilexit multum<sup>d</sup>, ut nimia caritate tegere quemuis posset errorem.

VIII, 41. Sed iam se ipse defendat; nam quinquagensimum psalmum ad eam scripsit historiam<sup>a</sup>. Et cum priorum gestorum suorum historiam subiecerit, ut de proditiōe  
5 Doec Syri, cuius est titulus in psalmo quinquagesimo primo<sup>b</sup>, et Ziphæorum, quae comprehendit titulo uidetur psalmi quinquagesimi tertii<sup>c</sup>, istam quae posterior est

40 a. Cf. Ps. 31, 1 || b. Cf. Ps. 32, 2 || c. Cf. Jn 20, 8 ||  
d. Cf. Lc 7, 47 || 41 a. Cf. Ps. 50, 2 || b. Cf. Ps. 51, 2 ||  
c. Cf. Ps. 53, 2.

48. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 533 Mühlenberg : « Ce n'est pas sans raison que le présent psaume est intitulé cinquantième. En effet ce nombre est en harmonie avec la miséricorde et le pardon. Car si l'Esprit qui en est l'auteur avait voulu être fidèle à la succession des événements historiques, il aurait placé avant ce psaume le psaume 51 et le psaume 53 et ceux qui suivent. Car le psaume 51 a un titre qui a pour contenu la trahison de Doec le Syrien. Or cette histoire se situe avant le règne de David et le titre du psaume 53 a pour contenu la trahison des Ziphéens venant dire à Saül :

40. Ainsi donc il a mérité la rémission de son iniquité, il a par son amour caché et couvert ses péchés, il les a cachés<sup>a</sup> par ses bonnes œuvres. Son péché n'a pas été porté à son compte, car il n'y a pas eu en lui de ruse<sup>b</sup> due à la méchanceté, mais un faux pas dû à l'égarement. Et puis, il n'y a pas eu dans sa faute la chaleur brûlante de la perversité, mais au contraire l'ombre d'un mystère. Et pourtant il a avoué sa faute, il a reconnu son iniquité, il a vu le bain purificateur, il a vu et il a cru<sup>c</sup>. Il a beaucoup aimé<sup>d</sup>, en sorte que par l'excès de son amour, il a été capable de recouvrir ses égarements, quels qu'ils fussent.

## II. PLAIDOYER DE DAVID LUI-MEME : LE PSAUME MISERERE

### 1. Exorde sur la signification symbolique du nombre cinquante

**Discordance** VIII, 41. Mais maintenant, que David présente lui-même sa défense. Car il a écrit<sup>48</sup> le psaume 50 en pensant à cette histoire<sup>a</sup>. Et, étant donné qu'il a raconté, dans les psaumes qui viennent après celui-ci, des événements qui se sont passés antérieurement à ce qui nous occupe — la trahison, par exemple, de Doec le Syrien<sup>b</sup>, à laquelle se rapporte le titre du psaume 51 et celle des Ziphéens<sup>c</sup> qui, manifestement, est contenue dans le titre du psaume 53 —, il a donc placé avant le récit de ces faits

<sup>a</sup> Est-ce que David n'est pas caché parmi nous ? Car cette histoire s'est passée avant que David n'assumât la royauté. Au contraire, l'union avec Bersabée a eu lieu alors que David régnait déjà. Ces remarques se situent dans la tradition exégétique d'Origène : cf. G. MERCATI, *Osservazioni a proemi del Psalterio di Origene...* (*Studi e testi* 142), Rome 1948, p. 149, n. 1. Origène, Didyme et Ambroise parlent de Doec le Syrien, comme dans *I Sam.* 21, 7, et non de Doec l'Édomite, comme dans le titre du psaume 51. Voir également HILAIRE, *In Psalmos*, prol. 9-10 (*PL* 9, col. 238) et *Tract. in Ps. 51* (*PL* 9, col. 309). Voir aussi R. DEYRESSÉ, *Les anciens commentateurs grecs des Psaumes*, p. 4.

praemisit historiam, cum Doec<sup>d</sup> ante prodiderit uel  
 Ziphaci<sup>e</sup> quam regnum Dauid propheta susciperet, quan-  
 doquidem regem Saul fugiens adhuc per diuersa secreta  
 10 exul errabat, Bersabee<sup>f</sup> autem iam cum regnaret accepit.

42. Cur ergo secundum gestorum ordinem psalorum  
 quoque ordo non quadrat ? Quia non tam ordinem ordini  
 quam mysterium gestis uoluit conuenire ideoque numerum  
 remissionis aptare huic uoluit historiae. Quinquagensimus  
 5 enim numerus remissionis est numerus, sicut in euangelio  
 dominus ipse nos docuit dicens : *Duo debitores erant cuidam  
 faeneratori. Vnus debebat denarios quingentos, alius quinquaginta. Non habentibus illis unde redderent donauit utrisque. Quis ergo eum plus diligit<sup>a</sup> ?*

10 Et in lege habes quia iubeus dicitur numerus quinquaginta annorum recursus celebrabilis admodum, quo debita uacuantur, confirmantur Hebraeorum libertates, possessionum refusiones<sup>b</sup>.

Hunc numerum laeti celebramus post domini passionem  
 15 remisso culpae totius debito chirographoque<sup>c</sup> uacuato

41 d. Cf. I Sam. 21, 8 ; 22, 9-10.22 || e. Cf. I Sam. 23, 19-28  
 || f. Cf. Ps. 50, 2 || 42 a. Le 7, 41-42 || b. Cf. Lév.  
 25, 10-11 ; Deut. 15, 2 || c. Cf. Col. 2, 14.

49. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 533, Mühlberg : « Si donc l'on avait été fidèle à la succession historique des événements, le psaume 50 n'aurait pas dû ne pas être placé après ceux-ci (les psaumes 51 et 53). Mais parce que le nombre 50 a un rapport avec la miséricorde, le Sauveur, dans son enseignement sur la rémission des péchés, a fait cette parabole (Le 7, 41) des débiteurs qui avaient des dettes de 50 et de 500 deniers : rémission leur fut faite à tous deux de leur dette, parce qu'ils étaient débiteurs de '50' et d'un nombre apparenté : celui-ci est le nombre 500. »

celui de notre histoire présente, bien qu'elle leur soit postérieure : car Doec<sup>d</sup> ou les Ziphéens<sup>e</sup> avaient trahi avant que le prophète David assumât la royauté, puisque, fuyant devant le roi Saül, il errait encore en banni, de retraite en retraite. Or il prit Bersabee<sup>f</sup> alors qu'il régnait déjà.

**Le nombre cinquante :** 42. Pourquoi donc l'ordre des psaumes  
**nombre du pardon** ne concorde-t-il pas aussi avec l'ordre  
 des événements ? Parce que ce n'est pas tant la concordance de ces deux ordres qu'il a voulu que la concordance du mystère et des événements. Et c'est pourquoi il a voulu faire correspondre<sup>49</sup> le nombre du pardon à ce récit. Le nombre cinquante, en effet, est le nombre du pardon, selon ce que le Seigneur lui-même nous a enseigné dans l'Évangile en disant : « Deux débiteurs avaient même créancier ; l'un lui devait cinq cents deniers, l'autre, cinquante ; comme ils n'avaient pas de quoi le rembourser, il leur fit à tous deux remise de leur dette. Quel est donc celui qui a le plus d'amour pour lui<sup>a</sup> ? »

**Nombre jubilaire** Et nous voyons dans la Loi qu'est dit nombre « jubilaire<sup>50</sup> » le retour tout à fait solennel de cinquante années, où les dettes sont abolies, où sont confirmées les libertés des Hébreux, où les biens sont restitués<sup>b</sup>.

**Nombre de la Pentecôte** C'est aussi ce nombre que nous célébrons dans l'allégresse<sup>51</sup> après la passion du Seigneur : la dette de toutes nos fautes nous est remise, l'arrêt signé contre nous<sup>c</sup> est annulé, nous sommes

50. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 533 Mühlberg : « D'autre part, on appelle 'jubilaire', chez les Hébreux l'année que l'on célèbre tous les 50 ans, où les dettes sont abolies, où sont confirmées les libertés des Hébreux, où les biens sont restitués (Lév. 25, 10-11 ; Deut. 15, 2). »

51. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 533 Mühlberg : « Assurément, après que l'agneau de Dieu a été immolé pour la Pâque, lui qui détruit le péché du monde, lui qui est ressuscité des morts, lui qui apporte la rémission des péchés, nous le peuple, pendant 50 jours, nous consacrons notre temps à la joie spirituelle, parce que nous considérons le cinquantième jour, comme celui de l'effusion de l'Esprit Saint. »

ab omni nexu liberi et suscipimus aduenientem in nos gratiam spiritus sancti<sup>a</sup> : die pentecostes uacant ieiunia, laus dicitur deo, alleluia cantatur.

20 Denique et puellae pater illius, quae per uim concubitus nulli desponsata pertulerit, quinquaginta didragma argentea accipit, ipsa autem in coniugio permanebit<sup>e</sup>. Hoc ergo numero etiam uitia uertuntur in gratiam. Magnus igitur psalmus, quo docemur quemadmodum agenda paenitentia sit.

43. *Miserere, inquit, mei domine, secundum magnam misericordiam tuam. Et secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam. In multum laua me ab iniustitia mea et a delicto meo munda me. Quoniam*  
5 *iniquitatem meam ego agnosco et delictum meum contra me est semper. Tibi soli peccaui et malum coram te feci, ut iustificeris in sermonibus tuis et uincas, cum iudicaris. Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis peperit me mater mea<sup>a</sup>.*

10 Quis nostrum etiamsi confiteatur delictum suum, non perstringendum potius quam repetendum putet ? Quis secundo repetat aut tertio ? Vide quot uersibus tantus

42, 17 uacant ieiunia *KRB''G* : uacante ieiunio *Bs* || 43, 1 inquit *mei KB''G* : *mei inquit BRs*.

42 d. Cf. Act. 2, 2 || e. Cf. Deut. 22, 28-29 || 43 a. Ps. 50, 3-7.

52. Il faut comprendre *die* comme désignant toute la période entre Pâques et la Pentecôte (ou corriger en *dies* ou *diebus*). Sur la solennité de cette période, cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, VIII, 25 : « Ergo per hos quinquaginta dies *ieiunium nescit* ecclesia sicut dominica, qua dominus resurrexit et sunt omnes dies tamquam dominica. » Nous avons ici un témoignage important d'Ambroise concernant la liaison entre les 50 jours après Pâques et le chant de l'Alleluia. *Laus deo* peut être une acclamation liturgique spéciale à cette période. Cette

libres de tout lien et nous recevons la grâce de l'Esprit Saint qui vient en nous<sup>d</sup>. Au temps de la Pentecôte<sup>52</sup>, les jeûnes cessent, on dit : « Louange à Dieu », on chante l'Alleluia.

**Nombre de la réparation d'honneur** Enfin, c'est cinquante drachmes d'argent que reçoit le père de la jeune fille qui, n'étant pas fiancée, a été contrainte par la force à partager le lit d'un homme. Quant à la jeune fille, elle demeurera l'épouse de cet homme<sup>e</sup>. Ce nombre donc a la vertu de changer les vices en grâce. Comme il est beau, dès lors, le psaume qui nous enseigne de quelle manière il faut faire pénitence<sup>53</sup> !

## 2. Commentaire du psaume

### A. La confession de David

43. « Aie pitié, dit-il, de moi-même, ô Seigneur, selon ta grande miséricorde. Et selon la multitude de tes pardons, efface mon iniquité. Lave-moi abondamment de mon injustice et purifie-moi de ma faute. Car, mon iniquité je la reconnais ; et ma faute est toujours contre moi. Contre toi seul j'ai péché et devant toi j'ai fait le mal. Aussi es-tu justifié dans tes paroles et triomphes-tu à l'heure du jugement. Vois : c'est dans les iniquités que j'ai été conçu et c'est dans les péchés que ma mère m'a mis au monde<sup>a</sup>. »

**Verset 3** Qui d'entre nous, même s'il confesse  
1° : **Une multitude de pardons** sa faute, ne pense pas qu'il doit passer rapidement sur cette faute  
**pour un unique péché** plutôt que d'y revenir ? Qui est homme à y revenir deux ou trois fois ? Mais vois combien de versets un si grand prophète fait

mention de la Pentecôte, empruntée à Didyme, ne signifie donc pas que le sermon a été prononcé le jour de la Pentecôte.

53. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 533 Mühlenberg : « C'est pourquoi il est logique que le psaume qui se rapporte à la pénitence de David soit placé le cinquantième. »

15 propheta peccatum suum resonet, quam nullus uersus sine confessione delicti sit. Congessit omnia simul iniquitates suas et iniustitiam personando iungens delicta peccatis atque ea saepe repetendo merito magnam misericordiam poscit, nec solum magnam misericordiam, sed etiam multitudinem miserationum. Quod ergo peccatum 20 talis non diluat deploratio, quam culpam precatio huiusmodi non emundet ? Ille pro uno peccato miserationum multitudinem deprecatur, nos pro pluribus peccatis uix semel eius misericordiam credimus obsecrandam.

25 Deinde legimus quia in uirtute magna et bracchio suo excelso populum suum de terra Aegypti liberauit <sup>b</sup>, quando transduxit eum per mare rubrum <sup>c</sup>, in quo fuit figura baptismatis <sup>d</sup>. Si ergo uirtus magna in figura fuit sacramentorum, quanto magis in ueritate eorum magna misericordia est. Recte quoque illic poscitur miserationum multitudo, ubi multitudo peccantium est.

44. *In multum laua me ab iniustitia mea et a delicto meo munda me* <sup>a</sup>. Non tam saepius quam plenius lauari petit, ut concretam sordem possit eluere. Nouerat secundum legem plane quaedam mundandi esse subsidia, sed nullum 5 plenum atque perfectum <sup>b</sup>. Ad illud ergo perfectum tota intentione festinat, quo iustitia omnis impletur <sup>c</sup>, quod est baptismatis sacramentum, sicut ipse docet dominus Iesus. Nam cum uenisset ad Iohannem, ait Baptista :

48, 23 uirtute magna *KBRB''G*: uirtute sua magna *s* || 44, 3 concretam *K*: conceptam *BRB''Gs* || 4 plane quaedam *K*: plena quaedam *BB''G* plena quidem *R* pleraque quidem *Schenkli*.

48 b. Cf. IV Rois 17, 36 || c. Cf. Ex. 14, 15-31 || d. Cf. I Cor. 10, 1-2 || 44 a. Ps. 50, 4 || b. Cf. Hébr. 9, 1-10, 18 || c. Cf. Matth. 3, 15.

retentir de son péché ; pas un verset qui ne contienne la confession de sa faute. Il a tout accumulé à la fois, clamant ses iniquités et son injustice, joignant les fautes aux péchés. Et comme il y revient à maintes reprises, il est bien en droit de demander grande miséricorde — que dis-je grande miséricorde : une multitude de pardons. Quel est donc le péché que ne laverait pas de tels pleurs, quelle faute ne purifierait pas une supplication de cette sorte ? David, en suppliant, demande pour un péché unique une multitude de pardons et nous, pour plus d'un péché, à peine estimons-nous que nous devons supplier une fois que Dieu nous fasse miséricorde.

2<sup>o</sup> : **Une multitude de pécheurs pardonnés grâce à un unique baptême** De plus, nous lisons qu'en grande puissance et à bras étendu, Dieu libéra son peuple de la terre d'Égypte <sup>b</sup> quand il lui fit traverser la mer Rouge <sup>c</sup>, ce qui fut une figure du baptême <sup>d</sup>. Or si la grande puissance sert de figure pour les sacrements, à combien plus forte raison la grande miséricorde se manifeste-t-elle dans leur réalité ! C'est donc avec raison qu'est ici demandée aussi une multitude de pardons, là où il y a une multitude de pécheurs.

**Verset 4** 44. « Lave-moi abondamment de 1<sup>o</sup> : **Le baptême détruit l'injustice** mon injustice et purifie-moi de ma faute <sup>a</sup>. » Il ne demande pas tant d'être lavé souvent que de l'être pleinement, afin que puisse être effacée la souillure qui s'est accumulée. Il savait que, selon la Loi, il existait assurément certains moyens de se purifier, mais qu'il n'y en avait pas de complet ni de parfait <sup>b</sup>. Aussi est-ce vers le moyen de purification qui est parfait que, de toute sa volonté, il se hâte, vers le moyen grâce auquel toute justice est accomplie <sup>c</sup> : le sacrement de baptême <sup>54</sup>, comme l'enseigne le Seigneur Jésus en personne. Car lorsqu'il vint auprès de Jean, le Baptiste lui dit : « C'est

54. Cf. *De sacram.*, I, 5, 15 ; *Exp. Bru. sec. Lucam*, V, 21.

*Ego a te debeo baptizari, et tu uenis ad me*<sup>a</sup> ? Respondit dominus : *Sine modo ; sic enim decet nos implere omnem iustitiam*<sup>e</sup>. Sed posteaquam baptizatus est Christus et spiritus sanctus super eum tamquam columbæ descendit et pater filium signauit e caelo<sup>f</sup>, iustitia omnis impleta est. Ideo propheta dicit : *In multum laua me ab iniustitia mea*<sup>g</sup> ; grandis enim squalor et macula non exiguo, sed multo aufertur lauacro.

45. Quod si quis aliter accipere uult, potest ita suum formare intellectum. Mandat sermo diuinus, mandat nostra confessio, ille dum auditur, ista dum promitur ; mandat bona cogitatio, mandat honesta operatio, bonae quoque usus conuersationis<sup>a</sup>. His mundatus unusquisque  
5  
facilius haurit et tamquam in se rapit splendorem gratiae spiritualis. Denique non una infusione uelleris statim pretiosus fucus inradiat, sed primum suco ignobili uellus inficitur, deinde aliis atque aliis sucis naturalis eius species  
10 frequenter eluitur et diuerso saepius colore mutatur ac sic postea uelut plenioris lauacri adhibetur infectio, ut purpurae uerior atque perfectior fulgor inrutilet. Sicut igitur muricum plurimorum in purpurae infectione ita in lauacro regenerationis<sup>b</sup> miserationum est mul-

45, 13 plurimorum *KRB''G* : plurimum *Bs*.

44 d. Matth. 3, 14 || e. Matth. 3, 15 || f. Cf. Matth. 3, 16-17  
|| g. Ps. 50, 4 || 45 a. Cf. Jac. 3, 13 || b. Cf. Tite 3, 5.

55. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 535 Mühlenberg : « De même que les teintures résistantes ne s'effacent pas au premier bain, mais seulement après plusieurs lavages, de même aussi, les grandes injustices ne s'effacent que grâce aux nombreuses miséricordes de Dieu. » Ambroise a dédoublé l'image utilisée par Didyme. D'une part, il retient l'idée de la difficulté à effacer une couleur qui imprègne un tissu : pour enlever une tache énorme, il faut une multitude de bains. D'autre part, il reprend au § 45 l'image de

moi qui dois recevoir de toi le baptême et c'est toi qui viens vers moi<sup>a</sup> ! » Le Seigneur répondit : « Laisse, pour l'heure ; c'est ainsi en effet qu'il sied que nous réalisions la justice totale<sup>e</sup>. » Et après que le Christ eut été baptisé, que l'Esprit Saint fut descendu au-dessus de lui sous la forme d'une colombe, et que, du ciel, le Père eut marqué son Fils de son sceau<sup>f</sup>, la justice totale fut réalisée. C'est pourquoi le prophète dit : « Lave-moi abondamment de mon injustice<sup>g</sup>. » Quand en effet énormes sont la souillure et la tache, ce n'est pas un bain rapide, mais un bain répété qui les enlève<sup>55</sup>.

2<sup>o</sup> : La répétition des bonnes œuvres détruit l'état d'injustice

45. Que si quelqu'un veut comprendre le texte autrement, il peut former ainsi son exégèse. La parole divine purifie, notre confession purifie, la première quand on l'écoute, la seconde quand on l'articule ; une bonne pensée purifie, une belle action purifie, comme aussi la pratique d'une bonne conduite<sup>a</sup>. Purifié par tout cela, chacun a plus de facilité pour s'imbiber de la splendeur de la grâce spirituelle et, si j'ose dire, s'emparer de son éclat pour se l'approprier. C'est ainsi qu'il ne suffit pas d'humecter une seule fois la laine pour qu'aussitôt y brille de tout son éclat la pourpre précieuse : on l'imprègne d'abord d'une vile teinture ; puis, en utilisant chaque fois des teintures différentes, la couleur native de la laine est fréquemment effacée et elle est souvent changée par l'application de nuances différentes ; et c'est ainsi qu'après cela, on applique la teinture d'un bain pour ainsi dire plus complet, afin que flamboie enfin, plus vraie et plus parfaite, la splendeur de la pourpre<sup>56</sup>. Donc, comme pour teindre en pourpre on multiplie les bains de murex, de même, pour le bain qui régénère<sup>b</sup>, est nécessaire une multitude de pardons

la teinture et de la répétition, mais cette fois, ce sont les bonnes œuvres qui deviennent les bains répétés grâce auxquels on s'imbibe de la splendeur de la grâce spirituelle et l'on efface l'iniquité.

56. Cf. note précédente. La comparaison empruntée à la teinture se retrouve chez PLATON, *Resp.* 429 d - 430 a, CICÉRON, *Hortensius*, 56, p. 118 Ruch, SÉNÈQUE, *Epist.*, 71, 31 ; TERTULLIEN, *De pudic.*, 8, 1. Sur le procédé des teinturiers, cf. H. BLÜMNER, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, I, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig 1912, p. 225-248.

15 titudo caelestium necessaria, ut iniquitas deleatur <sup>e</sup>. Itaque qui in multum lauatur ab iniustitia, mundatur a delicto <sup>a</sup> et peccandi quandam inolitam studiis ac moribus deponit habitudinem et obliuiscitur qualitatem. Et bene lauatur ab iniustitia uel iniquitate, quae maior est, mundatur  
20 a delicto <sup>e</sup>, quod minus est.

IX, 46. Ideoque addidit : *Quoniam iniquitatem meam ego agnosco et delictum meum contra me est semper* <sup>a</sup>. Non mediocre est, ut agnoscat unusquisque peccatum suum. Ideoque et supra ait : *Lapsus quis intellegat* <sup>b</sup> ? Id est  
5 quis est tantus ut intellegat ? Quo modo illud : *Quis habitabit in tabernaculo tuo* <sup>c</sup>, aut : *Quis ascendet in montem domini* <sup>a</sup> ? Non utique nullus, sed rarus ; qui enim potest agnoscere potest declinare, potest quid sequatur eligere. Plerique in suis lapsibus gloriantur et putant ea laudi esse  
10 quae crimini sunt, si alienum coinquinavit torum et pudicae feminae expugnauit affectum, si uiduae propositum aliqua fraude mutauit : alius necem hominis, latrocinii insidias et rapto uiuere putat esse uirtuti : nonnulli circumuenire ac fallere arbitrantur esse sapientiae. Ex his nullus potest  
15 dicere : *Quoniam iniquitatem meam ego agnosco* <sup>e</sup>, sed

45, 15 necessaria K : om. BRB''Gs || 16 a KRB''G : et a Bs ||  
19 mundatur KBRB''G : emundatur s || 46, 6 ascendet] requiescet K fortasse recte (cf. Ps. 14, 1) || 12 necem KRB''G : nece Bs || insidias KRB''G : insidiis Bs || 13 uirtuti K (cf. supra, lin. 9-10) : uirtutis RB''Gs uirtutes B.

45 c. Cf. Ps. 50, 3. || d. Cf. Ps. 50, 4 || e. Cf. Ps. 50, 4 ||  
46 a. Ps. 50, 5 || b. Ps. 18, 13 || c. Ps. 14, 1 || d. Ps. 23, 3 || c. Ps. 50, 5.

57. L'opposition biblique entre « injustice » et « péché » est interprétée par Origène (cf. n. 58) et Ambroise dans la perspective de la théorie stoïcienne des degrés du mal : le péché n'est qu'un accident passager, l'injustice une disposition permanente ; cf. I. HADOT, *Seneca und die griechisch-römische Tradition der Seelenleitung*, Berlin 1969, p. 145, sur la terminologie grecque et latine concernant cette opposition ; cf. plus bas, §§ 49-50.

58. Première citation du commentaire d'Origène sur le psaume 50 : cf.

célestes, afin que l'iniquité soit effacée <sup>e</sup>. C'est pourquoi celui qui est abondamment lavé de son injustice<sup>57</sup> est purifié<sup>58</sup> de sa faute <sup>a</sup> : il perd cette sorte d'habitude de pécher qui s'était enracinée dans ses désirs et dans ses mœurs et il oublie cette disposition intérieure. Oui, il est bien lavé de son injustice ou de son iniquité — qui est quelque chose de plus grave — et il est purifié de sa faute <sup>e</sup> — qui est quelque chose de moins grave.

Verset 5 a IX, 46. Et c'est pourquoi il a ajouté : **Reconnaître sa faute** « Car je reconnais mon iniquité et ma faute est toujours contre moi <sup>a</sup>. » Ce n'est pas une petite chose que quelqu'un reconnaisse son péché. C'est pourquoi il avait dit plus haut : « Qui comprendra<sup>59</sup> ses chutes <sup>b</sup> ? » C'est-à-dire : qui est assez grand pour les comprendre ? C'est de la même manière qu'il est dit : « Qui habitera dans ta tente <sup>c</sup> », ou bien : « Qui montera sur la montagne du Seigneur <sup>d</sup> ? » Personne ? Non bien sûr, mais peu d'hommes. Qui en effet est à même de reconnaître ses fautes, est à même de les éviter, à même de choisir la route à suivre. La plupart se glorifient de leurs chutes et estiment que méritent la louange des actions qui méritent le reproche : souiller la couche d'autrui, forcer l'amour d'une honnête femme, par quelque fourberie faire revenir une veuve sur son vœu ; tel autre estime que tuer un homme, tendre les embûches du brigandage, vivre de rapines sont des preuves de courage et quelques-uns croient que circonvenir et tromper sont des marques de sagesse. De tous ces gens-là, aucun ne peut dire : « Car je reconnais mon iniquité <sup>e</sup>. » Mais celui-là le peut qui est capable de souffrir

Introduction, p. 10 et Appendice I, p. 49, où l'on trouvera le texte grec correspondant à la traduction française donnée dans les présentes notes. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits des psaumes. Études sur les textes d'Origène contenus dans le manuscrit Vindobonensis 8*, Paris 1938, p. 82 : « De celui qui ne commet plus de faute, la faute est effacée. Car ce n'est pas la même chose que la faute de quelqu'un soit effacée et qu'il soit lavé abondamment de son injustice. Celui qui est lavé abondamment est purifié de sa faute. »

59. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 82 : « Cela est dit à cause du ' Qui donc comprendra ses chutes ? '. Rare est celui qui dit comme le prophète : ' Je reconnais mon iniquité '. » Même exégèse de « quis », dans *De paenit.*, I, 9, 41, avec les mêmes références.

ille qui potest dolere quod fecerit, condemnare quod deliquerit, quem sua uitia compungunt. Vnde et propheta ait : *Quae dicitis in cordibus uestris et in cubilibus uestris compungimini* <sup>1</sup>. Plerique equorum cum ceciderint, se iactare consuerunt et quos casus non laeserit iactando se debilitant et frangunt. Alii, qualis graecorum equorum fertur natura, cum uel in certamine curuli elisi fuerint uel fortuito ceciderint, nequaquam se mouere consuerunt et quandam tenent quietis et patientiae disciplinam. His si casus non nocuit, quies prodest ; certe non acerbatur offensio. Nonne mutis animalibus deteriores aestimandi qui se in flagitiis suis iactant et putant insigne esse uirtutis ubi lapsus est criminis ? Ideo quasi muto dicitur iumento : *Peccasti, quiesce* <sup>2</sup>.

47. Vnde pulchre addidit : *El delictum meum contra me est semper* <sup>3</sup>. Insiapiens enim delectatur erroribus suis et nouis uetera obumbrando peccatis se existimat adiuuari ideoque exultat in crimine. At uero sapiens aduersum se iudicat esse delictum suum et tamquam hostiles acies ita lapsus culparum suarum aduersantium modo sibi arbitratur obsistere. Quidquid personuerit, quidquid increpauerit, culpa ei propria semper occurrit : quidquid fuerit dictum aut lectum in se dictum putat : quidquid intenderit, se notis, se oculis signari putat. Si epuletur, si cogitet, si oret ac deprecetur, ante oculos eius semper error est proprius et momentis omnibus culpa pulsat conscientiam

46, 20 iactando (= se iactando) || 21 debilitant RB''G : debilitantur KBs || frangunt KBRB''G : franguntur s || 47, 10 notis RB''G : nutu K<sup>pe</sup>Bs.

46 f. Ps. 4, 5 (LXX) || g. Gen. 4, 7 (LXX) || 47 a. Ps. 50, 5.

60. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 9, 5 (p. 191, 18 - 192, 11 Petschenig) et surtout *Expl. Ps. XII*, 35, 16 (p. 60, 22) qui montre qu'Ambroise construit ensemble *in cubilibus* et *compungimini*. Le sens est donc : Repentez-vous dans l'intimité de vos pensées secrètes.

de ce qu'il a fait, de condamner la faute qu'il a commise et que point le remords de ses vices. D'où ce mot du prophète : « De ce que vous dites dans vos cœurs<sup>60</sup>, que le remords vous étreigne sur vos couches<sup>1</sup>. » Habituellement, la plupart des chevaux, quand ils sont tombés, se débattent et ceux que la chute n'a pas blessés, par suite de leur agitation, s'estropient et se brisent les membres. D'autres — tels, nous dit-on, les chevaux de race grecque —, lorsqu'ils ont été renversés dans une course de chars ou sont tombés par hasard, ont été dressés à ne pas bouger du tout et se plient à une véritable discipline de calme et de patience. Pour ceux-là, si leur chute ne leur a fait aucun mal, le calme leur est profitable ; en tout cas, leur mal n'est pas aggravé. Ne doit-on pas juger inférieurs à des animaux muets ceux qui se débattent dans leurs turpitudes et qui pensent qu'il y a marque de mérite là où il n'y a que chute dans le crime ? C'est pourquoi il est dit, comme à l'adresse d'une muette bête de somme : « Tu as péché<sup>61</sup>, tiens-toi tranquille<sup>2</sup>. »

**Verset 5 b** 47. C'est pourquoi il a ajouté d'une manière  
**Les tourments de la conscience** excellente : « Et ma faute est toujours contre moi<sup>3</sup>. » Car l'insensé fait ses délices de ses égarements et, abritant ses péchés anciens sous de nouveaux péchés, pense que ses forfaits le servent ; c'est pour cela qu'il est transporté de joie au milieu de son crime. Mais le sage, lui, juge que sa faute est contre lui et il estime que, à la manière d'armées ennemies, les fautes dans lesquelles il est tombé se dressent contre lui comme autant d'adversaires. Au moindre son, au moindre bruit, sa propre faute lui revient toujours à l'esprit. Tout ce qui est dit, tout ce qui est lu, il croit que cela s'applique à lui. Quelles que soient ses pensées, c'est lui-même, croit-il, que les signes de tête ou les yeux désignent. Qu'il prenne son repas, qu'il médite, qu'il prie et supplie, il a toujours devant ses yeux son propre égarement<sup>62</sup>. A tout moment sa faute frappe à la porte de sa conscience,

61. Cf. *De Cain*, II, 7, 24 ; *De paenit.*, II, 11, 104.

62. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 82 : « Celui qui se souvient de son propre égarement et qui l'a toujours devant les yeux... »

nec quiescere nec obliuisci sinit. Velut grauis censor exagitat  
 se terrore perpetuo. Omnia igitur aduersa habet qui ipse  
 15 sibi displicet, ipse *sui accusator*<sup>b</sup>, ipse sui testis est, nec  
 inuenit quo fugiat qui ipse se perurget et stimulat. Sed  
 hoc bonae mentis est uulnus sentire peccati. Nam qui  
 expertes doloris sunt non sentiunt uulneris acerbitatem,  
 quod est inmedicabilis aegritudinis : qui autem dolore  
 20 aliquo punguntur sicut doloris sensu non carent ita non  
 carent etiam sanitatis profectu. Vbi enim doloris sensus  
 ibi etiam sensus est uitae ; sentire enim uitalis uigoris ac  
 muneris est. Vnde et ille qui errorem suum non agnoscit  
 insanit furit desipit, qui autem agnoscit utique respiscit,  
 25 non respuit remedia sanitatis, se ipse restringit, paenitet  
 eum culpa, de ipsa semper cogitat et cogitando se ipse  
 condemnat ; *iustus autem in primordio sermonis accusator  
 est sui*<sup>c</sup>. Qui se accusat iustus est ; qui iustus est sobrius  
 est, sanus est. Iustus fauere sibi nescit, rigorem iudicii  
 30 etiam circa se non nouit inflectere, recordationem lapsus  
 proprii perhorrescit et commissum erubescit errorem,  
 omnem eius memoriam pauet metuit reformidat, grauem  
 sibi iudicat, se ipsum arbitrum refugit nec se sibi audet

47, 25 se *KB''* : sed *BRG*      sed se s      ||      32-33 grauem sibi  
*KBB''G* : greue sibi *R*      grauem se sibi *Schenkl*      ||      33 se<sup>2</sup>  
*KRB''G* : esse *B*      sese *s*.

47 b. Cf. *Prov.* 18, 17 (LXX)      ||      c. *Prov.* 18, 17 (LXX).

63. Ce texte scripturaire (*Prov.* 18, 17) qui fonde tout ce développement consacré à la rigueur que la conscience du juste exerce contre elle-même se retrouve très souvent chez Ambroise, par exemple *De Cain*, II, 7, 24 ; *De interpell.*, I, 6, 20 ; *Expl. Ps.* XII, 35, 8 ; 37, 11 ; 37, 44 et 57 ; *Exp. Ps.* CXVIII,

ne lui permettant ni repos ni oubli. Comme un censeur sévère, il se poursuit lui-même dans un éternel effroi. Il considère donc que tout est contre lui, celui qui se désapprouve lui-même : il est « son propre accusateur<sup>b</sup> », son propre témoin à charge et il ne trouve pas où fuir, lui qui se harcèle et s'aiguillonne lui-même. Mais c'est la marque d'un esprit en bonne santé que de sentir la blessure du péché. Ceux, en effet, qui sont privés du sens de la douleur ne sentent pas, il est vrai, la souffrance d'une blessure, mais c'est là le propre d'une maladie incurable. Au contraire, ceux que point une douleur quelconque, comme ils ne sont pas privés du sentiment de la douleur ne sont pas non plus privés de la possibilité d'une amélioration de santé. En effet, là où il y a conscience de la douleur, il y a aussi la conscience propre à la vie, car sentir est le signe de la force et de la fonction vitale. En conséquence, qui ne reconnaît pas son égarement est hors de sens, il délire, il a perdu l'esprit. Mais celui qui le reconnaît reprend ses sens, ne repousse pas les remèdes qui lui rendront la santé, il se met lui-même un frein, il se repent de sa faute, la médite sans cesse et la méditant se condamne lui-même. « Le juste<sup>63</sup>, pour sa part, dès le début de son discours, se fait son propre accusateur<sup>c</sup>. » Qui s'accuse est juste et qui est juste est sage et sain d'esprit. Le juste ne sait pas se favoriser, il ne sait pas faire fléchir, même pour lui-même, la rigueur d'un jugement ; il est pris d'horreur au souvenir de sa propre chute et il rougit de l'égarement dont il s'est rendu coupable ; tout ressouvenir de sa faute, il le craint, il le redoute, il recule de peur devant lui ; il se juge pernicieux pour lui-même<sup>64</sup>, se récuse lui-même comme juge et n'ose pas

4, 11-12 ; 7, 21-22 ; 9, 14 ; 18, 5 ; *Exp. Eu. sec. Lucam*, V, 55 ; VII, 225 ; X, 88 ; *De paenit.*, II, 7, 53 ; *Lettre* 51, 15 (« qui se accusat cum peccauerit iustus est »). Ce thème est origénien (cf. note précédente) : cf. *De princ.*, II, 10, 4, p. 178, 3 s. Koetschau : « Cum etiam mens ipsa uel conscientia per diuinam uirtutem omnia in memoriam recipiens, quorum in semet ipsa signa ac formas, cum peccaret, expresserat et singulorum quae uel foede ac turpiter gesserat uel etiam impie commiserat, historiam quamdam scelerum suorum ante oculos uidebit expositam, tunc et ipsa conscientia propriis stimulis agitur atque compungitur et *sui ipsa efficitur accusatrix et testis.* »

64. Cf. ÉPICRÈTE, *Manuel*, 48 : « Signes du progressant... il se garde de lui-même comme d'un ennemi qui lui tend des pièges. » Chez Origène et Ambroise, il s'agit du sage lui-même et non du progressant.

35 committere, quod nullum putat sibi esse grauiorem quam eum quem latere non possit, fallere non queat, fugere ac uitare non reperiat, nisi ut *se sibi abneget et domini crucem tollat*<sup>a</sup>.

48. Magna uis obnoxiae conscientiae, magna supplicia. Timebant Eua et Adam et, cum domini uocem in paradiso ambulantis audirent, cupiebant se abscondere<sup>a</sup>, quos nemo quaerebat. Cain quoque metuebat, ne omnis eum  
5 quicumque inueniret occideret<sup>b</sup>. Ita in se ferebat ipse sententiam, quod dignus esset cui nullus ignosceret. Vnde bene ait : *Et delictum meum contra me est semper*<sup>c</sup>, hoc est : sine interuallo aliquo recordatio et species ipsa mei me erroris inpugnat. Considera quomodo nos confundat,  
10 cum aliquid delinquimus, quomodo incurset oculos, quomodo in memoriam semper recurrat. Quem commissi pudet nescit aliquid postea tale committere, unde similiter erubescat.

49. Praecedit autem iniquitas, peccatum<sup>a</sup> sequitur. Radix est iniquitas, fructus autem radicis est culpa. Vnde uidetur iniquitas ad mentis improbitatem referri, peccatum ad prolapsionem corporis. Grauior iniquitas tamquam  
5 materia peccatorum, leuius peccatum. Denique iniquitas per lauacrum remittitur, peccatum tegitur bonis factis et tamquam alis operibus obumbratur. Vnde bene supra hic ipse ait : *Beati, quorum remissae sunt iniquitates et*

48, 3 ambulantis Bs : ambulantes K deambulantis RB'' se  
ambulantis G || 10 delinquimus KBRB'' G : deliquimus  
Bs || 49, 7 alis Schenk : aliis KBB'' G malis R.

47 d. Matth 16, 24 || 48 a. Cf. Gen. 3, 8 || b. Cf. Gen. 4, 14  
|| c. Ps. 50, 5 || 49 a. Cf. Ps. 50, 5 ; I Jn 3, 4.

65. CROIRON, *Pro Milone*, 61 : « Magna uis est conscientiae, iudices, et magna in utramque partem ut neque timeant qui nihil commiserint et poenam semper ante oculos uersari putent qui peccarint. » PACATUS, *Paneg. Theod.*, § 44 : « Ipsa sibi carnifex conscientia est. »

s'en remettre à lui-même ; car il estime que nul ne sera pour lui plus sévère que celui dont il ne saurait se cacher, qu'il ne saurait tromper, qu'il ne saurait fuir et éviter, à moins qu'il « ne se renonce lui-même et ne prenne la croix » du Seigneur<sup>d</sup>.

48. Violente est l'âpreté de la conscience coupable<sup>65</sup> et cruels les supplices qu'elle inflige. Ève et Adam étaient remplis de crainte et, entendant la voix du Seigneur qui marchait dans le paradis, ils désiraient se cacher<sup>a</sup>, eux que personne ne cherchait<sup>66</sup>. Cain, lui aussi, redoutait que tout homme qui viendrait à le rencontrer ne le tuât<sup>b</sup> : c'était se condamner soi-même, parce qu'il méritait, pensait-il, que personne ne lui pardonnât. Ainsi juste est la parole : « Et ma faute est toujours contre moi<sup>c</sup> », c'est-à-dire sans relâche le souvenir et la vue même de mon égarement m'assaillent. Vois comme nous sommes plongés dans la confusion quand nous commettons quelque faute, comme celle-ci hante nos regards, comme elle nous revient sans cesse en mémoire. Celui qui a honte de ce qu'il a commis ne peut plus, par la suite, rien commettre de pareil, qui le fasse semblablement rougir<sup>67</sup>.

**Iniquitas et peccatum** 49. L'iniquité est antérieure, le péché<sup>a</sup> lui est postérieur. L'iniquité, c'est la racine, et la faute est le fruit de la racine<sup>68</sup>. C'est pourquoi il semble que l'iniquité se rapporte à la perversité de l'esprit, le péché à la faiblesse de la chair. L'iniquité est plus grave, en tant qu'elle est le principe des péchés, le péché est moins grave. Par suite, l'iniquité est remise par le bain baptismal, tandis que le péché est couvert par les bonnes actions et les bonnes œuvres le mettent en quelque sorte à l'abri de leurs ailes. Aussi David lui-même dit-il plus haut d'une manière excellente : « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été remises

66. Cf. *De paenit.*, II, 11, 103 : « Ita grauis culpa est conscientiae ut sine iudice ipsa se puniat et uelare se cupiat et tamen apud deum nuda sit. »

67. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 537 Mühlenberg : « Celui qui a devant les yeux le péché qu'il a commis une seule fois ne supporterait plus d'en commettre un autre. Car c'est en oubliant nos péchés antérieurs que nous en commettons d'autres. »

68. Cf. plus haut, n. 57.

10 *quorum tecla sunt peccata* <sup>b</sup>. *Caritas* enim abscondit errorem et operit multitudinem peccatorum <sup>c</sup>. Multa quoque caritas remittit etiam ipsa peccatum, sicut scriptum est de muliere quae super dominum fudit unguentum : *Remissa sunt peccata eius multa, quoniam dilexit multum* <sup>d</sup>. 50. Sunt etiam qui accipiant priorem uersiculum <sup>a</sup> de lauacro esse, secundum <sup>b</sup> de paenitentia. Qua gratia etiam Petrus, qui ante fuerat baptizatus, interrogatur, postquam uisus est domini 5 *negasse* <sup>e</sup> : *Simon Iohannis, diligis me ?* Dicit ei : *Vtique tu scis, domine, quia diligo te.* Et iterum interrogatur : *Simon Iohannis, diligis me ?* Et iterum respondit : *Tu scis, domine, quia amo te.* Et tertio interrogatur : *Simon Iohannis, amas me ?* Et contristatus est, quia dixit ei tertio : 10 *Amas me ?* et dicit ei : *Domine, omnia tu scis ; tu nosti quia amo te* <sup>d</sup>. Et dictum est ei trina uice : *Pasce oues meas* <sup>e</sup> ; *sequere me* <sup>f</sup>, quasi qui peccatum suum nimia caritate texisset <sup>g</sup>. Nec otiose post confessionem nimiae caritatis iubetur plebem regere, qui etiam turbatus non amiserat 15 quemadmodum ipse se regeret. Hoc propter gratiam diximus caritatis, eo quod peccatum tegat <sup>h</sup>. Denique nonnulli ideo trinam interrogationem dilectionis factam esse dixerunt, quia tria fuerat denegatio <sup>i</sup>, ut trinae lapsum negationis professio caritatis totiens repetita deleat.

49, 11 peccatum *KRG* : peccata *BB''s* || 50, 7 respondit *KBRB''G* : respondet *s* || 8 domine *K* : om. *BRB''Gs* || 18 denegatio *KRB''G* : negatio *Bs*.

49 b. Ps. 31, 1 (= Rom. 4, 7) || c. I Pierre 4, 8 || d. Lc 7, 47 || 50 a. Cf. Ps. 31, 1 a || b. Cf. Ps. 31, 1 b || c. Cf. Matth. 26, 69-75 || d. Jn 21, 15-17 || e. Jn 21, 17 || f. Jn 21, 19 || g. Cf. Ps. 31, 1 b et I Pierre 4, 8 || h. Cf. I Pierre 4, 8 || i. Cf. Matth. 26, 34.69-75.

69. Il s'agit respectivement de la première partie (*remissae sunt iniquitates*) et de la seconde partie (*tecla sunt peccata*) du premier verset du Ps. 31, qui

et dont les péchés ont été couverts <sup>b</sup>. » En effet la « charité » cache l'égarément et « recouvre la multitude des péchés <sup>c</sup> ». Un grand amour remet même, lui aussi, le péché, ainsi qu'il est écrit au sujet de la femme qui répandit des parfums sur le Seigneur : « Ses nombreux péchés lui ont été remis, parce qu'elle a beaucoup aimé <sup>d</sup>. » 50. Il en est aussi qui entendent le premier verset <sup>a</sup> du bain baptismal et le second <sup>b</sup> de la pénitence<sup>69</sup>. C'est selon ce pardon des péchés que Pierre, qui avait été auparavant baptisé<sup>70</sup>, est interrogé, après qu'on l'eut vu renier le Seigneur <sup>e</sup> : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? » Il lui dit : « Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime. » Et il est interrogé à nouveau : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? » Et il répond derechef : « Tu sais, Seigneur, que je t'aime. » Et une troisième fois il est interrogé : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? » Et il est tout attristé que le Seigneur lui ait dit une troisième fois : « M'aimes-tu ? » Et il lui dit : « Seigneur tu sais tout ; tu sais bien que je t'aime <sup>d</sup>. » Et le Seigneur lui dit par trois fois : « Pais mes brebis <sup>e</sup> ; suis-moi <sup>f</sup> », comme s'il s'adressait à quelqu'un qui aurait recouvert son péché par un amour sans mesure <sup>g</sup>. Et ce n'est pas sans raison qu'après cette profession d'un amour sans mesure, il reçoit l'ordre de gouverner le peuple, celui qui, jusque dans son trouble, n'avait pas laissé échapper le moyen de se gouverner lui-même. Nous avons rapporté cela à propos du pardon qu'apporte l'amour, parce qu'il recouvre le péché <sup>h</sup>. Par suite, certains ont affirmé que la question au sujet de l'amour avait été triple parce que triple avait été le reniement <sup>i</sup> ; c'était pour que la faute du triple reniement fût effacée par une profession de foi renouvelée autant de fois<sup>71</sup>.

vient d'être cité. La rémission des iniquités se fait par le baptême, l'occultation des péchés par la pénitence : cf. *De paenit.*, II, 5, 35. Le thème est origénien, cf. *In Psalmos*, 31, 1 ; *PG* 12, col. 1301 : « Les injustices sont remises par le saint baptême, les péchés sont couverts par un amer repentir. » Voir surtout ORIGÈNE, *In Romanos*, IV, 1-2.

70. L'exemple du pardon de Pierre est donc rapporté à l'appui de l'exégèse précédente. Voir également plus haut § 25.

71. Cf. *De sacram.*, II, 7, 21 ; *De Spir. Sancto*, II, 10, 105 ; *De ob. Theodos.*, 19 ; *Exp. Eu. sec. Lucam*, X, 90 et 175.

X, 51. Sequitur : *Tibi soli peccavi* a. Rex utique erat, nullis ipse legibus tenebatur, quia liberi sunt reges a uinculis delictorum ; neque enim ullis ad poenam uocantur legibus tuti imperii potestate. Homini ergo non peccavit, cui non tenebatur obnoxius. Sed quamuis tutus imperio deuotione tamen ac fide erat deo subditus et legi eius subiectum se esse cognoscens peccatum suum negare non poterat, sed quasi reus cum amaritudine fatebatur, qui sciret maioribus uinculis se teneri, quia maiora deberet, quoniam plus ab eo exigitur, cui plus commissum est b.

Possumus autem et ita accipere : Quis me diiudicat, cum omnes sub peccato sint a ? Denique dominus de illa adultera : *Qui sine peccato est, inquit, prior lapidet eam* e. Et nemo lapidauit. Hoc igitur ait propheta : *Tibi peccavi* f, qui solus sine peccato es. Qui autem peccato obnoxius est

51, 4 tuti imperii KR<sup>o</sup>BC''G : toti imperii Rac (u in o scr.) sub imperii B tuti sub imperii s || 11 autem KR<sup>o</sup>B''G : etiam Bs || 14 tibi KBR : tibi soli B''Gs.

51 a. Ps. 50, 6 || b. Cf. Lc 12, 48 || c. Cf. I Cor. 4, 3 || d. Cf. Rom. 3, 9 || e. Jn 8, 7 || f. Ps. 50, 6.

72. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 538 Mühlenberg : « Dans la mesure où par le fait qu'il était roi, il n'était soumis à aucune loi humaine, il n'a péché contre aucun législateur et il n'a pas fait le mal en présence de l'un d'entre eux. Mais puisqu'il voulait ajouter au fait d'être roi, la qualité d'être pieux, il était assujéti à la loi de Dieu. C'est pourquoi il a péché contre Dieu seul et il a fait le mal en présence de Dieu (Ps. 50, 6). » Le rapprochement signalé par G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 297, n. 128, entre le texte d'Ambroise et d'ATHANASE, *Exp. Ps. L* (PG 27, col. 240) serait probant si nous ne connaissions l'ensemble des rapprochements entre Didyme et Ambroise. La parenté entre Athanase et Didyme s'explique évidemment par l'influence exercée par Origène sur les deux auteurs. La formule d'Ambroise : « se reconnaissant assujéti à la loi de Dieu » est d'ailleurs plus proche de Didyme que d'Athanase qui dit seulement : « soumis à Dieu seul ». En *Exp. Ps. CXVIII*, 16, 32, l'on retrouve les deux exégèses proposées ici (d'une part, le roi pèche contre Dieu seul ; d'autre part, personne ne peut juger,

**Verset 6 a** X, 51. Vient ensuite : « Contre toi 1° : Dieu seul juge du roi seul j'ai péché a. » Oui, il était roi<sup>72</sup> et aucune loi ne le liait personnellement car les rois échappent aux chaînes que nous valent nos fautes ; aucune loi, en effet, ne les voue à un châtement, protégés qu'ils sont par la puissance que leur confère le pouvoir suprême. Il n'a donc pas péché contre un homme, puisqu'il n'était punissable par aucun homme. Mais bien que protégé par le pouvoir souverain, il était néanmoins, par sa piété et sa foi, soumis à Dieu : se reconnaissant assujéti à la loi de Dieu, il ne pouvait nier son péché, mais, en tant que coupable, il l'avouait avec douleur, sachant qu'il était tenu par des liens d'autant plus étroits que plus grandes étaient ses obligations : on exige en effet davantage de celui à qui l'on a confié davantage b.

2° : Dieu seul juge, Nous pouvons aussi comprendre parce que seul sans péché de la manière suivante : Qui peut me juger c, puisque tous sont sous le joug du péché d ? C'est pourquoi le Seigneur a dit, à propos de la femme adultère : « Que celui qui est sans péché soit le premier à lui jeter la pierre e. » Et nul ne lui jeta de pierre. Voici donc ce que dit le prophète : « Contre toi j'ai péché f », toi qui seul es sans péché<sup>73</sup>. C'est que celui qui, lui-même, est

sauf Dieu seul, parce que personne n'est sans péché) ainsi que l'allusion finale à Lc 17, 7-8 : « Plus ipse debet cui plus commissum est. » Cf. également Lettre 37 (Faller VII), 26. Les amplifications d'Ambroise par rapport au texte de Didyme (« les rois échappent aux chaînes que nous valent nos fautes », « aucune loi ne les voue à un châtement, protégés qu'ils sont par la puissance que leur confère le pouvoir suprême ») s'expliquent peut-être par la dédicace à Théodose.

73. Cf., dans un contexte présentant une interprétation toute différente de l'histoire de David, ORIGÈNE, *In Romanos*, II, 14 : « Tibi soli peccavi et malum coram te feci quia caeteri omnes, utpote animales homines, me qui spiritalis sum, etiamsi erravi, diiudicare non possunt, quia spiritalis iudicat omnia, ipse uero a nemine iudicatur. Sed quia addit Paulus 'spiritalis' et dicit : ' Qui autem iudicat me Dominus est ', hoc sciens et David quod solus Dominus est qui spiritalem diiudicat, uel prophetam, ideo dicit : ' Tibi soli peccavi ', a quo solo possum diiudicari. Nam humana dies diiudicare non potest spiritalem. » Cf. plus haut, n. 2.

quasi peccatorem \* non potest iudicare. Inexcusabilis est enim omnis homo <sup>h</sup>, qui in alio ea quae agit ipse condemnat ; in quo enim alium iudicat semet ipsum adiudicat.

20 *Tibi, inquit, peccavi et malum coram te feci, ut iustificeris in sermonibus tuis et uincas, cum iudicaris*<sup>1</sup>. Tibi peccavi, qui me ad uirtutis studia prouocasti, qui me erudisti in lege tua<sup>1</sup>. Tibi soli peccavi, quem solum abscondita cogitationum et mentis occulta non fallunt<sup>k</sup>.

52. *Et malum coram te feci*<sup>a</sup>, quem sola sanctificatio decet<sup>b</sup>. Hominis testimonium declinamus, et in conspectu tuo ea quae sunt indigna committimus. Iniuria est hominis spectare flagitia, deum arbitrum esse omnium scimus et eo ipso teste peccamus.

Et tamen in his iustificatur magis dominus deus noster, quia *iniustitia nostra dei iustitiam commendat*<sup>c</sup> et mendacium nostrum concelebrat ueritatem dei ; *sit autem deus uerax, omnis autem homo mendax*<sup>d</sup>. 53. *Vt iustificeris in sermonibus tuis*<sup>a</sup>. Sermones dei pleni ueritatis sunt atque iustitiae ideoque uera sunt quaecumque locutus est dominus de fragilitate humana, quia inclinatum est cor eorum ad

52, 2 et *KRB*''G : sed *Bs* || 3 hominis *KRB*''G : homini *Bs*  
|| 8 autem *KR* : enim *BB*''Gs.

51 g. Cf. Rom. 3, 7 || h. Cf. Rom. 2, 1 || i. Ps. 50, 6 (LXX)  
(= Rom. 3, 4) || j. Cf. Ps. 93, 12 || k. Cf. Ps. 43, 22 ; 93,  
11 ; I Cor. 3, 20 ; Rom. 2, 16 || 52 a. Ps. 50, 6 || b.  
Cf. Ps. 92, 5 || c. Rom. 3, 5 || d. Ps. 115, 2 (116, 11  
hébr.) (= Rom. 3, 4) || 53 a. Ps. 50, 6 (= Rom. 3, 4).

74. L'exégèse du Ps. 50, 6 est étroitement liée ici à celle de Rom. 3, 4-20.

75. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 539 Mühlberg : « Et encore : puisque Dieu a dit que le cœur des hommes est enclin à l'iniquité et qu'il n'y

coupable de péché ne peut juger un homme comme pécheur<sup>a</sup>. Inexcusable en effet est tout homme<sup>b</sup> qui condamne en autrui ce qu'il fait lui-même. Car par le fait même qu'il juge autrui, c'est lui-même qu'il juge en même temps.

3<sup>o</sup> : Dieu seul juge, « Contre toi, dit-il, j'ai péché et parce qu'il voit devant toi j'ai fait le mal, en sorte les pensées cachées que tu es justifié dans tes paroles et que tu triomphe quand tu es jugé<sup>1</sup>. »

J'ai péché contre toi qui m'as poussé à la pratique de la vertu, qui m'as instruit dans ta loi<sup>1</sup>. J'ai péché contre toi seul, que seul ni les pensées cachées ni les secrets du cœur ne trompent<sup>k</sup>.

Verset 6 b 52. « Et devant toi j'ai fait le Dieu témoin de tout mal<sup>a</sup> », devant toi à qui convient la seule sainteté<sup>b</sup>. Nous récusons le témoignage de l'homme et c'est en ta présence que nous commettons des actions indignes de toi ! Voir les turpitudes de l'homme, c'est subir une injure ; nous savons que Dieu est le témoin de tout, et c'est devant ce témoin précisément que nous péchons.

Verset 6 c Et pourtant c'est en cela que le Seigneur 1<sup>o</sup> : Dieu « justifié » notre Dieu est plus pleinement justifié, par l'aveu des péchés car « notre injustice met en relief la justice de Dieu<sup>c</sup> » et notre mensonge proclame la vérité de Dieu<sup>74</sup>. « Or si Dieu est véridique, tout homme est menteur<sup>d</sup>. » 53. « En sorte que tu es justifié dans tes paroles<sup>a</sup>. » Les paroles de Dieu sont pleines de vérité et de justice et c'est pourquoi est vrai tout ce que le Seigneur a dit touchant la fragilité humaine<sup>75</sup> : que le cœur des hommes

a pas d'homme qui ne soit pécheur, puisque même les parfaits commettent des péchés, le Seigneur est justifié dans ses paroles dans lesquelles il a dit : ' Tous s'étant détournés se sont pervertis. ' Pour cette raison, il triomphe quand il est jugé, ayant fourni la preuve à l'égard des hommes en les déclarant pécheurs. En conséquence, si nous déclarons que ' nous n'avons pas péché ', nous faisons de Dieu un menteur. Car s'il a déclaré que tous étaient enclins au péché, celui qui prétend être impeccable, dans la mesure où il le peut, dénonce Dieu comme menteur. »

5 nequitiam, propendit ad fraudem<sup>b</sup> et quia definiuit eo quod non sit homo qui non peccet<sup>c</sup> : *Omnes enim declinauerunt et inutiles facti sunt*<sup>d</sup>. Ideo uincit, dum iudicatur<sup>e</sup>, quoniam prolapsione uniuersorum probauit quaecumque de nostra iudicauit fallacia. Ergo si dixerimus quia iniquitatem  
10 fecimus<sup>f</sup>, iustificamus dominum in sermonibus suis<sup>g</sup>, *si autem dixerimus quia non peccauimus, mendacem facimus deum*<sup>h</sup>; sed *impossibile est mentiri eum*<sup>i</sup>. Nos igitur omnes sub peccato esse<sup>j</sup> manifestum est. 54. Quantum igitur crimen, ut homo se peccatorem neget, quoniam quantum in ipso est summi dei uidetur arguere ac refutare mendacium, qui tam moderatus et patiens est, ut uincat, cum  
5 iudicatur<sup>a</sup>.

Venitur enim ad iudicium, deus dicit : *Populus meus, quid feci tibi aut quid contristavi te aut quid molestus tibi fui ? Quia eduxi te de terra Aegypti, et de domo seruitutis liberaui te et misi ante faciem tuam Moysen et Aaron et Mariam.*  
10 *Plebs mea, in mente habelo quid cogitauerit de te Balac*<sup>b</sup>. Singula in conspectu tuo locat beneficia sua, ut tamquam de his iudices quae seruare debueras, quo magis reus fias, qui diuinis non potueris stare beneficiis. *Quid feci, inquit, tibi ?* Tamquam reum se constituit et te iudicem. *Aut*  
15 *quid contristavi te ?* Offensi uultus non abnuat crimen, si tu deo es contristatus auctore. *Aut quid molestus tibi fui ?* Interpellationis iniuriam confitetur, si molestior aestimata

53, 6 declinantes declinauerunt K || 10 dominum K : deum BRB' Gs.

53 b. Cf. Gen. 6, 5 ; 8, 21 ; Ps. 35, 3 ; 139, 3 || c. Cf. II Chr. 6, 36 ; Eccl. 7, 20 || d. Ps. 13, 3 (= Ps. 52, 4 ; Rom. 3, 12) || e. Cf. Ps. 50, 6 (LXX) || f. Cf. Dan. 9, 5, 15 || g. Cf. Ps. 50, 6 (= Rom. 3, 4) || h. I Jn 1, 10 || i. Hébr. 6, 18 || j. Cf. Rom. 3, 9 || 54 a. Cf. Ps. 50, 6 (LXX) || b. Mich. 6, 3-5 (LXX).

est enclin à l'iniquité, qu'il tend à la ruse<sup>b</sup> ; et aussi ce qu'il a déclaré formellement, étant donné qu'il n'y a pas d'homme qui ne soit pécheur<sup>c</sup> : « Tous, en effet, se sont détournés et se sont pervertis<sup>d</sup>. » Pour cette raison, il triomphe quand il est jugé<sup>e</sup>, car, avec la chute de tous dans le péché, il a fourni la preuve de tout ce qu'il avait dit quand il avait porté un jugement sur notre fourberie. En conséquence, si nous déclarons<sup>f</sup> que nous avons commis l'iniquité<sup>f</sup>, nous justifions le Seigneur dans ses paroles<sup>g</sup> ; mais « si nous déclarons que nous n'avons pas péché, nous faisons de Dieu un menteur<sup>h</sup> ». Pourtant « il est impossible qu'il mente<sup>i</sup> ». Il est donc manifeste que nous sommes tous sous le joug du péché<sup>j</sup>. 54. Quel crime monstrueux c'est donc pour l'homme que d'oser dire qu'il n'est pas pécheur ! Car, dans la mesure où il le peut, il semble dénoncer et réfuter un mensonge du Dieu Très-Haut qui est pourtant si modéré et si patient qu'il triomphe quand il est jugé<sup>a</sup>.

2<sup>o</sup> : Dieu « justifié » En effet on en vient au procès<sup>77</sup> ;  
par ses bienfaits Dieu dit : « Ô mon peuple, que t'ai-je fait, en quoi t'ai-je contristé, en quoi t'ai-je importuné ? Car je t'ai fait sortir de la terre d'Égypte et je t'ai délivré de la maison de la servitude et j'ai fait marcher devant toi Moïse, Aaron et Marie. Ô mon peuple, qu'il te souvienne de ce que Balach tramait à ton endroit<sup>b</sup>. » Un à un, il met sous tes yeux ses bienfaits, afin que, pour ainsi dire, en raison de ces bienfaits, tu juges de ce que tu aurais dû observer et que tu n'en deviennes que plus coupable, toi qui n'as pas pu t'en tenir aux bienfaits divins : « Que t'ai-je fait ? », dit-il, se mettant en quelque sorte en situation d'accusé et te mettant toi en position de juge. « Ou en quoi t'ai-je contristé ? » Il ne repousse pas l'accusation que porte ton visage offensé, si tu as été contristé du fait de Dieu. « Ou en quoi t'ai-je importuné ? » Il confesse qu'il a fait tort par son appel si celui-ci a été jugé trop importun. Il ajoute l'énumération de bienfaits

76. Cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, VI, 3.

77. Cf. *Expt. Ps. XII*, 36, 71-72 ; *De fide*, II, 2, 20.

est. Addit beneficia, quorum gratiam non erubuit qui existerat ingratus.

- 20 In hac quoque causa considera quomodo dominus se ipsi David iudicandum praebeuit, ut uinceret<sup>e</sup>; dicit enim Nathan : *Haec dicit dominus deus Istrahel : Ego unxi te in regem super Istrahel et ego liberaui te de manu Saul et dedi tibi omnia quae erant domini tui et uxores illius in*  
 25 *sinum tuum dedi et dedi tibi domum ipsius Istrahel et, si pauca sunt, adiciam tibi. Et quare pro nihilo duxisti dominum, ut faceres nequiter in conspectu eius<sup>a</sup> ?* Horum commemoratione conuentus cum uideret inferiorem se esse, cum iudicat<sup>e</sup>, ait : *Peccauit domino<sup>f</sup>. Ita iustificauit<sup>g</sup> domi-*  
 30 *num, qui peccatum suum negare non ausus est.*

55. Possumus et ita accipere : iustificat<sup>a</sup> dominum qui peccatum fatetur. Denique in euangelio habes quia *publicani iustificauerunt deum baptizati baptismo Iohannis<sup>b</sup>*. Baptista autem Iohannes *baptismum fecit paenitentiae<sup>c</sup>*. Qui  
 5 autem agit paenitentiam delicta non abnuit. Ergo quia David contra se habebat semper delictum suum<sup>d</sup>, utique non negabat quod et erubescerat, non negabat quod et agnoscebat. Non negando autem utique commissi paenitentiam gerebat erroris atque ita confitendo delictum  
 10 iustificabat<sup>e</sup> dominum et ipse iustificabatur a domino. Iustificatur enim dominus, dum eius praedicatur iustitia et ab eo uenia postulatur. Simul et ipse iustificat confidentem et iustificatur in sermonibus suis<sup>f</sup>, sicut scriptum est : *Dic tu iniquitates tuas, ut iustificeris<sup>g</sup>.*

54, 18 gratiam RB'' (nam erubuit transitivus : cf. supra 47, 31) : gratia KBGs || 19 existerat KRB'' G : existimabat B existimabatur Schenk || 21 praebeuit] praemittit K || 55, 14 tu K (cf. Exp. Eu. sec. Luc., VI, 2) : om. BRB'' Gs.

54 c. Cf. Ps. 50, 6 (LXX) || d. II Sam. 12, 7-9 || e. Cf. Ps. 50, 6 || f. II Sam. 12, 13 || g. Cf. Ps. 50, 6 || 55 a. Cf. Ps. 50, 6 || b. Lc 7, 29 || c. Lc 3, 3 || d. Cf. Ps. 50, 5 || e. Cf. Ps. 50, 6 || f. Cf. Ps. 50, 6 (LXX) || g. Is. 43, 26 (LXX).

dont n'a pas rougi de recevoir le don celui qui s'est montré ensuite ingrat<sup>78</sup>.

Dans le même procès, considère de quelle manière le Seigneur s'est offert à David lui-même pour être jugé, afin de triompher<sup>e</sup>. Nathan dit en effet : « Voici les paroles du Seigneur, Dieu d'Israël. C'est moi qui t'ai donné l'onction royale pour que tu régnes sur Israël et c'est moi qui t'ai délivré des mains de Saül, qui t'ai donné tout ce qui appartenait à ton maître, et ses femmes sur ton sein ; et je t'ai donné la maison d'Israël lui-même, et, si c'est trop peu, j'y ajouterai encore. Pourquoi donc n'as-tu fait aucun cas du Seigneur, au point de commettre l'iniquité sous ses yeux<sup>a</sup> ? » Pressé par le rappel de ces bienfaits et voyant qu'il avait le dessous, lorsqu'il juge<sup>e</sup>, David dit : « J'ai péché contre le Seigneur<sup>f</sup>. » C'est ainsi qu'il a justifié<sup>g</sup> le Seigneur, lui qui n'a pas osé nier son péché.

3<sup>o</sup> : Dieu « justifié » 55. Et nous pouvons encore com-  
 et l'homme « justifié » prendre ce texte de la manière suivante :  
 il justifie<sup>a</sup> le Seigneur, celui qui avoue son péché. En effet, dans l'Évangile, on voit que « les publicains justifièrent Dieu, en recevant le baptême de Jean<sup>b</sup> 79 ». Or Jean le Baptiste a donné « un baptême de pénitence<sup>c</sup> ». Mais qui fait pénitence ne refuse pas de reconnaître ses péchés. En conséquence, puisque David avait toujours contre lui sa faute<sup>d</sup>, il ne niait donc pas ce dont il rougissait aussi, il ne niait pas ce qu'il reconnaissait. Or, du fait qu'il ne le niait pas, il faisait par suite pénitence de son égarement et ainsi, par l'aveu de sa faute, il justifiait<sup>e</sup> le Seigneur et il était lui-même justifié par le Seigneur. Le Seigneur en effet est justifié quand on proclame sa justice et qu'on demande son pardon. Dans le même temps, il justifie celui qui avoue et il est justifié dans ses paroles<sup>f</sup>, comme il est écrit : « Déclare toi-même tes iniquités, afin d'être justifié<sup>g</sup>. »

78. ORIGÈNE, *In Psalmos*, dans ms. *Lavra B 83* (communiqué par M. Richard) à rapprocher de *PG 12*, col. 1456 : « Dieu a été justifié comme il convient par les bienfaits pour lesquels ceux qui les ont reçus n'ont montré que de l'ingratitude. »

79. Même liaison entre *Ps. 50, 6*, *Rom.*, 3, 4 et *Lc 7, 29*, en *Exp. Eu. sec. Lucam*, VI, 1-3 et *Exp. Ps. CXVIII*, 15, 30.

XI, 56. Sequitur : *Ecce in iniquitatibus conceptus sum et in delictis peperit me mater mea* <sup>a</sup>. Quis tanto adfectu agit paenitentiam ? Humi stratus iacuit fusus in lacrimas, cibum non gustavit, lauacro se abdicavit <sup>b</sup>. Quid iam  
5 reliqua dicam, quod abstinerit ornatu et comitatu regio ? Adiunxit confessionem iniquitatis suae et in perpetua saecula toto canendam orbe transmisit.

*Ecce, inquit, in iniquitatibus conceptus sum et in delictis peperit me mater mea* <sup>c</sup>. *Auerte faciem tuam a peccatis meis et omnes iniquitates meas dele* <sup>d</sup>. *Ne proicias me a facie tua et spiritum sanctum tuum ne auferas a me* <sup>e</sup>. *Libera me de sanguinibus, deus deus salutis meae* <sup>f</sup>. Antequam nascimur, maculamur contagio et ante usuram lucis originis ipsius excipimus iniuriam. In iniquitate concipi-  
15 mur — non expressit utrum parentum an nostra — et in delictis generat unumquemque mater sua. Nec hic declaravit utrum in delictis suis mater pariat an iam sint aliqua delicta nascentis. Sed uide ne utrumque intellegendum sit. Nec conceptus exors iniquitatis est,  
20 quoniam et parentes non carent lapsu. Et si nec unius diei infans sine peccato <sup>g</sup>, multo magis nec illi materni conceptus dies sine peccato sunt. Concipimur ergo in peccato parentum et in delictis eorum nascimur. Sed et

56, 1 in iniquitatibus *RB*<sup>pc</sup> (in s.v.) : enim in iniquitatibus *Bs* enim iniquitatibus *KG* || 13 nascimur *KBRs* : nascamur *B*<sup>g</sup> *Augustinus fortasse recte.*

56 a. Ps. 50, 7 || b. Cf. II Sam. 12, 16-22 || c. Ps. 50, 7  
|| d. Ps. 50, 11 || e. Ps. 50, 13 || f. Ps. 50, 16 ||  
g. Cf. Job 14, 4-5 (LXX).

80. Il s'agit précisément du psaume 50. Ce développement sur la pénitence du roi David, très proche du § 15, s'adresse probablement à Théodose : cf. Introduction, p. 41.

81. Ce texte (*antequam nascimur... contagium*) a été reproduit par saint AUGUSTIN dans son *Contra Iulianum*, I, 3, 10 ; cf. G. MARDÉC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 281 et 295.

## Verset 7

**La souillure du péché originel** XI, 56. Voici la suite : « Oui, j'ai été conçu dans les iniquités et c'est dans les  
fautes que ma mère m'a mis au monde <sup>a</sup>. »

Qui fait pénitence avec de pareils sentiments ? Étendu à terre, il était abîmé en des torrents de larmes, il ne goûta à aucune nourriture, il refusa de se baigner <sup>b</sup>. Dirai-je aussi le reste : il renonça à l'escorte et aux ornements royaux. A tout cela, il ajouta la confession de son iniquité<sup>80</sup> et il l'a transmise à toute la suite des siècles pour qu'elle soit chantée dans l'univers entier.

« Oui, j'ai été conçu, dit-il, dans les iniquités et c'est dans les fautes que ma mère m'a mis au monde <sup>c</sup>. Détourne ta face de mes péchés et efface toutes mes iniquités <sup>d</sup>. Ne me rejette pas loin de ta face, et ton Esprit Saint ne le retire pas de moi <sup>e</sup>. Délivre-moi du sang, ô Dieu, Dieu de mon salut <sup>f</sup>. » Avant notre naissance déjà<sup>81</sup> la contagion nous souille et avant de jouir de la lumière nous contractons l'injustice qui vient de notre origine elle-même. C'est dans l'iniquité que nous sommes conçus — il n'a pas précisé<sup>82</sup> si c'est celle de nos parents ou la nôtre —, et c'est dans les fautes que chacun de nous est mis au monde par sa mère — mais ici non plus il n'a pas précisé si c'est dans ses propres fautes qu'une mère enfante ou s'il n'y a pas déjà certains péchés chez le nouveau-né. Mais prends garde, il se pourrait qu'il faille comprendre l'un et l'autre. L'être conçu n'est pas exempt d'iniquité, car ses parents aussi ne sont pas sans fautes. Et si même l'enfant<sup>83</sup> qui n'a qu'un jour n'est pas sans péché <sup>g</sup>, il est bien plus vrai encore que les jours où la mère a conçu ne le sont pas non plus. Nous sommes donc conçus dans le péché de nos parents et c'est dans leurs fautes que

82. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 83 : « Il n'est pas dit clairement de qui sont les iniquités, de David ou de sa mère. Il en est de même pour les péchés. »

83. Cf. *Expl. Ps. XII*, I, 22 ; *De sacram.*, III, 2, 13 ; *De interpell.*, IV, 2, 6. C'est un thème origénien, cf. ORIGÈNE, *In Lucam Hom.*, XIV, 5 (*SC* 87, p. 222) : « Nullus mundus a sorde nec si unius quidem diei fuerit uita eius super terram. Et quia per baptismi sacramentum natiuitatis sordes deponuntur, propterea baptizantur et paruuli. » L'hésitation d'Origène (cf. note précédente) se retrouve dans les lignes qui précèdent immédiatement le texte que nous citons : « Quorum peccatorum ? Vel quo tempore peccauerunt ? »

ipse partus habet contagia sua, nec unum tantummodo  
 25 habet ipsa natura contagium. Bonum quidem coniugium,  
 sancta copula; sed tamen *qui habent uxores ita sint ac si non  
 habentes*<sup>a</sup>. Ipse torus incoquinatus<sup>i</sup> et nemo alterum  
 fraudare debet eo nisi forte ad tempus, ut uacent orationi<sup>j</sup> :  
 30 iam secundum apostolum non uacat orationi quis eo tem-  
 pore quo usum corporeae illius conuentionis exercet.  
 Et mulieri menstruatæ incoquinatus est pannus nec potest  
 illis diebus purgationis suae offerre sacrificium<sup>k</sup>, et mulieris  
 quae generauerit dies partus et plerique alii a sacrificio  
 feriatu sunt, donec legitimo ritu feta mundetur<sup>l</sup>.

57. Ideo in quo uoluit dominus nulla huiusmodi originis  
 esse contagia, dicit illi dominus : *Priusquam te formarem  
 in utero matris tuae, noui te et, priusquam exires de uulua,  
 sanctificaui te et prophetam in gentibus posui te*<sup>a</sup>.  
 5 tantus, cui tam magna delata sunt ? Numquid Hieremias ?  
 Sed non ille utique in gentibus propheta positus, sed in  
 Iudaea tunc temporis, nunc autem etiam in nationibus,  
 quae in Iesum dominum crediderunt. Vide tamen ne  
 illi dicatur, qui antequam nasceretur ex uirgine, iamdu-  
 10 dum erat et erat semper et operabatur etiam in utero  
 Mariae constitutus et ita sanctus erat, ut sanctificaret pro-  
 phetas suos<sup>b</sup>. In quo solo et conceptus uirginalis et partus  
 sine ullo fuit mortalis originis inquinamento. Dignum

56, 29 iam RB''G : tamen KBs || quis KGs : qui se B qui  
 RB'' || 57, 6 positus KRB''G : propositus Bs.

56, h. 1 Cor. 7, 29 || i. Cf. Hébr. 13, 4 || j. Cf. I Cor.  
 7, 5 || k. Cf. Léu. 15, 19-28 || l. cf. Léu. 12, 2-7 ||  
 57 a. Jér. 1, 5 || b. Cf. Lc 1, 41-44.

84. Sur ce texte, cf. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 311,  
 n. 196. Le sens de *natura* (l. 25) me semble déterminé par les lignes 31-34.

nous naissons. Mais l'enfantement lui-même a ses souillures  
 et les organes de la génération, eux aussi, n'ont pas qu'une seule  
 souillure. C'est une bonne chose certes que le mariage, une chose  
 sainte que l'union conjugale<sup>84</sup> ; et pourtant « que ceux qui ont une  
 épouse soient comme s'ils n'en avaient pas<sup>h</sup> ». Le mariage lui-  
 même est pur<sup>i</sup> et aucun des époux ne doit se refuser à l'autre, si  
 ce n'est peut-être pour un temps, pour vaquer à la prière<sup>j</sup>.  
 Dès lors, selon l'Apôtre, on n'est pas libre pour la prière dans  
 le temps où l'on pratique cette union charnelle. Et le linge  
 de la femme est impur aux jours de menstrue et elle ne peut,  
 en ces jours-là, offrir le sacrifice de sa purification<sup>k</sup>. Quant à  
 celle qui a enfanté, le jour de l'accouchement et nombre d'autres  
 par la suite lui sont interdits pour le sacrifice, jusqu'à ce que  
 l'accouchée puisse être purifiée<sup>85</sup> par le rite prévu par la Loi<sup>l</sup>.

57. C'est pourquoi le Seigneur déclare à celui chez qui il n'a  
 voulu aucune souillure venant d'une telle origine : « Avant  
 de te former au sein de ta mère<sup>86</sup>, je t'ai connu et, avant que  
 tu fusses sorti de ses entrailles, je t'ai consacré et je t'ai établi  
 prophète au milieu des nations<sup>a</sup>. » Qui est si grand que de  
 tels privilèges lui aient été conférés ? Est-ce Jérémie ? Mais  
 pourtant, assurément, ce n'est pas au milieu des nations, qu'il  
 a été établi prophète, mais à cette époque-là, il ne fut prophète  
 qu'en Judée. C'est seulement maintenant qu'il est prophète au  
 milieu des nations qui ont cru au Seigneur Jésus. Mais prends  
 garde : il se pourrait que ces paroles s'adressent à celui qui,  
 avant de naître de la Vierge, existait déjà et existait éternelle-  
 ment et agissait alors même qu'il se trouvait dans le sein de  
 Marie ; et sa sainteté était telle qu'il sanctifiait ses prophètes<sup>b</sup>.  
 C'est en lui seul qu'il y a eu conception virginale et enfantement  
 sans la moindre souillure due à l'origine mortelle. Il convenait

85. Cf. ORIGÈNE, *In Lev. Hom.*, VIII, 3, où en liaison avec le commentaire  
 de Léu. 12, 1-2, on retrouve l'idée de la souillure de la génération, la citation  
 du Ps. 50, 7 et de Job 14, 4-5.

86. Pour les autres citations de ce texte chez Ambroise, cf. G. MADEC,  
*Saint Ambroise et la philosophie*, p. 265, n. 65. Ici, selon Ambroise, les paroles  
 de Dieu ne s'adressent pas à Jérémie, mais au Christ, dont elles annoncent  
 la conception virginale.

15 etenim fuit ut qui non erat habiturus corporeae peccatum prolapsionis nullum sentiret generationis naturale contagium. Merito ergo David flebiliter in se deplorauit ipsa inquinamenta naturae, quod prius inciperet in homine macula quam uita.

XII, 58. Dum haec dicit et peccatorum specialium atque communium conluuiem confitetur, subito ei splendor ueritatis et candor gratiae spiritalis offulsit. Supergressus enim umbram spiritu prophetico ipsa uidit mysteriorum sacramenta caelestium, quorum typum Moyses praefigurauit in lege <sup>a</sup>. Vulneratus igitur caritatis <sup>b</sup> uulnere et indagandae captus ueritatis cupiditate in superiora suae mentis extendit intuitum <sup>c</sup> et in futura prospiciens thensauros sapientiae et scientiae <sup>d</sup> uidit in Christo, praeuidit baptismatis sacramentum et miratus gratiam exclamauit subito dicens : *Ecce enim ueritatem dilexisti ; incerta et occulta sapientiae tuae manifestasti mihi* <sup>e</sup>. Non incerta mysteria, quia certa sunt, nec incerta secreta et arcana sapientiae, sed non manifesta. Hoc enim significat quae adhuc nullis

58, 14 significat KGs : significant BRB'' || quae adhuc conieci : ad haec quae KR quae B''G quia Bs.

58 a. Cf. Ex. 24, 8 || b. Cf. Cant. 2, 5 || c. Cf. Phil. 3, 13 || d. Cf. Col. 2, 3 || e. Ps. 50, 8 (LXX).

87. Cf. *De paenit.*, I, 3, 13 (avec citation du *Ps.* 50, 7).

88. Cf. le fragm. 3 du *De sacramento regenerationis siue de philosophia* (G. MAREC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 258) : « Ecce in iniquitatibus conceptus sum et in delictis peperit me mater mea (*Ps.* 50, 7). Male Eua parturiuit, ut partus relinqueret mulieribus hereditatem, atque unusquisque concupiscentiae uoluptate concretus et genitalibus uisceribus infusus et coagulatus in sanguine, in pannis inuolutus, prius subiret delictorum contagium quam uitalis spiritus munus hauriret. » Voir G. MAREC, *ibid.*, p. 300.

en effet que celui qui ne devait pas commettre le péché de la faiblesse charnelle ne subit aucune souillure originelle provenant de la génération<sup>87</sup>. C'est donc avec raison que David a déploré avec tristesse la présence en lui-même des souillures de la nature, puisque chez l'homme la souillure commence même avant la vie<sup>88</sup>.

### B. Les signes de la rémission des péchés

**Verset 8** XII, 58. Alors qu'il prononçait  
**L'illumination prophétique** ces paroles et confessait les im-  
**fruit de la pénitence** mondes souillures des péchés de l'individu et des péchés de l'espèce, brusquement<sup>89</sup>, la splendeur de la vraie réalité et l'éclatante blancheur de la grâce spirituelle brillèrent à ses yeux. Car s'élevant au-dessus de la simple figure, il vit<sup>90</sup>, dans l'esprit prophétique, les sacrements mêmes des mystères célestes dont Moïse a préfiguré le type dans la Loi <sup>a</sup>. Aussi, blessé<sup>91</sup> de la blessure d'amour <sup>b</sup>, et pris du désir ardent de découvrir la vraie réalité, il tendit son regard jusque dans les régions supérieures <sup>c</sup> de son esprit, et sa vue plongeant dans le lointain du futur<sup>92</sup>, il discerna les trésors de sagesse et de science <sup>d</sup> contenus dans le Christ. Il vit à l'avance le sacrement de baptême et, frappé d'admiration devant la grâce, il s'écria brusquement : « Voici que tu as aimé la vraie réalité ; tu m'as révélé ce qui est indéterminé et caché en ta sagesse <sup>e</sup>. » Les mystères eux-mêmes ne sont pas indéterminés, car, au contraire, ils sont déterminés ; les secrets et les arcanes de ta sagesse ne sont pas indéterminés, mais il ne sont pas révélés. Par ce terme, il désigne

89. Dramatisation analogue en *De Isaac*, 50. Cf. Introduction, p. 22.

90. Cf. *De interpell.*, IV, 9, 32 (*uidens... in spiritu*). Cf. plus haut, § 23.

91. Cf. *De Isaac*, 8 (*vulneratam caritatis*) ; *Exp. Ps. CXVIII*, 15, 39 ; *De uirginitate*, 91.

92. Dans cette description de l'extase prophétique, il peut y avoir un souvenir de *Phil.* 3, 13, sous une forme analogue à *Exp. Ps. CXVIII*, 15, 23 : « Extendens se semper ad superiora (= τοῖς ἔμπροσθεν) et ea quae praeteriit obliuiscens. » Mais on comparera également avec *De Isaac*, 62 (commentant *Cant.* 6, 9 : *prospiciens*) : « Tamquam in superioribus domus suae, id est corporis sui et supra mundum posita diuina intuetur. »

15 essent manifestata ; *quod enim oculus non uidit nec auris  
audiuit nec in cor hominis ascendit, hoc praeparauit deus  
diligentibus eum*<sup>1</sup>. Videns igitur ea dicit : Ecce iam non  
in umbra non in figura non in typo, sed in ueritate lux aperta  
resplendet. Ecce nunc ueritatem aspicio, splendorem ueri-  
20 tatis agnosco, nunc te maiore, domine deus noster, ueneror  
affectu. *Ecce enim ueritatem dilexisti*<sup>2</sup>. Non per speculum,  
non in aenigmate, sed facie ad faciem<sup>3</sup> te mihi, Christe,  
demonstras ; te in tuis teneo<sup>4</sup> sacramentis. Haec sunt tuae  
uera sacramenta sapientiae, quibus mentis occulta mun-  
25 dantur<sup>5</sup>.

59. Itaque iam laetus atque securus, quod uibrasset  
ei sapientiae plenitudo, dicit ad dominum : *Asperges me  
hysopo, et mundabor ; lauabis me, et super niuem dealba-  
bor*<sup>6</sup>. Bene et ueteris testamenti sacramenta non eua-  
5 cuat et euangelica docet mysteria praeferenda. Hysopo  
mundari secundum legem postulat, lauari secundum euan-

58, 18 non<sup>1</sup> *KRB''G* : nec *Bs* || 22 facie *Bp°RB''G* : faciem *Bac* (m  
*expunxit*) s om. *K* || 23 demonstras *RB''G* : demonstrasti  
*Ks monstrasti B* || te in tuis *K* (te s.v.) *RB''G* : in tuis  
te *Bs* || teneo *KRB''G* : inuenio *Bs*.

58 f. I Cor. 2, 9 || g. Ps. 50, 8 || h. Cf. I Cor. 13, 12 ||  
i. Cf. Cant. 3, 4 ; Matth. 23, 9 || j. Cf. Ps. 13, 13 ||  
59 a. Ps. 50, 9.

93. La « réalité » qu'aime Dieu, c'est la réalisation du mystère du salut, en opposition à l'« ombre » de l'image et du type. Sur ce groupe d'idées origéniennes (« vision face à face », opposition « ombre-réalité ») cf. ORIGÈNE, *Entretien avec Héraclide*, SC 67, p. 108, reproduit par AMBROISE, *Exp. Eu. sec. Lucam*, VII, 38-39.

94. Cf. *De Isaac*, 43 : « Teneo te... ut cognoscam mysteria tua, ut hauriam sacramenta tua. »

95. *Sacramenta* est ici une reprise de *occulta sapientiae tuae* (Ps. 50, 8) mis en relation avec Ps. 18, 13 : « Ab occultis meis munda me. » On retrouve la même liaison entre « secrets » de la sagesse et « secrets » de l'esprit, dans *Expl. Ps. XII*, 45, 1-3. Dans le commentaire du psaume 45, Ambroise sou-

les choses qui n'avaient encore été manifestées à personne. « Ce que l'œil, en effet, n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'a pas pénétré dans le cœur de l'homme, cela Dieu l'a préparé pour ceux qui l'aiment<sup>1</sup>. » C'est pourquoi, voyant ces choses il dit : Voici que désormais ce n'est pas dans l'ombre, ce n'est pas en figure, ce n'est pas dans un symbole, mais c'est en réalité que la lumière, devenue manifeste, resplendit. Voici que maintenant je contemple la réalité, je perçois la splendeur de la réalité<sup>93</sup>, maintenant, ô Seigneur notre Dieu, je te vénère avec un plus grand amour. « Car voici que tu as aimé la vraie réalité<sup>2</sup>. » Ce n'est pas dans un miroir, ce n'est pas en énigme, c'est face à face<sup>3</sup> que tu te montres à moi, ô Christ ; je te saisis<sup>4</sup> dans tes mystères<sup>94</sup>. Voilà les vrais secrets de ta sagesse<sup>95</sup>, qui purifient les secrets de l'esprit<sup>5</sup>.

Verset 9 59. C'est pourquoi, désormais  
La blancheur spirituelle joyeux et assuré — car l'accomplisse-  
ment des desseins de la sagesse  
avait étincelé à ses yeux —, il dit au Seigneur : « Tu m'aspergeras  
avec l'hysope et je serai purifié ; tu me laveras et je serai plus  
blanc que neige<sup>6</sup>. » D'une manière excellente, à la fois il n'abolit  
pas les sacrements de l'Ancien Testament et il enseigne qu'il  
faut leur préférer les mystères de l'Évangile. Il demande que  
l'hysope<sup>96</sup> le purifie, conformément à la Loi, mais il désire

ligne (p. 329, 10 Petschenig) que le titre du psaume comporte l'expression « pro occultis » et il rapproche cette notion de celle qui apparaît au verset 8 du psaume 50 : « Incerta et occulta sapientiae tuae manifestasti mihi. » Il en conclut : « Ergo in occulto cordis nostri occulta sapientiae recondamus » (p. 329, 20). Donc les secrets de la sagesse gardés dans le secret des cœurs purifient ceux-ci.

96. DIDYME, *Commentaire sur les psaumes*, § 541 Mühlenberg : « Celui qui s'approche de la Pâque figurative, conformément à la Loi, est purifié par le sang d'un agneau de ce monde, en utilisant l'hysope, comme il est écrit dans l'Exode (12, 22). Mais celui qui s'approche de l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, étant lavé par le sang de son immolation, est plus blanc que neige. Les deux choses sont arrivées à David : il a été aspergé à l'aide de l'hysope — le sang de l'agneau figuratif — et il a été lavé par Jésus de telle sorte qu'il est plus blanc que neige. » Chez Didyme, David est « aspergé » (Ancienne Alliance) et en même temps « lavé » (Nouvelle Alliance). Ambroise ne rapporte plus les deux phrases à David et les oppose dans le temps (imparfait et présent).

gelium concupiscit et super niuem se extimat, si lotus fuerit, dealbandum. Per hysopi fasciculum aspergebatur agni sanguine qui mundari solebat typico baptisate <sup>b</sup>. Lauatur  
 10 autem qui diluitur aeterni fontis inriguo et super niuem dealbatur cui culpa dimittitur. Denique de ipsa anima dicitur : *Quae est haec, quae ascendit dealbata* <sup>c</sup> ? Antequam baptizaretur, ipsa est quae dicebat : *Nigra sum et decora, filia Hierusalem* <sup>d</sup>. Erat enim nigra, tenebroso peccatorum horrore deformis, sed posteaquam abluta per baptismum remissionem meruit delictorum, dealbata ascendit ad Christum. Inde et per Esaiam dominus locutus est dicens : *Si fuerint peccata uestra sicut phoenicium, ut niuem dealbabo* <sup>e</sup>, id est : si cruenta, si tetra, mundabo. Haec est nix intelligibilis, de qua ait quod domini Iesu in euangelio refulserint uestimenta sicut nix <sup>f</sup>, eo quod peccatum non cognouit <sup>g</sup> et caro eius, qua se induit ueniens in hunc mundum, ab omni fuerit munda delicto. Quid miraris si uidit baptismatis sacramenta cum supra dixerit, ubi descripsit domini passionem : *Dominus pascit me, et nihil mihi deerit ; in loco uiridi ibi me conlocauit, super aquam refectionis educauit me* <sup>h</sup>,

59, 7 super *KB''* : supra *BRGs* || 9 solebat *K* : uolebat *BRB''Gs* || 10 super *K* : supra *BRB''Gs* || 14 filia *KBRs* : filiae *B''G* fortasse recte || 20 quod domini Iesu in euangelio *KRB''G* : dominus Iesus in euangelio quod *B* in euangelio quod domini Iesu *s* || 21-22 cognouit et *K* : cognouerit *BRB''Gs* || 22 qua *RB''G* : quae *K* quando *Bs*.

59 b. Cf. Ex. 24, 6-8 ; Hébr. 9, 13-14 ; 19-20 || c. Cant. 8, 5 || d. Cant. 1, 5 || e. Is. 1, 18 (LXX) || f. Cf. Matth. 17, 2 || g. Cf. Jn 8, 46 ; I Cor. 5, 21 ; Hébr. 4, 15 ; I Pierre 2, 22 || h. Ps. 22, 1-2.

97. Développement exactement parallèle dans *De mysteriis*, 34.

98. Cf. G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 302, qui note qu'Am broise a peut-être emprunté l'expression *fontis inriguum* à VIRGILE, *Georg.* IV, 32 et qu'il l'emploie maintes fois pour désigner les eaux de la fontaine baptismale.

99. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 83 : « Tu cherches quel est cet hysope avec lequel Dieu asperge afin de purifier et comment

ardemment être lavé, conformément à l'Évangile<sup>97</sup>, et il estime qu'il devra être plus blanc que la neige s'il est lavé. Il était aspergé du sang d'un agneau, à l'aide du bouquet d'hysope, celui qui avait coutume d'être purifié par le baptême figuratif <sup>b</sup>. Mais il est lavé celui dont les fautes sont effacées par le flot de la source éternelle<sup>98</sup> et il est plus blanc que neige celui dont la faute est remise. En outre il est dit de l'âme<sup>99</sup> elle-même : « Qui est-elle, celle qui monte, toute blanche <sup>c</sup> ? » Avant d'être baptisée, c'est elle-même qui disait : « Je suis noire, mais belle, ô fille de Jérusalem <sup>d</sup>. » Elle était noire en effet, défigurée par l'horreur ténébreuse du péché, mais après que, lavée par le baptême, elle a mérité la rémission de ses fautes, elle s'élève, toute blanchie jusqu'au Christ. De là ce qu'a exprimé le Seigneur par la bouche d'Isaïe en disant : « Vos péchés fussent-ils pareils à l'écarlate, je les rendrai blancs comme neige <sup>e</sup> », c'est-à-dire, s'ils sont rouges sang, s'ils sont noirs même, je les purifierai. Il s'agit ici de la neige spirituelle<sup>100</sup> au sujet de laquelle l'Écriture dit que les vêtements du Seigneur Jésus, dans l'Évangile, resplendirent comme neige <sup>f</sup>, parce qu'il n'a pas connu le péché <sup>g</sup> et que sa chair, dont il s'était revêtu en venant en ce monde, était pure de toute faute<sup>101</sup>. Comment s'étonner que David ait vu à l'avance les mystères du baptême<sup>102</sup>, alors qu'il a dit auparavant, là où il a décrit la passion<sup>103</sup> du Seigneur : « Le Seigneur est mon berger et rien ne me manquera. Il m'a établi dans une région verdoyante et il m'a conduit près de l'eau de la régénération <sup>h</sup> » ? Et ailleurs : « La voix du Seigneur retentit

il lave, en sorte qu'elle soit plus blanche que neige, en sorte qu'il est dit au sujet d'une telle âme : ' Qui est-elle, celle qui monte, toute blanche ? ' »

100. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 541 Mühlénberg : « Ici il fait allusion à la neige spirituelle. »

101. Cf. *De mysteriis*, 34-35, où l'on retrouve les mêmes citations scripturaires.

102. Les mystères du baptême sont indiqués par la mention de l'eau dans les deux psaumes 22 et 28 (*aquam refectionis, uox domini super aquas*). Sur le rôle du psaume 22 dans la liturgie baptismale, cf. J. DANIELOU, « La messe et sa catéchèse chez les Pères de l'Église », dans le recueil *La messe et sa catéchèse*, Paris 1947, p. 49 s. et G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 303. Cf. *De mysteriis*, 43 et *Expl. Ps. XII*, 36, 61.

103. Il décrit la passion à cause du mot *baculus*, cf. *De sacram.*, V, 3, 13 : « Virga imperium, baculus passio. »

et alibi : *Vox domini super aquas, deus maiestatis intonuit* <sup>1</sup> ?  
 Et de ipso sacramento plenius dixit : *Parasti in conspectu*  
*meo mensam ; inpinguasti in oleo caput meum, et poculum*  
 30 *tuum inebrians quam praeclarum est* <sup>1</sup>.

XIII, 60. Merito ergo istic quoque exultans ait : *Auditui*  
*meo dabis gaudium et laetitiam et exultabunt ossa humiliata* <sup>a</sup>.  
 Probasti, domine Iesu, quia numquam tua uerba praete-  
 reunt <sup>b</sup>, probasti illud euangelicum quod dixisti : *Multi*  
 5 *prophetae et iusti uoluerunt uidere quae uideatis et audire*  
*quae auditis* <sup>c</sup>. Ecce Dauid solo laetatur auditu, quia futura  
 esset remissio peccatorum, et prophetat quia *exultabunt*  
*ossa humiliata* <sup>d</sup>. Sicut omnia iusti ossa dicent : *Domine,*  
*quis similis tibi* <sup>e</sup> ? sic *exultabunt ossa humiliata*, humi-  
 10 *liantis scilicet animam suam iusti. Dicuntur ergo ossa uir-*  
*tutes, dicuntur ossa uelut quidam animi motus uel animae,*  
*qui motus humiliantur peccatis, exultant gratiae caelestis*  
*munere.*

59, 27 maiestatis intonuit *KRB''G* : maiestatis *Bs* || 60, 1 ergo  
 istic quoque *RB''G* : quoque istic *K* ergo istis *Bs* ||  
 2 et <sup>2</sup> *KB''G* : om. *BRs* || 9-10 humiliantis *s* : humiliantes  
*KBRB''* fortasse recte humilitatis *G*.

59 i. Ps. 28, 3 || j. Ps. 22, 5. || 60 a. Ps. 50, 10 ||  
 b. Cf. Matth. 24, 35 || c. Matth. 13, 17 || d. Ps. 50, 10  
 || e. Ps. 34, 10.

104. Cf. *Expl. Ps. XII*, 35, 19 et 36, 61.

105. ORIGÈNE, dans ms. *Lavra B 83* (communiqué par M. Richard) : « De même que tous mes os diront : 'Seigneur qui est semblable à toi ?' Ce sont les os du juste. De même les os humiliés exulteront. On pourrait dire avec vraisemblance que les os humiliés sont ceux de celui qui jeûne. » Texte qui se retrouve en partie dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 83. Comparer avec ORIGÈNE, *Entretien avec Héraclide*, SC 67, p. 98.

au-dessus des eaux, le Dieu de majesté a fait retentir sa voix de tonnerre <sup>1</sup>. » Et du mystère par excellence<sup>104</sup>, il a déclaré plus explicitement encore : « Tu as dressé ta table devant moi, tu as répandu l'huile sur ma tête, et ta coupe qui m'enivre, comme elle est merveilleuse <sup>1</sup> ! »

#### Verset 10

XIII, 60. C'est donc à juste titre  
 1<sup>o</sup> : Les « os » sont qu'ici, transporté de joie, il dit  
 les puissances de l'âme aussi : « Tu me feras entendre la  
 joie et l'allégresse et les os humiliés  
 exulteront <sup>a</sup>. » Tu as prouvé, Seigneur Jésus, que jamais tes  
 paroles ne passent <sup>b</sup>. Tu as montré la vérité de cette parole  
 évangélique que tu as prononcée : « Nombre de prophètes  
 et de justes ont voulu voir ce que vous voyez et entendre ce  
 que vous entendez <sup>c</sup>. » Mais voilà que David se réjouit du  
 simple fait d'entendre qu'il y aura une rémission des péchés  
 et il prophétise que « les os humiliés exulteront <sup>d</sup> ». De même  
 que tous les os du juste<sup>105</sup> diront : « Seigneur, qui est semblable  
 à toi <sup>e</sup> ? », de même, « les os humiliés exulteront », à savoir les  
 os du juste qui humilie son âme. Sont appelés os les puissances<sup>106</sup> ;  
 sont appelés os certains mouvements de l'esprit ou de l'âme :  
 ces mouvements sont humiliés par les péchés, mais exultent  
 du don de la grâce céleste.

106. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 542 Mühlberg : « Souvent les pensées et les puissances de l'âme sont appelées 'les os'. Ces os sont humiliés par le péché, par la magie sophistique. Mais si Dieu fait entendre la joie et l'allégresse, les os humiliés exultent. » Ambroise juxtapose deux exégèses. Si l'on entend par « humiliation », la mortification, les « os », c'est-à-dire l'intérieur, du juste, exulteront lors de la rémission des péchés, c'est une exégèse d'Origène (cf. note précédente). Si l'on entend par « humiliation » la confusion et l'abaissement provoqués par le mal, les « os » correspondront soit aux « puissances de l'âme », c'est-à-dire aux anges, contristés par les fautes de l'âme, soit aux mouvements de l'âme, victime du péché. Humiliés par la chute, ils se réjouiront de la grâce accordée au pécheur. C'est l'exégèse de Didyme, mais elle est probablement elle aussi de provenance origénienne ; cf. ORIGÈNE, *Hom. in Jesu Nave*, XX, 1, SC 71, p. 408. Voir aussi DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 330 Mühlberg.

Dicuntur et ossa populi ecclesiarum, unde habes dictum  
 15 in psalmo : *Non est absconditum os meum, quae fecisti  
 in abscondito* <sup>f</sup>. Os suum ecclesiam dixit et plebis deuotae  
 conuentus sacros, *quoniam sumus membra corporis Christi  
 de carne ipsius et de ossibus eius* <sup>g</sup>. Hoc igitur dicit, quia  
 20 resurrectionis accipiet.

61. Sequitur : *Auerte faciem tuam a peccatis meis et  
 omnes iniquitates meas dele* <sup>a</sup>. Vsitata est deprecatio, ut  
 eos quos laesimus obliuisci offensionis propriae postulemus.  
 Moraliter ergo dominum rogat propheta, ut auertat faciem  
 5 suam a peccatis eius et tamquam obliuia peccatorum  
 eius adsumat. Sed quia omnia spectat et nihil eum praeterit,  
 obliuisci non potest sicut nos, quos breui interuallo  
 temporis eorum quae cognouimus memoria subterfugit.  
 Ideo bene ait, ut faciem suam auertat, non ab ipso, ne  
 10 deficiat destitutus <sup>b</sup>, sed a peccatis, ut uires non possint  
 habere peccata ipsius. Quos enim aspicit dominus inluminat  
 et in uultu domini <sup>c</sup> pietas atque indulgentia est. Ideoque  
 hic ipse ait : *De uultu tuo iudicium meum prodeat* <sup>a</sup> ; de  
 uultu enim domini uenia, non poena procedit. Rogandus  
 15 est ergo, ut nos aspiciat, auertat autem faciem suam a  
 peccatis nostris, ut deleat ea <sup>e</sup>. Quae enim non aspicit

60, 15 quae *KRB*s : quod *B''G* || 16 abscondito *BG*s : abdito *K*  
 occulto *RB''* || 61, 4 dominum *KB''G* : deum *BR*s ||  
 6 spectat *Schenkl* : expectat *B''* expectat *KBRG* || 15 est  
*KRB''G* : *om. Bs*.

60 f. Ps. 138, 15 || g. Ephés. 5, 30 ; cf. Gen. 2, 23 || 61 a.  
 Ps. 50, 11 || b. Cf. Ps. 103, 29 || c. Cf. Ps. 66, 2 ;  
 118, 135 || d. Ps. 16, 2 || e. Cf. Ps. 50, 11.

107. Cf. *Expl. Ps. XII*, 37, 27.

108. Le texte latin est une traduction littérale du grec des LXX :

2° : Les « os » sont Sont appelés aussi os les peuples  
 les membres de l'Église des églises<sup>107</sup>. C'est pourquoi tu trouves  
 cette parole dans le psaume : « Ce  
 que tu as fait dans le secret n'est pas caché<sup>108</sup> à mon os <sup>f</sup>. »  
 Il a appelé son os, l'Église et les saintes réunions du peuple  
 pieux, car « nous sommes les membres du corps du Christ,  
 de sa propre chair et de ses os <sup>g</sup> ». Il s'exprime ainsi, parce que  
 l'Église du Seigneur connaîtra toutes les œuvres divines et  
 recevra la certitude de la résurrection.

Verset 11 a 61. Vient ensuite : « Détourne ta  
 Dieu détruit le péché face de mes péchés et efface toutes  
 en ne le regardant pas mes iniquités <sup>a</sup>. » Pour demander pardon,  
 habituellement, nous implorons  
 ceux que nous avons blessés pour qu'ils oublient l'offense que  
 nous leur avons faite. Il est donc bien dans le rôle du prophète<sup>109</sup>  
 de prier le Seigneur de détourner sa face de ses péchés et d'accepter,  
 pour ainsi dire, d'oublier ses fautes. Mais parce que Dieu voit toutes  
 choses et que rien ne lui échappe, il ne peut oublier à notre manière  
 à nous, pour qui il suffit d'un court intervalle de temps pour que le  
 souvenir de ce que nous avons connu se dérobe. Aussi est-ce avec raison  
 que David dit à Dieu de détourner son visage non pas de sa personne —  
 de crainte qu'abandonné, il ne soit annihilé <sup>b</sup> —, mais de ses péchés,  
 afin que ses péchés ne puissent plus avoir de forces. Ceux que Dieu  
 regarde, en effet, il les illumine et il y a miséricorde et pardon dans  
 la face du Seigneur <sup>c</sup>. C'est pour cela que notre prophète dit lui-même :  
 « Que mon arrêt sorte de ta face <sup>a</sup> », car de la face du Seigneur,  
 procède le pardon et non pas le châtement. Il faut donc le prier qu'il  
 nous regarde, mais qu'il détourne sa face de nos péchés, afin de les  
 effacer <sup>e</sup>. Car les choses qu'il

Ὁὐκ ἐκρύβη τὸ ὄστρον μου ἀπὸ σοῦ ἔ ἐποίησας ἐν κρυφῇ.  
 Cf. *Expl. Ps. XII*, 37, 27 (où il faut remplacer *quod* par *quae*) et *De fide*  
 III, 14, 110. *Est absconditum* est construit comme *latere aliquem* (VIRGILE,  
*En.*, I, 130) avec l'accusatif.

109. *Moraliter* : terme de rhétorique pour désigner la qualité d'un discours  
 qui convient au caractère de la personne que l'on met en scène ; il se rapporte  
 à l'*ethopoia*, cf. H. LAUSBERG, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, Munich  
 1960, § 820 s.

delet et quae deleuerit eorum memoria sepelitur, sicut ipse dominus ait : *Ego sum, ego sum qui deleo iniquitates tuas, et memor non ero ; tu autem memor esto et iudicemur* <sup>f</sup>.

62. Peccatum autem aut donatur aut deletur aut tegitur. Donatur per gratiam, deletur per sanguinem crucis, tegitur per caritatem. Similiter et iniquitas, quae aestimatur habitudo mentis iniustae, licet Iohannes in epistula  
 5 eum qui fecerit peccatum et iniquitatem fecisse dixerit, sicut habemus scriptum : *Omnis qui facit peccatum et iniquitatem facit* <sup>a</sup>. Peccatum est iniquitas, quia in peccato ipso iniquitas est ; tamen, ut nobis uideatur, peccatum opus  
 10 est iniquitatis, iniquitas autem operatrix culpae atque delicti. Plus est ergo ut ipsa iniquitas deleatur, excidatur radix et seminarium peccatorum. Tollatur mala radix, ne malos fructus faciat <sup>b</sup>, aboleatur omnis erroris affectus, uniuersa iniquitatum genera tollantur. 63. Itaque quemadmodum intrans in animam sapientiae disciplina imprudentiam tollit et scientia ignorantiam, sic perfecta uirtus iniquitatem et remissio peccatorum delet omne peccatum.  
 5 Vnde praeclare apostolus ait quia *donauit nobis peccata dominus Iesus delens chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum, inquit, de medio tulit adfigens illud cruci* <sup>a</sup>. Deleuit sanguine suo atramentum Euae, deleuit obligationem hereditatis obnoxiae. Fides igitur

61, 17 eorum memoria *K* : et cum memoria *R* ea memoria *Bs* memoria *B''G* || sepelitur *KRB''* : sepelientur *Bs* sepeliuntur *G* || 62, 12 omnis erroris *KRB''* : erroris omnis *BGs*.

61 f. Is. 43, 25-26 (LXX) || 62 a. I Jn 3, 4 || b. Cf. Matth. 7, 17 || 63 a. Col. 2, 13-14.

110. Sur *iniquitas* et *peccatum*, cf. plus haut, n. 57 et 69. Ici l'*habitudō* correspond à l'*hexis*, ou à la *diathesis*, c'est-à-dire à la disposition durable.

ne regarde pas, il les efface, et des choses qu'il a effacées, le souvenir disparaît, comme le Seigneur lui-même l'a dit : « C'est moi, oui c'est moi qui efface tes iniquités et je n'en aurai plus de souvenir ; mais toi gardes-en le souvenir et allons ensemble en justice <sup>f</sup> ! »

Verset 11 b 62. Or le péché est ou bien remis ou bien effacé ou bien caché. Il est remis par le pardon, effacé par le sang de la croix, caché par la charité. Il en va de même pour l'iniquité<sup>110</sup>, que l'on tient pour la manière d'être durable d'un esprit qui n'agit pas selon la justice — bien que Jean, dans sa lettre, affirme que celui qui a commis le péché a commis aussi l'iniquité, ainsi que nous le trouvons écrit : « Tout homme qui commet le péché commet aussi l'iniquité <sup>a</sup>. » Il est vrai sans doute que le péché est iniquité, car l'iniquité se trouve précisément dans le péché ; pourtant, à ce qu'il nous semble, le péché est l'œuvre de l'iniquité et l'iniquité est ouvrière de faute et de manquement. C'est donc une chose de plus grande importance que l'iniquité elle-même soit effacée, que soit arrachée la racine et la semence des péchés. Que la mauvaise racine soit enlevée pour qu'elle ne porte pas de mauvais fruits <sup>b</sup> ; que tout attachement à l'erreur soit aboli, que toutes les formes de l'iniquité soient enlevées. 63. C'est pourquoi, de même qu'au moment précis où elles pénètrent dans l'âme<sup>111</sup>, la loi de la sagesse chasse la folie et la science expulse l'ignorance, de même la vertu parfaite efface l'iniquité et la rémission des péchés détruit tout péché. C'est pourquoi l'Apôtre dit excellemment que le Seigneur Jésus « nous a remis nos péchés quand il a effacé la cédula du décret qui avait été porté contre nous et quand il l'a, dit-il, fait disparaître en la clouant à la croix <sup>a</sup> ». Par son sang il a effacé la noire encre d'Ève, il a effacé la dette liée à notre héritage coupable<sup>112</sup>. Quant à la foi, elle ôte le

111. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 543 Mühlenberg : « Les péchés sont effacés si nous participons aux vertus. En effet, de même qu'au moment où elle pénètre dans l'âme, la science efface et expulse l'ignorance, de même la présence de la vertu parfaite efface tout péché. »

112. Cf. *De Tobia*, 33.

10 peccatum minuit. Ideo dominus dimittens peccata dicebat :  
*Fiat tibi secundum fidem tuam* <sup>b</sup>.

XIV, 64. Sequitur : *cor mundum crea in me, deus, et spiritum rectum innoua in uisceribus meis* <sup>a</sup>. Superius ab occultis mundari petit <sup>b</sup>, hic postulat cor mundum creari sibi, quod ei proficit qui renouatur spiritu ; in nouo enim  
5 homine cor mundum est, in quo ueterum delictorum fuerit deleta conluuies <sup>c</sup> nec inscripta remanserit aliqua iniquitatis effigies. Grande autem munus cordis est emundatio. Vnde pulcre Solomon : *Quis gloriabitur castum se habere cor* <sup>d</sup> ? et dominus in euangelio : *Beati mundo corde ; ipsi enim*  
10 *deum uidebunt* <sup>e</sup>. Propterea etiam Dauid cor mundum habere cupiebat, ne a facie domini proiceretur <sup>f</sup>. 65. In quo autem cor mundum est, innouatur in eius interioribus spiritus. Viscera enim uelut interiora sunt animae ; sicut enim uiscera interiora sunt corporis, ita sunt et interiora  
5 intellegibilia uiscera animae, ut sunt *uiscera misericordiae* <sup>a</sup>, ut sunt interiora quae in eo sunt, in quibus ait : *Benedic, anima mea, dominum et omnia interiora mea nomen sanctum eius* <sup>b</sup>. Viscera autem animae adinuationes sensuum sunt, bonae cogitationes, studia uirtutum, per-  
10 seuerantia, postremo illae quae graece *ἐννοται* dicuntur.

63, 10 ideo *KRB''G* : et ideo *Bs* || 64, 3 ab occultis mundari *KR* : mundari ab occultis *BB''Gs* || 4 proficit *K* : pro-  
cedit *RB''G* prouenit *Bs* || 7 est emundatio *K* : esse mundi *BRB''Gs* || 65, 3-5 uelut interiora sunt animae sicut enim uiscera (uiscera enim *B''ac*) interiora sunt corporis ita sunt et interiora (interiora *om. B''*) intellegibilia *KB''* : uelut interiora sunt corporis ita sunt et intellegibilia *BRGs* || 6 quae in eo sunt in *K* : quae benedicunt dominum de *BRB''Gs* || 9 cogitationes *KRB''G* : cogitationis *Bs*.

63 b. Matth. 9, 29 || 64 a. Ps. 50 12 || b. Cf. Ps. 18, 13 || c. Cf. Éphés. 4, 22-24 || d. Prov. 20, 9 (LXX) || e. Matth. 5, 8 || f. Cf. Ps. 50, 13 || 65 a. Col. 3, 12 || b. Ps. 102, 1.

113. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 544 Mühlberg : « Si tu effaces tous mes péchés gravés par leurs empreintes dans mon cœur, tu crées un cœur en moi, libéré de toute malice, tu renouelles un esprit de rectitude

péché. C'est pourquoi le Seigneur disait, quand il remettait les péchés : « Qu'il te soit fait selon ta foi <sup>b</sup>. »

Verset 12 XIV, 64. Vient ensuite : « Créé L'infusion de l'Esprit Saint en moi un cœur pur, ô Dieu, et renouelle un esprit droit dans mes entrailles <sup>a</sup>. » Plus haut, il demande d'être purifié de ses fautes cachées <sup>b</sup> ; ici, il supplie que soit créé en lui un cœur pur, ce que gagne celui qui est renouvelé en esprit. Chez l'homme nouveau, en effet, le cœur est pur, puisqu'en lui est effacée la souillure des vieilles fautes <sup>c</sup> et que n'y demeure imprimée aucune trace d'iniquité<sup>113</sup>. Or c'est un grand privilège que la purification du cœur<sup>114</sup>. C'est pourquoi Salomon a dit d'une manière très belle : « Qui se glorifiera d'avoir le cœur pur <sup>d</sup> ? » Et le Seigneur, dans l'Évangile : « Bienheureux ceux dont le cœur est pur, car ils verront Dieu <sup>e</sup>. » C'est pour cette raison aussi que David désirait avoir un cœur pur, afin de n'être pas rejeté loin de la face du Seigneur <sup>f</sup>. 65. Or chez celui dont le cœur est pur, l'esprit est renouvelé en son intérieur. Car les entrailles sont comme l'intérieur de l'âme<sup>115</sup> ; de même, en effet, que les entrailles sont l'intérieur du corps, de même les entrailles spirituelles sont l'intérieur de l'âme, telles les « entrailles de la miséricorde <sup>a</sup> », tel l'intérieur qui est en David, dans lequel il dit : « Bénis, ô mon âme, le Seigneur et que tout mon intérieur bénisse son saint nom <sup>b</sup>. » Les entrailles de l'âme <sup>116</sup>, ce sont les exercices de découverte des sens (de l'Écriture), les bonnes pensées, la pratique des vertus, la constance, enfin ce que l'on appelle en grec *ἐννοται*<sup>117</sup>, les conceptions.

en mon intérieur. » Ici encore nous sommes en présence d'un thème origénien : cf. plus haut, n. 63 (quorum in semet ipsa signa ac formas, cum peccaret, expresserat).

114. Cf. *Ép. Ps. CXVIII*, 8, 21 : « Emunda igitur cor tuum ut quasi nouus creeris renouato spiritu. »

115. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 84 : « Les entrailles spirituelles, dont il est dit : ' Bénis, ô mon âme, le Seigneur et que tout mon intérieur bénisse son saint nom ' . »

116. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 544 Mühlberg : « Les entrailles de l'âme sont les bonnes pensées, les sages distinctions, au sujet desquelles il est dit : ' Et que tout mon intérieur bénisse son nom ' . »

117. Le mot est probablement un souvenir de Didyme (cf. note précédente).

66. Rectus autem spiritus <sup>a</sup>, qui bene dirigit, qui deducit in uiam rectam <sup>b</sup>, hic est *spiritus ueritalis* <sup>c</sup> uel certe recta hominis conscientia nullis inflexa peccatis uel spiritus qui in homine est <sup>d</sup>. Non praetermisimus quid alii sentiant; tamen nobis uidetur, quoniam de mysteriis dicit lectio et futurae gratia renouationis exprimitur, spiritus sancti infusio postulari.

67. Denique sequitur : *Ne proicias me a facie tua et spiritum sanctum tuum ne auferas a me* <sup>a</sup>. Si quis nos offenderit seruulorum, auertere ab eo uultum solemus. Plerique autem diuitum <a>mendare consuerunt mancipia sua et per agellulos relegare, et haec poena grauior aestimatur. Denique solent magis se offerre uerberibus. Si apud homines hoc graue ducitur, quanto magis apud dominum deum nostrum. Quasi non hinc dolor parricidalis, reprimendus quidem, si qua eum pietas temperare potuisset, eruperit, quod faciem suam deus a Cain muneribus auertit, respexit autem super munera Abel. Itaque tacito uultu alterum innocentem pronuntiauit, alterum peccatorem <sup>b</sup>. Ergo quasi ultimus seruus humiliat se et quasi in peccato deprehensus et offensae reus obsecrat, ut flagelletur potius quam proiciatur a facie domini. 68. Quomodo proiciat

66, 5 post uidetur inseruit Schenkl quod sed perperam || 7 postulari KRB''G : postulatur Bs || 67, 4 <a>mendare Schenkl : emendare KBRB''G || consuerunt KBG : consueuerunt RB''s.

66 a. Cf. Ps. 50, 12 || b. Cf. Ps. 142, 10 || c. Jn 15, 26  
d. Cf. I Cor. 2, 11 || 67 a. Ps. 50, 13 || b. Cf. Gen. 4, 3-5.

118. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 544 Mühlenberg : « Mais l'Esprit droit, c'est ou bien l'Esprit Saint ou la droite conscience de l'homme ou bien ce que l'on appelle l'esprit qui est en l'homme. »

119. Sur cette construction (*uidetur... infusio... postulari*), cf. A. ERNOUT - FR. THOMAS, *Syntaxe latine*, § 330.

66. Mais l'Esprit<sup>118</sup> droit <sup>a</sup>, c'est-à-dire celui qui dirige bien, qui mène dans la voie droite <sup>b</sup>, c'est « l'Esprit de vérité <sup>c</sup> » ou, à tout le moins, la droite conscience de l'homme qu'aucun péché n'a fait dévier, ou l'esprit qui est en l'homme <sup>d</sup>. Nous n'avons pas voulu omettre ce que pensent d'autres auteurs, mais, à notre sentiment, puisque ce texte parle des mystères et qu'y est exprimée la grâce du renouvellement futur, c'est l'infusion de l'Esprit Saint qui y est demandée<sup>119</sup>.

**Verset 13** 67. C'est pourquoi il est dit ensuite : **L'exil loin de Dieu** « Ne me rejette pas loin de ta face ; ne me retire pas ton Esprit Saint <sup>a</sup>. » Si l'un de nos esclaves nous a offensés, nous avons l'habitude de détourner de lui notre visage<sup>120</sup>. Et la plupart des riches ont l'habitude de reléguer<sup>121</sup> leurs esclaves et de les envoyer loin d'eux sur de misérables terres, ce qui est considéré comme un châtement très sévère. Par suite, ces esclaves préfèrent, en général, subir la peine du fouet. Si donc l'on regarde cela comme grave quand il s'agit des hommes, à combien plus forte raison quand il s'agit du Seigneur notre Dieu. N'est-ce pas de là qu'a jailli le ressentiment de celui qui devait être le meurtrier de son frère — ressentiment qu'il eût dû certes réprimer si quelque sentiment du devoir avait pu le modérer — du fait, je veux dire, que Dieu détourna sa face des présents de Caïn, tandis qu'il abaissa ses regards sur les présents d'Abel<sup>122</sup> ? Et c'est ainsi que, sans que son visage parlât, il déclara l'un innocent, l'autre pécheur <sup>b</sup>. Aussi David s'humilie-t-il comme le dernier des esclaves et, comme quelqu'un qui a été pris en flagrant délit de péché et qui est punissable pour une offense, il demande en grâce d'être flagellé plutôt que rejeté loin de la face du Seigneur. 68. Quant à savoir de quelle façon Dieu nous rejette

120. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 84 : « L'expression 'Ne me rejette pas loin de ta face' est employée par analogie avec le fait que des hommes sont éloignés de la face de leurs souverains ou de leurs maîtres. »

121. Allusion à l'*amandatio rusticana* : cf. CICÉRON, *Pro Roscio Amer.*, 44. Voir *Expl. Ps. XII*, 36, 20 : « Adam ... de paradiso eiectus in castellum est relegatus » et 38, 36.

122. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 17, 12-13.

deus a facie sua audi dicentem : *Tollite illum in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium* <sup>a</sup>. Qui <a>mendatur a facie eius in tenebris constitutus est. Ideo iustus, ne tenebras patiat, ait : *Vultum tuum, domine, requiram* <sup>b</sup>. Vbi enim domini uultus ibi lumen est, sicut scriptum est : *Faciem tuam inlumina super seruum tuum* <sup>c</sup>. Denique ubi primum intuitus Petrum uidit, et inluminauit <sup>d</sup>. **69.** Grande igitur supplicium proci a facie domini. Proiectus est Adam cum de paradiso exiret <sup>a</sup> nec inmerito ; ipse enim se ante absconderat a facie dei <sup>b</sup>. Exiuit et Cain a facie dei <sup>c</sup> non solum post parricidale commissum, sed etiam postquam deum putauit esse fallendum, ut crimen negaret <sup>d</sup>. Peccator igitur excluditur a facie dei, iustus autem dicit : *Ecce ego* <sup>e</sup>. Denique ipse Dauid cum uideret interire populum, semet ipsum optulit dicens : *Ecce sum, ego peccavi et ego pastor male feci* <sup>f</sup>, et sic ira domini mitigata est et uenia donata <sup>g</sup>.

**70.** Simul ostendit quia sancti permanent, criminosi prociuntur. Ideoque seruanda est nobis gratia spiritalis, ne propter peccata nostra auferatur a nobis. Non enim prociuntur in quo sanctus est spiritus, sed inoffenso muneris sui fructu studet se domino semper offerre, sicut ille qui dicenti domino : *Numquid et uos uullis discedere ?* respondit : *Domine, ad quem ibimus ? Verba uitae aeternae habes, et nos credimus* <sup>a</sup>. **71.** Simul illud considerandum, quia

68, 3 qui <a>mendatur *conici* : qui emendatur *KR* qui non emendatur *Bs* quia qui prociuntur *B''G* || 4 constitutus est *B''* : constitutus *KRG* constituitur *Bs* || 69, 1 domini *KB''G* (cf. 67, 15) : dei *BRs* || 2 cum de paradiso exiret *KRB''G* : de paradiso *Bs* || 70, 7 domine *KRB''G* : om. *Bs*.

68 a. Matth. 22, 13 || b. Ps. 26, 8 || c. Ps. 118, 135 || d. Cf. Lc 22, 61 || 69 a. Cf. Gen. 3, 24 || b. Cf. Gen. 3, 8 || c. Cf. Gen. 4, 16 || d. Cf. Gen. 4, 8-9 || e. I Sam. 3, 4 ; cf. Is. 6, 8 || f. II Sam. 24, 17 (LXX) || g. Cf. II Sam. 24, 25 || 70 a. Jn 6, 67-69.

loin de sa face, écoute ces paroles : « Emportez-le dans les ténèbres extérieures ; là il y aura des pleurs et des grincements de dents <sup>a</sup>. » Celui qui est relégué loin de sa face, se trouve placé dans les ténèbres. Aussi le juste dit-il, pour n'avoir pas à subir le châtement des ténèbres : « Seigneur, je rechercherai ta face <sup>b</sup>. » Là en effet où est la face du Seigneur, là est la lumière, comme il a été écrit : « Fais resplendir ta face sur ton serviteur <sup>c</sup>. » C'est ainsi que, dès que son regard tomba sur Pierre, il l'illumina <sup>d</sup>. **69.** C'est donc un terrible supplice que d'être rejeté loin de la face du Seigneur. Ainsi fut rejeté Adam, lorsqu'il sortit du paradis <sup>a</sup> et ce ne fut pas sans l'avoir mérité<sup>123</sup>, car il s'était lui-même caché loin de la face de Dieu <sup>b</sup>. Cain lui aussi s'éloigna de la face de Dieu <sup>c</sup>, non seulement après avoir tué son frère, mais encore quand il estima qu'il devait mentir à Dieu pour nier son crime <sup>d</sup>. Le pécheur est donc écarté de la face de Dieu, mais le juste dit : « Me voici <sup>e</sup> ! » C'est ainsi que David lui-même, voyant son peuple mourir, s'offrit lui-même en disant : « Me voici, c'est moi qui ai péché et c'est moi le berger qui ai fait le mal <sup>f</sup>. » C'est ainsi que la colère de Dieu s'apaisa et que le pardon fut accordé <sup>g</sup>.

**70.** David montre dans le même temps que les saints demeurent et que les coupables sont rejetés<sup>124</sup>. C'est pour cela que la grâce spirituelle doit être conservée par nous, de peur qu'elle ne nous soit enlevée à cause de nos péchés. Car celui en qui habite l'Esprit Saint n'est pas repoussé, mais il s'attache à rester dans la présence du Seigneur de manière à ce que la jouissance du don qu'il a reçu ne soit pas troublée, comme celui qui, à la question du Seigneur : « Est-ce que vous voulez vous aussi vous en aller ? », répondit : « A qui irions-nous, Seigneur ? Tu as les paroles de la vie éternelle et nous croyons <sup>a</sup>. » **71.** Il faut en même temps considérer que l'Esprit ne nous est

123. Cf. *Exp. Ps. CXVIII*, 16, 31.

124. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 545 Mühlberg : « Alors que les sages demeurent sans cesse en présence du visage de Dieu, seul le coupable est rejeté et banni loin de lui. »

non aufertur spiritus nisi domini uoluntate, sicut non datur nisi domini uoluntate. Qui utique cum datur, non quasi coactus operatur, sed pro sua uoluntate diuiditur, sicut scriptum est dicente apostolo : *Haec autem omnia operatur unus atque idem spiritus diuidens singulis prout uult* <sup>a</sup>. Cum igitur non auferatur nisi domini uoluntate, apparet quia una trinitatis uoluntas est.

XV, 72. *Redde mihi laetitiam salutaris tui et spiritu principali confirma me* <sup>a</sup>. Cui debetur et redditur; redditur rationabili naturae laetitia salutaris. Laetitia autem et gaudium fructus est spiritus <sup>b</sup>; firmamentum quoque nostrum spiritus principalis est. Meritoque is qui principali confirmatur spiritu non est obnoxius seruituti, nescit seruire peccato <sup>c</sup>, nescit fluitare, nescit errare <sup>d</sup> nec studio nutat incerto <sup>e</sup>, sed firmatus in petra <sup>f</sup> solido stabilitur uestigio.

73. Quem putamus dici spiritum principalem ? Plerique spiritum rectum <sup>a</sup> ad dominum referunt Iesum, qui pecca-

72, 5 meritoque *KRB''G* : denique *Bs* || 8 incerto *KRB''G* : incertus *Bs*.

71 a. I Cor. 12, 11 || 72 a. Ps. 50, 14 || b. Cf. Gal. 5, 22 || c. Cf. Rom. 6, 6.17.20 || d. Cf. Éphés. 4, 14 || e. Cf. Jac. 1, 6 || f. Cf. Matth. 7, 25 || 73 a. Cf. Ps. 50, 12.

125. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 84 : « Et l'Esprit Saint ne sort pas de l'homme, sans Dieu qui le retire à ceux qu'il juge. »

126. Cf. *De fide*, II, 6, 48 ; *De sacram.*, VI, 2, 9.

127. ORIGÈNE, dans ms. *Lavra B 83* (texte communiqué par M. Richard) : « On rend à celui auquel on doit quelque chose. On rend donc à la nature raisonnable l'allégresse du Dieu sauveur. »

pas enlevé à moins que le Seigneur ne le veuille<sup>125</sup>, tout comme il ne nous est accordé que s'il le veut. Et, quand il est accordé, ce n'est pas comme un être qui subit une contrainte qu'il agit, mais c'est en fonction de sa propre volonté qu'il se partage comme dit l'Apôtre dans l'Écriture : « Toutes ces choses sont l'œuvre d'un seul et même Esprit qui donne à chacun sa part, comme il le veut <sup>a</sup>. » Donc, puisque l'Esprit ne nous est enlevé que par la volonté de Dieu, il est évident que la volonté de la Trinité est une<sup>126</sup>.

#### Verset 14 b

Le Père,  
le Fils et l'Esprit Saint

XV, 72. « Rends-moi l'allégresse de ton salut et affermis-moi par l'Esprit souverain <sup>a</sup>. » On rend à celui auquel on doit<sup>127</sup>. Voici que l'on rend à la nature raisonnable l'allégresse du salut. Or l'allégresse et la joie sont les fruits de l'Esprit <sup>b</sup>. Et l'Esprit souverain est ce qui nous affermit. C'est donc à bon droit que celui qui est affermi par l'Esprit souverain n'est pas assujéti à la servitude<sup>128</sup>, ignore l'esclavage du péché <sup>c</sup>, ignore la fluctuation, ignore l'erreur <sup>d</sup>, ne demeure pas hésitant <sup>e</sup>, dans l'incertitude de ses sentiments, mais, fondé sur le roc <sup>f</sup>, il se tient sur des pieds solidement assurés.

73. Qui croyons-nous que désigne l'Esprit souverain ? La plupart<sup>129</sup> rapportent l'Esprit droit <sup>a</sup> au Seigneur Jésus qui a

128. ORIGÈNE, dans ms. *Lavra B 83* (texte communiqué par M. Richard) : « Celui qui est affermi par l'Esprit souverain ignore l'esclavage du péché... Tout d'abord le cœur pur est créé, ensuite en lui l'Esprit droit est renouvelé dans les entrailles et cela, sans que soit retiré l'Esprit Saint, en quelque manière que ce soit. Ensuite, après ces deux 'Esprits', c'est grâce à l'Esprit souverain que l'on est affermi par Dieu afin d'être solide et inébranlable » (voir aussi *PG* 12, col. 1456 CD). Le rapprochement entre Ambroise, §§ 72-73 et Origène a été fait par H.-Ch. PUECH, « Origène et l'exégèse trinitaire du psaume 50, 12-14 », dans *Aux sources de la tradition chrétienne. Mélanges M. Goguel*, Paris 1950, p. 180-194.

129. ORIGÈNE, dans ms. *Lavra B 83* (texte communiqué par M. Richard) : « A la suite de cela, à propos des trois Esprits j'observe que peut-être, par suite de ce qui en est de l'Esprit Saint, l'Esprit droit se rapporte au Sauveur, l'Esprit souverain au Père, car le premier renouvelle, le second affermit » (voir aussi *PG* 12, col. 1456 CD. Cf. H.-Ch. PUECH, *op. cit.*, p. 189).

tum mundi abstulit <sup>b</sup> et omne hominum genus sui sanguinis effusione renouavit. Et ideo dictum est : *Et spiritum rectum* <sup>5</sup> *innoua in uisceribus meis* <sup>c</sup>. Spiritum autem sanctum, de quo dicit : *Et spiritum sanctum tuum ne auferas a me* <sup>d</sup>, *spiritum intellegunt ueritatis* <sup>e</sup>, spiritum uero principalem deum patrem arbitrantur. Quam moraliter autem ait : *Ne proicias me a facie tua* <sup>f</sup>. Fideliter timet auferri sibi quam <sup>10</sup> *acceptit gratiam*. Ideoque alibi ait : *Oculi mei semper ad dominum* <sup>g</sup>, et in posterioribus : *Ecce sicut oculi seruorum in manibus dominorum suorum et sicut oculi ancillae in manibus dominae suae ita oculi nostri ad dominum deum nostrum, donec misereatur nobis* <sup>h</sup>. Certè hic est spiritus duc- <sup>15</sup> tor et princeps, qui regat mentem, confirmet adfectum, quo uelit trahat, in superiorem uiam dirigat <sup>i</sup>. **74.** Sunt et qui spiritum acceperint hominis, qui in ipso est. De eo ait apostolus : *Quis enim scit hominum quae hominis sunt nisi spiritus, qui in ipso est* <sup>a</sup> ? Qui potest scire omnia, <sup>5</sup> quem hominis occulta non fallunt <sup>b</sup> potest habere in homine principatum.

XVI, 75. Sequitur : *Docebo iniquos uias tuas et impii ad te conuertentur* <sup>a</sup>. Ille praecipuus gubernator, qui scopuloso in

73, 4 dictum est et *KB''* : dictum est *R* dictum et *Bs* dictum *G* || 14 ductor *K* : doctor *RB''G* auctor *Bs* || 16 uiam *KR* : uitam *BB''Gs*.

73 b. Cf. Jn 1, 29 || c. Ps. 50, 12 || d. Ps. 50, 13 || e. Jn 15, 26 || f. Ps. 50, 13 || g. Ps. 24, 15 || h. Ps. 122, 2 || i. Cf. Ps. 138, 24 || 74 a. I Cor. 2, 11 || b. Cf. Ps. 43, 22 ; 93, 11 ; I Cor. 3, 20 ; Rom. 2, 16 || 75 a. Ps. 50, 15.

130. Cf. plus haut, n. 109.

131. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 545 Mühlenberg : « Dans ces textes aussi il emploie 'esprit' en un double sens : ou bien l'*Esprit Saint*, notre conducteur et notre guide, ou bien l'*esprit de l'homme qui est en lui*, différent de l'âme de l'homme. Cet *Esprit souverain*, selon la première exégèse, donne stabilité et fixité à ceux en qui il est présent. » Ambroise juxtapose donc deux exégèses différentes des versets 12 à 14 du psaume 50. Au § 73, à la suite

effacé le péché du monde <sup>b</sup> et rénové tout le genre humain par l'effusion de son sang. Et c'est pourquoi il a été dit aussi : « Et renouvelle un esprit droit dans mes entrailles <sup>c</sup>. » Pour ce qui est de l'Esprit Saint, à propos duquel le prophète dit : « Ne me retire pas ton Esprit Saint <sup>d</sup> », c'est « l'Esprit de vérité <sup>e</sup> » qu'ils entendent, mais par l'Esprit souverain, ils entendent Dieu le Père. Comme alors il convient bien au caractère de la personne de David<sup>130</sup> de dire : « Ne me repousse pas loin de ta face <sup>f</sup> » ! Dans sa foi, il redoute de se voir enlever la grâce qu'il a reçue. Et c'est pour cela qu'il dit ailleurs : « Mes yeux demeurent toujours tournés vers le Seigneur <sup>g</sup>. » Et dans un psaume postérieur : « Vois : comme les yeux d'esclaves tournés vers les mains de leurs maîtres et comme les yeux de servantes tournés vers les mains de leurs maîtresses, ainsi nos yeux sont tournés vers le Seigneur notre Dieu en attendant qu'il ait pitié de nous <sup>h</sup>. » Certainement, c'est bien là l'Esprit<sup>131</sup> qui est notre conducteur<sup>132</sup> et notre guide, capable de diriger notre esprit, de stabiliser notre amour, de nous entraîner là où il veut, de nous mener dans la voie d'en haut <sup>i</sup>. **74.** Il en est aussi pour estimer qu'il s'agit de l'esprit de l'homme qui est en lui. L'Apôtre dit à son sujet : « Qui, en effet, parmi les hommes, connaît ce qui est de l'homme, si ce n'est l'esprit qui est dans l'homme <sup>a</sup> ? » Mais celui qui peut connaître toutes choses, celui que ne peuvent tromper les secrets de l'homme <sup>b</sup>, celui-là peut tenir la souveraineté dans l'homme.

Verset 15 a XVI, 75. Vient ensuite : « J'ensei-  
La conversion des impies gnerai tes voies aux méchants et  
les impies vers toi feront retour <sup>a</sup>. »  
C'est un pilote hors pair celui qui sait gouverner un navire le

d'Origène, il identifie le *spiritum rectum* du verset 12 b avec le Fils, le *spiritum sanctum* du verset 13 b avec l'Esprit Saint, et le *spiritum principalem* du verset 14 b avec le Père. Mais dans le commentaire qu'il donne du verset 12 b (§ 66) et dans la suite du commentaire du verset 14 (§ 73 *in fine*), il identifie, cette fois à la suite de Didyme, le *spiritum rectum* et le *spiritum principalem*, soit avec l'Esprit Saint, soit avec l'esprit qui est dans l'homme (l'hégémonikon de l'âme).

132. *Ductor* (leçon du manuscrit *K*) correspond à ἄρχων, *princeps* (différent de *principalis*, qui traduit ἡγεμονικόν) correspond à ἡγεμονεύων, les deux termes se trouvant dans le texte de Didyme.

litore nauem gubernat, ille doctor bonus, qui duriora acuit ingenia ad eruditionis profectum, ille bellator egregius, dux mirabilis, qui timidiore accendit in proelium et exploratis locorum fulcit ingenis, ut infirma uirium commodae stationis oportunitate compenset : ille similiter magnus etiam fidei praedicator, qui iniquos docet. Vnde pulchre ait : *Docebo iniquos*. Non dixit : docebo iustos — norunt enim iusti uias domini<sup>b</sup> —, sed *iniquos*, inquit, *docebo*. Denique auctor prudentiae et magister omnium dicit : *Non ueni uocare iustos, sed peccatores*<sup>c</sup>. Et medicus ille caelestis : *Non opus est sanis*, inquit, *medicus, sed infirmis*<sup>d</sup>.

76. Siue igitur ex persona illius qui gentes uocauit siue ex sua bene posuit : *Docebo iniquos*<sup>a</sup>, quia commutare intimos adfectus potest propositumque conuertere doctrina caelestis et operatio diuina sacrilegis pectoribus studia pietatis infundere, ut hi qui sine lege<sup>b</sup> uiuebant conuertantur<sup>c</sup> ad deum uerum, qui ante auertebantur, regalis quoque exemplo paenitentiae hi qui iniquitates et acerba exercent flagitia corrigantur et fide atque opere conuersi doctrinae remedium salutaris accipiant, ingrediantur domini uias, in quibus nullus erroris anfractus, nulla deuerticula praecipitis prolapsionis offendant. Sicut enim bonae uitae

75, 9 norunt *KBacB''G* : nouerunt *Bp̄cs* || 12 uocare iustos *KRB''G* : iustos uocare *Bs* || 76, 6 deum *KR* : dominum *BB''Gs* || 7 hi *KR* : om. *BB''Gs* || 10 nullus *KRB''* : nullos *BGs*.

75 b. Cf. Ps. 26, 11 ; Os. 14, 10 || c. Matth. 9, 13 || d. Matth. 9, 12 || 76 a. Ps. 50, 15 || b. Cf. Rom. 2, 12 || c. Cf. Ps. 50, 15.

133. *Offendant*, verbe transitif, employé absolument : cf. A. BERNOUT - FR. THOMAS, *Syntaxe latine*, § 233.

long d'un littoral plein d'écueils, un maître de qualité celui qui sait affiner les esprits les plus grossiers et les faire avancer dans la voie de l'éducation, un guerrier d'élite, un chef admirable, celui qui sait enflammer les plus timides pour les jeter dans la bataille et qui sait les soutenir par sa connaissance approfondie de la nature des terrains, connaissance qui lui permet de compenser l'insuffisance de ses forces par le choix de positions favorables. De la même manière, c'est un grand prédicateur de la foi, celui qui sait enseigner aux méchants. C'est pourquoi il dit excellemment : « J'enseignerai aux méchants. » Il ne dit pas : j'enseignerai aux justes — car les justes connaissent les voies du Seigneur<sup>b</sup> —, mais : « C'est aux méchants, dit-il, que j'enseignerai. » Enfin la source de la sagesse et notre maître à tous déclare : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs<sup>c</sup> » ; et ce médecin venu du ciel nous dit : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades<sup>d</sup>. »

**Verset 15 b** 76. Qu'il parle au nom de celui qui a **Le retour à Dieu** appelé les nations ou qu'il parle en son propre nom, il a affirmé excellemment : « J'enseignerai aux méchants<sup>a</sup>. » Car l'enseignement céleste peut transformer les dispositions intimes et changer les intentions, et l'opération divine peut répandre dans les cœurs sacrilèges l'amour de la piété, en sorte que des hommes qui vivaient sans loi<sup>b</sup> fassent retour<sup>c</sup> vers le vrai Dieu, eux qui auparavant s'en étaient détournés et qu'à l'exemple aussi du roi repentant, ceux qui se livrent à l'iniquité et à de graves turpitudes s'amendent et, convertis dans la foi et dans l'action, reçoivent le remède de la doctrine du salut, entrent dans les voies du Seigneur, ces voies dans lesquelles ne se rencontrent<sup>133</sup> ni détour qui conduit à l'erreur, ni chemins écartés qui mènent à la chute dans l'abîme. En effet, de même<sup>134</sup> que nous avons un exemple

134. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 547 Mühlenberg : « De même que l'on a comme exemple et modèle de vie parfaite ceux qui ont une vie parfaitement droite, de même ceux qui sont tombés dans le domaine de la gnose ont à imiter celui qui est parvenu à la pénitence, eux qui sont des 'impies qui font retour' vers Dieu. »

specimen et uirtutis exemplar in his uiris est, qui inoffensa uitae suae tempora percurrerint, ita qui ante actis renuntiantes flagitiis uel incredulitatis erroribus emendauerint  
 15 cursum posterioris aetatis iis ad imitandum propositi sunt qui uel opere uel cognitione labuntur.

77. Sequitur : *Libera me de sanguinibus, deus deus salutis meae* <sup>a</sup>. Et ad Vri mortem potest referri <sup>b</sup>, quod mandatae necis eius conscius ueniam tanti poscat admissi et quamuis rex legibus absolutus suae tamen reus sit conscientiae.  
 5 Quibus uinculis se enodare desiderans diuinum sibi precatur auxilium, ut ab omni criminis perpetrati labe mundetur. Et reuera cum mitis et corde mansuetus <sup>c</sup> egregia semper dederit sanctus propheta suae mansuetudinis et pietatis insignia <sup>d</sup>, ita ut aduersariis suis frequenter ignouerit atque  
 10 ab eorum nece putauerit abstinendum <sup>e</sup>, non est mirum quod tam grauiter doleat fundendi sanguinis innoxii sibi obrepisse peccatum. Ideo liberari se a sanguinibus <sup>f</sup>, hoc est a peccatis mortalibus postulauit.

Laudauit dominum deum suum, iustitiam domini praedicauit ideoque addidit : *Exultabit lingua mea iustitiam tuam* <sup>g</sup>. XVII, 78. *Domine, labia mea aperies, et os meum adnuntiabit laudem tuam* <sup>a</sup>. Qui enim laudat dominum

76, 13 percurrerint *RB''G* : percurrerent *K* percucurrerint *Bs* ||  
 16 cognitione *KBR* (γυνῶσιν *Didymus*) : cogitatione *B''Gs* ||  
 78, 1-2 domine — laudem tuam *om. B''*.

77 a. Ps. 50, 16 || b. Cf. II Sam. 11, 14-16 || c. Cf. Matth. 11, 29 || d. Cf. I Sam. 30, 21-25 || e. Cf. II Sam. 19, 16-24 || f. Cf. Ps. 50, 16 || g. Ps. 50, 16 ||  
 78 a. Ps. 50, 17.

135. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 548 Mühlenberg : « Puisque, à cause des fautes mortelles que j'ai commises, je suis rempli de sang, délivre-moi de ces fautes, toi qui es, une fois pour toutes, Dieu et notre Dieu. Peut-être aussi que David demande d'être purifié par le Dieu qui est le Dieu de son salut, de ce qu'il a fait à *Urie* et aux autres, si quelques-uns sont morts avec celui-

de vie droite et un modèle de vertu dans les hommes qui auront parcouru sans tomber tout le temps de leur existence, de même ceux qui, renonçant aux turpitudes commises auparavant ou aux erreurs de l'incredulité, ont amendé le cours du reste de leur vie, sont proposés en exemple à ceux qui tombent dans le domaine de l'action ou de la connaissance.

Verset 16 a 77. Vient ensuite : « Délivre-moi  
 Souvenir du meurtre d'Urie du sang, ô Dieu, Dieu de mon salut <sup>a</sup>. » Ces mots peuvent aussi se rapporter à la mort<sup>135</sup> d'Urie <sup>b</sup>. David, conscient du meurtre qu'il avait ordonné, demande le pardon d'un tel forfait et, bien qu'il soit affranchi des lois en tant que roi, sa propre conscience ne l'en accuse pas moins. Désirant se libérer de ces liens, il implore le secours divin, afin d'être purifié de toute la souillure attachée au crime qu'il a commis. Et de fait, comme le saint prophète, doux et humble de cœur <sup>c</sup>, avait toujours donné de remarquables preuves de sa mansuétude et de sa bonté <sup>d</sup>, au point de pardonner souvent à ses ennemis et d'estimer qu'il devait s'abstenir de les faire mourir <sup>e</sup>, il n'est pas étonnant qu'il souffre si violemment de s'être laissé aller à commettre le péché de verser le sang innocent. C'est pour cela qu'il a demandé d'être délivré du sang <sup>f</sup>, c'est-à-dire des péchés mortels<sup>136</sup>.

Verset 16 b Il a chanté les louanges du Seigneur son  
 Seul le juste Dieu, il a publié la justice du Seigneur ;  
 peut louer Dieu c'est pourquoi il a ajouté : « Ma langue,  
 dans l'allégresse exultera pour ta justice <sup>g</sup>. »  
 XVII, 78. « Tu ouvriras mes lèvres, Seigneur, et ma bouche  
 annoncera ta louange <sup>a</sup>. » Celui qui loue le Seigneur sera délivré

ci. » — Dans les lignes qui suivent, l'allusion (« bien qu'il soit affranchi des lois en tant que roi, sa propre conscience ne l'en accuse pas moins ») peut viser Théodose.

136. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 85 : « David peut dire cela comme 'homme de sang'. Mais il peut le dire aussi comme il est dit : 'Tout homme qui est responsable de quelque sang' ou bien absolument ou bien du fait d'avoir été cause de péché mortel pour quelqu'un. » Origène fait allusion ici aux expressions scripturaires « homme de sang » (*Ps.* 5, 7) et « responsable de sang » (*Lév.* 17, 4).

ab inimicis suis erit saluus<sup>b</sup>, ut scriptum est. Et certe supra dixerat in quadragésimo nono psalme : *Peccatori autem dixit deus : Quare tu enarras iustitias meas* <sup>c</sup> ? Cum ergo per os suum dixerit quod peccatorem prohibuerit deus suas enarrare iustitias, utique ipse narrando iustitiam dei declaravit commissum hoc nequaquam suo inputatum esse peccato.

79. Et addidit : *Labia mea aperies, et os meum adnuntiabit laudem tuam* <sup>a</sup>. Os peccatoris deus claudit, ne loquatur iustitias dei <sup>b</sup> : iusti aperit <sup>c</sup>, ut loquatur. Cuius ergo labia aperit, hunc peccati absolvit reatu. Illius autem aperit labia dominus qui accipit verbum in apertione oris sui <sup>d</sup>. Vnde et apostolus petit se adiuvare orationibus plebis, ut aperiat sibi ostium verbi ad loquendum mysterium Christi <sup>e</sup>.

Linguam uero pro sermone accipimus qui exultat in dei laudibus <sup>f</sup>. Vnde et illud sic aestimatur : *Lingua mea calamus scribae velociter scribentis* <sup>g</sup>, sermo infusus prophetae. 80. Quod si ex persona Christi dictum accipimus, uide ne scriba sit velociter scribens verbum dei, quod animae uiscera percurrat et penetret <sup>a</sup> et inscribat in ea uel naturae dona uel gratiae, lingua autem sit sanctum illud <sup>b</sup> ortum corpus ex uirgine, quo uacuata sunt uenena serpentis et euangelii opera toto orbe celebranda decursa sunt.

78, 7 narrando *KRB''G* : enarrando s || 8 suo *KRB''G* : sibi *Bs* || 9 peccato *KB''G* : peccatum *BRs* || 79, 8 qui *KRB''G* : eius qui *Bs*.

78 b. Cf. Ps. 17, 4 || c. Ps. 49, 16 || 79 a. Ps. 50, 17 ||  
b. Cf. Ps. 49, 16 || c. Cf. Ps. 36, 30 || d. Cf. Éphés. 6, 19  
|| e. Cf. Col. 4, 3 || f. Cf. Ps. 50, 16 || g. Ps. 44, 2  
|| 80 a. Cf. Hébr. 4, 12.

137. Si seul le juste peut parler de la justice de Dieu, c'est-à-dire de la sainteté divine qui se manifeste dans les préceptes de la Loi, et si David parle, dans le psaume 50, de la justice de Dieu, c'est donc qu'il est lui-même juste : cf. *Expl. Ps. XII*, 1, 41 et *Exp. Ps. CXVIII*, 2, 24 ; 6, 28 ; 11, 20.

de ses ennemis <sup>b</sup>, comme il est écrit. Et bien sûr, il avait dit précédemment dans le psaume 49 : « Mais Dieu a dit au pécheur : Pourquoi récites-tu les préceptes de ma justice <sup>c</sup> ? » Donc, puisque la propre bouche de David a dit que Dieu a défendu au pécheur de réciter les préceptes de sa justice, par le fait même qu'il raconte, lui, la justice de Dieu, il a montré clairement que l'acte dont nous parlons n'a été, en aucune manière, mis au compte de son péché<sup>137</sup>.

#### Verset 17

79. Et il a ajouté : « Tu ouvriras mes **Sens symbolique** lèvres et ma bouche annoncera ta louange <sup>a</sup>. » **du mot « langue »** Dieu ferme la bouche du pécheur pour qu'il ne parle pas des préceptes de la justice de Dieu <sup>b</sup> ; mais il ouvre la bouche du juste <sup>c</sup>, pour qu'il en parle. Celui dont il ouvre les lèvres a donc été absous de la culpabilité attachée au péché. Or le Seigneur<sup>138</sup> ouvre les lèvres de celui qui accepte la Parole, quand il ouvre la bouche <sup>d</sup>. C'est pourquoi l'Apôtre demande que les prières du peuple le secourent, afin que lui soit ouverte la porte de la Parole pour dire le mystère du Christ <sup>e</sup>.

Par le mot « langue », nous entendons<sup>139</sup> la parole qui exulte en chantant les louanges de Dieu <sup>f</sup>. C'est pourquoi ce texte : « Ma langue est le roseau d'un scribe à la main rapide <sup>g</sup> » est interprété comme désignant la parole que Dieu inspire au prophète. 80. Que si nous interprétons ce texte comme mis dans la bouche du Christ, prends garde que le scribe à la main rapide ne soit le Verbe de Dieu, qui se répand et pénètre dans les entrailles de l'âme <sup>a</sup> et y grave ou les dons de la nature ou ceux de la grâce, et que la langue ne soit ce corps sacré, issu de la Vierge, grâce auquel le venin du serpent a été éliminé, grâce auquel les œuvres de l'Évangile ont parcouru le monde pour y être mises en pratique<sup>140</sup>.

138. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 549 Mühlberg : « Notre parole, appelée 'ma langue', en chantant sans cesse ta justice exultera pour ta justice. Et Dieu ouvre les lèvres de celui qui accepte la Parole quand il ouvre la bouche. C'est pourquoi sa bouche annonce les louanges de Dieu en le louant sans cesse et en lui rendant des actions de grâces. »

139. Cf. note précédente.

140. Cf. *Exp. Eu. sec. Lucam*, V, 105-106.

Accedit ad euacuandum peccatum, quod humilitatem suscepit, contriuit cor suum, quod magis sacrificium<sup>b</sup> dominus elegit quam holocausta pro peccato, quae secundum legem offerri solebant<sup>c</sup>. Denique supra ait : *Holocausta etiam pro peccato non postulasti ; tunc dixi : ecce uenio*<sup>d</sup>, id est : non rapinam arbitratus esse me aequalem deo uenio formam serui accipiens, uenio in specie susceptionis humanae, in ueritate crucis, mortis humilitate oboedientiam probaturus<sup>e</sup>, ut inoboedientia deleatur<sup>f</sup>. **81.** Merito ergo et hic dicit : *Quoniam si uoluisses, sacrificium dedissem utique ; holocaustis non delectaberis. Sacrificium deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum deus non spernit*<sup>g</sup>. Et sicut supra dixi, certum est mysterio conuenire quod ipse dominus Iesus uidetur hic quoque ex sua persona loqui, qui superius illud personae suae euidenti testificatione deprompsit. Ipse enim uerus Dauid, manu fortis, uerus humilis atque mansuetus<sup>b</sup>, primus et nouissimus<sup>c</sup>, aeternitate primus, humilitate ultimus, per cuius oboedientiam<sup>d</sup> humani generis culpa deleta, refusa iustitia est. Ipse, inquam, Iesus, umbrae finis et legis<sup>e</sup>, aduenit humilitatis magister<sup>f</sup> docere superbos sensu et tumore cordis inflatos<sup>g</sup> ad mansuetudinem et simplicitatem esse migrandum.

15 Quomodo igitur in typo eius mysterii peccatum inputari

80, 9 peccato *KRB''G* : peccatis *Bs* || 81, 3 contritum *KRB''* : contribulatum *Bs om. G* || 4 spernit *KRB''G* : spernet *Bs*.

80 b. Cf. Ps. 50, 19 || c. Cf. Léu. 1, 1-17 ; 5, 1-26 ; Ps. 39, 7 (= Hébr. 10, 1.6) || d. Ps. 39, 7-8 (= Hébr. 10, 6-7) || e. Cf. Phil. 2, 6-8 || f. Cf. Rom. 5, 19 || 81 a. Ps. 50, 18-19 || b. Cf. Matth. 11, 29 || c. Cf. Apoc. 1, 17 || d. Cf. Rom. 5, 19 || e. Cf. Rom. 10, 4 ; Hébr. 10, 1 || f. Cf. Matth. 11, 29 || g. Cf. I Cor. 4, 18-19 ; 5, 2 ; Col. 2, 18.

### C. La vision prophétique de David

#### Verset 19

**Mystère du salut,** péché, le Christ a revêtu l'humilité, a **mystère d'humilité** broyé son cœur, parce que le Seigneur a préféré le sacrifice<sup>b</sup> aux holocaustes pour le péché, que l'on avait la coutume d'offrir conformément à la Loi<sup>c</sup>. C'est pourquoi il a dit plus haut : « Tu n'as même pas réclamé d'holocaustes pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici, je viens<sup>d</sup>. » Cela veut dire : Je n'ai pas considéré comme une usurpation mon égalité avec Dieu et je viens après avoir revêtu la forme de l'esclave, je viens sous les apparences de l'homme que j'ai assumées, dans la réalité de la croix, voulant prouver mon obéissance par l'humilité de la mort<sup>e</sup>, afin que la désobéissance soit effacée<sup>f</sup>. **81.** C'est donc à bon droit qu'ici également il déclare : « Car si tu avais voulu des sacrifices, je t'en aurais certes offerts, mais tu ne prends pas plaisir aux holocaustes. Le sacrifice pour Dieu, c'est un esprit brisé : un cœur broyé et humilié, Dieu ne le méprise pas<sup>g</sup>. » Et comme je l'ai dit auparavant<sup>141</sup>, il est certain que s'accorde bien avec le mystère le fait que le Seigneur Jésus, ici encore, semble parler à la première personne, de la même manière que plus haut il a fait cette déclaration, en faisant clairement reconnaître que c'était bien lui qui parlait, là aussi, à la première personne<sup>142</sup>. Car c'est bien lui le vrai David, David à la main forte<sup>143</sup>, vraiment humble et doux<sup>b</sup>, premier et dernier<sup>c</sup> : premier par l'éternité, dernier par l'humilité, lui par l'obéissance<sup>d</sup> de qui la faute du genre humain a été effacée et la justice rendue. Jésus, dis-je, la fin de l'ombre et de la Loi<sup>e</sup>, est venu lui-même, comme maître d'humilité<sup>f</sup>, apprendre aux orgueilleux et à ceux qui étaient gonflés<sup>g</sup> par l'enflure de leur cœur qu'il faut passer de ces dispositions à la douceur et à l'humilité.

Dans ces conditions, comment peut-on faire entrer en compte le péché dans la figure de ce mystère, alors que précisément

141. Au début du § 76.

142. Jésus parle à la première personne dans le psaume 50, 15 (cf. § 76), dans le psaume 50, 18 (*dedissem*) et « plus haut » (*superius*) dans le psaume 39, 7 : « Tunc dixi : Ecce uenio. »

143. Cf. plus haut, n. 15.

potest, cum in ipso mysterio sit remissio peccatorum ? Nisi forte ideo Dauid iniquitatem suam peccatumque confessus est eius admissi, ut et ipse ad remissionem peccati et gratiam mysterii pertineret.

82. Nam quid sibi uult quod uir peccatum suum confitens de Sion et Hierusalem psallit dicens : *Benefac, domine, in bona uoluntate tua Sion, et aedificentur muri Hierusalem* <sup>a</sup>, nisi quia adcelerari ei placet ecclesiae congregationem <sup>5</sup> per uocationem gentium, qui non ancillae filiis, sed liberae Hierusalem, illius quae in caelo est <sup>b</sup>, fidei suae prosapiam toto orbe diffunderet et spiritalium saepta murorum doctrinae apostolicae adsertione fundaret <sup>c</sup> ? 83. Muri itaque Hierusalem fidei propugnacula, disputationum munimenta, uirtutum culmina sunt : muri Hierusalem ecclesiarum conuentus sunt toto orbe fundati ; ecclesia <sup>5</sup> enim dicit : *ego murus et ubera mea turris* <sup>a</sup>. Et bene Hierusalem muri ecclesiarum conuenticula, quoniam quisque bona fide atque opere ingreditur ecclesiam fit supernae illius ciuis et incola ciuitatis, quae descendit de caelo <sup>b</sup>. Hos muros lapidum aedificat structura uiuorum <sup>c</sup>.

81, 18 et <sup>1</sup> KRB''G : om. Bs || 82, 5 qui KRB''G : quae s.

82 a. Ps. 50, 20 || b. Cf. Gal. 4, 22.26.31 ; Hébr. 12, 22 ||  
c. Cf. Éphés. 2, 20 ; Apoc. 21, 14 || 83 a. Cant. 8, 10 ||  
b. Cf. Apoc. 21, 2 || c. Cf. I Pierre 2, 5.

144. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 550 Mühlenberg : « Que signifie ce fait qu'un homme, au moment même où il confesse son propre péché, parle de Sion et de Jérusalem ? Mais si nous avons dit qu'il n'avait pas été totalement arrêté dans la continuité de sa course, parce qu'il avait commis un faux pas, pour cette raison, possédant encore la disposition stable de la prophétie et la communion de l'Esprit Saint, il prie et prophétise en disant : ' Répands tes bienfaits sur Sion dans ta bonté ', la Sion qui a été engendrée par ton Fils et qui s'est approchée de l'Esprit Saint ; mais aussi sont construits les murs de Jérusalem. Car ces murs ce sont les armées des anges ou les fondements des dogmes. »

dans le mystère lui-même se trouve la rémission des péchés ? A moins, peut-être, que David n'ait confessé son iniquité et le péché qu'il avait commis pour participer lui aussi à la rémission des péchés et à la grâce du mystère.

**Verset 20**  
**Vision prophétique**  
**de l'Église**

82. En effet, que signifie <sup>144</sup> ce fait qu'un homme, au moment même où il confesse son péché, chante Sion et Jérusalem et dise : « Répands, Seigneur, dans ta bonté, tes bienfaits sur Sion, et que les murs de Jérusalem soient construits <sup>a</sup> », si ce n'est que celui qui veut que se fasse rapidement par la vocation des Gentils <sup>145</sup> le rassemblement de l'Église, c'est celui qui <sup>146</sup>, par ses enfants — non pas ceux de l'esclave, mais ceux de la femme libre, la Jérusalem qui est dans le ciel <sup>b</sup> —, devait répandre dans l'univers entier la lignée de sa foi et fonder l'enceinte de ses murs spirituels sur la confession de la doctrine des Apôtres <sup>c</sup> ? 83. Ainsi les murs de Jérusalem sont les remparts de la foi, les défenses fortifiées des discussions théologiques <sup>147</sup>, les sommets des vertus. Les murs de Jérusalem sont aussi les assemblées des Églises, assemblées qui siègent dans l'univers entier. L'Église, en effet déclare : « Je suis la muraille et mes seins en sont les tours <sup>a</sup>. » Et il est juste de dire que les murs de Jérusalem sont les assemblées des Églises, puisque quiconque entre dans l'Église avec une foi bonne et de bonnes œuvres, devient citoyen et habitant de cette cité d'en haut, qui descend des cieus <sup>b</sup>. Ces murs, c'est par la mise en place des pierres vivantes <sup>c</sup> qu'ils s'édifient.

145. Cf. plus haut, § 14 : « Vt significaretur congregatio nationum. »

146. Comme dans le verset précédent (cf. n. 142), c'est le Christ qui parle et qui demande que se réalise son union avec l'Église, et que « se répande dans l'univers entier la lignée de sa foi », grâce à cette union.

147. ORIGÈNE, dans R. CADIOU, *Commentaires inédits...*, p. 85 : « Parce que le dogme vrai se fonde sur un discours démonstratif, indiscutable et irréfutable, c'est alors que sont construits les murs de Jérusalem : les murs de Jérusalem étant construits, Dieu accepte alors le sacrifice de justice. » G. MADEC, *Saint Ambroise et la philosophie*, p. 92, n. 392, note qu'Ambroise emploie généralement *disputatio* en mauvaise part. Ici pourtant, le terme est mis en parallèle avec la foi et la vertu. L'exégèse des « murs » de Jérusalem comme « doctrine » ecclésiastique vient donc de Didyme (cf. n. 144) et d'Origène.

84. Videns igitur Hierusalem ueram et Sion dixit : Cum benedixeris in uoluntate tua Hierusalem et Sion, *tunc acceptabis sacrificium iustitiae* <sup>a</sup>, hoc est sacrificium corporis Christi, qui ait, cum de propria passione loqueretur :  
 5 *Aperite mihi portas iustitiae et ingressus in eas confitebor domino* <sup>b</sup>. Et in euangelio ait ad Iohannem : *Sine modo ; sic enim oportet nos implere omnem iustitiam* <sup>c</sup>, et infra : *Beati qui persecutionem patiuntur propter iustitiam* <sup>d</sup>. Iustitia Christus est ; sacrificium ergo Christi acceptabile  
 10 futurum patri adserit. Hoc est ergo, de quo et supra ait : *Sacrificate sacrificium iustitiae et sperate in domino* <sup>e</sup>.

Haec est iustitia spiritualis oblatio et holocaustum feruentis deuotionis et infusionis spiritus sancti, quod dicit futurum, cum ad illud spiritale domini altare <sup>f</sup> coeperint ad-  
 15 moueri animae credentium, quae renuntiantes uoluptatibus atque deliciis tamquam aratrum in uisceribus suis ducant, ut fructus piaie possint adferre culturae.

85. Vel certe ita : cum benedixeris ecclesiam ex gentibus adquisitam et spiritale sacrificium iustitiae <sup>a</sup> coeperit frequentari, tunc et martyres sancti, qui suum pro Christo

84, 12 iustitia *KBRB*''G : iustitiae s.

84 a. Ps. 50, 21 || b. Ps. 117, 19 || c. Matth. 3, 15  
 || d. Matth. 5, 10 || e. Ps. 4, 6 || f. Cf. Ps. 50, 21  
 85 a. Cf. Ps. 50, 21.

148. DIDYME, *Commentaire sur les Psaumes*, § 551 Mühlenberg : « Il appelle justice celle qui se trouve par la foi de Jésus-Christ en tous les croyants. Cette justice est l'offrande et les holocaustes spirituels et c'est là 'Sacrifiez le sacrifice de justice'. Mais alors, à ton autel spirituel, on offrira les jeunes taureaux agriculteurs qui tirent le soc : les âmes qui ne sont autres que les âmes des martyrs que l'on voit auprès de l'autel céleste et qui sont offertes sur lui comme de jeunes taureaux. Car dans l'Apocalypse de Jean les âmes des décapités (Apoc. 20, 4) pour le nom de Jésus et de son témoignage sont

Verset 21  
 Vision prophétique  
 du sacrifice du Christ,  
 des saints et des martyrs

84. Voyant donc la Jérusalem véritable et la véritable Sion, David a dit : Quand dans ta bonté tu auras béni Jérusalem et Sion, « alors tu accepteras le sacrifice de justice <sup>a</sup> », c'est-à-dire le sacrifice du corps du Christ qui dit, parlant de sa propre passion : « Ouvrez-moi les portes de la justice et quand je les aurai franchies je confesserai le Seigneur <sup>b</sup>. » Et dans l'Évangile, il dit à Jean : « Laisse pour l'heure ; car c'est ainsi qu'il convient que nous accomplissions toute justice <sup>c</sup>. » Et plus loin : « Heureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice <sup>d</sup>. » La justice, c'est le Christ. En conséquence le sacrifice du Christ, affirme-t-il, sera agréé par le Père. Et c'est à ce sujet qu'il dit plus haut : « Sacrifiez un sacrifice de justice et espérez dans le Seigneur <sup>e</sup>. »

Cette justice<sup>148</sup> est l'offrande spirituelle et l'holocauste de piété fervente et d'infusion de l'Esprit Saint qui, dit-il, s'accompliront un jour, c'est-à-dire lorsque, de l'autel <sup>f</sup> spirituel du Seigneur, commenceront à s'approcher les âmes des croyants, ces âmes qui, renonçant aux voluptés et aux délices, font passer le soc, si j'ose dire, dans leurs entrailles, afin de pouvoir porter les fruits d'une sainte culture.

85. On pourrait sans doute dire encore : Lorsque tu auras béni l'Église que tu t'es acquise au sein des nations et lorsqu'on aura commencé à offrir le sacrifice spirituel de justice <sup>a</sup>, alors les saints martyrs qui, pour le Christ, auront livré leur corps au

vues sous l'autel céleste. » Ici le parallèle entre le texte de Didyme et celui d'Ambroise permet de reconnaître pour la bonne leçon, celle qui est attestée par les mss *KBRB*''G (li. 12). Ambroise distingue deux exégèses : les jeunes taureaux sont les âmes des croyants qui, par l'ascèse, portent les fruits « d'une sainte culture » ; ce sont aussi les âmes des martyrs que le voyant de l'Apocalypse aperçoit sous l'autel céleste. Dans les deux cas, les jeunes taureaux ne labourent pas, mais sont labourés par l'ascèse ou par les supplices. Il est possible qu'Ambroise ait connu un texte de Didyme plus complet que le nôtre et comportant la mention des âmes des croyants, pratiquant l'ascèse.

5 corpus optulerunt exarandum, tamquam vituli<sup>b</sup> sacris  
 altaribus offerentur, sicut in Apocalypsi Iohannis scrip-  
 tum inuenimus quia sub altari<sup>c</sup> erant animae eorum  
 qui pro domini Iesu nomine corpora sua optulerunt mar-  
 tyrio, ut Christi sibi gratiam mercarentur. Cui est honor,  
 gloria, laus, perpetuitas cum deo patre et spiritu sancto  
 10 a saeculis et nunc et semper et in omnia saecula saeculorum.  
 Amen.

85, 6 altario *K* || 9 perpetuitas *RG* : perpetuitae *K* per-  
 petuitatis *B*” perpetua *Bs*.

85 b. Cf. Ps. 50, 21 || c. Cf. Apoc. 6, 9.

labour des supplices, seront apportés en offrande aux autels sacrés comme les jeunes taureaux<sup>b</sup> du sacrifice. Ainsi trouvons-nous écrit dans l'Apocalypse de Jean que sous l'autel<sup>c</sup> se trouvaient les âmes de ceux qui, pour le nom du Seigneur Jésus, ont livré leur corps au martyre, afin de s'acheter la grâce du Christ. C'est à lui qu'appartiennent l'honneur, la gloire, la louange et l'éternité, avec Dieu le Père et l'Esprit Saint, depuis l'origine des siècles, aujourd'hui et toujours et dans tous les siècles des siècles. Amen<sup>149</sup>.

149. Doxologies analogues, *Exp. Ps. CXVIII*, 7, 37 ; 13, 28 ; 21, 24 ; *Expl. Ps. XII*, 35, 29 ; 36, 83 ; 37, 59 ; 38, 39 ; 39, 27 ; 48, 27 ; *De sacram.*, VI, 5, 26 ; *De interpell.*, III, 11, 31 et IV, 10, 36 ; *De bono mortis*, 57 ; *Exameron*, I, 10, 37 ; III, 17, 72 ; VI, 10, 76 ; *De instit. virg.*, 114. Ces doxologies caractérisent les fins de sermons, comme le remarque C. SCHENKL, dans *C.S.E.L.*, t. 32, pars prima, p. II.

## I. — INDEX SCRIPTURAIRE

Les renvois sont faits aux paragraphes de l'*Apologia*. Les références en caractères gras indiquent les citations bibliques ; les références en italique indiquent les allusions scripturaires, décelées dans le texte d'Ambroise et signalées par un « cf. » dans l'apparat scripturaire.

### ANCIEN TESTAMENT

<b>Genèse</b>			
		13, 12	17
2, 23	<i>60</i>	15, 19-28	56
3, 1-6	<i>20</i>	25, 10-11	42
3, 8	<i>48, 69</i>		
3, 24	<i>69</i>	<b>Nombres</b>	
4, 3-5	<i>67</i>	12, 1-10	17
4, 7 (LXX)	<i>46</i>	21, 8-9	11
4, 8-9	<i>69</i>		
4, 9	<i>36</i>	<b>Deutéronome</b>	
4, 10	<i>36</i>	9, 18-19	38
4, 14	<i>48</i>	15, 2	42
4, 16	<i>69</i>	21, 23	11
6, 2	<i>4</i>	22, 28-29	42
6, 5	<i>53</i>		
8, 21	<i>53</i>	<b>Juges</b>	
29, 25-28	<i>11</i>	11, 30-39	16
37, 23-28	<i>12</i>	14, 6	16
38, 6-27	<i>11</i>	14, 17	16
38, 28-30	<i>11</i>	15, 4	16
		16, 4	16
<b>Exode</b>			
14, 15-31	<i>17, 43</i>	<b>I Samuel</b>	
24, 6-8	<i>59</i>	3, 4	69
24, 8	<i>11, 58</i>	16, 11-13	12, 26
32, 1-6	<i>17</i>	17, 1-58	26
32, 11-14	<i>38</i>	17, 32-54	12
32, 31-32	<i>38</i>	18, 7	12
		21, 8	41
<b>Lévitique</b>		22, 9-10	41
1, 1-17	<i>80</i>	22, 22	41
5, 1-26	<i>80</i>	23, 7 - 24, 8	27
12, 2-7	<i>56</i>	23, 19-28	41

24, 7	27	24, 10	4
26, 1-11	27	24, 10-13	37
26, 11	27	24, 14	37
30, 21-25	77	24, 16	37
		24, 17	38
		24, 17 (LXX)	69
		24, 25	38, 69
<b>II Samuel</b>		<b>III Rois</b>	
1, 14-27	27	1, 5-30	27
2, 1 - 5, 4	27	2, 5	29
3, 2-3	12	2, 5-6	36
3, 27-28	36	9, 4	3
3, 31	36	11, 4-8	13
6, 14	28	11, 12-13	3
6, 16	28		
6, 20	28	<b>IV Rois</b>	
6, 21-22 (LXX)	28	17, 36	43
11, 2-5	14		
11, 2-26	2	<b>I Chroniques</b>	
11, 14-16	77	16, 22	27
11, 27	14	21, 7-12	37
12, 1-13	5	21, 13 (LXX)	37
12, 3	20, 21, 22	21, 15	37
12, 4	21	21, 17	38
12, 5	22, 23	21, 26	38
12, 6	22 (ter)		
12, 7-9	54	<b>II Chroniques</b>	
12, 12	28	6, 36	53
12, 13	5, 15, 28, 39, 54	<b>Job</b>	
12, 16	15	1, 19	9
12, 16-22	56	2, 7	9
13, 1-14	12	2, 10	30
14, 17	4	14, 4-5 (LXX)	15, 56
15, 1-14	29	31, 6	24
16, 7-8	30		
16, 10	30	<b>Psaumes</b>	
16, 11-12	31	1, 5	6
17, 1 - 18, 15	12	3, 1	12
18, 5	29	4, 5 (LXX)	46
18, 14	29	4, 6	84
19, 1	29	6, 7	25
19, 16-24	77		
21, 15-22	33		
23, 13	34		
23, 15	34		
23, 16	34		
23, 17	34		

13, 3	58	50, 8 (LXX)	58
14, 1	46	50, 8	58
16, 2	61	50, 9	59
16, 3 (LXX)	36	50, 10	60 (bis)
16, 8	24	50, 11	56, 61, 61
17, 4	73	50, 12	64, 66, 73, 78
18, 13	46, 58, 64	50, 13	56, 64, 67, 73 (bis)
21, 7	10		72
22, 1-2	59	50, 14	72
22, 5	59	50, 15	75, 76, 76
23, 3	46	50, 16	56, 77 (bis), 77, 79
24, 15	25, 73		78, 79
25, 2	36	50, 17	81
26, 8	68	50, 18-19	80
26, 11	75	50, 19	80
28, 3	59	50, 20	82
29, 5	6	50, 21	84, 84, 85 (bis)
29, 7	8, 86	51, 2	41
31, 1	9, 24 (bis), 25, 36, 40, 49	52, 4	53
		53, 2	41
		56, 2	25
31, 1a	50	66, 2	61
31, 1b	50 (bis)	69, 10	10
31, 1-2	39	73, 14 (LXX)	21
31, 5	39	75, 6 (LXX)	21
32, 2	40	92, 5	52
34, 10	60	93, 11	51, 74
35, 3	53	93, 12	51
36, 30	79	101, 10	25
39, 7	80	102, 1	65
39, 7-8	80	103, 29	61
41, 2-3	35	104, 15	27
41, 4	25	105, 23	38
43, 22	51, 74	115, 2 (116, 11 H)	52
44, 2	79	117, 19	84
49, 16	78, 79	118, 135	61, 68
50, 2	41 (bis)	118, 136	25
50, 3-7	43	122, 2	78
50, 3	45	138, 15	60
50, 4	44 (bis), 45 (bis), 50	138, 24	73
	39, 46 (bis), 47 48, 49, 55	139, 3	53
50, 5		142, 10	66
50, 6a-d (LXX)	51		
50, 6a	51 (bis)	<b>Proverbes</b>	
50, 6b	52	18, 17 (LXX)	47, 47
50, 6c	53, 53, 55 (ter)	20, 9 (LXX)	15, 64
50, 6d (LXX)	53, 54 (ter)		
50, 7	56 (bis)		

<b>Ecclésiaste</b>		43, 26 (LXX)	55
7, 20	53	53, 4	10, 22
<b>Cantique</b>		<b>Jérémie</b>	
1, 5	59	1, 5	57
2, 5	58	2, 13	35
3, 4	58	28, 7 (51, 7 hébr.)	21
8, 5	59	<b>Daniel</b>	
8, 10	88	9, 5	53
<b>Sagesse de Sirach</b>		9, 15	53
2, 5	9	<b>Osée</b>	
<b>Isaïe</b>		14, 10	75
1, 18 (LXX)	59	<b>Michée</b>	
6, 8	69	6, 3-5 (LXX)	54
43, 25-26 (LXX)	61		

## NOUVEAU TESTAMENT

<b>Matthieu</b>		22, 13	68
1, 3	11	24, 35	60
1, 6	11	26, 14	12
1, 20	11	26, 28	11
3, 14	44	26, 34	50
3, 15	44, 44, 84	26, 47-50	12
3, 16-17	44	26, 69-75	25, 50 (bis)
3, 17	12	28, 9	58
4, 11	20	<b>Luc</b>	
5, 8	64	1, 27	11
5, 10	84	1, 32	11
5, 16	24	1, 41-44	57
7, 17	62	3, 3	55
7, 25	72	3, 31-33	11
9, 12	75	7, 29	55
9, 13	75	7, 41-42	42
9, 27-29	3	7, 47	40, 49
9, 29	68	12, 48	51
11, 29	77, 81 (bis)	19, 8	22
13, 17	60	19, 12	20
16, 24	47	22, 20	11
17, 2	59	22, 43	20
17, 5	12	22, 56-62	25
18, 12-14	20	22, 61	68
20, 30-34	3	22, 61-62	25

<b>Jean</b>		7, 5	56
1, 29	22, 73	7, 29	56
6, 67-69	70	10, 1-2	43
7, 37	35	10, 9	11
8, 7	51	10, 11	10, 11, 11
8, 46	59	12, 11	71
11, 50	22	13, 12	58
12, 31	14, 20	15, 42-44	22
14, 30	14, 20	<b>II Corinthiens</b>	
15, 26	66, 78	5, 21	10 (bis), 59
20, 8	40	8, 9	20
21, 15-17	25, 50	11, 14	14
21, 19	50	12, 7	8
<b>Actes</b>		12, 7-9	8
2, 2	42	12, 9	8, 8, 36
10, 15	8	<b>Galates</b>	
<b>Romains</b>		3, 13	11
2, 1	51	4, 22	11, 82
2, 12	76	4, 23-24	11
2, 16	51, 74	4, 24-31	11
3, 4	51, 52, 58, 53	4, 26	82
3, 5	52	4, 31	82
3, 7	51	5, 22	72
3, 9	51, 53	<b>Ephésiens</b>	
3, 12	53	1, 21	20
4, 7	49	2, 20	82
5, 19	80, 81	4, 14	72
6, 6	72	4, 22-24	64
6, 17	72	5, 5	17
6, 20	72	5, 30	60
8, 32	22	5, 32	23
8, 33	3	6, 19	79
10, 4	31	<b>Philippiens</b>	
<b>I Corinthiens</b>		2, 6-8	12, 80
2, 9	58	3, 13	58
2, 11	66, 74	<b>Colossiens</b>	
2, 15	8	1, 16	20
3, 20	51, 74	2, 3	58
4, 3	3, 51	2, 9	20
4, 4-5	3		
4, 18-19	31		
5, 2	31		

2, 13-14	68	10, 1	80, 81
2, 14	42	10, 6	80
2, 18	81	10, 6-7	80
3, 5	17	12, 22	82
3, 12	65	13, 4	56
4, 3	79	19, 20	59
<b>I Timothée</b>		<b>Jacques</b>	
5, 24	24	1, 6	72
5, 25	24 (bis)	3, 13	45
<b>II Timothée</b>		<b>I Pierre</b>	
4, 7	6	2, 5	83
4, 7-8	30	2, 22	59
		4, 8	24, 25, 49, 50
<b>Tite</b>		<b>I Jean</b>	
3, 5	45	1, 10	58
3, 5-6	23	3, 4	49, 62
<b>Hébreux</b>		<b>Apocalypse</b>	
1, 14	20	1, 17	81
4, 12	80	5, 5	11
4, 15	22, 59	6, 9	85
6, 18	58	17, 4-5	21
7, 14	11	21, 2	83
9, 1 - 10, 18	44	21, 14	82
9, 13-14	59		
9, 19-20	59		

## II. — INDEX GREC-LATIN ET LATIN-GREC DES PARALLÈLES AVEC DIDYME ET ORIGÈNE

Les chiffres (par ex. 82 n 144) correspondent au système utilisé dans l'Appendice I (p. 49-58) pour numérotter les fragments grecs de Didyme et d'Origène (cf. p. 10). Le premier (82, par ex.) correspond au n° du paragraphe du texte latin dans lequel on peut retrouver le parallèle ambrosien, le second (n 144, par ex.) indique le n° de la note de la traduction, dans laquelle on trouvera une version française des fragments des textes grecs. On retrouvera facilement le texte grec des fragments dans l'Appendice I dans lequel chaque fragment est identifié grâce à ce système de numérotation (par ex. 82 n 144).

Les crochets droits qui entourent certains mots latins indiquent que ces mots, utilisés par Ambroise, se réfèrent à l'idée exprimée par les termes grecs correspondants, mais n'ont pas la même forme grammaticale.

ἀγαθὸν benefacio 82 n 144	ἀναμαρτησία (ἀναμαρτησίαν ἀν- χέω) [me peccatorem nego] 53 n 75
ἀγαλλιάσμαι exulto 60 n 105. 106	ἀναφέρω offerro 85 n 148
ἀγαλλίασις laetitia 72 n 127	ἀναφορά oblatio 84 n 148
ἀναγκάτω indignor 5 n 5	ἀνεπίδεκτος [recipere non pos- sum] 7 n 9
ἅγιος sanctus 6 n 7, 7 n 9, 65 n 115	ἀνὴρ homo 5 n 5
ἄγνοια ignorantia 63 n 111	ἄνθρωπος homo 6 n 7, 53 n 75, 66 n 118, 73 n 131
ἄγνωμονέω ingratus (sum) 54 n 78	ἀνοίγω aperio 79 n 138
ἀδιάστατος [non solutor] 6 n 7	ἀνοιξις apertio 79 n 138
ἀδυνάτως [impossibilis] 7 n 9	ἀνόμημα iniquitas 45 n 55
ἀεὶ semper 47 n 62	ἀνομία iniquitas 56 n 82
αἷμα sanguis 59 n 96	ἀπαλείφω deleo 45 n 55
ἄλλὰ sed 5 n 5	ἀπό a 45 n 58
ἄλλος alius 6 n 7	ἀποδίδωμι reddo 72 n 127
ἄμα [et] 53 n 75	ἀποκάλυψις apocalypsis 85 n 148
ἁμαρτάνω pecco 53 n 75	ἀποκατάστασις refusio 42 n 50
ἁμαρτάνων criminosus 70 n 124	ἀποκοπή [uacuor] 42 n 50
ἁμάρτημα error 4 n 4 ; delictum 7 n 9	ἀπορρίπτω proicio 70 n 124
ἁμαρτία delictum 7 n 9, 45 n 58, 56 n 82 ; error 47 n 62 ; peccatum 5 n 5, 60 n 106, 63 n 111, 72 n 128, 77 n 136, 82 n 144	ἀποφαίνω arguo 53 n 75
ἀναβαίνω ascendo 59 n 99	ἀπροσεκτέω [fragilitas] 6 n 7
	ἀρετή uirtus 63 n 111 ; inno- centia 7 n 9
	ἀριθμός numerus 42 n 49
	ἄριστος bonus 76 n 134

ἄροτρον aratrum 84 n 148  
 ἄρχον ductor 73 n 131  
 αὐτός ipse 53 n 75  
 αὐτοῦ sui 79 n 138  
 ἀφανίζω tollo 63 n 111  
 ἄφεςις remissio 42 n 49  
 ἀχρεώω inutilis fio 53 n 75  
  
 βασιλεία regnum 41 n 48 ; imperia 4 n 4  
 βασιλεύς rex 5 n 5, 51 n 72  
 βαφή infectio 45 n 55  
 βεβαίω confirmo 42 n 50  
 βίος uita 76 n 134  
 βούλωμαι uolo 82 n 144  
  
 γεωπόνος [cultura] 84 n 148  
 γλῶσσα lingua 79 n 138  
 γνώσις cognitio 76 n 134  
  
 δέ autem 6 n 7, 66 n 118, 79 n 138  
 δηνάριον denarius 42 n 49  
 διαβολή proditio 41 n 48  
 διάνοια cor 53 n 75  
 διατελέω demoror 4 n 4  
 διδάσκαλος [magisterium] 7 n 9  
 διδάσκω doceo 42 n 49  
 δίκαιος iustus 60 n 105  
 δικαιοσύνη iustitia 84 n 148  
 δικαίω iustifico 3 n 2, 53 n 75  
 δίκην tamquam 84-85 n 148  
 δουλεύω seruiro 72 n 128  
 δρόμος cursus 6 n 7  
 δύναμις uirtus 60 n 106  
 δυναστεία honor 4 n 4  
  
 εἰάν si 53 n 75  
 ἐγγράφω inscribo 64 n 113  
 ἐγκατα uiscera 65 n 115, 116  
 εἰ sicubi 6 n 7  
 εἰμί sum passim  
 εἶπον dico 53 n 75 ; loquor 53 n 75  
 εἶρῶ dico 60 n 105  
 εἰς in 8 n 13, 53 n 75, 63 n 111  
 ἐκεῖνος ille 79 n 138  
 ἐκκλίνω declino 53 n 75

ἐλέγχω corripio 5 n 5  
 ἐλευθερία libertas 42 n 50  
 ἐν in 4 n 4, 53 n 75, 66 n 118, 79 n 138, 82 n 144, 85 n 148  
 ἐννοια cogitatio 65 n 116  
 ἐντός (τὰ) interiora 65 n 115  
 ἐξαιλείφω deleo 63 n 111  
 ἐξομολογέομαι confiteor 82 n 144  
 ἐορτάσιμος celebrabilis 42 n 50  
 ἐπί ad 84 n 148 ; in 45 n 58, 56 n 82  
 ἐπιγραφή titulus 41 n 48  
 ἐπιρρηπής inclinatus 53 n 75  
 ἐπιστήμη scientia 63 n 111  
 ἔρχομαι(εις) intro 63 n 111  
 ἔτος annus 42 n 50 ; ἔτη uita 4 n 4  
 εὐδοκία bona uoluntas 82 n 144  
 εὐεργετέω [beneficia] 54 n 78  
 εὐθής rectus 66 n 118, 73 n 129  
 εὐλογεῖω benedico 65 n 115  
 εὐφραίνόμενος laetus 42 n 51  
  
 ἦ uel 66 n 118  
 ἡγεμονεῖον princeps 73 n 131  
 ἡγεμονικός principalis 72 n 128, 73 n 129  
 ἡμέρα dies 42 n 51  
  
 θανατικός mortalis 77 n 136  
 θεῖος diuinus 7 n 9, 8 n 13  
 θεός deus 53 n 75 ; [dominus] 53 n 75, 79 n 138 ; θεοῦ diuinus 8 n 13  
 θεοσεβής [deuotio] 51 n 72  
 θυσιαστήριον altare 84 et 85 n 148  
  
 ἴδιος suus 8 n 13, 82 n 144 ; proprius 47 n 62  
 ἰδιώτης priuatus 5 n 5  
 ἴνα ut 7 n 9 ; ἴνα...μή ne 8 n 13  
 ἱστορία historia 41 n 48  
 ἰωβηλαῖος iubeleus 42 n 50  
  
 καθαρίζω mundo 45 n 58  
 καί et passim ; etiam 7 n 9

καλέω dico 42 n 50  
 κατακρίνω diiudico 3 n 2  
 κρίνω iudico 53 n 75  
 κτήσις possessio 42 n 50  
 κύριος dominus 5 n 5, 60 n 105, 65 n 115  
  
 λαμβάνω accipio 79 n 138  
 λαός populus 4 n 4  
 λέγω dico 59 n 99  
 λευκαίνω dealbo 59 n 96 et 99  
 λογικός rationabilis 72 n 127  
 λόγος uerbum 53 n 75, 79 n 138 ; sermo 79 n 138  
 λουσιτελής [prosum] 7 n 9  
  
 μαρτυρία martyrrium 85 n 148  
 μάρτυς martyr 85 n 158  
 μετάνοια paenitentia 5 n 5, 7 n 9, 42 n 53  
 μετρέω numero 4 n 4  
 μήτηρ [parens] 56 n 82  
 μιμῶμαι imitor 76 n 134 ; [imitatio] 7 n 9  
 μίμημα specimen 76 n 134  
 μίμησις [imitor] 7 n 9  
 μόνον tantum (semel) 4 n 4 ; οὐ μόνον... ἀλλά non...sed 5 n 5  
 μόσχος uitulus 85 n 148  
 μου meus 65 n 115  
  
 νικάω uinco 53 n 75  
 νοητός intellegibilis 59 n 100, 65 n 115  
 νόμος lex 51 n 72  
  
 οἴησις iudicium 8 n 13  
 οἰκοδομέω aedifico 82 n 144  
 οἰκτιρμός miseratio 45 n 55  
 ὀλίγον paulisper 7 n 9 (trad.) et 8 n 13 (grec)  
 ὀλοκαύτωμα holocaustum 84 n 148  
 ὁμοιος similis 60 n 105  
 ὄνομα nomen 65 n 115, 85 n 148  
 ὀρθός bonus 65 n 116, rectus 66 n 118  
 ὅς qui 53 n 75, 72 n 127, 76 n 134

ὄσον quantum 53 n 75  
 ὀστέον os 60 n 105, 106  
 οὖν ergo 8 n 13  
 οὗτος hic 59 n 99, 84 n 148  
 οὕτω(ς) ita 7 n 9, 45 n 55, 76 n 134 ; sic 60 n 105, 63 n 111  
 ὀφείλω debeo 72 n 127  
 ὀφθαλμός oculus 47 n 62  
  
 παρά a 5 n 5  
 παράγω transduco 5 n 5 ; transferro 5 n 5  
 παροράω praetereo 7 n 9 (trad.) et 8 n 13 (grec)  
 πᾶς omnis 53 n 75, 60 n 105, 63 n 111, 65 n 115  
 πεντακόσιοι quingenti 42 n 49  
 πενήτηντα quinquaginta 42 n 49  
 πενηκοστός quinquagensimus 41 n 48  
 περί de 59 n 99, 82 n 144  
 περιέχω comprehendo 41 n 48  
 περίπτωμα lapsus 46 n 59  
 πίπτω ruo 8 n 13  
 πλεῖον multum 45 n 58  
 πλεῖστα(τὰ) plurimum 4 n 4  
 πλύνω lauo 45 n 58, 59 n 82  
 πνεῦμα spiritus 66 n 118, 72 n 128, 73 n 129  
 πνευματικός spiritalis 84 n 148  
 ποιέω committere 48 n 67 ; facere 53 n 75  
 πολλοί [multitudo] 45 n 55  
 πονηρά(τὰ) nequitia 53 n 75  
 ποτέ forte 6 n 7  
 πότερον utrum 56 n 82  
 πρό ante 47 n 62  
 πρόβατον agnus 59 n 82  
 πρόνοια prouidentia 7 n 9  
 προσκόπτω corruo 6 n 7  
 πρόσωπον uultus 67 n 120  
 προφασίζομαι occasionem do 7 n 9  
 πρώτος primus 41 n 48  
 ραντίζω aspergo 59 n 82

σαφῶς οὐ σαφῶς εἴρηται [non  
expressit] 56 n 82

σοῦ tibi 60 n 105

σπάνιος rarus 46 n 59

σπουδαῖος sanctus 70 n 124

στηριγμός [confirmo] 73 n 131

στηρίζω confirmo, firmo 72 n  
128

στόμα os 79 n 138

συναίσθησις [cognosco] 8 n 13

συνείδησις conscientia 66 n 118

συνέργεια operatio 8 n 13

συνίημι intellego 46 n 59

σύνδοδος [accipio] 41 n 48

σφάλλω labor 76 n 134

σωτηρία salus 6 n 7

σωτήριος salutaris 72 n 127

ταπεινῶν humillo 60 n 105.106

τείχος murus 82 n 144

τηλικούτος tam potens 5 n 5

τίς quis 46 n 59, 59 n 99, 60 n 105,  
82 n 144

τοιοῦτος [ipse] 59 n 99

τοσοῦτος tantus 5 n 5

τρέχω curro 6 n 7

τρίτος tertius 41 n 48

τυγχάνω sum 84 n 148

τυπικός typicus 59 n 96

τύπωσις effigies 64 n 113

ὑπέρ super 59 n 96

ὑπὸ sub 84-85 n 148

ὑπογραμμός exemplar 76 n 134

ὑπόκειμαι teneor 51 n 72

ὑσσωπος hysopus 59 n 82

φύσις natura 72 n 127

χάρις gratia 7 n 9 (trad.) et  
8 n 13 (grec)

χείλη labia 79 n 138

χιών nix 59 n 82. 100

χρέος debitum 42 n 50

χρεώστης debitor 42 n 49

ψαλμός psalmus 41 n 48

ψεύστης mendax 53 n 75 ; [men-  
daciū] 53 n 75

ψυχή anima 59 n 99, 60 n 106,  
63 n 111, 65 n 115. 116, 85 n 148

ὡς quemadmodum 63 n 111 ;  
sicut 60 n 105, 76 n 134 ; ut 6 n 7

ὡσπερ sicuti 7 n 9, 45 n 55

a ἀπό, παρά

accipio λαμβάνω

[accipio] σύνδοδος

ad ἐπί

aedifico οἰκοδομέω

agnus πρόβατον

alius ἄλλος

altare θυσιαστήριον

anima ψυχή

annus ἔτος

ante πρό

aperio ἀνοίγω

apertio ἀνοίξις

apocalypsis ἀποκάλυψις

aratrum ἄροτρον

arguo ἀποφαινῶ

ascendo ἀναβαίνω

aspergo ῥαντίζω

autem δέ

benedico εὐλογέω

benefacio ἀγαθῶν

[beneficiū] εὐεργετέω

bonus ἄριστος, ὀρθός

celebrabilis ἑορτάσιμος

cogitatio ἔννοια

cognitio γνώσις

[cognosco] συναίσθησις

committo ποιέω

comprehendo περιέχω

confirmo βεβαιῶ, στηρίζω

[confirmo] στηριγμός

confiteor ἐξομολογέομαι

conscientia συνείδησις

cor διάνοια

corripio ἐλέγγω

corruo προσκόπτω

criminosus ἀμαρτάνων

[cultura] γεωπόνος

curro τρέχω

cursus δρόμος

de περί

dealbo λευκαίνω

debeo ὀφείλω

debitum χρέος

declino ἐκκλίνω

deleo ἀπαλείφω, ἐξαιλείφω

delictum ἀμάρτημα, ἁμαρτία

demoror διατελέω

denarius δηνάριον

deus θεός

[deuotio] θεοσεβής

dico εἶπον, εἴρω, καλέω, λέγω

dies ἡμέρα

diudico κατακρίνω

diuinus θεῖος, θεοῦ

doceo διδάσκω

dominus κύριος

[dominus] θεός

ductor ἄρχων

effigies τύπωσις

ergo οὖν

error ἀμάρτημα, ἁμαρτία

et καί

[et] ἅμα

etiam καί

exemplar ὑπογραμμός

[exprimere] σαφῶς (οὐ σαφῶς

εἴρηται)

exultare ἀγαλλίαομαι

facio ποιέω

firmo στηρίζω

forte ποτέ

[fragilitas] ἀπροσεκτέω

gratia χάρις

hic οὗτος

historia ἱστορία

holocaustum ὀλοκαύτωμα

homo ἄνθρωπος, ἄνθρωπος

honor δυναστεία

humilio ταπεινῶν

hysopus ὑσσωπος

ignorantia ἄγνοια

ille ἐκεῖνος

[imitatio] μιμέομαι

imitor μιμέομαι

[imitor] μίμησις

imperia βασιλεία

[impossibilis] ἀδυνάτως

in εις, ἐν, ἐπί

inclinatus ἐπιρρηπής

indignor ἀγανακτέω

infectio βαφή

ingratus(sum) ἀγνωμονέω

iniquitas ἀνόμημα

innocentia ἀρετή

inscribo ἐγγράφω

intellegibilis νοητός

intellego συνίημι

interiora τὰ ἐντός

intro ἔρχομαι εἰς

inutilis (fio) ἀχρεῶν

[ipse] τοιοῦτος

ipse αὐτός

ita οὕτως(ς)

iubeus ἰωβηλαῖος

iudico κρίνω

iudicium οἴησις

iustifico δικαιοῶ

iustitia δικαιοσύνη

iustus δίκαιος

labia χεῖλη

labor σφάλλω

laetitia ἀγαλλίασις

laetus εὐφραϊνόμενος

lapsus περίπτωμα

lauo πλύνω

lex νόμος

libertas ἐλευθερία

lingua γλῶσσα

loquor εἶπον

[magisterium] διδάσκαλος

martyr μάρτυς

martyrium μαρτυρία

[mendaciū] ψεύστης

mendax ψεύστης  
 meus μου  
 miseratio οίκτιρμός  
 mortalis θανατικός  
 [multitudo] πολλοί  
 multum πλεῖον  
 mundo καθαρίζω  
 murus τεῖχος

natura φύσις  
 ne ἵνα...μή  
 nequitia τὰ πονηρά  
 nix χιόν  
 nomen ὄνομα  
 non...sed οὐ μόνον...ἀλλά  
 numero μετρέω  
 numerus ἀριθμός

oblatio ἀναφορά  
 occasio (occasionem do) προφα-  
 σίζομαι  
 oculus ὀφθαλμός  
 offerro ἀναφέρω  
 omnis πᾶς  
 operatio συνέργεια  
 os στόμα  
 os ὀστέον

paenitentia μετάνοια  
 [parens] μήτηρ  
 paulisper ὀλίγον  
 peccator (me peccatorem nego)  
 ἀναμαρτησίαν ἀχξέω  
 peccatum ἁμαρτία  
 pecco ἁμαρτάνω  
 plurimum τὰ πλεῖστα  
 populus λαός  
 possessio κτήσις  
 potens voir iam  
 praetereo παροράω  
 primus πρῶτος  
 princeps ἡγεμονεῖον  
 principalis ἡγεμονικός  
 priuatus ἰδιώτης  
 proditio διαβολή  
 proicio ἀπορρίπτω  
 proprius ἴδιος  
 [prosum] λυσιτελής

providentia πρόνοια  
 psalmus ψαλμός

quantum ὄσον  
 quemadmodum ὡς  
 qui ὅς  
 quingenti πεντακόσιοι  
 quinquagesimus πεντηκοστός  
 quinquaginta πενήκοντα  
 quis τίς

rarus σπάνιος  
 rationalis λογικός  
 [recipere non possum] ἀνεπί-  
 δεκτος  
 rectus εὐθύς, ὀρθός  
 reddo ἀποδίδωμι  
 refusio ἀποκατάστασις  
 regnum βασιλεία  
 remissio ἄφεσις  
 rex βασιλεὺς  
 ruo πίπτω

salus σωτηρία  
 salutaris σωτήριος  
 sanctus ἅγιος, σπουδαῖος  
 sanguis αἷμα  
 scientia ἐπιστήμη  
 sed ἀλλά  
 semel tantum μόνον  
 semper ἀεί  
 sermo λόγος  
 seruo δουλεύω  
 si εἰάν  
 sic οὕτως  
 sicubi εἰ  
 sicuti ὡσπερ  
 similis ὅμοιος  
 [soluor (non)] ἀδιάστατος  
 specimen μίμημα  
 spiritalis πνευματικός  
 spiritus πνεῦμα  
 sub ὑπό  
 sui αὐτοῦ  
 sum εἰμί passim, τυγχάνω  
 super ὑπέρ  
 suus ἴδιος

tam (potens) τηλικότος  
 tamquam δίκην  
 tantum (semel) μόνον  
 tantus τοσοῦτος  
 teneor ὑπόκειμαι  
 tertius τρίτος  
 tibi σοῦ  
 titulus ἐπιγραφή  
 tollo ἀφανίζω  
 transduco παράγω  
 transferro παράγω  
 typicus τυπικός  
 ut ἵνα, ὡς

utrum πότερον  
 [uacuor] ἀποκοπή  
 uel ἢ  
 uerbum λόγος  
 uinco νικάω  
 uirtus ἀρετή  
 uiscera ἔγκατα  
 uita βίος, ἔτη  
 uitulus μόσχος  
 uolo βούλωμαι  
 uoluntas bona εὐδοκία

### III. — INDEX DES PARALLÈLES AMBROSIENS

Les chiffres renvoient aux numéros des notes de l'introduction et de la traduction. Les renvois aux notes de la traduction sont précédés d'un T.

<i>De Abraham</i>		1, 32	32
II, 11, 93	T 25	1, 41	T 137
		35, 8	T 63
<i>De bono mortis</i>		35, 16	T 60
49	T 27	35, 19	T 104
57	T 149	35, 20	31
		35, 29	T 149
<i>De Cain et Abel</i>		36, 2	32
II, 7, 24	T 61. 63	36, 20	T 121
		36, 61	T 102. 104
		36, 71-72	T 77
<i>Epistulae</i>		36, 83	T 149
2, 14-16	T 37	37, 3	30
37 (Faller VII), 26	72	37, 11	T 63
40, 5	82	37, 27	T 107. 108
40, 22-23	76. 81-84	37, 41	45
41, 24-25	82-84	37, 44	T 63
41, 27	34	37, 46	T 43
44 (F. XXXI), 6	T 34	37, 51	45
51, 7	87. 91	37, 57	T 63
51, 8	T 47	37, 59	T 149
51, 9	88	38, 30-31	45
51, 10	89	38, 31	T 43
51, 15	90. T 63	38, 39	T 149
58 (F. XXVII), 6	T 41	39, 22	T 24
		39, 27	T 149
<i>Exameron</i>		45, 1-3	T 95
I, 10, 37	T 149	45, 15	32
III, 17, 72	T 149	48, 27	T 149
VI, 10, 76	T 149	61, 17	70
		61, 25-26	70
<i>De excessu fratris Satyri</i>			
II, 25	45		
<i>Explicationes in Psalmos XII</i>		<i>Expositio Psalmi CXVIII</i>	
1, 22	T 83	2, 24	T 137
		3, 29	29
		4, 11-12	T 63
		5, 4	32

6, 16	25	VII, 209	T 33
6, 28	T 137	VII, 210	T 32
7, 21-22	T 63	VII, 225	T 63
7, 23	T 43	VIII, 25	T 52
7, 27	T 41	VIII, 73	33
7, 37	T 149	VIII, 91-95	42
8, 21	T 114	IX, 32	70
8, 23	27	X, 88	T 63
9, 5	T 60	X, 88-91	T 38. 71
9, 14	T 63	X, 174-176	T 38. 71
10, 4	T 43		
11, 20	T 137	<i>De fide</i>	
13, 28	T 149	II, 2, 20	T 77
14, 4	27	II, 6, 48	T 126
14, 22	T 47	III, 14, 110	T 108
15, 23	T 92	V, prol. 12	T 21
15, 30	T 79		
15, 31	T 123	<i>De Helia</i>	
15, 39	T 91	41	T 29
16, 32	T 72		
17, 10	23	<i>De Iacob et uita beata</i>	
17, 12-13	T 122	I, 1, 3	45. T 44
17, 31-36	T 39		
18, 5	T 63	<i>De institutione uirginis</i>	
18, 23	T 20	114	T 149
18, 24-25	T 21		
18, 42	28	<i>De interpellatione Iob et David</i>	
20, 44	26	I, 6, 20	T 63
21, 24	T 149	III, 11, 31	T 149
		IV, 2, 6	T 83
<i>Expositio Euangelii secundum</i>		IV, 9, 32	T 90
<i>Lucam</i>		IV, 10, 36	T 149
II, 3	T 26		
III, 3-4	T 19	<i>De Ioseph</i>	
III, 15	69	14	T 20
III, 17	62		
III, 20	T 18	<i>De Isaac</i>	
III, 37	T 14	8	T 91
III, 37-39	50. 59. 60	43	T 94
V, 21	54	50	T 89
V, 55	T 63	62	T 92
V, 105-106	T 140		
VI, 1-3	T 79	<i>De mysteriis</i>	
VI, 3	T 76	34	T 97
VII, 38-39	T 93	35	T 101
VII, 48	35	34-35	T 101
VII, 202	33	43	T 102

<i>De obitu Theodosii</i>		II, 11, 103	T 66
19	T 71	II, 11, 104	T 61
34	94		
		<i>De sacramentis</i>	
		I, 5, 15	T 54
<i>De officiis ministrorum</i>		V, 3, 13	T 103
I, 6, 21	T 43	VI, 2, 9	T 126
I, 24, 114	44	VI, 5, 26	T 149
I, 35, 177	44		
I, 48, 235-237	44. T 43	<i>De sacramento regenerationis</i>	
II, 7, 33	T 46	fr. 3 (Madec)	T 88
II, 7, 33-38	44		
III, 5, 33-34	44. T 40	<i>De spiritu sancto</i>	
		II, 10, 105	T 71
		III, 17, 124-126	T 20
<i>De paenitentia</i>		<i>De Tobia</i>	
I, 3, 13	T 87	33	T 112
II, 5, 35	T 69		
II, 6, 42	T 41	<i>De uirginitate</i>	
II, 6, 50	T 47	91	T 91
II, 7, 21	T 71		
II, 7, 53	T 63		
II, 10, 93	T 39		

## IV. — INDEX DES AUTEURS ANCIENS

Les chiffres renvoient aux numéros des notes de l'introduction et de la traduction. Les renvois aux notes de la traduction sont précédés d'un T.

ATHANASE		532	T 2. 4. 5. 7. 9. 13
		533	T 48. 49. 50. 51. 53
<i>Expositio psalmi 50</i>		535	T 55
	T 72	537	T 67
AUGUSTIN		538	T 72
		539	T 75
<i>Contra Iulianum</i>		541	T 96. 100
I, 3, 10	T 81	542	T 106
		543	T 111
CICÉRON		544	T 113. 118
		545	T 124. 131
<i>Hortensius</i>		547	T 134
56, p. 118 Ruch	T 56	548	T 135
		549	T 138
<i>De inuentione</i>		550	T 144
I, 11, 15	3	551	T 148
II, 31, 94	3		
II, 33, 101-102	9	ÉPICTÈTE	
II, 34, 104	3. 4		
II, 35, 106	4. 5. 6. 7	<i>Manuel</i>	
II, 35, 107	8	48	T 64
<i>Pro Milone</i>			
61	T 65	EUSÈBE DE CÉSARÉE	
<i>Pro Roscio</i>		<i>Quaestiones evangelicae ad Stephanum</i>	58. 67
44	T 121	VII, 1-7	T 18
		VIII, 2-3	52. T 14
CLÉMENT D'ALEXANDRIE		ÉVAGRE LE PONTIQUE	
<i>Excerpta ex Theodoto</i>		<i>Traité pratique</i>	
56	T 11	41	T 29
DIDYME		GRÉGOIRE DE TOURS	
<i>Commentaria in Psalmos</i> (Mühlenberg)		<i>Historia Francorum</i>	
330	T 106	II, 9	78

HILAIRE DE POITIERS	1301 C	T 69
	1456 C	T 128. 129
<i>Commentarius in Eu. Matthaei</i>	<i>De principiis</i>	
XVIII, 6	II, 9, 4	T 63
	IV, 2, 6	T 47
<i>Tractatus super Psalmos</i>		
prol. 9-10		T 48
51, 2		T 48
58, 4		T 27
ORIGÈNE		
<i>Collatio cum Heraclide</i>		
p. 98 (SC 67)		T 105
p. 108		T 93
<i>Commentaria in Epist. ad Romanos</i>		
II, 14		T 73
IV, 1-2		T 69
<i>Homiliae in Ezechielem</i>		
IX, 5		T 45
<i>Homiliae in Iesu Naue</i>		
XX, 1		T 106
<i>Homiliae in Leuiticum</i>		
VIII, 3		T 85
<i>Homiliae in Lucam</i>		
XIV, 5		T 83
<i>Homiliae in Numeros</i>		
VI, 4		T 30
VII, 1		T 30
<i>Homiliae uel Fragmenta in Psalmos</i>		
ap. Cadiou ( <i>Commentaires...</i> )		
p. 82		T 58. 59. 62
p. 83		T 82. 99. 105
p. 84		T 115. 120. 125
p. 85		T 136. 147
Ms. de Lavra 83		T 78. 105. 127. 128
dans PG 12		
col. 1097 D		T 8
1237 D		T 15
	PACATUS	
	<i>Panegyricus Theodosio dictus</i>	
	24	76
	34-46	76
	44	T 65
	PAULIN DE MILAN	
	<i>Vita Ambrosii</i>	
	24	T 1
	PLATON	
	<i>Banquet</i> 210 C	49
	<i>Lettre</i> VII, 341 C	49
	<i>République</i> 429 D	T 56
	QUINTILIEN	
	<i>Institutio oratoria</i>	
	VII, 4, 9	11
	VII, 4, 18	5
	XI, 1, 81	5
	SÉNÈQUE	
	<i>Epistulae</i>	
	71, 31	T 56
	<i>Targum Shenit</i>	
	I, 2, 5	T 23
	TERTULLIEN	
	<i>De pudicitia</i>	
	8, 1	T 56
	VIRGILE	
	<i>Georg.</i>	
	IV, 32	T 98
	ZOSIME	
	<i>Historia</i>	
	IV, 47	78

## V. — INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux paragraphes de l'*Apologia*.

AARON	17. 54	prophétie ...	23. 35. 58. 80-85
ABEL	36. 67	figure du Christ	14
ABESSA	30. 31	Dieu jugé et justifié	54
ABNER	36	DOEC (le SYRIEN)	41
ABSALON	12. 29. 30	écriture dans l'âme	64. 80
<i>abundantia</i>	8. 36	ÉGLISE, figurée par Bersabée	14. 17. 82
ADAM	20. 48. 69	entrailles	65
ADONIAS	27	Éthiopienne	18
<i>adulter</i>	17	ÈVE	48. 63
<i>alleluia</i>	42	face (regard de Dieu)	25. 52. 61. 67. 68. 69
Alliances	11	<i>fontis inriguum</i>	59
<i>allophylus</i>	16. 26	GÉANTS	33
<i>amandatio rusticana</i>	67	GOLIATH	26
âmes (figures des —)	12. 59	grâce	8
anges	20	grammaticales (remarques)	7. 8
athlète	9. 30	(apparat critique). 42. 46 (app. crit.). 54 (app. crit.). 60. 66. 76	
avarice	17	GRATIEN (assassinat)	27
BALACH	54	hebdomade	21
baptême	43. 44. 49. 50. 55. 58. 59	<i>iniquitas</i>	45. 49. 50. 62. 63
BERSABÉE	2. 14. 20. 21. 41	<i>iniustitia</i>	44. 45
BETHLÉEM	33. 35	<i>intelligibilis</i>	59. 65
blessure d'amour	58	ISAAC	11
brebis	20. 21. 22	JACOB	11
CAÏN	36. 67	JEAN BAPTISTE	44. 55
CAÏPHE	22	JEPHTÉ	16
chevaux grecs	46	JÉRÉMIE	57
cœur	64	JÉRUSALEM	11. 82. 83. 84
conscience	37. 47. 48. 66		
course du salut	6		
DAVID			
étymologie	9. 81		
vertus	24. 40		
pénitence	5. 15. 56		

JÉSUS CHRIST		couvert par l'amour ...	25. 49
sans péché .....	10. 57. 59	couvert par les vertus	26. 39.
baptême .....	44	62	
vient caché .....	14	poïds .....	24
« saisi » dans les sacrements	58	Pentecôte .....	42
parle dans les psaumes	76. 80.	PHARÈS .....	11
82		PIERRE .....	25. 50
né de la tribu de Juda .....	11	Psaumes	
vrai David .....	14. 81	et Jésus .....	76. 80-82
JOAB .....	36	3 et 22 .....	12. 58
JOB .....	9	titres .....	41
JOSEPH .....	12	ordre .....	41-42
JUDA .....	11		
Juif (peuple)		résurrection	
inceste .....	12	du Christ .....	22
parricide .....	12	des bienheureux .....	6
et Salomon .....	13		
figuré par Pharès .....	11	<i>sacramenta</i> .....	58. 59
figuré par Absalon .....	12	sacrifice du Christ .....	84
a une lèpre .....	17	SALOMON .....	3. 13. 36. 64
justice		SAMSON .....	16
et le Christ .....	44	SARA .....	11
sacrifice spirituel .....	84	SARVIA .....	30
		SATAN (trompé) .....	14
langue .....	80	SAÛL .....	12. 27. 41. 54
<i>laus deo</i> .....	42	<i>sceptrum</i> .....	3
<i>lauacrum regenerationis</i> .....	23	SEMEI .....	30
lèpre .....	17	serpent d'airain .....	11
		sexualité .....	56
MARIE, sœur de Moïse ....	17. 54	SION .....	82
MARIE, mère du Christ	35. 57. 80	soc .....	84
Mer Rouge .....	43	spirituel jugé par Dieu .....	3
Moïse .....	11. 17	<i>supra</i> .....	36. 78
<i>moraliter</i> .....	61. 73		
		taureaux .....	84. 85
NATHAN .....	5. 39. 54	teinture .....	45
neige .....	59	tentation .....	9. 30
		THÉODOSE (allusions ?)	1. 15.
os .....	60	25. 28. 36. 51. 56. 77	
		TITANS .....	33
parabole des mines .....	20-22	<i>transuersarius</i> .....	14
péché		Trinité .....	71. 73
et le Christ .....	10		
universalité ..	5. 6. 15. 16. 53.	URI .....	14. 20
54. 56. 57		<i>ueritas-umbra</i> .....	58. 81
originel .....	56		
des enfants .....	15. 56	ZARA .....	11
des saints .....	6-9. 76	ZIPHÉENS .....	41

## TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

Chap. I. — Le genre littéraire .....	7
Chap. II. — Le plan et les thèmes .....	17
Chap. III. — La date de l' <i>Apologia David</i> et la dédicace à l'empereur Théodose .....	33
Chap. IV. — Principes d'édition .....	44

## Appendice I

Texte grec des fragments des commentaires sur les Psaumes de Didyme et Origène utilisés par Ambroise .....	49
--	----

## Appendice II

Zara et Pharès .....	59
Analyse de l' <i>Apologia David</i> .....	63

TEXTE ET TRADUCTION .....	69
---------------------------	----

## INDEX

I. — Index scripturaire .....	191
II. — Index grec-latin et latin-grec des parallèles avec Didyme et Origène .....	197
III. — Index des parallèles ambrosiens .....	204
IV. — Index des auteurs anciens .....	207
V. — Index analytique .....	209

## SOURCES CHRÉTIENNES

### LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

*N. B.* — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942) et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens. Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda et Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de Moïse. J. Daniélou (3<sup>e</sup> édition) (1968).
- 2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Protreptique. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2<sup>e</sup> éd., 1976).
- 3 bis. ATHÉNAGORE : Supplique au sujet des chrétiens. *En préparation.*
- 4 bis. NICOLAS CABASILAS : Explication de la divine Liturgie. S. Salaville, R. Bornert, J. Gouillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTIÉ : Œuvres spirituelles. J. des Places (réimpr. de la 2<sup>e</sup> éd., avec suppl., 1966).
- 6 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : La création de l'homme. *En préparation.*
- 7 bis. ORIGÈNE : Homélie sur la Genèse. H. de Lubac, L. Doutreleau (1976).
8. NICÉTAS STÉPHANOS : Le paradis spirituel. M. Chalendar. *Remplacé par le n° 81.*
- 9 bis. MAXIME LE CONFESSEUR : Centuries sur la charité. *En préparation.*
10. IGNACE D'ANTIOCHE : Lettres — Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE. P.-Th. Camelot (4<sup>e</sup> édition) (1969).
- 11 bis. HIPPOLYTE DE ROME : La Tradition apostolique. B. Botte (1968).
- 12 bis. JEAN MOSOHUS : Le Pré spirituel. *En préparation.*
13. JEAN CHRYSOSTOME : Lettres à Olympias. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 bis. 2<sup>e</sup> édition avec le texte grec et la Vie anonyme d'Olympias (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : Commentaire sur Daniel. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec. *En préparation.*
- 15 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Lettres à Sérapion. J. Lebon. *En préparation.*
- 16 bis. ORIGÈNE : Homélie sur l'Exode. H. de Lubac, J. Fortier. *En préparation.*
17. BASILE DE CÉSARÉE : Sur le Saint-Esprit. B. Pruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2<sup>e</sup> édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Discours contre les païens. P.-Th. Camelot (1977).
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : Traité des Mystères. P. Brisson (réimpression, avec supplément, 1967).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : Trois livres à Autolyeus. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).  
2<sup>e</sup> édition avec le texte grec. *En préparation.*
21. ÉTHÉRIE : Journal de voyage. H. Pétré (réimpression, 1975).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : Sermons, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Extraits de Théodote (réimpression, 1970).
- 24 bis. PTOLEMÉE : Lettre à Flora. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : Des Sacraments. Des Mystères. Explication du Symbole. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : Homélie sur l'Hexaéméron. S. Giet (réimpr. avec suppl., 1968).

- 27 bis. Homélie Pascales, t. I. P. Nautin. *En préparation.*
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : Sur l'incompréhensibilité de Dieu. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : Homélie sur les Nombres. A. Méhat. *En préparation.*
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate I. *En préparation.*
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. I. G. Bardy (réimpression, 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job, t. I. Livres I-II. R. Gillet, A. de Gaudemar (1975).
- 33 bis. A. Diognète. H. I. Marrou (réimpr. avec suppl., 1965).
34. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. F. Sagnard. *Remplacé par les nos 210 et 211.*
- 35 bis. TERTULLIEN : Traité du baptême. F. Refoulé. *En préparation.*
- 36 bis. Homélie Pascales, t. II. P. Nautin. *En préparation.*
- 37 bis. ORIGÈNE : Homélie sur le Cantique. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate II. *En préparation.*
- 39 bis. LAOCTANCE : De la mort des persécuteurs. 2 vol. *En préparation.*
40. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. II. G. Bardy (réimpression, 1965).
42. JEAN CASSIEN : Conférences, t. I. E. Pichery (réimpression, 1966).
43. JÉRÔME : Sur Jonas. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : Homélie. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
45. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. I. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1971).
46. TERTULLIEN : De la prescription contre les hérétiques. P. de Labriolle et F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : La migration d'Abraham. R. Cadiou (1957).
48. Homélie Pascales, t. III. F. Floërl et P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : Sermons, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : Huit Catéchèses baptismales inédites. A. Wenger (réimpr. avec suppl., 1970).
- 51 bis. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques. J. Darrouzès. *En préparation.*
- 52 bis. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. II. G. Tissot (réimpr. avec suppl., 1976).
- 53 bis. HERMAS : Le Pasteur. R. Joly (réimpr. avec suppl., 1968).
54. JEAN CASSIEN : Conférences, t. II. E. Pichery (réimpression, 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. III. G. Bardy (réimpression, 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Deux apologies. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORE DE CYR : Thérapeutique des maladies helléniques. 2 volumes. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : La hiérarchie ecclésiastique. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpr. avec suppl., 1970).
59. Trois antiques rituels du baptême. A. Salles. Trad. seule. *Épuisé.*
60. AELRED DE RIEVAUX : Quand Jésus fut douze ans. A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Traité de la contemplation de Dieu. J. Hourlier (1968).
62. IRÉNÉE DE LYON : Démonstration de la prédication apostolique. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (réimpr. 1971).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : La Trinité. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : Conférences, t. III. E. Pichery (réimpr., 1971).
65. GÉLASE 1<sup>er</sup> : Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léontien. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : Lettres, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : Entretien avec Héraclide. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : Traité théologique sur la Trinité. P. Henry, P. Hadot Tome I. Introd., texte critique, traduction (1960).
69. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : Homélie sur Josué. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : Huit homélie mariales. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
- 73 bis. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (réimpr. avec suppl., 1971).
- 74 bis. LÉON LE GRAND : Sermons, t. III. R. Dolle (1976).
75. S. AUGUSTIN : Commentaire de la 1<sup>re</sup> Épître de S. Jean. P. Agaësse (réimpression, 1966).
76. AELRED DE RIEVAUX : La vie de recluse. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIQUÉ : Le livre d'étincelles, t. I. H. Rochals (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : Le livre de Prières. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).
79. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la Providence de Dieu. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : Homélie sur la Nativité et la Dormition. P. Voulet (1961).
81. NICÉAS STÉTHATOS : Opuscules et lettres. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Exposé sur le Cantique des Cantiques. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : Sur Zacharie. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. Introduction et livre I (1962).
84. Id. — Tome II. Livres II et III (1962).
85. Id. — Tome III. Livres IV et V, Index (1962).
86. DEFENSOR DE LIQUÉ : Le livre d'étincelles, t. II. H. Rochals (1962).
87. ORIGÈNE : Homélie sur S. Luc. H. Crouzel, F. Fourrier, P. Périchon (1962).
88. Lettres des premiers Chartreux, tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. Lettre d'Aristée à Philocrate. A. Pelletier (1962).
90. Vie de sainte Mélanie. D. Gorce (1962).
91. ANSELM DE CANTORBÉRY : Pourquoi Dieu s'est fait homme. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : Œuvres spirituelles. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOIN DE FORD : Le sacrement de l'autel. J. Morson, É. de Solms, J. Leclercq. Tome I (1963).
94. Id. — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPÉ : Le banquet. H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome I. Introduction et Catéchèses 1-5 (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Deux dialogues christologiques. G. M. de Durand (1964).
98. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome I. Introduction et Hymnes I-VIII (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerding, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTDEUS : Livre des promesses et des prédictions de Dieu. R. Braun. Tome I (1964).
102. Id. — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : Lettre d'exil. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Catéchèses 6-22 (1964).
105. La Règle du Maître. A. de Vogüé. Tome I. Introduction et chap. 1-10 (1964).
106. Id. — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. Id. — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Domeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue, tome II. Cl. Mondésert, H. I. Marrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : Institutions cénobitiques. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORE DE CYR : Correspondance, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : Vie de S. Germain d'Auxerre. R. Borius (1965).

113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Catéchèses. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Catéchèses 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : Entretien avec un musulman. A. Th. Koury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : Sermons pour la Pâque. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : A Théodore. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : Dialogues, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Traité de la Virginité. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. ÉPHREM DE NISIBE : Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron. L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traités théologiques et éthiques. J. Darrouzés. Tome I. Théol. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. MÉLITON DE SARDES : Sur la Pâque (et fragments). O. Ferler (1966).
124. Expositio totius mundi et gentium. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : La Virginité. H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : Catéchèses mystagogiques. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFETA : Œuvres spirituelles. Tome I. Les Exerécies. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : Hymnes. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Traités théologiques et éthiques. J. Darrouzés. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste, G. Salet. Tome I. Introduction et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. J. Gribomont, É. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÈVÈRE : Vie de S. Martin. J. Fontaine. Tome I. Introduction, texte et traduction (1967).
134. Id. — Tome II. Commentaire (1968).
135. Id. — Tome III. Commentaire (suite), Index (1969).
136. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. ÉPHREM DE NISIBE : Hymnes sur le Paradis. F. Graffin, R. Lavenant. Trad. seule (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : A une jeune veuve. Sur le mariage unique. B. Grillet, G. H. Eitlinger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFETA : Œuvres spirituelles. Tome II. Le Héraut. Livre I et II. P. Doyère (1968).
140. RUFIN D'AQUILÉE : Les bénédictiones des Patriarches. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. Vie des Pères du Jura. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFETA : Œuvres spirituelles. Tome III. Le Héraut. Livre III. P. Doyère (1968).
144. Apocalypse syriaque de Baruch. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogart (1969).
145. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques. J. Liébaert (1969).
147. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : Remerciement à Origène — La lettre d'Origène à Grégoire. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : La passion du Christ. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SOOT : Homélie sur le Prologue de Jean. É. Jeaneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies. Livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. Id. — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome I. Sermons 1-17. A. J. Lemarié (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : Six opuscules spirituels. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue. Livre III. Cl. Mondésort, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : Sur l'origine de l'homme. A. Smets et M. Van Esbroeck (1970).
161. Quatorze homélies du IX<sup>e</sup> siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu. Tome I. Livres X et XI. R. Girod (1970).
163. GUGUES II LE CHARTREUX : Lettre sur la vie complative (ou Échelle des Moines). Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. Tome II. Sermons 18-41. J. Lemarié (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, É. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : Épître aux Corinthiens. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : Le chant d'amour (Melos amoris). F. Vandembroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).
169. Id. — Tome II (1971).
170. ÉVAÏRE LE PONTIQUE : Traité pratique. A. et C. Guillaumont. Tome I. Introduction (1971).
171. Id. — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. Épître de Barnabé. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : La toilette des femmes. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder, L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XI (1971).
175. CÉSATAIRE D'ARLES : Sermons au peuple. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).
176. SALVIN DE MARSEILLE : Œuvres. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALINICOS : Vie d'Hypatios. G. J. M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSÉ : Vie de sainte Macrine. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : La Pénitence. R. Gryson (1971).
180. JEAN SOOT : Commentaire sur l'évangile de Jean. É. Jeaneau (1972).
181. La Règle de S. Benoît. Tome I. Introduction et Chapitres I-VII. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
182. Id. — Tome II. Chapitres VIII-LXXIII, Tables et concordance. A. de Vogüé et J. Neufville (1972).
183. Id. — Tome III. Étude de la tradition manuscrite. J. Neufville (1972).
184. Id. — Tome IV. Commentaire (Parties I-III). A. de Vogüé (1971).
185. Id. — Tome V. Commentaire (Parties IV-VI). A. de Vogüé (1971).
186. Id. — Tome VI. Commentaire (Parties VII-IX). Index. A. de Vogüé (1971).
187. HÉSYCHIOS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLEUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOÛLE : Homélies pascuales. M. Aubineau (1972).
188. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants. A.-M. Malingrey (1972).
189. La chaîne paléstinienne sur le psaume 118. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Harl (1972).
190. Id. — Tome II. Catalogue des fragments, Notes et Index. M. Harl (1972).
191. PIERRE DAMIEN : Lettre sur la toute-puissance divine. A. Cantin (1972).
192. JULIEN DE VÉZÉLAY : Sermons. Tome I. Introduction et Sermons 1-16. D. Vorreau (1972).
193. Id. — Tome II. Sermons 17-27, Index. D. Vorreau (1972).

194. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome I. Introduction. S. Lancel (1972).
195. Id. — Tome II. Texte et traduction de la Capitulation et des Actes de la première séance. S. Lancel (1972).
196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIQUE : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle, L. Neyrand. Tome III. Hymnes XL-LVIII, Index (1973).
197. COSMAS INDICOPRÛSTÈS : Topographie chrétienne, t. III. Livres VI-XII, Index. W. Wolska-Conus (1973).
198. Livre (cathare) des deux principes. Ch. Thouzeller (1973).
199. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Sur l'Incarnation du Verbe. C. Kannengiesser (1973).
200. LÉON LE GRAND : Sermons. Tome IV. Sermons 65-98, Éloge de S. Léon. Index. R. Dolle (1973).
201. Évangile de Pierre. M.-G. Mara (1973).
202. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome II. J. Morson, H. Costello, P. Descille (1973).
203. NERSÈS SORHALI : Jésus, Fils unique du Père. I. Kéchichian. Trad. seule (1973).
204. LACTANCE : Institutions divines livre V. Tome I. Introd., texte et trad. P. Monat (1973).
205. Id. — Tome II. Commentaire et index. P. Monat (1973).
206. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre I. J. Sirinelli, É. des Places (1974).
207. ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. A. Hoste, G. Salet, G. Raciti. Tome II. Sermons 18-39 (1974).
208. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : Lettres théologiques. P. Gallay (1974).
209. PAULIN DE PELLA : Poème d'action de grâces et Prière. C. Moussy (1974).
210. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. A. Rousseau, L. Doutreleau. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1974).
211. Id. — Tome II. Texte et traduction (1974).
212. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. Livres XI-XIV. A. Bocognano (1974).
213. LACTANCE : L'ouvrage du Dieu créateur. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. M. Perrin (1974).
214. Id. — Tome II. Commentaire et index. M. Perrin (1974).
215. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique, livre VII. G. Schroeder, É. des Places (1975).
216. TERTULLIEN : La chair du Christ. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. J. P. Mahé (1975).
217. Id. — Tome II. Commentaire et Index. J. P. Mahé (1975).
218. HYDACE : Chronique. Tome I. Introduction, texte critique et traduction. A. Tranoy (1975).
219. Id. — Tome II. Commentaire et index. A. Tranoy (1975).
220. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres, t. II. G. Lagarrigue (1975).
221. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. Livres XV-XVI. A. Bocognano (1975).
222. ORIGÈNE : Commentaires sur S. Jean. Tome III. Livre XIII. C. Blanc (1975).
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or). J. Déchanet (1975).
224. Actes de la Conférence de Carthage en 411. Tome III. Texte et traduction des Actes de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> séance. S. Lancel (1975).
225. DHUODA : Manuel pour mon fils. P. Riché (1975).
226. ORIGÈNE : Philocalle 21-27 (Sur le libre arbitre). É. Junod (1976).
227. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome V. Introduction et index (1976).
228. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Préparation évangélique. Livres II-III. É. des Places (1976).
229. PSEUDO-PHILON : Les Antiquités Bibliques. D. J. Harrington, C. Perrot, P. Bogaert, J. Cazeaux. Tome I. Introduction critique, texte et traduction (1976).
230. Id. — Tome II. Introduction littéraire, commentaire et index (1976).
231. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome I. Dial. I et II. G. M. de Durand (1976).

232. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. P. Nautin et P. Husson. Tome I. Introduction et homélie I-XI (1976).
233. DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse, t. I. P. Nautin et L. Doutreleau (1976).
234. THÉODORET DE CYR : Histoire des moines de Syrie. Tome I. Introduction et Histoire Philothée I-XIII. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen (1977).
235. HILAIRE D'ARLES : Vie de S. Honorat. M.-D. Valentin (1977).
236. Rituel cathare. C. Thouzeller (1977).
237. CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité. Tome II. Dial. III-V. G. M. de Durand (1977).
238. ORIGÈNE : Homélie sur Jérémie. Tome II. Homélie XII-XX et homélie latines, index. P. Nautin et P. Husson (1977).
239. AMBROISE DE MILAN : Apologie de David. P. Hadot et M. Cordier (1977).

*Hors série :*

Directives pour la préparation des manuscrits (de « Sources Chrétiennes »). A. demander au Secrétariat de « Sources Chrétiennes », 29, rue du Plat, 69002 Lyon.  
La Règle de S. Benoît, VII. Commentaire doctrinal et spirituel. A. de Vogüé (1977).

SOUS PRESSE

CYRILLE D'ALEXANDRIE : Dialogues sur la Trinité, tome III. G. M. de Durand.  
DIDYME L'AVEUGLE : Sur la Genèse, tome II. P. Nautin et L. Doutreleau.  
THÉODORET DE CYR : Histoire des moines de Syrie, tome II. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen.  
PIERRE DE CELLE : L'école du cloître. G. de Martel.

# SOURCES CHRÉTIENNES

(1-239)

- ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE :  
194, 195, 224.
- ADAM DE PERSEIGNE.  
Lettres, I : 66.
- ALRED DE RIEVAUX.  
Quand Jésus eut douze ans : 60.  
La vie de recluse : 76.
- AMROISE DE MILAN.  
Apologie de David : 239.  
Des sacrements : 25.  
Des mystères : 25.  
Explication du Symbole : 25.  
La Pénitence : 179.  
Sur saint Luc, I-VI : 45.  
— VII-X : 52.
- AMÉDÉE DE LAUSANNE.  
Huit homélies mariales : 72.
- ANSELME DE CANTORBÉRY.  
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.
- ANSELM DE HAVELBERG.  
Dialogues, I : 113.
- APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.
- ARISTÉE (LETTRE D') : 89.
- ATHANASE D'ALEXANDRIE.  
Deux apologies : 56.  
Discours contre les païens : 18.  
Lettres à Sérapion : 15.  
Sur l'Incarnation du Verbe : 199.
- A'RHÉNOGORE.  
Supplique au sujet des chrétiens : 3.
- AUGUSTIN.  
Commentaire de la première Épître  
de saint Jean : 75.  
Sermons pour la Pâque : 116.  
BARNABÉ (ÉPI'TRE DE) : 172.
- BASILE DE CÉSARÉE.  
Homélies sur l'Hexaéméron : 26.  
Sur l'origine de l'homme : 160.  
Traité du Saint-Esprit : 17.
- BASILE DE SÉLEUCIE.  
Homélie pascale : 187.
- BAUDOIN DE FORD.  
Le sacrement de l'autel : 93 et 94.
- BRNOIT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
- CALLINICOS.  
Vie d'Hypatios : 177.
- CASSIEN, voir Jean Cassien.
- CÉSARE D'ARLES.  
Sermons au peuple, 1-20 : 175.
- LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME  
118 : 139 et 190.
- CHARTREUX.  
Lettres des premiers Chartreux, I : 88.
- CHROMACE D'AQUILÉE.  
Sermons : 154 et 164.
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE.  
Le Pédagogue, I : 70.  
— II : 108.  
— III : 158.  
Protreptique : 2.
- Stromate I : 30.  
Stromate II : 38.  
Extraits de Théodote : 23.
- CLÉMENT DE ROME.  
Épître aux Corinthiens : 167.
- CONSTANCE DE LYON.  
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112.
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS.  
Topographie chrétienne, I-IV : 141.  
— V : 159.  
— VI-XII : 197.
- CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
Deux dialogues christologiques : 97.  
Dialogues sur la Trinité : 231, 237.
- CYRILLE DE JÉRUSALEM.  
Catéchèses mystagogiques : 126.
- DEFENSOR DE LIGUÉ.  
Livre d'étincelles, 1-32 : 77.  
— 33-81 : 86.
- DENYS L'ARÉOPAGITE.  
La hiérarchie céleste : 58.
- DHUODA.  
Manuel pour mon fils : 225.
- DIADOQUE DE PHOTICÉ.  
Œuvres spirituelles : 5.
- DIDYME L'AVEUGLE.  
Sur la Genèse, I : 233.  
Sur Zacharie, I : 83.  
— II-III : 84.  
— IV-V : 85.
- A DIOGÈNE : 33.
- DOROTHÉE DE GAZA.  
Œuvres spirituelles : 92.
- ÉPHREM DE NISIBE.  
Commentaire de l'Évangile concordant  
ou Diatessaron : 121.  
Hymnes sur le Paradis : 137.
- ÉTHÉRIE.  
Journal de voyage : 21.
- EUSÈBE DE CÉSARÉE.  
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31.  
— V-VII : 41.  
— VIII-X : 55.  
— Introduction  
et Index : 73.  
Préparation évangélique, I : 206.  
— II-III : 228.  
— VII : 215.
- ÉVAGRE LE PONTIQUE.  
Traité pratique : 170 et 171.
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201.
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124.
- GÉLASE 1<sup>er</sup>.  
Lettre contre les lupercules et dix-huit  
messes : 65.
- GERTRUDE D'HELFETA.  
Les Exercices : 127.  
Le Héraut, t. I : 139.  
— t. II : 143.
- GRÉGOIRE DE NAREK.

- Le livre de Prières : 78.
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE.  
Lettres théologiques : 208.  
La Passion du Christ : 149.
- GRÉGOIRE DE NYSSÉ.  
La création de l'homme : 6.  
Traité de la Virginité : 119.  
Vie de Moïse : 1.  
Vie de sainte Macrine : 178.
- GRÉGOIRE LE GRAND.  
Morales sur Job, I-II : 32.  
— XI-XIV : 213.  
— XV-XVI : 221.
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE.  
Romerolement à Origène : 148.
- GUERRIO D'IGNY.  
Sermons : 286 et 202.
- GUIGUES II LE CHARTREUX.  
Lettre sur la vie contemplative : 163.  
Douze méditations : 163.
- GUILLAUME DE SAINT-THIBERRY.  
Exposé sur le Cantique : 82.  
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223.  
Traité de la contemplation de Dieu : 61.
- HERMAS.  
Le Pasteur : 53.
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM.  
Homélies pascales : 187.
- HILAIRE D'ARLES.  
Vie de S. Honorat : 235.
- HILAIRE DE POITIERS.  
Traité des Mystères : 19.
- HIPPOLYTE DE ROME.  
Commentaire sur Daniel : 14.  
La tradition apostolique : 11.
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉBENNES POUR  
L'OCTAVE DE PAQUES : 146.
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 43.
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX<sup>e</sup> SIÈCLE : 161.
- HUGUES DE SAINT-VICTOR.  
Six opuscules spirituelles : 155.
- HYDACE.  
Chronique : 218 et 219.
- IGNACE D'ANTIOCHE.  
Lettres : 10.
- IRÉNÉE DE LYON.  
Contre les hérésies, III : 210 et 211.  
— IV : 100.  
— V : 152 et 153.  
Démonstration de la prédication apo-  
stolique : 62.
- ISAAC DE L'ÉTOILE.  
Sermons 1-17 : 130.  
— 18-39 : 207.
- JEAN DE BÉRYTE.  
Homélie pascale : 187.
- JEAN CASSIEN.  
Conférences, I-VII : 42.  
— VIII-XVII : 54.  
— XVIII-XXIV : 64.  
Institutions : 109.
- JEAN CHRYSOSTOME.  
A une jeune veuve : 138.  
A Théodore : 117.  
Huit catéchèses baptismales : 50.  
Lettre d'exil : 103.  
Lettres à Olympas : 13.
- Sur l'Incompréhensibilité de Dieu : 28.  
Sur la Providence de Dieu : 79.  
Sur la vaine gloire et l'éducation des  
enfants : 188.  
Sur le mariage unique : 138.  
La Virginité : 125.
- PSÉUDO-CHRYSOSTOME.  
Homélie pascale : 187.
- JEAN DAMASOÈNE.  
Homélies sur la Nativité et la Dor-  
mition : 80.
- JEAN MOSCHUS.  
Le Pré spirituel : 12.
- JEAN SOOT.  
Commentaire sur l'évangile de Jean :  
130.  
Homélie sur le prologue de Jean : 151.
- JÉRÔME.  
Sur Jonas : 43.
- JULIEN DE VÉZELAY.  
Sermons, 1-16 : 192.  
— 17-27 : 193.
- LACTANDE.  
De la mort des persécuteurs : 39.  
(2 vol.).  
Institutions divines, V : 204 et 205.  
L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214.
- LÉON LE GRAND.  
Sermons, 1-19 : 22.  
— 20-37 : 49.  
— 38-64 : 74.  
— 65-98 : 200.
- LÉONOR DE CONSTANTINOPEL.  
Homélies pascales : 187.
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198.
- MANUEL II PALÉOLOGUE.  
Entretien avec un musulman : 115.
- MARIUS VICTORINUS.  
Traités théologiques sur la Trinité :  
68 et 69.
- MAXIME LE CONFESSEUR.  
Centuries sur la Charité : 9.
- MÉLANIE : voir VII.
- MÉLON DE SARDES.  
Sur la Pâque : 123.
- MÉTHODE D'OLYMPIE.  
Le banquet : 95.
- NERSES SNOBHANI.  
Jésus, Fils unique du Père : 203.
- NIQÉTAS STÉTHATOS.  
Opuscules et Lettres : 81.
- NICOLAS CABASIAS.  
Explication de la divine liturgie : 4.
- ORIGÈNE.  
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120.  
— VI-X : 157.  
— XIII : 222.  
Commentaire sur S. Matthieu, X-XI :  
162.  
Contre Celse, I-II : 132.  
— III-IV : 136.  
— V-VI : 147.  
— VII-VIII : 160.  
— Introd. et Index : 227.  
Entretien avec Héraclide : 67.  
Homélies sur la Genèse : 7.  
Homélies sur l'Exode : 16.

Homélie sur les Nombres : 29.  
 Homélie sur Josué : 71.  
 Homélie sur le Cantique : 37.  
 Homélie sur Jérémie : 232 et 233.  
 Homélie sur saint Luc : 87.  
 Lettre à Grégoire : 147.  
 Philocalie 21-27 : 226.

**PAULIN DE PEULA.**  
 Poème d'action de grâces : 209.  
 Prière : 209.

**PHILON D'ALEXANDRIE.**  
 La migration d'Abraham : 47.

**PSEUDO-PHILON.**  
 Les Antiquités Bibliques : 229 et 230.

**PHILOXÈNE DE MABBOUG.**  
 Homélie : 44.

**PIERRE DAMIEN.**  
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191.

**POLYCARPE DE SMYRNE.**  
 Lettres et Martyre : 10.

**PTOLÉMÉE.**  
 Lettre à Flora : 24.

**QUODVULTEUS.**  
 Livre des promesses : 101 et 102.

**LA RÈGLE DU MÂTRE : 105-107.**

**RICHARD DE SAINT-VICTOR.**  
 La Trinité : 63.

**RICHARD ROLLE.**  
 Le chant d'amour : 168 et 169.

**RIETELS.**  
 Rituel cathare : 236.  
 Trois antiques rituels du Baptême : 59.

**ROMANOS LE MÉLODE.**  
 Hymnes : 99, 110, 114, 128.

**RUFIN D'AQUILÉE.**  
 Les bénédictions des Patriarches : 140.

**RUPERT DE DEUTZ.**  
 Les œuvres du Saint-Esprit.  
 Livres I-II : 131.  
 — III-IV : 165.

**SALVIEN DE MARSEILLE.**  
 Œuvres : 176 et 220.

**SULPICE SÈVÈRE.**  
 Vie de S. Martin : 133-135.

**SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEN.**  
 Catéchèses, 1-5 : 90.  
 — 6-22 : 104.  
 — 23-24 : 113.  
 Chapitres théologiques gnostiques et pratiques : 61.  
 Hymnes, 1-15 : 156.  
 — 16-40 : 174.  
 — 41-58 : 196.  
 Traités théologiques et éthiques : 122 et 129.

**TERTULLIEN.**  
 De la prescription contre les hérétiques : 46.  
 La chair du Christ : 216 et 217.  
 La toilette des femmes : 173.  
 Traité du baptême : 35.

**THÉODORE DE CYR.**  
 Correspondance, lettres I-LII : 40.  
 — lettres 1-95 : 98.  
 — lettres 96-147 : 111.  
 Histoire des moines de Syrie : 234.  
 Thérapeutique des maladies héliéniques, 57 (2 vol.).

**THÉODOTE.**  
 Extraits (*Œlement d'Alex.*) : 23.

**THÉOPHILE D'ANTIOCHE.**  
 Trois livres à Autolyceus : 20.  
 Vie d'OLYMPIAS : 13.  
 Vie de sainte MÉLANIE : 90.  
 Vie des PÈRES DU JURA : 142.

Également aux Éditions du Cerf :

**LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE**

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte grec et traduction française.

1. Introduction générale. De officio mundi. R. Arnaldez (1961)
2. Legum allegoriae. C. Mondésert (1962).
3. De cherubim. J. Gorez (1963).
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson (1966).
5. Quod deterius potiori insidari soleat. I. Feuer (1965).
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez (1972).
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).
9. De agricultura. J. Pouilloux (1961).
10. De plantatione. J. Pouilloux (1962).
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn (1963).
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux (1965).
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl (1966).
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre (1967).
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran (1970).
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez (1964).
19. De somniis. P. Savinel (1962).
20. De Abrahamo. J. Gorez (1966).
21. De Iosepho. J. Laporte (1964).
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky (1965).
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel (1975).
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962).
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert (1961)
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit (1974).
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel (1964).
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. In Flaccum. A. Pelletier (1967).
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier (1972).
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit (sous presse).
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.).
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.).
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.).
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel (1973).

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHÉVÉ  
D'IMPRIMER EN JUILLET 1977  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE  
DE L'INDÉPENDANT A CHATEAU-GONTIER  
DÉPOT LÉGAL - 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1977  
EDITEUR N° 6794

*Imprimé en France*